This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

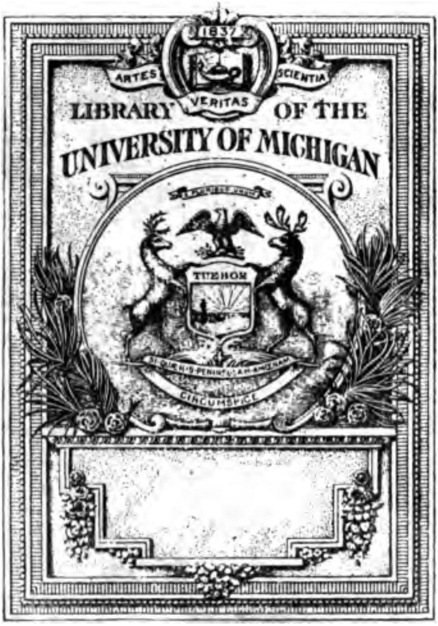
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

AS
161
.T8

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1729.

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1729.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

MDCCXXIX.

CES MEMOIRES SONT C
mencez au mois de Janvier 1
& se vendent 15 s. le mois en bl
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	12.	V.
——	1728.	12.	V.
——	1729.	7.	V.

[redacted]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1729.

ARTICLE LXVIII.

HISTOIRE GENEALOGIQUE & Chronologique de la Maison Royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, & des anciens Barons du Royaume, avec les qualitez, l'origine, le progrès & les Armes de leurs Familles; ensemble les Statuts & le Catalogue des Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit. Par le Pere Ange & le Pere Simplicien, Augustins Déchaussez troisiéme volume in folio, pagg. 930. *sans les tables. A Paris, chez Osmont. Tome troisiéme.*

SUITE DES PAIRS DE FRANCE.

ON a déja marqué dans nos *Mémoires* le dessein & l'ordre de ce Livre, & l'on en a même parlé à diverses fois. Il ne faut indiquer ici que la matiére particuliére à ce troisiéme volume. C'est l'Erection en Pairie de diverses Seigneuries qui sont en beaucoup plus grand nombre dans le Royaume qu'on n'en cite & qu'on n'en connoit d'ordinaire. Nous indiquerons pour exemples, celles où il se trouve quelques circonstances plus dignes d'attention.

L'Anjou fut Comté-Pairie en 1297. par le Roi *Philippe* Le Bel, & Duché-Pairie en 1360. par le Roi *Jean*. L'Artois fut encore Comté-Pairie, & la Bretagne Duché-Pairie sous *Philippe* Le Bel en 1297.

On rapporte la suite généalogique des anciens Comtes de Bretagne, en commençant par *Conan* I. fait Comte de Rennes & de Bretagne, Petit-Fils de Judicael, Comte de Rennes, tué en guerre par les Normands; c'est-à-dire, que la Bretagne avoit encore en

divers Cantons, divers Seigneurs, à qui les Historiens semblent avoir donné assez indifféremment le titre de Comtes de Bretagne, qui est demeuré à plus juste titre aux Comtes de la Ville Capitale. La posterité de *Conan* I. finit dans la Branche aînée masculine en *Conan* IV. pere de *Constance*, héritiére de Bretagne. Celle-ci de son troisiéme mari Guy de *Thoüars*, laissa deux filles. La puînée *Catherine* épousa André *de Vitré*, & fut mére de Philippa, laquelle porta Vitrée par son Mariage daus la Maison de Laval. La fille-aînée de Constance fut *Alix*, accordée d'abord à Henri d'*Avaugour* son parent : elle épousa depuis, selon le désir du Roi Philippe Auguste, Pierre de *Dreux*, dit *Mauclerc*, issu de notre Roi Loüis le Gros, & tige de la derniere Race des Ducs de Bretagne, laquelle étoit ainsi du Sang de France, & qui finit à Anne de Bretagne.

Au reste, comme nous le venons d'insinuer, au tems du Mariage d'Alix heritiere de Bretagne, en 1213. il y avoit une branche puînée masculine de la Maison de *Conan* I. C'étoient les Seigneurs de la Maison de *Penthié-*

vre & d'*Avaugour*. Elle ſortoit de Henri I. environ l'an 1190. troiſiéme fils d'Etienne Comte de Penthiévre, ſecond fils d'Eudon, qui avoit pour Aïeul Conan I. Cette Branche de *Bretagne, Penthiévre-Avaugour* finit en ligne maſculine, ſelon nos Auteurs, au cinquiéme Deſcendant de Henri I. dans la perſonne de Henri IV. Baron d'Avaugour, de Goello, &c. qui mourut vers 1331. Cependant des Mémoires venus de Bretagne marquent une continuation de la Maiſon de *Bretagne-Avaugour*, par une Branche puînée d'Avaugour, ſortie de *Juhaël*, grand-Oncle paternel de Henri IV. On rapporte même divers traits Hiſtoriques & généalogiques des Deſcendans de *Juhaël*, juſqu'à ſon petit-fils Guillaume d'Avaugour Seigneur de Kergrois, dont la fille, *Blanche* d'Avaugour heritiere de Kergrois, épouſa en ſecondes nôces L. de *Bellouan*, dit par là d'*Avaugour*. C'eſt d'eux que deſcend au 8e degré Anne Erard d'Avaugour Brigadier des Armées du Roi, & qui vit encore avec ſes freres. Ces derniers Mémoires étant verifiez, ſerviront de ſupplément à l'endroit que

I. & depuis il est devenu le titre des fils aînez de la Branche de *Conti*.

A l'occasion des Comtes de la Marche de la deuxiéme Race, sortis des Seigeurs de Lezignem, Maison des plus anciennes de France, on en rapporte toute la suite généalogique, avec la jonction des diverses Branches, qu'ont cherché long-tems quelques Généalogistes. On la commence ici par *Hugues* I. Seigneur de Lezignem, vers 950. cinquiéme Aïeul de Hugues VII. Sire de Lezignem, qui accompagna le Roi *Loüis* le Jeune à la Terre Sainte. Au retour il fut present à un jugement rendu par ce Roi, dit-on, en l'an 1251. Il faut qu'il y ait ici une méprise de chifre, Louis le Jeune étant mort vers 1180. On aura voulu dire peut-être 1151. Quoiqu'il en soit, Hugues VII. Sire de Lezignem eut pour quatriéme fils *Simon* I. Sire de Lézai, de qui sort la Branche subsistante. Voici comment. Simon I. fut pere de Simon II. dont le fils puîné Hugues de Lezignem-Lezai, Seigneur des Marais, partagea les biens de sa Maison en 1299. Il est en ligne directe le douziéme Aïeul de Hugues Marquis de

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1729.

pour partie de l'échange de Sedan.

Angoulême & Mortain unanimement érigez en Pairie d'abord pour Philippe d'Evreux en 1317. puis en 1514. pour Louise de Savoie mere du Roi François I. Depuis, le Roi Loüis XIII. en gratifia en 1619. Charles de Valois fils naturel du Roi Charles IX.

Le Duché de Bourbon fut érigé en Pairie pour Louis fils de Robert de Clermont en 1327. Tige, comme on sçait, de la Maison Royale de Bourbon, qui est sur le Trône depuis Henri IV. & ayant été confisqué après la révolte du Connétable de Bourbon, il a été donné à divers Princes ou Princesses jusqu'en 1661. qu'il fut donné à Louis II. de Bourbon Prince de *Condé*, en échange du Duché d'Albret, pour en jouir lui & ses Descendans mâles & femelles, issus en legitime mariage.

Les anciens Seigneurs de Bourbon remontent à *Aimar* I. vivant l'an 921. Il fut sixiéme Aïeul d'Aimon II. Seigneur de Bourbon en 1099. Ce nom d'*Aimon* commun parmi les Seigneurs de Bourbon, pourroit éclaircir une question qni a excité la curiosité; sça-

voir pourquoi les armes de l'ancien Bourbon se trouvent au frontispice du vieux Château de la Roche-Aimon en Combrailles. Quelques-uns opinant favorablement pour les Seigneurs de la *Roche-Aimon*, qui en possedent la Seigneurie depuis plus de 400. ans de pere en fils, ont conjecturé qu'ils pourroient sortir d'une branche de l'ancienne Maison de Bourbon. Il suffiroit peut-être de conjecturer que ce Château appartenoit à quelqu'un des Seigneurs de Bourbon, avant qu'il appartînt à la Maison de la Roche-Aimon d'aujourd'hui.

La premiere Maison que nous connoissions de Bourbon finit au septieme ou huitieme degré en ligne masculine à Archambaud VIII. (nom d'*Archambaud*, qui est demeuré à la petite ville de Bourbon, fameuse par ses eaux salutaires à quatre lieux de Moulin.) Ce Seigneur étant mort avant son Pére, sa sœur *Mahaud* fut dame de Bourbon à la mort de son Aïeul, arrivée en 1171. Elle épousa d'abord Gaucher de Vienne Sire de Salins, dont elle fut séparée par cause de parenté. Elle épousa depuis Guy II. de Dampierre,

qui avoit pour bisaïeul Thibaut Seigneur de Dampierre en Champagne vers l'an 1100. & qui par son mariage devint Seigneur de Bourbon. Son arriere-petite-fille Agnès de Bourbon, épouse de Jean de Bourgogne, fut mere de Béatrix de Bourgogne, qui porta son héritage de Bourbon à Robert de Clermont, fils puîné de Saint Louis, & tige de notre Maison Royale de Bourbon. Cependant la Maison de *Dampierre Bourbon* continua dans une branche puînée par Guillaume, Seigneur de Dampierre, de qui descendirent les derniers Comtes de Flandres.

Le Maine fut donné en Duché-Pairie en 1331. avec l'Anjou à Louis de France, Comte d'Anjou, dont la postérité regna après lui à Naples. Le Roi Louis XIV. en donna le nom à son fils légitimé Louis Auguste, Duc du Maine; mais sans lui en donner la propriété. Le premier connu des anciens Comtes du Maine ou du Mans, est Hugues I. vers 1010. Après la mort, sans enfans, de son petit-fils, ce Comté passa à Elie de Boisgenci Seigneur de la Fleche, qui l'acheta *dix-*

mille sous de son cousin Hugues III. qui étoit neveu maternel de Hugues II. & dont la fille héritiere porta le Comté du Maine à Foulques V. Comte d'Anjou. Ces révolutions de Provinces & de Maisons donnent du plaisir au Lecteur, en donnant du jour à l'Histoire.

Le Duché d'Orléans avec les Comtez de Valois & de Baumont le Roger & autres, furent donnez en Pairie & pour appanage à Philippe de France, fils puîné du Roi Philippe de Valois, mort sans enfans légitimes, puis en 1392. à Louis, Duc d'Orléans, aïeul du Roi Louis XII. & bisaïeul du Roi François I. Ce Duché-Pairie fut donné avec la Duché de Chartres & de Valois à Gaston de France, frere de Louis XIII. en 1626. Le même apanage fut donné à Philippe frere du Roi Louis XIV. & est possédé aujourd'hui par Louis, Duc d'Orléans, petit-fils de Philippe, & premier Prince du sang.

Nevers avoit été érigé plusieurs fois en Comté-Pairie, & avoit été dans les Maisons de Bourgogne, de Nevers, & de Clêves, quand François de Clê-

ves époux de Marguerite de Bourbon-Vendôme, obtint l'érection du Nivernois en Duché-Pairie, l'an 1538. pour ses hoires tant mâles que femelles. Sa fille Henriette le porta à Charles de Gonzague, qui devint Duc de Mantouë. Leur petit-fils Charles III. Duc de Mantouë, vendit en 1659. le Nivernois, auquel étoit joint le Donziois, au Cardinal Mazarin, qui laissa ce Duché avec lettres de Pairie données en 1660. à Philippe Mancini son neveu, sans les faire enregistrer. Ce dernier obtint des lettres confirmatives en 1696. puis de surannation non enregistrées en 1692. Son fils Philippe-Jules en obtint en 1720. qui ont été enregistrées. C'est l'enregistrement, comme on sçait, qui fait passer une Pairie aux Descendans de celui, pour qui d'abord elle a été érigée.

Mante avec Meulan, fut Comté-Pairie en 1317. pour Louis de France, Comte d'Evreux.

Mâcon a été aussi Comté-Pairie, & donné à divers Seigneurs, après avoir eu ses Comtes particuliers, dont la Maison fondit en celle des Comtes de Bourgogne.

Juillet 1729.

Bourges eut ſes Comtes particuliers juſqu'en 916. puis ſes Vicomtes juſqu'en 1100. qu'*Arpin* vendit ce Domaine au Roi Philippe I. Bourges avec l'Auvergne fut érigé en Duché-Pairie en 1360. pour *Jean* de France, Duc de Berry, connu dans notre Hiſtoire par les troubles du Regne du Roi Charles VI. ſon neveu. Il a été donné depuis à d'autres Princes. Charles de France, oncle du Roi Louis XV. en porta le titre ſans en avoir le domaine.

La Touraine érigée pour la premiére fois en Duché-Pairie pour *Jean* de France, qui eut depuis en échange le Duché de Berry, & dont nous venons de parler. Le Poitou & le Perigord furent auſſi Pairies. Le Perigord en particulier fut donné à Louis, Duc d'Orléans, frere du Roi Charles VI. Son fils Charles, pour payer ſa rançon en Angleterre, le vendit à Jean de *Bretagne-Penthiévre*; & ce Duché paſſa par alliance avec la Maiſon d'Albret à la branche de Bourbon qui vint ſur le Trône en la perſonne de Henri IV.

Château-Thierri fait d'abord Duché-Pairie pour *Louis* Duc d'Orléans frere de Charles VI. a été rétabli en *Juillet* 1729.

Duché-Pairie avec Albret en 1651. pour Frédéric Maurice Duc de Boüillon, en échange de Sedan; ce qui fut enregiſtré au Parlement le 2. Décembre 1665. pour les Deſcendans mâles & femelles.

Le Comté d'eu fut érigé en Pairie en 1458. pour *Charles* d'Artois; & étant venu à feu *Mademoiſelle*, fille de Gaſton de France, Duc d'Orléans, elle le laiſſa à M. le Duc du Maine, à qui S. M. renouvella des lettres de Pairie du Comté avec toutes ſes anciennes prérogatives par acte de 1694.

Le Comté de Foix fut érigé en Pairie en 1468. pour Gaſton de foix. On commence la généalogie de l'illuſtre Maiſon de Foix par Roger I. fils puîné de Raimond, Comte de Carcaſſone. De lui ſortoit au dixiéme degré *Gaſton-Phebus* mort ſubitement d'une apopléxie, en lavant ſes mains pour ſouper. Ayant perdu ſon fils, Seigneur d'une grande eſpérance, il ne laiſſa de ſa poſtérité que des fils naturels, dont le premier fut *Bernard*, qui paſſa en Eſpagne, où il épouſa Iſabelle de la *Cerda*, Comteſſe de *Medina-Celi*. C'eſt de lui que deſcendoient les Ducs de ce

nom finis vers 1710. en Louis Duc de *Medina-Celi*, premier Ministre d'État d'Espagne, & Gouverneur du Prince des Asturiés; accusé de conspiration contre l'État. Il mourut en prison à Fontarabie. On observe ici qu'un Avanturier nommé Henri *Doucet* mort à l'Hôtel-Dieu de Paris en 1720. se disoit héritier des Maisons de *Medina-Sidonia* & de *Medina-Celi*, & fit son testament conjointement à ces visions. Il étoit de Monbrun près du Pont du Gard. Il fut d'abord enfermé comme insensé. Jean de Foix le second des fils naturels de *Gaston-Phebus* de Foix, & qui étoit destiné par son Pere à lui succéder, mourut malheureusement; le feu prenant à ses habits, au fameux & funeste Ballet qui fit retomber en démence notre Roi Charles VI. Ainsi le Comté de Foix vint à *Matthieu* de Foix II. Vicomte de Béarn, cousin au troisieme degré de *Gaston-Phebus*. Matthieu étant mort sans avoir eu aucuns enfans de Jeanne, fille aînée du Roi Jean I. d'Arragon, Isabelle sœur de Matthieu, porta l'héritage à Archambaud de Grailli Captal de Buch, tige des Comtes de Foix de la seconde Race.

Ces derniers Seigneurs, bien
lors établis en Guyenne, tiroie
nom & leur origine de la Te
Grailli, ou *Greilli*, près du Lac
nêve, qu'ils possédoient dès l'an
que vivoit Gérard de Grailli
mier bien connu de leurs Aïe
de ses Descendans Pierre II. S
de Grailli, épousa Assalide d
deaux vers l'an 1300. Ca
Buch: qualité à quoi sont att
grands priviléges au Parle
dans la ville de Bourdeaux.
d'Archambaud qui épousa
de Foix & de Béarn. Mai
yant suivi le parti de An
Roi de Navare, le Com
toit sur le point d'être con
avec Isabelle de Foix sa fe
se soumettre au Roi Ch
mettant de ne point ma
sans le consentement d
de qui *il obtint absoluti*
Archambaud eut pou
ston, tige de la branc
dalle, finie en Franc
la personne de Henri
Randan. Archamb
fils aîné aïeul de Gas

Foix & de Bigorre, qui épousa Eléonor d'Arragon, héritiere par sa Mere du Royaume de Navarre, & aïcule de Catherine de Foix qui porta la Navarre à la Maison d'Albret par son mariage ; d'où il est venu à la Maison de France en la personne du Roi Henri IV. qui avoit pour mere Jeanne d'Albret.

On rapporte la généalogie des Seigneurs de Foix-Rabat, & les diverses opinions des Auteurs touchant leur origine. Tous conviennent qu'ils sortent de la Maison de Foix ; mais est-ce par un fils légitime ou par un fils naturel ? Est-ce de tel ou de tel autre Comte de Foix ? C'est ce qui meriteroit une longue discussion. La branche de Foix-Rabat est finie dans la ligne masculine en Roger Christin dit le Comte de Foix, né l'an 1677. & mort sans enfans. Sa sœur consanguine Louise-Charlotte née d'un troisiéme lit en 1693. épousa au mois de Juillet 1714. Jean-honoré, Marquis de *Sabran*, Chambellan de Philippe Duc d'Orléans depuis Régent du Royaume. Elle a eu une sœur du premier lit & une du second. Celle-ci a joui

par provision du Comté de Rabat premiere Baronie de Foix.

Une branche de Foix-Rabat, dit *De la Gardiole*, sortit, par leur gran oncle Jean Roger frere du Marquis d Foix, Capitaine des cent Suisses d Philippe de France Duc d'Orléans, Gouverneur du Pays de Foix. Il e deux fils : l'aînée lui succéda, puis s retira du monde. Il ne fut point ma rié, non plus que son frere, dit le Che valier de Foix. Les autres branches d Foix connuës dans l'Histoire, comm celles de Narbonne, de Candale, & celles des derniers Ducs de Foix-Ran dan, sont ici éxposées comme on le voit ailleurs : mais on trouve ici de branches du nom de Foix, que l'o connoissoit moins. Elles sortent de fil naturels : elles sont établies dans l Roussillon, dans la Gascogne, & au environs des Pyrenées où elles subsi tent encore.

La Maison des Comtes d'*Arma gnac*, dont on rapporte ici la généalo gie, mérite de l'attention. Elle a eu comme on sçait, beaucoup de part notre Histoire : ses alliances avec le Maisons Souveraines & Royales, &

ses grands Domaines la distinguoient aussi bien que son ancienneté. Sortis des Comtes de Fesensac sous nos Rois de la seconde race, *Bernard le Louche*, fut Comte d'*Armagnac* avant le Régne de *Hugues Capet*. Après avoir subsisté tant de siecles & avec tant d'éclat, elle finit avec encore plus de malheur dans ses diverses branches. La branche aînée étoit réduite à deux freres. L'aîné fut Jean V. Comte d'Armagnac. Il se souleva contre le Roi Louis XI. après en avoir déja obtenu non seulement pleine rémission, mais encore d'amples gratifications. Le Roi envoya des troupes à Lectoure où étoit le Prince, qui s'y défendit une premiere fois, mais à la seconde, la Ville fut pillée, & lui assassiné par les Soldats, le 5. Mars 1473. Son frere puîné Charles devenu suspect, fut durant quinze ans prisonnier à la Bastille, où sa tête s'affoiblit. Il mourut depuis en curatelle. Une autre branche sortit de leur oncle Bernard d'Armagnac Comte de Pardiac, pour qui Nemours fut de nouveau érigé en Duché-Pairie. Son fils Jacque lui succéda : mais accusé encore de conspirations, pour les

quelles il obtint diverſes abolitions, il fut de nouveau convaincu d'intelligence avec le Roi d'Angleterre, & avec le Connétable. Il fut mené à la Baſtille, où ſon procès lui fut fait. On obſerve qu'aucun des Pairs n'y aſſiſta; parce qu'il avoit conſenti qu'en cas de récidive, il ſeroit jugé comme perſonne privée : deſorte qu'il fut condamné par le Parlement, le 4. Août 1477. à avoir la tête coupée; ce qui s'éxécuta aux Halles le même jour. Ses deux fils aînez moururent ſans enfans; & ſon troiſieme fils Louis, Vice-Roi de Naples, mourut ſans alliance en 1503. à Labat de Ceriſoles. Le Duché de Nemours fut porté par le mariage de leur ſœur Margueritte à Pierre de Rohan Seigneur de Gié, Maréchal de France. Une derniere branche d'Armagnac périt d'une maniere à-peu-près auſſi funeſte. Elle ſortoit au quatrieme degré par Gaſton d'Armagnac, Vicomte de Feſenſaguet. Gérard III. iſſu de lui au ſeptieme degré, ayant toûjours ſervi le Roi contre les Anglois, auſquels étoit attaché le Comte d'Armagnac, chef de ſa Maiſon, celui-ci irrité, lui ſuſcita de

cruelles affaires : & enfin l'ayant assiégé & pris, il le fit enfermer dans une citerne, où il mourut au bout de dix ou douze ans ; n'ayant reçû pour nourriture que du pain & de l'eau. Mais son fils Jean d'Armagnac frere de Gerard, ne se sentant pas le Plus fort, consentit d'aller avec son autre frere puîné Arnaud, demander pardon au Comte d'Armagnac, qui les reçut durement ; & pour conclusion les envoya prisonniers en Rouergue, où le jeune Arnaud, saisi à l'aspect de la prison, tomba mort. Son frere ainé y fut enfermé, & y mourut, après qu'on lui eut fait perdre la vûë par un bassin ardent qu'on lui mettoit devant les yeux.

La branche de Lorraine sortie de celle d'Elbeuf, & dite d'abord de Harcourt, a été dite de Guise depuis 1718. que le Duc de Lorraine érigea pour le Prince Anne-Marie des terres en Lorraine sous le tître de Guise sur Moselle. On a omis ici le jeune Prince de Guise frere puîné de la Duchesse de Bouillon d'aujourd'hui. Il est né le 17. de Décembre 1720. & est âgé de 8 à 9 ans.

Dans la branche de Marsan, on encore omis le frere du Prince de Pons sçavoir, le Prince de Lixein, qui a é pousé Margueritte de Beauvau-Craon

On trouve pag. 927. un Reglemen important fait par le Roi François II du 16. Septembre 1559. M. de Mon pensier Prince du Sang voulut préce der Messieurs de Guise & de Never Pairs de création antérieure. Sa Ma jesté arrêta que lesdits Pairs en l'Act du Sacre du Roi, marcheroient *selo l'antiquité de leur création, & qu'en l Cour de Parlement les Princes du San précéderoient les Pairs, encore que lesdit Princes du Sang ne fussent Pairs*. L'Edi de Henri III. potta que les Princes du Sang Pairs précéderoient au Parle ment, comme par tout ailleurs, le autres Pairs. Cet Edit est ici daté d Décembre 1716. ailleurs on le cit comme de 1715. ce qui vient peut-ê tre de la différence de l'ancien & du nouveau Calendrier.

Le Duc de Montmorenci Pair & Maréchal de France, fut jugé au Par lement de Toulouse; nonobstant le privilége de Pairie qu'on auroit pû al léguer. Ce Duché éteint alors, fut er

[redacted]

1633. érigé nouvellement en Duché-Pairie pour le Prince de Condé : & en 1639. de nouvelles Lettres patentes y attribuerent le nom d'Enguien.

On commence la généalogie de la Maiſon de Montmorenci par Bouchart le Barbu, Seigneur de Montmorenci, vivant en 998. datte ſinguliere par ſon ancienneté; les familles n'ayant alors que celui de leurs terres, les cadets quittoient le nom de leurs aînez ; ce qui fait qu'il eſt peu de généalogies, dont on puiſſe vérifier la filiation avant l'an 1200. La Maiſon de Montmorenci a mieux conſervé la connoiſſance de ſon origine. Thibaud de Montmorenci mort ſans enfans vers 1090. fut Connétable de France. Son arriere-neveu *Matthieu* I. *de Montmorenci* auſſi Connetable de France, épouſa Alix de Savoie, veuve de notre Roi Louis le Gros. Tels ſont les anciens rayons, & la ſplendeur du nom de Montmorenci, qui ſe ſont répandus en ſes diverſes branches, & qui ſubſiſtent encore dans leur éclat.

On met l'enregiſtrement du Duché d'Epernon à la Chambre des Comptes en 1632. Il faut que ce ſoit une mé-

prise; car la préséance qu'on y donne au Duc d'Epernon sur tous les autres Ducs, excepté le Duc de Joyeuse, ne convient qu'au regne de Henri III. & nullement au tems du Ministere du Cardinal de Richélieu. Le M. de Goth-Rouillac sorti de la tige du Duc d'Epernon, prétendit succéder au Duché. Sa petite-fille depuis 1690. reprit l'instance. N'ayant pû réüssir, elle céda ses droits au M. de Montespan-d'Antin son cousin, qui y avoit aussi des prétentions, & qui les poursuivit. C'est par là qu'un des siens a le tître de Duc d'Epernon. Le Roi par son Edit de 1711. donne rang au Duc d'Antin, seulement de cette année 1711. que se fit en sa faveur une nouvelle érection du Duché.

En trouvant ici la Maison de Nogaret-la-Valette, pour laquelle fut érigé le Duché d'Epernon par Henri III. on est curieux de voir comment cette Maison qui a eu tant d'éclat tenoit à celle du fameux *Guillaume de Nogaret*, employé sous le regne de Philippe le Bel contre le Pape Boniface VIII. Les Lettres patentes du R Henri III. marquent expresséme

que c'étoit la même Maison. Cependant on ne trouve ici le commencement de celle-ci qu'en 1372. que fut ennobli Jacques de Nogaret Seigneur de Marquefaves, pere de Bertrand de Nogaret; Capitoul & Juge-mage de Toulouse, & aïeul de Bertrand II. Seigneur de la Valette en partie, dont il rendit hommage en 1456. à l'Archevêque de Toulouse. Les armes de Jacques de la Valette étoient d'argent au noyer de sinople, au chef de gueules chargé d'une croisette d'argent, qui a été alongée en face & potencée; ce qui paroît être les armes de l'ancien Nogaret, telles que les porte le Marquis de Cauvisson, qui en descend par les femmes, & par la Maison de Murat. Pierre de Nogaret épousa en 1521. Marguerite de Lille, laquelle portoit d'or à la Croix de Toulouse, qui est de *Lille en Jourdain*, dont la Maison de Nogaret écartela. Leur fils *Jean* mort en 1515. qui commença la grande élevation de sa Maison, étant fait Mestre de Camp de la Cavalerie legere, servit en cette qualité aux Batailles de Dreux, de Jarnac, & de Montcontour. Ayant épousé en 1551.

Jeanne de Saint Lari de Bellegarde, sœur du Maréchal de France, ses Descendans en ajoûterent encore les armes aux leurs, qui sont d'azûr à la cloche d'argent bataillée de sable. On énonce ici que les armes de Bellegarde sont *sur le tout* par rapport à celles de la Valette-Nogaret : mais ne portant point sur le chef, il sembleroit plus éxact de dire sur les deux partis plûtôt que sur le tout. D'ailleurs on auroit pû exprimer que cette croix potencée s'étend en face le long du Chef, au lieu de dire simplement que la *Croisette* d'autrefois est devenuë *potencée* ; car la Croisette avoit les bras égaux, au lieu que la Croix potencée qui y a succédé, étend ses bras en face bien plus qu'en pal. Jean de Nogaret, mort en 1575. fut pere du fameux Jean-Louis de *Nogaret La Valette*, premier Duc d'*Epernon*, dont le frere & les sœurs eurent de si hautes alliances, & qui lui-même le porta si haut. Mais son fils le Cardinal de la *Valette* contribua à la disgrace de son pere par ses liaisons extraordinaires avec le Cardinal de Richelieu, qui lui fit souvent commander les armées. En effet Louis

pere du Cardinal de la Valette, en eut de la jalousie & du dépit : témoin le mot qu'il dit, en prenant un Breviaire à l'arrivée d'un Courier du Cardinal de Richelieu : *Il faut bien que nous fassions l'office des Capellans, puisqu'ils font le nôtre.* Il étoit pour lors à Loches l'an 1642. retiré par ordre de la Cour. Sa branche finit en Bernard Duc de Candale, mort en 1661. petit-neveu du Cardinal de la Valette. Une autre branche dite de *Graniague*, sortit au second degré par Pierre de Nogaret, Capitoul de Toulouse en 1413. & second fils de Jacques Nogaret, Seigneur de Marquefaves. Il fut quatriéme aïeul de Guillaume de Nogaret, Seigneur de la Roqueserriere âgé en 1673. de 85 ans, & qui eut deux fils, dont l'aîné étoit Charles, Cadet aux Régimens des Gardes en 1673.

Le Duché de *Piney-Luxembourg* étoit érigé pour passer aux mâles & aux femelles. Par là Léon d'Albert frere du Connétable de Luines, eut des Lettres patentes, & fut reçu Duc de Piney au Parlement du chef de sa femme Charlotte héritiere de Luxembourg. Leur fille portant ce Duché au

feu Maréchal de Luxembourg-Montmorenci, plusieurs Pairs s'opposérent à sa réception, prétendant qu'il n'y devoit avoir rang que du jour de l'enregistrement de ses nouvelles Lettres. L'affaire s'est recommencée à diverses fois, jusqu'à l'Edit de 1711. qui n'autorisant plus les Duchez femelles, ordonne que le Duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregistrement de ses Lettres.

Il s'est glissé en ce Volume quelques fautes de chiffres pour les dattes, qui arrêtent quelquefois. Elles n'en peuvent diminuer l'estime qu'auprès de ceux qui n'ont pas l'expérience de ces sortes d'Ouvrages remplis de dattes & de noms, où il est impossible d'éviter ces inconvéniens du côté ou des Copistes, ou des Imprimeurs, ou des Mémoires que l'on suit. On y remedieroit peut-être par un *Errata* fort exact. Mais outre qu'il ne se peut faire que sur les remarques d'un grand nombre de personnes, dont l'un observe une faute, & l'autre une autre, selon sa connoissance & son attention particuliere; souvent l'Auteur n'oseroit imprimer un pareil Errata, crai-

[redacted]

gnant d'effrayer des Lecteurts plus ignorans que judicieux, & qui suppoferoient un Livre mauvais pour des inadvertances comme inévitables. Un homme habile difoit, qu'en ces fortes de matieres & de volumes, un Ouvrage feroit parfait, fi l'on étoit bien für d'en être quitte pour une centaine de méprifes parfemées çà & là, qui n'alterent point le fond de l'Ouvrage. Il en eft des Livres comme des hommes : ils font bons quand ils fe trouvent tels, non qu'on pourroit defirer ou imaginer; mais tels qu'ils peuvent être dans la pratique Ce qui ne doit pas diminuer le foin des Auteurs; mais plûtôt le redoubler, autant que les Lecteurs doivent redoubler leur indulgence.

ARTICLE LXIX.

*LA VIE DE M. LE DUC de Montauzier Pair de France, Gouverneur de Monseigneur Louis Dauphin Ayeul du Roi à present regnant, Écrite sur les Mémoires de Madame la Duchesse d'Uzès sa Fille. Par N***.* 2. *vol.* in 12. *dont le premier contient* 184. *pages, & le second* 212. *A Paris, chez Rollin & chez Genneau.* 1729.

L'Ouvrage est dedié à Monsieur le Duc d'Uzès, & le seul titre fait assez voir que l'hommage lui en étoit dû. C'est ce Seigneur qui a fourni les Mémoires, & l'Auteur a pour ainsi dire écrit sous ses yeux. Aussi déclare-t-il dans sa Preface que cet Ouvrage est le seul que les personnes interessées adoptent, & qu'elles desavoüent celui qu'on nous pria il y a quelques années d'annoncer dans nos Mémoire sous le titre de *Memoires pour servir l'Histoire de M. le Duc de Montauzie* Cette rencontre de deux Auteurs po une même entreprise nous oblige

faire connoître au public celui qui l'a exécutée. Et nous nous déterminons d'autant plus volontiers que nous ſçavons que ce n'eſt que par modeſtie qu'il a ſupprimé ſon nom. Il n'a rien negligé pour remplir cet Ouvrage de faits curieux & intereſſans. Les Mémoires étoient par eux-mêmes aſſez ſteriles & peu éxacts pour les dates & les circonſtances des faits ; le P. Nicolas Le Petit y a ſuppléé par le ſoin qu'il a pris de conſulter tous les Monumens Hiſtoriques, les écrits du tems, & les perſonnes vivantes qui ont pû lui donner quelques éclairciſſemens. Il n'a pas oublié de marquer ſa juſte indignation contre le Livre intitulé *Segreſiana* ou M. de Montauſier eſt traité d'*homme de fortune qui s'étoit élevé ſans mérite* ; & en effet s'il y avoit encore quelqu'un dans une erreur ſi groſſiére, l'Hiſtoire que nous annonçons de la vie de ce Seigneur ſeroit plus que ſuffiſante pour le détromper.

M. le Duc de *Montauzier* naquit le 6. d'Octobre 1610. & fut le ſecond fils de Leon de *Sainte Maure* Baron de Montauzier, & de Marguerite de Chateaubriant, tous deux ſortis des

plus illustres Maisons de Bretagne & de Touraine. Son humeur impetueuse fit croire à sa mere devenuë veuve à l'âge de vingt-cinq ans, qu'il falloit le traiter avec moins d'indulgence que son frere aîné. « Toûjours rétif à l'é- » tude qui captivoit sa vivacité, il ne » faisoit que de médiocres progrès; » mais le hazard ayant fait tomber » sous sa main un vieux Poëte Fran- » çois, je ne sçai quel feu caché sous » un langage à demi barbare échauffa » insensiblement son imagination & » lui fit sentir le plaisir & l'utilité » qu'on peut retirer d'une étude assi- » duë ». L'envie de plaire à une jeu ne personne de Sedan où il faisoit se exercices sembla le rendre tout-à-fa Poëte. Les duels étoient alors fort o dinaires; sa vivacité & sa fermeté l en fournirent quelques occasions : : lé partisan du Calvinisme dans leq il avoit eu le malheur de naître sembloit devoir en être un jour un principaux appuis.

Il fit sa premiére Campagne 1630. en Italie; ou il défendit, son frere, Rosignan & Casal. De passa en Lorraine pour y servir s

Comte de *Braſſac* ſon oncle : & pendant les deux ans qu'il y demeura, il fit voir dans une occaſion delicate que, quelque foibleſſe qu'il eût pour le ſexe, l'amour du devoir peut toûjours triompher de la paſſion la plus forte. Ce fut peu de tems après qu'ayant connu l'illuſtre Mademoiſelle de *Rambouillet* il concût pour elle une inclination & une eſtime que plus de vingt-ans de mariage n'affoiblirent jamais, & qui n'eurent pourtant leur effet qu'après pluſieurs années. Devenu Marquis de *Montauzier* & Colonel d'un Regiment par la mort de ſon frere, il fit deux Campagnes glorieuſes en Alſace ſous le celebre Duc de *Veymar* & le Marechal de *Guebriant*. Ces deux grands hommes rendirent de ſi bons témoignages de ſa valeur qu'à l'âge de vingt-huit ans le Roi le fit Maréchal de Camp, & bien-tôt après Gouverneur de la Haute-Alſace ; poſte d'autant plus important que l'Alſace étoit alors un des principaux Thèâtres de la guerre.

Si l'Auteur rapporte les combats qui ſe donnerent entre le Duc de *Lorraine* & le Duc de *Veymar*, & le fa-

meux Siége de Brisack., il ne s'éten qu'autant qu'il faut pour donner un idée de la valeur du Marquis de *Montauzier* qui se signala dans ces occasions, mais sur tout sous le Maréchal de *Guebriant* dont il suivit toûjours fidélement les étendarts jusqu'au funeste jour qui l'enleva à la France après la prise de Rotweil l'an 1643.

Les suites de cette mort furent fatales à la France & au Marquis de *Montauzier*. Nos Troupes furent défaites à Dutlingen; le Marquis, dont l'avis n'avoit pas été suivi dans le Conseil de Guerre après avoir fait des prodiges de valeur, fut fait prisonnier; & pour son malheur, il tomba entre les mains d'un Officier dont la grossiereté & la mauvaise humeur lui firent ressentir tout ce que la prison a de plus fâcheux. Le changement qui étoit arrivé dans le Ministere par la mort du Cardinal de *Richelieu* prolongea sa captivité qui dura dix mois. La Cour sembloit l'avoir oublié, & il fut contraint de payer une grosse rançon pour lui & pour plusieurs Gentils-hommes qui l'avoient suivi.

Rentré dans le sein de sa Patrie, il

Juillet 1729.

[redacted]

se détermina à rentrer dans celui de l'Église Catholique. La Conversion d'un Calviniste si ferme, si instruit, si zelé même pour sa Secte fit beaucoup d'honneur au P. *Faure* Cordelier, depuis Evêque d'Amiens. Les raisons qui le persuaderent sont exposées dans un si beau jour qu'un esprit droit ne peut s'empêcher de s'y rendre. Il y eut peu d'intervalle entre cette conversion & son mariage avec Mademoiselle de *Rambouillet*. C'est sur leur caractere qu'étoit fondée l'espece de sympathie qui étoit entr'eux depuis si long-tems. « L'un & l'autre portoit » un grand nom. Tous deux étoient » dans cet âge mûr où l'on conserve » encore les agrémens de la jeunesse » sans avoir les défauts qui en sont » presque inséparables. Tous deux » étoient universellement estimez & » méritoient de l'être, parce qu'on » admiroit également dans tous deux » une ame grande & élevée au dessus » du commun, un courage capable » des plus hautes entreprises, une fi» delité inébranlable pour leur devoir » & pour leurs amis, un desinteresse» ment incorruptible; une inclina-

» tion bienfaisante, une poli
» gagée de toute affectation
» prit juste & cultivé plus q
» d'ordinaire dans des pers
» leur condition, un goût dél
» les Ouvrages ingénieux, u
» nement exquis pour en jug
» de capacité pour en comp
» auroient fait honneur aux
» prits de leur siecle. Tant
» qualitez étoient relevées pa
» té solide & par une modest
» laissoient ignorer qu'à eux
» ce qu'ils valoient.

» Mais parmi un si grand
» de traits qui les rendoient
» bles, il s'en trouvoit plus
» tres, qui mettoient entre
» difference & un contraste
» remarquer pour le mieux
» tre. L'un avoit l'abord fr
» rieux ; l'autre l'avoit toujo
» & engageant. L'un n'éto
» ouvert qu'avec ses amis pa
» l'autre faisoit aux personne
» rentes le même accueil qu'
» leurs amis. Celui-ci n'ét
» plaisant que par raison dan
» ses qui n'étoient pas de

[redacted]

„ celle-là s'accommodoit tellement
„ aux tems, aux lieux & aux personnes,
„ qu'on eût pris pour goût & pour in-
„ clination ce qui n'étoit dans elle
„ que pure complaisance. L'un, ardent
„ défenseur de la vérité & de la justi-
„ ce en prenoit souvent le parti avec
„ une chaleur qui approchoit de la ru-
„ desse, l'autre sçavoit ramener avec
„ douceur ceux qui s'en écartoient de-
„ vant elle. La vertu dans l'un étoit
„ grave & austere, dans l'autre elle
„ étoit douce & aimable. L'un avoit
„ le cœur bon & compatissant; mais il
„ n'en sçavoit donner d'autres preu-
„ ves que des services effectifs: l'autre
„ joignoit aux bons offices les de-
„ monstrations les plus gracieuses de
„ cordialité & de charité. Enfin pour
„ achever leurs portraits, le Marquis
„ de Montauzier sembloit être un de
„ ces Anciens Romains dont les dé-
„ fauts mêmes avoient leur source
„ dans leur propre vertu, & la Mar-
„ quise paroissoit être une de ces Hé-
„ roïnes d'imagination dans qui la
„ vertu est sans mélange des plus le-
„ gers défauts.

Après des portraits si bien peints

l'Auteur nous représente son H
action au Siege de Dunkerke &
les Guerres-Civiles. Si le Marq
Montauzier eut été capable
duction, on peut dire que tou
piroit à le seduire. Le Cardina
zarin le menageoit peu, & M. le
n'omit rien pour l'attirer dans so
ti. Mais les principes d'honneu
porterent sur les mécontenteme
sonnels. S'il eût pû se resoudi
lement à paroître moins soum
eût pû esperer de la Cour les plus
des faveurs qui ne se donnoien
qu'à ceux qui sçavoient se faire
dre. On peut voir dans l'O
même les belles actions par lesq
il signala sa fidelité au prix d
sang. Il échappa à la mort c
par miracle ; & les blessures qu
çut dans un Combat le mirent
hors d'état de servir le Roi da
Armées.

Le détail que fait l'Auteur
occupations dans la vie privée
mena jusqu'à ce que le Roi lui c
les emplois les plus éclatans, fa
mirer un Courtisan ennemi de l
terie, un homme de qualité app

à orner ſon eſprit par l'étude des Sciences, un Pere qui prenoit ſoin d'apprendre lui-même à ſa fille la Religion à fonds, & qui non content de donner à ſes domeſtiques des exemples de pieté, les inſtruiſoit lui-même de tous leurs devoirs, & ne rougiſſoit point de ſe confondre tous les ſoirs avec eux pour faire enſemble une Priére commune. Mais ſon merite & celui de ſon épouſe avoit brillé avec trop d'éclat pour être oublié dans leur retraite.

En 1661. le Roi nomma Madame de Montauzier Gouvernante des Enfans de France. Bien-tôt après il donna le Cordon bleu & le Gouvernement de Normandie au Marquis, qui ſçût ſe concilier tous les Eſprits de cette Province malgré les preventions qu'on leur avoit données. En 1664. il fut chargé d'aller ſur la frontiere recevoir le Cardinal *Chigi* Legat du Pape *Alexandre VII.* commiſſion dont il voulut s'excuſer. *Ces Italiens*, dit-il au Roi, *ſont trop fins pour moi, & moi trop ſimple pour eux.* Mais le Roi ne fit que rire de ſon excuſe, & prétendit qu'un bon Gouverneur de Nor-

mandie étoit assez délié p
liens. Il fut ensuite comb
veaux honneurs, il fut
Pair, la Duchesse fut nom
d'honneur de la Reine, &
verneur de Monseigneur l
Le Roi qui sçavoit si bien
merite le choisit malgré l'e
clara son choix dès que le
venu de son Gouverneme
toit genereusement devo
tems de peste au salut de l

Nous renvoyons au L
ceux qui seront curieux de
cela plusieurs particulari
santes & quelques Anecd
gardent les premiéres anné
seigneur le Dauphin. On y
jusqu'où le Duc de *Monta*
ses soins, & quelles obliga
la Republique des Lettr
pour tout ce qu'il fit nor
par lui-même, afin de fo
digne de *Louis le Grand*, r
par les grands hommes qu
& les Sçavans qui travaille
auspices.

Un des endroits de ce
qui fait le plus d'honneur

& dont les Connoiſſeurs lui ſçauront le plus de gré, c'eſt le ſoin qu'il a pris de raſſembler avec ordre & ſous un point de vûë les maximes du Duc de Montauzier, qui comme autant de Sentences détachées n'avoient nulle liaiſon dans le Recuëil qui en étoit reſté. Selon le plan que le P. *le Petit* en a tracé, la premiere partie traite des devoirs d'un Prince envers Dieu; la 2^{e} comprend ſes obligations envers ſes Sujets, & la 3^{e}. preſcrit des regles de conduite à l'égard des Princes & des États voiſins. Le Recuëil de ces maximes donna occaſion aux Ennemis du Duc de *Montauzier* d'entreprendre ſa perte; mais rien n'eſt plus beau que ſon Apologie, ſûr tout la réponſe qu'il fit à cette objection: Monſeigneur peut ſe paſſer d'étude & de Latin puiſque le Roi ſon Pere s'en eſt paſſé. « Que Votre Majeſté ne » prenne pas exemple ſur elle-même. » Si après avoir été conduit avec trop » d'indulgence & nourri au milieu » des plaiſirs & des jeux, vous vous » êtes neanmoins trouvé le plus grand, » le plus habile, & le plus vigilant » Roi du monde, le Ciel ne fait pas

» tous les jours des miracles. C'en est un,
» Sire, que le monde voit avec éton-
» nement, que vous vous soyez vous-
» même rendu capable de Gouverner
» un grand État, de commander de
» puissantes armées, de faire la feli-
» cité de vos peuples, & d'abattre la
» fierté de vos ennemis avec le seul se-
» cours de vos reflexions, & par la
» force de votre excellent genie. Il est
» vrai que Votre Majesté n'a eu besoin
» ni de maîtres ni de directeurs, ni
» d'instructions ni de preceptes, &
» que Dieu lui a inspiré la Science des
» Rois, comme il inspira aux premiers
» hommes les Arts & les connoissan-
» ces necessaires au genre humain.
» Mais, Sire, la capacité ne descend
» pas toûjours du Pere au Fils ; elle se
» donne aux uns, & se fait acheter aux
» autres, &c ». La Cabale fut dissi-
pée, & le Duc de Montauzier main-
tenu dans sa place, suivit par tout son
éleve & l'accompagna dans ses pre-
mieres Campagnes jusqu'en 1690.
que ce grand homme mourut dans les
sentimens de Pieté & de Religion
dont il avoit toûjours fait hautement
profession.

Le ſecond volume finit par les piéces de vers qui compoſent la fameuſe guirlande dont Monſieur le Duc de Montauzier dans ſa jeuneſſe couronna *Julie*, c'eſt-à-dire, Mademoiſelle de Rambouillet. Quoique cette couronne ſoit l'Ouvrage de pluſieurs beaux Eſprits de ce tems-là, on peut dire que l'illuſtre *Julie* meritoit des plus beaux vers. Au reſte le favorable accuëil que les perſonnes de Qualité ont fait à tout l'Ouvrage eſt une déciſion reſpectable pour nous, & un augure favorable pour l'Auteur qui vient de donner au Public cet heureux eſſai de ſa plume.

ARTICLE LXX.

***NOUVELLE RELATIO** de l'Afrique Occidentale, conten une description exacte du Senega des Païs situez entre le Cap Blan la Riviere de Serrelionne, jusqu'à de 300. lieuës dans les terres; l'H re naturelle de ces Païs, les différ Nations qui y sont répanduës, Religion, & leurs mœurs. Avec tat ancien & présent des Compag qui y font le commerce. Ouvrage richi de quantité de Cartes, de Pl & de figures en taille-douce. Pa Pere Jean-Baptiste* LABAT*, de l' dre des Freres Prêcheurs. Cinq V mes* in 12. *A Paris chez Jean-Fra Giffard, ruë S. Jacques, à Sa Therese.*

Suite de l'Article 5. du mois de Janvi MCCXXIX.

CE troisiéme Volume contien Description du Lac de *Cayor* *Niger*, jusqu'au *Désert*; du Païs puis l'*Escalle* du *Désert*, jusqu'à *G* *rel*, de l'*Escalle* du Roi *Siratique*, Juillet 1729.

des *Foulles*, du Département de *Galam*, &c. L'Auteur ne manque pas d'expliquer fort au long d'une maniere agréable & naturelle les mœurs, les usages, le commerce des Peuples qui habitent ces Contrées; les plantes, les animaux, & les autres choses qui s'y trouvent, & dont la connoissance peut intéresser la curiosité des Lecteurs. Or l'Afrique renferme une infinité de choses, non seulement curieuses, mais utiles, & précieuses, & dont le commerce seroit très-avantageux, s'il étoit une fois solidement établi, & poussé aussi loin qu'il peut s'étendre. C'est le but & l'objet que se sont proposé les diverses Compagnies du Senegal, dont nous avons parlé dans le premier Extrait. Mais personne n'a tant avancé cet important Ouvrage, & n'y a travaillé avec tant de zéle & de succès, que le Sieur *André Bruë*, le Héros du Pere *Labat*.

Par tout il nous représente, un homme intelligent, éclairé, qui sçait former de grands desseins, & prendre de justes mesures pour l'éxécution, & la solidité des établissemens. Un homme actif, vigilant, laborieux, qui

chargé en chef des intérêts de l
pagnie, *Directeur Général & C*
dant, voit tout par lui-même
dans les détails les plus exact
n'est rebuté ni de la fatigue d
longs & des plus pénibles vo
ni des incommoditez du clim
homme adroit, souple, insinua
sçait gagner une infinité de Nat
verses, de Rois & de Chefs,
res, à la vérité, si nous en juge
rapport à nos manieres & à nos
mais rusez, attentifs, précauti
avides, intéressez à l'éxcès,
mandent toûjours, & ne sont
contens, si les manieres ne sup
ce que leur insatiable cupidité e
sans mesure. Un homme fern
trépide, qui presque seul au mili
monde d'ennemis, ou de ge
jours prêts à le devenir, sçait fa
dre leur estime & leur confian
re craindre & respecter la pu
des Maîtres qui l'envoient. U
me bien faisant, généreux, l
qui, plaçant ses dons à propos
mule à peu de frais des trésors i
sés. Un de ces hommes enfin
ne remplace jamais. Quelle pe

[redacted]

ſent quelques-uns, que de ſi grandes qualitez faſſent qu'un Chef des négocians : diſons plûtôt, combien eſt eſtimable, une profeſſion qui comporte des qualitez ſi éminentes & de ſi précieux talens.

Le Sieur *Brüe* ayant reconnu qu'il ſe commettoit pluſieurs abus dans la traite de la Gomme, & que les Commis envoyez par la Compagnie traitoient pour leur compte particulier les plus précieuſes marchandiſes, de l'Or, & de l'Ambre; réſolut d'approfondir ces miſteres d'iniquité, & d'y apporter remede. C'eſt ce qui l'engagea en 1715 à remonter le Niger, juſqu'au Déſert, dans le Royaume de *Brac*, Roi des Négres *Jaloſſes*, pour ſe trouver à cette traite. La maniere dont le Commandant ſe conduiſit durant tout ce voyage, & l'ordre qu'il établit dans le commerce, ſont la preuve de ce que nous venons de dire de ſes talens pour l'emploi qui lui avoit été confié. Le Pere *Labat* n'a pas manqué de donner une ample deſcription du païs que parcourut M. Brüe. Il y a, dit-il, auprès de *Maca* un Etang d'eau ſalée d'une grandeur conſidérable. Le ſel ſe

forme de lui-même au fond de l'ea
On le rompt, il s'éléve à la ſurface
on le fait ſécher ſur le bord de l'Etang
pour s'en ſervir. Ce ſel, ainſi que ce
lui de *Bieurt*, dont il eſt parlé dans c
même Ouvrage, eſt corroſif, & ap
proche plus de l'alun que de not
ſel.

Depuis Maca juſqu'à Serinſali re
gnent des deux côtez de la riviere d
très-vaſtes plaines. On y nourriſſoit au
trefois de grands troupeaux de Bœufs
mais une guerre en a preſque dépeupl
le païs. Dans un canton appellé l
Terrier Rouge, ils ſont encore à ſi bo
marché, qu'on en a un pour trente cin
ou quarante ſols. Ces Bœufs néa
moins ſont grands, forts, vigoureu
ils portent la charge, & marchent v
& légérement. Ils ont entre les de
épaules une boſſe d'une chair fort g
ſe, d'environ quinze pouces de
métre ſur dix à douze de hauteur. C
un manger très-délicat. Un Moutc
coûte en cet endroit que ſix à ſept
On trouve en ce païs une grande c
tité de Cerfs, de Biches, de Gazelle
Le P. *Labat* s'étend fort ſur cett
niére eſpéce. « Elles ont, dit-il

[redacted]

» que chose du Chameau, de la Che-
» vre, de la Biche, & du Liévre. La
» tête, la queüe & le poil approchent
» du Chameau; elles ont, comme lui,
» un cercle noir au-dessus des yeux:
» le corps est comme celui de la Biche:
» leur cri imite celui des Chévres; &
» leurs jambes & leurs pieds plus courts
» par devant que par derriere, appro-
» chent fort du liévre».

Le P. *Labat* nous donne la figure gravée de l'animal qu'il décrit ainsi; mais ici & en d'autres endroits la figure & la description ne se ressemblent pas. Le P. *Labat* en sera plus porté à faire grace à des Historiens ausquels il a reproché cet inconvénient comme un défaut.

Le P. *Labat* avoit dit que les Negres de ces quartiers n'ont point de Médecins, & qu'ils ne connoissent pas cette profession. Il a cru être obligé de se dédire, sans doute pour avoir occasion de revenir sur un sujet, qui a pour lui un attrait particulier. En effet, la Médecine est une des choses sur lesquelles il s'égaye le plus volontiers. Voici donc comme il s'exprime. « Je
» me suis trompé quand j'ai dit qu'il

» n'y avoit point de Médecin
» les Maures, & chez les Ne
» ne seroit pas juste qu'ils fusse
» exempts que les autres homı
» la suite du Péché Originel
» des maladies pour les faire 1
» des Médecins pour les tour
» Ker (*Seigneur du Petit Brou*
» étoit un. Sans avoir pris ses
» en aucune faculté, il ne laiſ
» d'être en grande réputation
» loit en plein drap, & se faisc
» aussi cherement qu'un Apot
» M. *Brüe* avoit dans sa bar
» femme d'un Seigneur Nég
» sin du Fort Loüis, qui étc
» bée dans une maladie de la
» depuis plusieurs années. Il
» entre les mains de Ker, en a
» que le hazard l'eut guerie,
» les remédes l'eussent tuée.
» gneur Médecin fit présent d'
» Bœuf au Sieur *Brüe*, & r
» échange un flacon d'eau de
» est une drogue excellente
» Médecins & les malades de
» là ».

L'établissement projetté d
long-tems par les Directeur

[redacted]

Compagnie, au Royaume *Galam*, & heureusement exécuté par M. *Brüe*, est un des endroits des plus intéressans de de ce troisiéme Volume; & le Journal du voyage que ce Commandant y fit en 1698, est un des morceaux des plus curieux. Les diverses avantures de cette expédition en rendent la Relation très-agréable; & les avantages que le commerce en peut retirer, en font sentir l'importance. On traite en ce païs de l'Or, des Captifs, du *Morphil*; c'est-à-dire, en termes de Négocians, de l'Yvoire. On y trouve des Aromates, diverses espéces de remédes, & des curiositez de plusieurs sortes. On en tire sans beaucoup de peine, un très-beau Marbre rouge, mêlé de veines d'un blanc si éclatant, qu'il semble que ce soit de l'Argent, & si dur, qu'on s'en sert au lieu de pierre à fusil. Le Général en fit enlever plusieurs blocs, qu'il envoya pour essai à la Compagnie.

Les Régions ou M. *Brüe* a pénétré sont si remplies de Singes, qu'il semble qu'ils s'en soient rendus les maîtres; les Négres les haïssent à mort, parce qu'ils leur font des maux infinis.

Sieur *Brüe*, pour un véritabl

Dans ce même voyage, l
du Général prirent un Croc
avoit plus de vingt-cinq pied
Les Négres en eurent une j
me : ils disoient que c'étoit l
autres, & que sa mort rendi
fans plus sages. Il est bon d
que les *Laptots* sont des Négi
que les gens de la Compag
nent à leur service. Un dec
tua un terrible Lion qui avoi
deux hommes, & blessé un t
Il égaloit en hauteur un pc
deux ans; il est ordinaire en

monstres de toute espéce. *Foulé Diné*, Grand Seigneur du Royaume de *Siratie* dit au Sieur *Brüe*, qu'il avoit voulu lui faire présent d'un Eléphant. Mais les gens du Général n'ayant pas voulu s'en charger, *Foulé* le fit tuer & le mangea. Ces Négres ne sont pas délicats ; Serpens, Crocodiles, Eléphants, tout leur est bon. Et pour ce qui est de la chair d'Eléphant, ils la trouvent d'un goût exquis, quand elle commence à se corrompre. Elle a pour lors un fumet, qui leur paroît délicieux. Le Sieur *Brüe* s'instruisit, dans son voyage de *Galam*, de l'état du commerce de *Tombut*, ou *Tombouctou*, Royaume situé assez avant dans les terres, au Sud-Est du *Niger*, dont le Pere *Labat* tâche de déterminer la situation, en marquant la route que suivent, pour y aller, les Marchands *Mandingues* de *Galam*, & le tems qu'ils employent dans leur marche. Ce qui est certain, c'est qu'entre autres marchandises utiles, on trouve dans ce Royaume de l'Or en quantité. Tous les ans il part de *Tripoly* de *Barbarie* une Caravane d'environ dix mille hommes, pour ce commerce avanta-

geux, dont le profit monte, se
supputation de notre Auteur,
dix-sept mille écus, que les T
tains, ou, comme il parle, les
lins, gagnent en moins de cinq
Il ajoûte que les marchandise
portent à *Tambut*, nous coûtant
qu'à eux, notre profit pourroit ê
core plus considérable. Il don
projet pour établir solidement c
merce, qui pourroit nous conc
une connoissance exacte de l'int
de l'Afrique, ignoré jusqu'à p
en Europe, & sur lequel on ne no
bite que des Fables.

**
*

[redacted]

ARTICLE LXXI.

GENEALOGIE DES EMPEreurs Trajan & Hadrien, priſe ſur les Médailles, par le P. H. J.

J'Ai promis dans ma *Réponſe* aux *Obſervations* d'un Adverſaire qui m'eſt inconnu, de donner la Généalogie des Empereurs Trajan & Hadrien, & des Princeſſes de leurs Maiſons, qui ſans être Imperatrices étoient Auguſtes; pour preuve que ce nom ou ſurnom dans les femmes ne ſignifie que le ſang des Cèſars par la fille d'Auguſte. Cette Généalogie, que perſonne n'a encore traçée au vrai, me donne occaſion, comme j'ai dit, d'expliquer le beau Médaillon du Cabinet des Chartreux de Rome, qui eſt aujourd'hui chez l'Empereur, & qu'on a mal entendu juſqu'ici, touchant *Matidia*, fille de la couſine de *Trajan*.

Après la mort de Domitien, ſecond fils de Veſpaſien, il ne reſtoit de la maiſon des Flaves, entée dans celle des Céſars, qu'un jeune homme, qui

étoit âgé d'environ vingt-cinq
quand Domitien mourut. C'e
lui dont j'ai fait imprimer la
daille, où il est representé tel
étoit à l'âge environ de d
ans : avec l'inscription, ΟΥΕΣ
ΣΙΑΝΟΣ ΝΕΩΤΕΡΟΣ. Au rev
CΜΥΡΝΑΙΩΝ, avec une victoire
Consul Anglois, nommé M. *She*
m'a assûré avoir apporté de Sm
quatre Médailles semblables. L
lousie de Domitien, ou l'esprit
ble de ce jeune Prince, peut l'a
fait honorablement releguer à S
ne, pour y être élevé loin des
de sa famille. Quoi qu'il en
l'Empire sortit de la Maison des
ves : & elle ne rentra dans les pre
res charges, que sous l'aïeul du g
Constantin, au bout d'environ
cens ans. Après Domitien, l'Em
passa dans la Famille des *Ælies* &
cinies Césars, tige de Nerva, Tra
& Hadrien, de la maniere qui su

[redacted]

P

E

ls de la petite fille d'Auguste. Sa
e Ælius Sejan.

5 Licine Ælius NERVA AVG. sa premiere femme, Plotine, belle-mere de l'Empereur Trajan. Il eut d'elle ;

3 ÆSILLAS Q. MAKEΔONΩN.

De la seconde, qui fut fille de Tite.

7 Ælia Plotina Aug. seconde femme de l'Empereur Trajan, mere de l'Empereur Hadrien.

10 L. AELIVS N. CAESAR & une sœur qui fut mere de L. AELIVS CAESAR HADRIANVS, ANTONINVS AVG. PIVS.

son bis-aïeul est sur les médailles, A. LICIN. NERVA SILANVS. Son pere a simplement, comme lui, son second surnom, ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. L'Empereur Nerva est *Ælius*, puisque son frere l'est sur la médaille AESILLAS, dont nous parlerons au n. III. D'où auroient-ils tous deux ce nom, sinon de leur mere, la femme de Marc Silanus, fille du favori de Tibere, AEL. SEIANVS, son collegue dans un cinquiéme Consulat, exprimé ainsi sur une médaille de Bilbilis en Espagne; TI. CAESARE V. L. AELIO SEIANO COS? Et d'où le fils de l'Empereur Nerva est-il sur sa médaille, L. AELIVS Nerva CAESAR, que de son Pere? Et d'où son petit-fils T. AEL. CAESAR ANTONINVS, est-il Ælius, que de son aïeul?

II. L'Empereur Nerva est aussi *Silanus*, comme son pere, son frere, son aïeul, son trisaïeul, & son quatriéme aïeul. J'ai rapporté leurs

Je lui donne pour premiere
une Plotine, du nom de sa fill
TINE, mere de l'Empereur Ha
& par consequent des deux Pl
La premiere étoit belle-mere d
pereur Trajan, qui avoit épo
secondes nôces la jeune PLO
mere d'Hadrien auparavant.

III. AESILLAS est une fa
médaille, que j'ai expliquée da
Mémoires, & dans mes Rema
sur Pline AESILLAS Q. & au r
MAKEΔONΩN. Le sens est: AEL
LANUS *Legatus Auctoritate* S
Quæstor MAKEΔONΩN. Ce nom
lanus, fut-il seul, l'attache à
pereur Nerva, comme à son
La qualité de Questeur ou de

IV. La médaille d'or de l'Empereur Trajan, lors qu'il n'étoit pas encore *Parthicus*, au revers d'Hadrien couronné de laurier, avec l'inſcription, HADRIANO TRAIANO CAESARI, nous apprend, qu'il a le premier nom d'Hadrien, de ſa premiere femme, qui lui avoit apporté un gros bien, à condition de porter toûjours le nom d'Hadrien; condition qu'il obſerva ſi exactement, que ſur ſes médailles il n'en prend presque point d'autres, ſinon HADRIANVS AVGVSTVS. Le ſecond nom de Trajan eſt celui de ſon pere naturel: ſi c'étoit le nom de ſon pere adoptif l'Empereur Trajan, il précederoit celui d'Hadrien, comme étant plus noble: & cela s'obſerve religieuſement ſur toutes les médailles d'Hadrien, après la mort de l'Empereur Trajan. Le dernier nom de Ceſar eſt celui de ſa mere. Pourquoi eſt-il Céſar? Parce qu'il eſt petit-fils de l'Empereur Nerva. Les médailles le diſent en Latin, NERVAE NEPOS: & plus ſouvent en Grec, ΝΕΡΟΥΑ ΥΙΩΝΟϹ. Et comment petit-fils de Nerva, que par ſa mere Plotine? Car il n'étoit pas Céſar

par son pere. La médaille d'or de Trajan au revers d'Hadrien, que je cite ici, est d'une beauté & d'une rareté singuliere. Je ne l'ai vuë que chez M. de Clesves.

V. Trajan est un surnom de la famille Ulpia. La médaille de Trajan, BOSVICA ULPIA en est une preuve, outre celles que j'ai indiquées dans l'Histoire Auguste. Ce pere de l'Empereur Trajan avoit acquis beaucoup de gloire à la guerre; & pour cela sur les médailles d'or & d'argent de l'Empereur Trajan, il a le titr de héros d'immortelle ou d'éternel mémoire.

DIVVS PATER TRAIAN
teste nuë.

DIVI NERVA ET TRAIA
PATER:

L'Empereur Nerva couronné
rier, & Trajan le pere sans co
Ce sont le beau-pere & le
l'Empereur Trajan.

VI. PLOTINE seconde f
l'Empereur Trajan, fille d
reur Nerva & d'une Ploti
n'ayant pû avoir que le n

re, s'il eſt different des noms du pere. PLOTINE deſcend de Plotius Rufus, qui eſt ſur une médaille d'argent du tems d'Auguſte, étant fille de l'Empereur Nerva,& mariée en premieres nôces à Trajan couſin de l'Empereur Trajan, elle fut mere de l'Empereur Hadrien; qui pour cela eſt appellé, comme j'ai dit ſur ſes médailles, petit-fils de Nerva. Il devenoit par ſa mere fille d'Ælius Nerva, de la famille des Ælies: & il nomma pour cela de ce nom d'*Ælia*, la colonie qu'il avoit fondée ſur les ruines de Jéruſalem. L'Empereur Trajan ayant épouſé en ſecondes nôces Plotine la jeune, avant qu'il fût Empereur, il devint gendre de Nerva, & cette alliance lui fraya le chemin à l'Empire. Les médailles principales de Plotine ſont:

PLOTINAE AVG.)(. DIVO TRAIANO PART. II. AVG. PATRI. *Hadriani Auguſti patri.* La tête couronnée de laurier, c'eſt la mere d'Hadrien, & l'Empereur Trajan, beau-pere, & pere adoptif d'Hadrien.

DIVI NERVA ET PLOTINA IMP. TRAIA. C'eſt l'oncle & beau-pere &

la seconde femme de l'Empereur Trajan, mere d'Hadrien.

PLOTINA AVG*usta* IMP. TRAIANI. On sousentend *conjux*.

VII. TRAIAN n'est César que par sa mere, sœur de Nerva, & par consequent *Ælia*. C'est pourquoi il est appellé sur deux médailles de moyen bronze, que j'ai vuë chez Mr Begon: IMP. NERVA CAES. TRAIAN. AVG. GERM. P. M.)(. TR. POT. COS. II. SC. Il est aussi de même en argent chez le Roi, & chez le P. Chamillart, sans S C. Trajan se dit là premiérement *Nerva*, du nom de son oncle, son beau-pere, & son pere adoptif, qui est Empereur: *César*, par sa mere, & puis *Trajan* par son pere.

VIII. MARCIANE ne peut être fille que d'un Marcien, fils ou mari d'une Marcia; dont la famille étoit des plus illustres, issuë d'Ancus Marcius, comme les médailles nous l'apprennent. Elle est *Auguste* sur ses médailles, avant que d'être appellée la sœur, c'est-à-dire, la cousine de l'Empereur Trajan. Elle ne le pouvoit être, sinon parceque Trajan &

elle étoient nez de deux ſœurs ; ni ces deux ſœurs ne pouvoient être Auguſtes, ou du ſang des Céſars, ſinon étant ſœurs de l'Empereur Nerva. J'appelle l'une *Ælia*, l'autre *Licinia:* parceque ce ſont les deux noms de la famille de Nerva leur frere. Cette alliance avec un Seigneur de la famille Marcia, ne faiſoit pas déshonneur aux Céſars.

Les principales médailles de Marciane, ſont :

MARCIANA AVG. SOROR IMP. TRAIA*ni*.

DIVA AVGVSTA MARCIANA.

C'eſt-à-dire, dont la mere étoit Auguſte, ou du ſang des Céſars, avant que d'être alliée aux Marcies.

IX. MATIDIA ne peut être fille que d'un *Matidius*, ni *Auguſta* par conſequent que par ſa mere Marciane, & par ſon aïeule, ſœur de l'Empereur Nerva. Ses médailles diſent :

MATIDIA AVG. avec le nom de Trajan : & au revers eſt celui de Marciane ſa mere.

MATIDIA AVG. F. *Matidia Auguſtæ filia*, au revers de Marciane.

MATIDIA AVG. DIVAE MARCIANAE F.

DIVA AVG. MATIDIA.

On peut remarquer ici l'empressement, qu'avoient les Seigneurs des plus nobles Familles de Rome, d'épouser des filles des Césars ; c'est que cette alliance donnoit droit à leurs enfans d'entrer dans les plus hautes charges de l'Empire : où le Senat ne vouloit élever que des sujets de ce sang-là. C'est ce qui fait que la Maison des Césars fourche si souvent.

X. L. AELIVS CAESAR étoit fils de l'Empereur Nerva, qui le laissa en mourant en fort bas âge, sur une belle médaille Grecque de chez Mr Foucault, il en porte le nom ; Λ. ΑΙΛΙΟC Ν. ΚΑΙCΑΡ. *Lucius Ælius Nerva Cæsar* : comme sur les médailles de la colonie de Bostra, Ν. ΤΡΑ. ΒΟCΤΡΑ: c'est Νερβία Τραϊανὴ Βοςρα. Le prenom *Lucius* est celui des aînez de la Famille Ælia. Sejan l'avoit de même sur la médaille que j'ai citée. Nerva avoit eû ce fils de la fille de l'Empereur Tite : d'où vient que le neveu de cet Ælius César prit le prénom de Tite:

T. AEL. CAESAR HADRIANVS AVG. PIVS.

Venons maintenant au médaillon, comme on me l'écrit, ou médaille de grand bronze, que l'Empereur Hadrien fit frapper à l'honneur de Matidia, sa parente au troisiéme degré. D'un côté est la tête d'Hadrien nuë avec l'inscription : HADRIANVS AVGVSTVS. Au revers un superbe édifice, tout pareil à celui qui se voit sur une médaille de Neron, avec ces lettres, MAC AVG. & G. C. de même : lettres que les Antiquaires expliquent, MAC*ellum* AV*Gusti*, après Xiphilin, ce me semble. Il y a plus de vingt ans que j'ai averti qu'il falloit lire. MA*usoleum Cæsaris* AVG*usti.* Le P. Donat Jésuite, dans son excellent Livre *Roma vetus & nova*, page 240. represente les restes de ce Mausolée, qui subsistent encore. Quelle ressemblance peut avoir un marché à un superbe édifice, que ces médailles nous font voir ? Le même Neron avoit fait bâtir un pareil Mausolée pour sa mere. La médaille, que Patin a mise dans ses familles Romaines, MINEIA MF. nous l'apprend. Je l'ai expli-

le papier, d'où ensuite on
portées sur la pierre une
tidia que celle dont nou:
médailles; une beaucoup
dont on n'a aucune médai
monument certain, ni da
te même la plus fabuleuse.
tre Matidia ne pourroit ê
grande tante de celle-ci;
non plus du sang des Césa
pere même de celle qui e
sur cette médaille. Pour
sur les médailles parleroit
Qui l'auroit fait consacr
celle-ci? Enfin érigeroit-o
solée à une belle-mere? I
L'Empereur Hadrien n'a
& n'a pû avoir de belle-me
sa mere vivoit du tems c
Pourroit-il avoir en n
une belle-mere?

Le sens de la legende
cette médaille est, HAD
AVGVSTVS, DIVAE M
Sacerdoti Optimi Cæsaris, o
Senatus-Consulto. Hadrie:
a fait bâtir, de l'aveu du
l'honneur de Matidia de
mémoire: quoi? Le Mai

peint ſur cette médaille. Le Senat avoit donné à Trajan, deux ans avant ſa mort, le ſurnom d'*Optimus*, le Très-bon. Après ſa mort Matidia fille de ſa couſine, ſe fit Prêtreſſe de ſon nom, pour lui offrir de l'encens à certains jours; & pour honorer la bonté de ſon naturel, ſuperieure à celle des autres Céſars.

Les anciennes médailles nous repreſentent encore une autre Prêtreſſe de Prince conſacré dans cette Maiſon. C'eſt ANTONIA AVGVSTA, fille de Marc-Antoine, & d'Octavia ſœur d'Auguſte. Antonia ſe fit Prêtreſſe d'Auguſte ſon oncle; ainſi qu'elle eſt appellée ſur ſa médaille, laquelle eſt en or chez le Roi: SACERDOS DIVI AVGVSTI.

M. Spanheim dans ſon ſecond Tome, page 275. ajoute encore Livia femme d'Auguſte, qu'il dit avoir été comme Antonia, *Sacerdos divi Auguſti*; ſur le témoignage de Dion, Livre LVI. pag. 600. ſur une inſcription de Gruter, pag. CCXXVI. ſur une belle médaille de Livia, qui lui donne, dit-il, ce titre; ſur l'autorité de Velleïus, Liv. II. n. 75. qui

l'appelle, la Prêtreſſe & la fille d'Auguſte, paſſé au nombre des Dieux; & enfin ſur Ovide, qui y fait alluſion au quatriéme Livre *de Ponto*, vers 107. où il parle de Tibere & de Livia, après la conſecration d'Auguſte, en ces termes:

> *Stant pariter natuſque pius* CONIVX-
> *que* SACERDOS:
> *Nomina jam facto non leviora Deo.*

Mais ſi la médaille que cite M. Spanheim, ſans nous dire le Cabinet où elle eſt, ſans en marquer ni les ſymboles, ni la legende, ni le métal, ni le volume: ſi cette médaille, dis-je, exiſte en quelque endroit, que tout le monde ignore, (car je ne la trouve pas même indiquée par qui que ce ſoit:) elle eſt fauſſe, elle eſt fabriquée ſur ce que les Auteurs ont imaginé: auſſi bien que l'inſcription de Gruter. M. de Tillemont, qui d'ailleurs paroît adopter comme vrai, tout ce qu'il trouve dans les livres & ſur les pierres, ne laiſſe pas de traiter de *bizarrerie aſſez extraordinaire*, que Livie par le teſtament d'Auguſte

changea son nom de Livia en celui de Julia : c'est en effet comme si l'on disoit, qu'Anne d'Aûtriche, par le Testament de Loüis XIII. changea son nom d'Aûtriche en celui de Bourbon : & qu'alors Livia *devint la fille de son mari*, & ensuite *sa Prêtresse*. J'ai demontré par les médailles, dans l'Histoire Auguste la fausseté du changement de nom de Livia en Julia : c'est à la page 705. & 706. & quant à sa Prêtrise, comment Livia auroit-elle pû être Prêtresse d'Auguste après sa mort ; puisqu'elle est morte avant lui ? Deux médailles, que j'ai rapportées là même, attestent ce fait.

ΘΕΑ ΛΙΒΙΑ. *Diva Livia.* : avec sa tête. La voilà morte sans doute. Au revers, la tête d'Auguste son mari, il n'est point mort, n'étant point ΘΕΟΣ, comme sa femme est ΘΕΑ. ΚΛΑΖΟΜ. Médaille frappée à Clazomenes, ville de l'Ionie, dans l'Asie mineure, proche d'Ephese. Elle est au Cabinet du Roi.

ΘΕΑ ΛΙΒΙΑ. *Diva Livia*, & sa tête. Au revers, la tête d'Auguste, ΣΕΒΑΣΤΟΣ. *Augustus* : mais non pas ΘΕΟΣ. Il vit donc encore, & on le

console, en lui disant que sa femme est au rang des divinitez. ΜΑΓΥ. Médaille frappée à Magyde en Pamphylie, rapportée par M. Vaillant, pag. 6. & 7.

On pourroit ajouter à ces deux médailles une troisiéme, décrite dans le *Tresoro Britannico*, Tome II. page 180. du Cabinet du Duc de Devonshire: mais elle m'est suspecte par plus d'un endroit: & je ne me sers point de témoins suspects. Quant à accorder les deux médailles que je viens de rapporter, avec les Auteurs que Mr Spanheim vient de citer, & autres; j'y perdrois ma peine: d'autres l'entreprendront, s'ils veulent.

[redacted]

Article LXXII.

HISTOIRE LITTERAIRE DE la Ville de Lyon avec une Bibliothéque des Auteurs Lionnois ſacrez & profanes diſtribuez par ſiécles. De plus antiquitez de Lion. Par le Pere de Colonia de la Compagnie de J. à Lion chez François Rigollet Libraire ſur le quai des Céleſtins au mercure 1728. *in* 4° *I. Tome & deux parties I. pagg.* 291. 2^e^ *partie pagg.* 440.

Suite de l'Article LXVI. au mois de Juin, page 1092.

Seconde Partie.

Hiſtoire Littéraire des ſix premiers Siecles.

LE P. *De Colonia* ayant fixé la fondation de *Lion* à l'année 42. avant J. C. & établi *Munatius Plancus* pour ſon Fondateur, ainſi que nous l'avons dit en parlant de la premiere Partie, ou des *Antiquitez de Lion*; commence ici par examiner la

Littérature Lionnoise du premier siécle ; ce siecle qui est le beau point de vûë de la spendeur de Lion , seroit aussi le plus fécond & le plus brillant pour l'érudition , si on vouloit adopter tout ce qui est rapporté par une foule d'Auteurs du seizieme & du dix-septieme siecle , & même par M. Claude de *Belliévre*. On verroit un *Lucius Plotius* & un *Marc Antoine Gniphon*, ces grands maîtres de *Ciceron* & de *Jules César* devenir tout à coup Lyonnois : on verroit successivement à *Lyon* trois différens Athénées , ou lieux consacrez à la Déesse des sciences : on verroit six cens ans avant Jesus-Christ les Phocéens attirez par la grande réputation des Druïdes Gaulois échanger avec eux les sciences par un commerce de littérature utile à tous les Peuples : visions toutes pures qui n'ont aucun fondement légitime. On sçait seulement par *César* & *Pomponius Mela* que dès les commencemens on cultivoit dans ces Contrées l'Astronomie, la Philosophie , la Jurisprudence , la Géométrie , la Médecine , la Poësie même, mais une Poësie dogmatique , & digne des Druïdes : car c'étoient les

grands, les ſeuls maîtres ; & leur point capital de Doctrine étoit l'immortalité de l'âme, qui dégénéra depuis en métempſycoſe mitigée, ou moins dure que celle de Pythagore.

On voit bien que le P. *De Colonia*, reculant l'époque de *Lion*, ôte à *Plotius* & *Gniphon* leurs lettres de naturalité ; mais ces deux Sçavans ne laiſſoient pas d'être Gaulois ; & c'eſt toûjours un honneur pour les Gaules. Le P. *De Colonia* donne à ce ſujet une explication heureuſe d'un vers de *Juvenal*, en le liſant comme *Lambin*,

Rufum, quem toties Ciceronem Allobroga dixit.

Deſorte que ce n'étoit pas *Rufus* qui traitoit Cicerón d'*Allobroge* ; mais bien les Romains qui par honneur appelloient *Rufus* le *Ciceron Gaulois*.

Pour revenir à *Lyon* ; cette Ville ne compte dans ſon premier ſiecle que trois Auteurs ; mais d'un tel nom qu'ils en vaudroient bien d'autres, s'ils étoient auſſi Auteurs qu'ils ſont illuſtres. C'eſt *Munatius Plancus* le fondateur, l'Empereur *Claude*, & *Ger-*

manicus son frere. Mais malheureusement il ne reste du premier que quelques Lettres mêlées avec celles de *Ciceron*, du second que sa Harangue en faveur des Lyonnois, & du troisiéme qu'une Epigramme que voici.

Thrax puer adstricto glacie dùm ludit in Hebro
Frigore concretus pondere rupit aquas.
Dùmque imæ partes rapido traherentur ab amne
Abscidit heu! tenerum lubrica testa caput,
Orba quod inventum mater dùm conderet urnâ,
Hoc peperi flammis; cætera, dixit, aquis.

Le second siecle change la scene; & fait voir pour Ecrivains des Martyrs, des Peres & des Docteurs de l'Église. » Parmi ces Ecrivains Lionnois « ou de fait ou de droit, dit le Pere « *De Colonia*, on verra avec plaisir « dix Evêques du nombre des 125. « qui ont gouverné notre Eglise; car « on sçait assez qu'on ne s'avise point «

[redacted]

» de disputer à une Ville ce droit qui » est pleinement autorisé & par l'usa- » ge & par la raison. A la tête de ces » Evêques de Lyon se présenteront les » *Irenées*, les *Euchers*, les *Remys*, les » *Agobards*. Parmi ceux qui sont al- » lé gouverner d'aùtres Eglises on re- » marquera sur tout un *Sidonius Apol-* » *linaris*; & le nombre de nos Auteurs » grossira visiblement à mesure que » nous avancerons ».

Au reste, tous les monumens littéraires de ce second siecle se réduisent à trois Lettres, même assez courtes; mais précieuses par le nom de leurs Auteurs. La premiere est celle des quarante-huit Martyrs, dont étoit Saint *Pothin*, adressée de leur prison aux Chrétiens d'Asie, au sujet de la Doctrine de *Montan*: *Eusebe* en parle L. V. La seconde est encore des mêmes Saints Martyrs au Pape *Eleuthere*; elle étoit principalement écrite, dit le P. *De Colonia*, pour insinuer tacitement au Pape le dessein de sacrer Evêque Saint *Irenée* qui en étoit le porteur. La troisieme est l'Epitre des Chrétiens de *Lyon* & de *Vienne* à ceux d'Asie & de Phrygie pour leur rendre compte

du martyre des quarante-huit, & en particulier de Saint *Pothin*. A leur occasion l'Auteur releve quelques méprises de *Baronius* & de quelques autres : il examine & discute au long tout ce qui peut éclaircir cette Epitre.

Troisieme *Siecle*. Saint *Irenée* y fait le principal rôle; car on le place au troisieme siecle, parce que ce fut celui de sa mort. Nous ne suivrons pas l'Auteur dans ses réflexions sur la personne & les œuvres de ce grand Saint. Ce sont des points assez connus. Nous dirons seulement quelque chose de son martyre. C'est une Tradition respectable que l'Auteur justifie contre les Protestans, entre autres Messieurs *Cave* & *Dodwel*, & contre quelques Écrivains Catholiques, qui veulent que Saint *Irenée* ait été massacré avec son Troupeau non en haîne de la Foi ; mais parce que les Chrétiens de Lyon avoient pris parti pour *Albin* contre Severe. Le Pere *De Colonia* allégue contre cette fausse supposition un passage de *Tertullien* L. *Apologet*. C. II. *Nunquam Albiniani, nec Nigriniani, vel Cassian inveniri potuerunt Christiani*. Et la raison qu'il en apporte, c'est

ote des Chrétiens ... rapport à la re-
vere ; d'où il conclut qu'il faut en
venir à la Tradition , & croire que
massacre général des Chrétiens &
Saint *Irenée* se fit par voie de fait
ns un soulévement de Payens fu-
ıx , de ce que les Chrétiens ne vou-
nt point prendre part aux Fêtes
anes & sacriléges qu'on fit à *Lyon*
célébrer les *Decennales* de *Seve-*
est impossible de faire valoir dans
xtrait quantité de raisons dont la
tude fait la principale force. Au
P. *De Colonia* s'en tient au mar-
1 Saint , & ne prétend point au-
certaines petites Traditions qui
ent outrées , telles que celle qui
endre que le ...

ſur deux objets : 1°, ſur les Ecole
nicipales établies dans *Lion*, &
par les Empereurs. 2°, Sur le co
ce Litteraire du troiſiéme Evê
Juſt, avec Saint *Ambroiſe*, & ſur
thême qu'il prononça dans le C
d'*Aquilée* contre les Ariens. Voil
Car le P. *de Colonia* eſt trop an
de la verité pour faire S. *Ambroiſ*
nois, ainſi que d'autres l'ont fa

Les Ecoles Municipales, ou U
ſitez & Colléges, ſont connus n
lement par *Sidonius Apollinaris*
par *Rutilius Gallicanus*, Saint *Je*
Simmaque, *Eunapius* ; ces Auteu
quels il faut joindre le Code Th
ſien, font voir clairement que le
les ſe diſtinguoient alors par l'El
ce, la Poëſie & la Grammaire ;
c'étoit preſque là leur unique
comme il paroit par l'onziéme
Code Theodoſien. Les fameux
teurs ou Poëtes Theon, Ruhtiu
tianus, Pacat, Eumene, qui bril
à peu près dans ces mêmes ten
ſont une preuve. *Eumene* encor
genereux que bon Orateur, fit u
de Magnanimité digne d'un gr
loge. Pour faciliter le rétabliſſe

[redacted]

des Ecoles publiques ruïnées par des Brigands, il offrit, ſans balancer, la penſion annuelle qu'on lui donnoit pour ſon ſalaire de Rhéteur. Le P. *de Colonia* n'oublie pas de mettre parmi ces illuſtres du quatriéme ſiécle *Siagrius* Préfet du Prétoire, Poëte & grand Magiſtrat. Il y joint encore *Siagria*, Dame de cette même famille, qui, environ un ſiécle après, contribua de ſes grands biens à racheter juſqu'à ſix mille eſclaves, à les nourrir & à ménager leur retour; ce qui la fit appeller le *veritable treſor de l'Egliſe.*

Saint *Juſt* occupe, avec juſtice, une place diſtingûée dans cet Ouvrage. On détaille, mais ſans rien garentir, ſa deſcendance de l'ancienne Maiſon de *Tournon.* On parle de ſa vie qu'on trouve dans *Surius*, & qu'on croit être écrite par le Prêtre *Conſtantius.* On fait mention de ſes Lettres à Saint *Ambroiſe*, & des reponſes de ce Saint: il y a un article pour le Concile d'Aquilée, où aſſiſta Saint *Juſt*; & un autre pour raconter ſa retraite au ſujet d'un homme dont il ſe reprochoit la mort, quoiqu'il en fut la cauſe très-innocente.

Le cinquiéme Siécle, quoiqu'obſ-

dre de la barbarie des *Bourg*
vû que du moins elle n'empê
les lettres de fleurir, ni la Ville
d'être regardée comme *l'Acad*
blique des Sciences au deçà de
& comme l'*Azile de la Sages*
user des termes d'*Heric* d'*Aux*
teur de la vie de S. *Germain d*
re du tems de *Louis le Gros.*
De Colonia ne fait pas diffi
joindre à Sidonius deux illust
qu'il avoit, S. *Mamert* Arc
de Vienne, *Claudien Mamert*
re, que *Vossius* a mal à propos
dus en un. A la vérité ces d
sonnages ne sont pas prouve
nois. Mais *Sidonius* l'étoit,
été leur Mécéne. Voilà un

dent par ces mots de *Sidonius* à *Aper* : *Rogationum .... nobis solemnitatem primus Mamertus Pater & Pontifex ... invenit, instituit, invexit.* Son frere *Claudien*, suivant le témoignage du même *Sidonius*, est l'Auteur du *Pange lingua gloriosi prælium certaminis.*

Pour *Sidonius Apollinaris* il est incontestablement Lyonnois, quoiqu'en dise M. *Savaron*. Plusieurs traits répandus dans les Ouvrages de ce Poëte gendre de l'Empereur *Avitus*, & depuis Evêque d'Auvergne, ne laissent pas la moindre lueur de doute. Nous nous étendrons moins que le P. *De Colonia* sur ce Poëte Orateur, qui étoit en même-tems un des plus honnêtes hommes de son siecle. Comme c'est dans ses Ouvrages que l'Auteur a trouvé la clef de la Littérature Lyonnoise, & qu'il en a puisé le desir d'exécuter son entreprise, il n'est pas surprenant qu'il n'omette rien de ce qui regarde *Sidonius*. Un des traits les plus considérables qu'il en tire, c'est ce qui touche Saint *Patient*, Archevêque de Lyon, que *Sidonius* appelle *Pape* : *Sidonius Domino Papa Patienti* S. suivant l'usage continué jusqu'au Pape Gré-

Eglise. Enfin on examine qu
unes des Poësies de *Sidonius*, or
te comment engagé dans l'Ep
il renonça à la Poësie, se ren
fond dans les sciences divines
rit presque seul quatre mill
vres, fut persecuté, & depuis
comme un Saint. Le P. de *Co*
parlant de l'invitation de *Sidon*
Sororium suum Ecdicium, obse
Sororius est un mot de la basse
té, il l'entend sans doute pour
Beau-frere; car Ovide se sert de
dans un autre sens.

Le caractere du Prêtre *Con*
& la connoissance de ce qu'il a
memorable occupe un Chapitr
Eucher vingt-uniéme Archevê

Eucher jusqu'à la fin du dix-septiéme siécle ; qu'alors les nouvelles Editions du Bréviaire de *Lyon* introduisirent un second S. *Eucher* ; que les raisons des Sçavans Critiques tirées 1°. des deux Conciles d'Orange en 441. & en 529. où l'on voit le nom d'*Eucher* Evêque de Lyon, 2°. des Actes de Saint *Cesaire* d'Arles, & de ceux de Sainte *Consortie* fille de Saint *Eucher*, que ces raisons, ont été renversées par Monsieur *Antelmi*, qui montra 1°. que l'Eucher qui a souscrit au second Concile d'Orange en 529. n'est & ne peut être un Archevêque de *Lion* ; mais que ce devoit être quelque Evèque de la Province d'*Arles* : 2°. Que quatre Manuscrits des Actes de *Cesaire* ne donnent point le titre d'Evêque de *Lion* à l'Eucher qui accompagna Saint *Cesaire* dans son voyage & que ce Saint contraignit de faire un Miracle. 3°. Enfin que les Actes de Sainte *Consortie*, quoique vrais pour la substance ont été visiblement alterez.

VI^e Siécle. Nous en dirons peu de chose pour ne pas trop prolonger cet extrait. Aussi y voit-on moins de litterature que de faits interessans pour

les Lyonnois. On y developpe le myſtere & l'Hiſtoire de la conference des Evêques Catholiques avec les Ariens en preſence du Roi *Gondebaut*; le détail de la Loi *Gombette*, ainſi dite du nom de ce Prince; la fondation du grand Hôtel-Dieu authoriſée par un Concile National où l'on trouve entr'autres choſes ces inſcriptions ſur la famille des *Dodieu*.

A la loüange de Dieu Createur
Pere Eternel de notre Redempteur
Les Dodieu ont fondé à l'Hôpital
Six livres. Dieu les garde de mal,
Pour ſuſtenter les miſerables
Et repenties; a Dieu ſoit agreable.
Premierement honorable perſoine
Meſſire Jean Dodieu Docteur Chanoine
De S. Paul Sacriſtain de S. Juſt,
Qui a fondé quinze livres tout juſt,
Un chacun an perpetuelllement
A l'Hôtel-Dieu pour nourrir doublemen
Le jour de Paſques, Pentecôte & Noé,
Tous les pauvres dont Dieu ſoit loé.

. . . .

Dame Marguerite Porte a fondé
Quinze livres aux pauvres, & dont
Monſieur l'Elu Jaques Dodieu

Autres cinq livres au même Lieu.
Jean Dodieu ne s'oublie mie:
Car il a fondé cinquante sols
De Dieu soient-ils tretous absous.

L'on peut dire de ces Veers (1) *La rime n'est pas riche & le style en est vieux*, & tout le contraire de ceux qui montrent que le Pont du Rhône est l'Ouvrage du Pape Innocent IV.

Virtutum capa, vitiorum framea Papa,
Progenie magnus, ferus ut leo, mitis ut agnus.
Innocens verè dictus de nolle nocere
Posset ut hîc fieri pons sumptus fecit habere,
Pontem petrarum construxit Pons animarum,
Ut plebis nemo partem portaret utramque.
Tanto Pontifici quisquis benedixerit isti,
Æsque sibi carum dabit, ut pons crescat aquarum
Integer annus ei; quadrugenaque sit Jubilai.
Summi Pontificis opus est pons nobilis iste
Istius artificis tibi grata sit actio, Christi;

(1) Mol. Misant.

Quando nomen ei privatio dat noc
Qui pro laude Dei facit hæc manif
deri.

Dominus Innocentius 1
Nicolaus.

» Le Penultiéme vers, dit l
» *Colonia* , est si mal tourné
» grand besoin de Commentai
» veut dire que l'utilité de ce po
» illustré le nom du Souverain
» se en garentissant le Public d
» malheurs qu'il avoit essuyez j
» là, il paroit qu'on veut sur to
» allusion au funeste accident q
» arrivé cinquante & quelques
» auparavant aux portes de ce
» le, lorsque *Philippe Auguste* ,
» *chard* Roi d'Angleterre y aya
» versé le Rhône avec la plus
» partie de l'armée des Croisez
» de bois sur lequel ils l'avoier
» tomba tout-à-coup, & plusie
» sonnes de leur suite périrent
» accident ».

Ce vers penultième *quando* o
tò , ou *quantùm nomen ei priva*
nocumenti ne demande point, c
ble, une explication si sçavan

recherchée. Ne feroit-il point plus naturel de dire tout simplement qu'il fait allusion au nom d'*Innocent*: *Privatio nocumenti ei nomen dat.* Ne pourroit-on pas dire la même chose du vers, *ut Plebis nemo partem portaret utramque*, à sçavoir qu'il signifie que le Pape empêcha le Peuple de porter le double fardeau de la matiére & & de la façon du pont, *Sumptus* & *Petras.* En effet *Innocent* contribua seulement aux frais du pont, mais il ne le fit pas tout entier à ses dépens. Cette interpretation paroit au moins plus simple que celle qui fait entendre que le peuple ne partagea point avec le Pape la double gloire d'être *Pons animarum* & constructeur du Pont de pierre.

Le reste de ce sixiéme siécle roule sur S. *Sacerdos* qui bâtit les Eglises de S. Paul & de Sainte Eulalie, sur un monument du Comte *Richard*, sur l'Eglise des Apôtres ou de S. *Nisier*, devenuë Metropolitaine, sur la visite juridique des Reliques des Saints Evêques de *Lion* ensevelis dans cette Eglise, enfin sur le Corps de Saint *Ennemond.*

ARTICLE LXXIII.

LETTRE DU P. DE VITRY, De la Compagnie de Jesus, au R. P. E. Souciet de la même Compagnie, sur les Poids & Monnoyes des Romains.

MON REVEREND PERE,

Nous avons, des anciens Romains, deux sortes de Poids : les uns sont de simples Poids, qui ne servoient qu'à peser ; & l'on en trouve de pierre, de marbre, plus souvent de pierre de touche, & quelquefois de cuivre ou de bronze. Je n'entreprens point de vous entretenir de ces sortes de Poids ; & je laisse volontiers le soin de les examiner, à celui qui s'est chargé de faire le second volume *Musæum Kircherianum*. Depuis la mort du R. P. *Bonanni*, qui avoit déja considérablement augmenté la Gallerie du College Romain, elle se trouve enrichie & annoblie de plusieurs bonnes pieces, & entre autres de quelques Poids anciens,

dont l'examen ſera très-curieux, & méritera l'attention des Sçavans. Pour moi, je me borne aux autres Poids, qui ſervoient de Monnoies au tems de la République Romaine, & qu'on appelloit *as grave*. On en trouve dans les cabinets des Curieux; & il y en a pluſieurs dans le cabinet de l'Abbaye de Sainte *Geneviéve* de Paris, qui ſont très-bien gravez en trois ou quatre planches. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on y eût marqué exactement le Poids de chaque piece. Mais il ne s'en trouve nulle part tant qu'à Rome. Je me ſouviens que M. *Henrion* me diſoit à Paris en 1710. qu'il n'y avoit que Rome qui pût fournir toutes les connoiſſances néceſſaires pour fixer la valeur des anciens Poids & Monnoies Romaines; mais qu'il avoit ſouvent écrit à Rome ſur cela & qu'il n'en avoit pû tirer les éclairciſſemens qu'il ſouhaitoit. Si vous êtes, comme j'ai lieu de le croire, du même goût que lui; je me flatte que vous ferez quelque attention à mes obſervations, & que vous voudrez bien me communiquer les réflexions qu'elles vous donneront lieu de faire. C'eſt dans cette vûë que je vous ai envoyé

21. de ces poids, tous differen
de l'autre, en attendant que j
en envoie plusieurs autres que je
soit pour les mieux étudier, so
faire graver ceux qui me paroi
meriter. M. le Marquis *Scipio*
fei, dans le sçavant Ouvrage
blia l'an passé en Italien, sou
de *Istoria Diplomatica*, en a
ver cinq (pag. 254.) dont
trois qui lui paroissent plus s
Je les ai tous cinq, & d'a
n'ont pas encore été publie
sçache. J'ai eu la patience
moi-même, ou d'en faire pe
moi plus de cinq cent, en
pour cela des poids qui so
en usage à Rome. Vous m
sir de peser à Paris ceux que
& de comparer le Poids
marque, avec celui que
rez.

Dans cet examen que
de faire avec moi, j'ai co
points de fait, sur lesque
j'attendrai votre jugem
des Sçavans de votre
avant que de les regard
principes incontestables

Le premier est que la Livre de douze onces ; dont on se sert aujourd'hui à Rome, est précisément de même poids que celle dont les anciens Romains se sont servis. C'est ici le sentiment le plus reçû parmi les Connoisseurs : & quoiqu'il ne soit pas peut-être sans quelque difficulté, cependant je crois qu'il sera encore plus difficile de produire rien de plausible, pour former & bien établir aucun systême contraire à celui-là.

Le second est, que la Livre, l'Once, la Dragme, ou l'Octave, le Denier & le Grain dont on se sert à Rome, sont les mêmes dont on se sert, & dont on s'est toûjours servi à Rome dans la mesure des Drogues de la Médecine. Les gens de la profession me l'ont dit ainsi sans hésiter, & je ne puis douter de cet article là. Mais je doute fort de ce qu'ils m'ont ajoûté, avec la même assurance, que la Livre & l'Once de Rome, sont les mêmes, dont les Médecins & les Apotiquaires se servent par tout où l'on suit les recettes des anciens Médecins Grecs. Ce qui me fait très-fort douter de ce dernier article, est ce que M. *Savot*, qui

étoit Médecin François, dit (3ᵉ part. chap. 37. page 287.) que „ le ſcru-
„ pule de Médecine en France peſe
„ vingt grains de poids de notre Marc;
„ l'Antique vingt-un; la Dragme de
„ Médecine en France, 60 grains; l'an-
„ tique, 63....; la livre de Médecine
„ en France, revient à 10 onces poids de
„ marc.... d'autant que le ſcrupule de
„ Médecine n'eſt que de 20 grains, au
„ lieu que celui du poids de Marc eſt de
„ 24 „. Il repete ſouvent la même choſe dans les Chapitres ſuivans du même Livre.

Le troiſiéme point eſt, que l'once de Rome peſe moins que l'once de Paris dans la raiſon de douze à treize. Je dois ſuppoſer cela vrai ſur le rapport de nos Marchands François, établis à Rome, qui font venir de France des galons d'or, & autres choſes précieuſes qui ſe vendent au poids. Ils m'ont aſſuré conſtamment, que les huit onces qui font le Marc de Paris, leur rendoient huit onces deux tiers, ou huit onces ſeize deniers de Rome, & que douze onces de Paris faiſoient treize onces Romaines : de ſorte que cent quarante-quatre onces de Paris,

qui ne font que dix-huit marcs ou neuf livres de Paris, font cent cinquante-six onces, ou treize livres Romaines. Ainsi la raison de l'once de Rome à celle de Paris, de l'octave à l'octave, du denier au denier, & du grain au grain, est de douze à treize; & la raison de la livre à la livre est de 9 à 13.

Il pourroit se faire que cela ne fût pas exactement vrai, ni dans toute la précision; & que les Marchands employassent cette raison de douze à treize, comme étant d'un usage plus facile. Mais au moins on doit être persuadé sur leur témoignage uniforme, que cette proportion approche fort de la vraie; & que pour la commodité du calcul on peut s'en tenir là.

Sans entrer dans la discussion de tous les sentimens differens que les Sçavans ont embrassez sur cette matiere, le R. P. *Bernard Lami*, dans son Livre *De Templo Hierosolymitano*, (pag. 46. & 47.) prétend que l'once Romaine peze 536. grains de ceux dont 576. font l'once de Paris; que M. *Aujout* ne lui en donne que 523. M. *le Pelletier* 533. $\frac{11}{13}$. & le R. P. Mersenne 531. Si la raison de douze à treize étoit bien juste-

ment celle de l'once de Rome à l'once de Paris, le systême du R. P. *Mersenne* en approcheroit le plus près. Car dans cette supposition l'once Romaine seroit précisément de $531\frac{9}{13}$, puisque $13 : 12 :: 576 : 531\frac{9}{13}$.

Le R. P. Bernard *Lamy* paroit s'être arrêté à ce qu'il avoit trouvé établi par M. Gassendi, dans la Vie de M. *Peiresc*, (in 4°, L. II. pagg. 121. & 122.) après l'experience faite sur une seconde copie du Conge Farnèse, que M. *Peiresc* avoit fait venir de Rome. Mais pour le remarquer en passant, outre que cette copie n'étoit pas faite apparemment avec toute l'exactitude nécessaire, il y a encore dans la conclusion que M. *Gassendi* tire de son experience, une petite négligence; & ces deux défauts influent dans tout le calcul qu'il suit pour la réduction des Mesures Romaines à celles de Paris & de Provence. En effet, suivant la raison de douze à treize, qui, pour le present, me paroit la plus approchante du vrai, il ne devoit trouver dans le Conge Farnése que cent dix onces & dix treiziémes d'once de Paris, au lieu de cent onze onces trois quarts; &

cela sur tout, s'il eût empli son Conge de vin, & non pas d'eau, qui est un peu plus pesante que le vin, au moins selon les observations modernes. Car il paroit que les Anciens ne mettoient aucune différence entre le poids de l'eau & celui du vin, & meme du vinaigre. Mais enfin, le Conge de *Vespasien* avoit été établi pour mesurer le vin, & non pas pour mesurer l'eau.

Je dis que M. *Gassendi* auroit dû trouver 110 $\frac{10}{13}$, & non pas 111 $\frac{3}{4}$: car 13 : 12 :: 120 : 110 $\frac{10}{13}$ ce qui fait $\frac{51}{52}$ d'once de trop, & lui donnoit 535 $\frac{3}{20}$ de grains pour l'once Romaine. C'étoit déja trois grains & $\frac{119}{260}$ de trop.

De plus, de cette expérience il conclut, que l'once Romaine est de 536. grains de Paris, & il en devoit conclure non pas 536. mais seulement 535 $\frac{3}{20}$: car 120. 111. $\frac{3}{4}$ :: 576 : 535 ^{3} : ce qui fait encore $\frac{7}{20}$ de trop.

Ces deux excès lui ont fait donner à l'once Romaine cinq cent trente-six grains de Paris, au lieu de 531 $\frac{9}{13}$; c'est-à-dire, quatre grains & $\frac{4}{13}$ de trop sur l'once Romaine, & deux deniers trois grains ', ou $\frac{28}{33}$ d'une octave sur la livre Romaine, comparée aux douze onces de Paris.

Mais ce qui regarde le Cong
nèse, & les observations faite
plusieurs habiles gens, tant sur
ginal que sur les copies, mérite
qu'on en parle exprès, & plus
tail que je ne le puis faire ; su
dans une Lettre où je prens une
méthode, & ne veux m'attacher q
poids qui servoient de monnoye

Quoiqu'il en soit, & ces trois
supposez faute de mieux, *Pline* e
de tous les anciens Auteurs, qui
le plus éxactement la matiére d
cienne Monnoye Romaine. Je n
che à son texte, tel que le R. P. *H*
l'a imprimé. C'est sans contred
dition la plus correcte, & son
mentaire est le plus sçavant &
complet que nous ayons. Il
l'approbation générale des Sç
dont il est en possession depuis
quarante ans. En particulier
peut mieux éclaircir le texte de

[redacted]

à proportion de ses parties aliquotes : 1°. L'*As libralis*, qui pesoit une livre de douze onces : 2°. *L'As sextentarius* de deux onces : 3°. *L'As uncialis* d'une once : 4°. *L'As semuncialis* de demi-once. Les anciens Romains donnerent d'abord à leurs Monnoyes de cuivre, qui furent pendant longtems leurs seules Monnoyes, les mêmes noms dont ils se servoient pour marquer leur livre de douze onces & toutes ses parties aliquotes. *As* signifioit le sol, comme il signifioit la livre, & même toute autre sorte de tout divisible en parties. *Semis* étoit le demi-sol aussi-bien que la demi-livre de six onces. *Triens* étoit le tiers du sol ; *quadrans*, le quart ; *sextans*, la sixiéme partie ou deux onces ; *stips* ou *uncia*, la douziéme partie ou une once. Dans les premiers tems, l'*As* pesoit en effet une livre ; le demi *As* six onces ; le tiers d'*As*, quatre onces ; le quart d'*As*, trois onces ; la sixiéme partie, deux onces ; & la douziéme partie, une once. Mais ces mêmes noms demeurerent à la Monnoye, lorsqu'elle conserva par ordre de la République la même valeur extrinseque, quelque

diminution qui arriva
la valeur intrinséque.

On prétend que l'*A*
commencé d'être en us
du Roi *Servius Tullius*
le tems de Janus & de Sa
qu'il en soit de cette Epo
dura jusqu'au tems de
Guerre de Carthage. Ca
subvenir aux frais de la G
quitter les dettes de l'Etat
re que d'un *As* on en fit
l'*As*, qui étoit d'une livre
à deux onces. Ensuite on d
core de la moitié le poids c
lui conservant toûjours son
valeur dans le commerce, o
duisit à une once, & enfin o
encore de la moitié, & o
fit plus que de demi-once.

La réflexion qui vient n
ment sur le premier changem
Monnoye Romaine, c'est
difficile de concevoir qu'on
tout d'un coup & immédia
un *As* de ce qui n'en étoit que
me partie. Nous avons vû en
de grands changemens de Mon
mais on n'a jamais pensé à mettr

d'un coup l'Écu de trois livres à dix-huit livres, ou à faire valoir trois livres une piéce d'argent, qui ne valoit la veille que dix sols ou la sixiéme partie de trois livres. On peut bien concevoir qu'on en vienne-là peu-à-peu, & comme par degrez; mais une si grande augmentation extrinseque, & diminution intrinseque ne paroit gueres pratiquable; & il y a peu d'apparence qu'elle ait jamais été pratiquée. Il est plus naturel de croire que l'*As* de douze onces souffrit différentes réductions, dont chacune dura peu de tems, avant que d'être réduit à deux onces; & qu'ainsi *Pline* sans entrer dans tout ce détail, a pû dire avec vérité que l'*As* de douze onces fut réduit à deux, & que par-là la République eut six pour un, & par conséquent gagna cinq cens pour cent. *Ità quinque partes facta lucri, dissolutumque æs alienum.*

Cette conjecture, toute bonne qu'elle est, ne seroit pas recevable, si on lui pouvoit opposer des faits bien certains. Car quand un fait est bien prouvé, c'est se rendre ridicule à pure perte, que de vouloir, à force

de conjectures & de raisonnemens, montrer qu'il n'est pas possible. Mais je crois au contraire, qu'on la trouvera appuyée de faits indubitables, puisqu'il nous reste des anciens poids Romains, qui étant *As* ou parties d'*As*, sont ou supposent des *As* considérablement au-dessous de douze onces, & au-dessus de deux. Mais après cette réflexion, je m'en tiens à la division reçûë, & ne veux pas troubler la possession dans laquelle on est, de ne compter que les quatre sortes d'*As*, que *Pline* & les autres anciens Auteurs nous ont marquées. Je me contenterai de produire quelques Piéces antiques, qui peuvent suppléer à ce que *Pline* n'a pas jugé à propos de dire, quoiqu'il ne l'ait pû assurément ignorer.

Il faut encore remarquer, que l'*As* ou soû ancien, est désigné par un *I*, le *semis* ou demi-sol, par une *S*; le tiers d'*As*, par quatre gros points ou boules, qui marquent autant d'onces; le quart, par trois des mêmes points; le *sextarius* ou sixiéme d'*As*, par deux points; & l'once ou douziéme partie a le plus souvent un point.

[redacted]

Ainsi on ne peut se méprendre dans le discernement de ces anciennes Monnoyes de la République Romaine. On peut encore les distinguer par les figures qu'elles représentent, quoique cette regle ne soit pas tout-à-fait sans exception.

Les Anciens ont dit, & *Pline* l'a dit comme les autres, qu'on faisoit graver sur les Monnoyes un cheval, un mouton, un bœuf, & semblables animaux; & que c'est même de là que la Monnoye de cuivre avoit tiré son nom en Latin : *Signatum est notâ pecudum, undè & pecunia appellata.* Mais cela n'est gueres vrai, que des Monnoyes les plus anciennes, qui nous sont restées. On ne trouve presque plus le bétail gravé sur celles qui ont été frapées un peu devant ou après la premiére guerre de Carthage. Ce qui regarde l'*As libralis* & ses parties, merite plus d'attention. J'en trouve chez moi un si grand nombre à vous détailler, que je vois bien que je n'irai pas plus loin pour aujourd'hui. J'ai fait graver quelques-uns de ces poids, qui pourront servir de supplément au Cabinet de *Sainte Geneviéve* : & pour

ne pas multiplier les planches, j
marquer exactement le diamet
Piéces, que la petitesse de la P
ne m'a pas permis de faire grave
toute leur grandeur, selon la r
de dont le R. P. Pierre *Piove*
servi dans les derniers tomes d
sao Farnese, & qui a été fort a
vée.

As libralis, ou sol de douze c

Il est étonnant, comme l'
rémarqué M. *Spanheim* dans l
miére Dissertation (pag. 20. de
tion de Londres) qu'un homm
curieux & aussi attentif que M
lant, après avoir tant voyagé,
à son aise les Cabinets les mieu
nis, paroisse douter, dans la I
de son Ouvrage, s'il nous re
cun *As* d'une livre; & qu'il
qu'il n'en a jamais trouvé auc
même de *Semis*. Cependant il
depuis long-tems dans le Cabi
Sainte Geneviéve, & sans dout
le Cabinet du Roi, & même d
Cabinets de quelques particu
Paris. *Antoine Augustin* en av

[redacted]

les avoit trouvez à Rome, où M. *Vaillant* a fait un assez long sejour. On en trouve encore à Rome aujourd'hui; & une grande marque qu'ils n'y sont pas fort rares, c'est qu'ils ny sont pas extrêmement chers. Je n'en ai jamais trouvé qui pesât plus de douze onces. Je ne parle point ici du poids qui est dans le Cabinet de *Sainte Geneviéve* (Planche 14. n. v. & pag. 47.) & qu'on croit être une Piéce de quatre *As* ou de quatre sols, *quadrussis*, ni de celui que M. *Spanheim* a vû dans le riche Cabinet de Milord *Pembrock*, & qu'il estime un *quinquassis*, ou piéce de cinq *as* (Diss. 1. pag. 21,) L'un & l'autre représente un bœuf de chaque côté. Mais on n'a pas marqué exactement leur poids. On ne dit pas même qu'ils ayent aucune marque de IIII. ou de V. pour nous assurer qu'ils valoient justement quatre ou cinq *as* : & leur figure est quarrée oblongue; au lieu que les *As* aussi-bien que les autres anciennes Monnoyes Romaines, sont toûjours arrondies, comme la Monnoye l'est encore aujourd'hui dans la plûpart des Païs au moins d'Europe.

Il y a de ces *As* qui pesent exactement douze onces Romaines d'aujourd'hui, ou du moins qui en approchent si fort, qu'il est bien probable qu'ils pesoient justement douze onces, lorsqu'ils étoient entiers; & que c'est le tems, qui consume tout, qui leur a ôté le peu qui leur manque.

1. Je vous en ai envoyé deux avec la tête de Janus; l'un a pour revers une tête de Mercure, telle qu'elle est dans le Cabinet de Sainte Geneviéve. Planche XII. n. IX. & page 48. Il s'est trouvé ici peser onze once 23. deniers & 15. grains: de sorte qu'il ne lui manque que neuf grains, pour peser justement la livre Romaine d'aujourd'hui.

2. L'autre, qui a pour revers la prouë d'un Vaisseau, & est beaucoup plus usé, ne pese plus que dix onces & trois deniers, c'est-à-dire, dix onces & une octave.

3. Le troisiéme *As* semblable d'un côté & de l'autre au second, pese dix onces & sept octaves & demie, ou dix onces & 22. deniers & demi. il lui manque une once & demie octave.

4. Un quatriéme ne pese plus que IX. onces trois deniers. Celui qui est dans la Gallerie du College Romain, n'en pese que neuf au plus.

5. Le cinquiéme a le Janus d'un côté, & la tête de Mercure de l'autre. Il pese dix onces 15. deniers (Cabinet de Sainte Geneviéve, page 14. n. IX. & page 48.)

6. Le sixiéme a d'un côté la tête d'Apollon sans rayons, ou, si vous voulez, celle du Peuple Romain, & la même tête au revers. Cette tête est tournée à droit d'un côté, & à gauche de l'autre. Ce poids est de dix onces 19. deniers.

7. Un autre tout semblable est de dix onces 18. deniers. *Fig.* 1. 2. Ces sept Piéces me paroissent avoir été *assez librales.* Mais en voici d'autres, dont je ne puis porter le même jugement.

8. Une tête de cheval tournée à droit. Au revers une tête de lion en face, qui tient une espece de massuë entre ses dents. Cette Piéce ne pese que huit onces & six deniers : & quoi qu'elle soit un peu fruste ou usée, elle ne paroît pas

avoir jamais pesé plus de neuf ou dix onces. *Fig.* 3. 4.

9. Un Janus d'un côté, & la prouë d'un Vaisseau de l'autre avec le grand I. à l'ordinaire, ne pese que sept onces & sept deniers, & ne peut avoir autrefois pesé que huit onces.

10. Un autre tout semblable, hors qu'il est encore beaucoup plus petit, & assez bien conservé, ne pese que cinq onces & un denier & demi.

11. Un autre ne pese que quatre onces neuf deniers.

12. Un autre plus petit & bien entier, ne pese que trois onces & demie. Toute la grace qu'on lui peut faire, c'est de supposer qu'il a pesé, ou qu'il a dû peser quatre onces; & il n'est pas possible de le pousser plus loin.

13. Un autre à peu-près de même grandeur que le précedent, mais fort usé, ne pese plus que deux onces & un tiers. Il étoit de trois onces, ou tout au plus de quatre.

14. J'ajoûte ici une tête casquée de Mars, tournée à gauche, derriere

laquelle est la marque II. Au revers une prouë de Vaisseau avec la même marque II. qui ne peut signifier que deux. *Fig.* 5. 6. Il pese, à très-peu-près, six onces. J'ai peine à croire que ce fût là un demi *As*, ou *Semis*, puisqu'il n'a pas l'*S*, qu'on trouve toûjours dans les demi-*As*. Mais si ce II. signifie deux *As*, cettte piéce sera un *dipondius*; & par conséquent l'*As* étoit alors de trois onces.

Semis, ou moitié de l'*As* de 12. onces.

1. Une tête de bœuf tournée à gauche. Au revers, la prouë d'un Vaisseau avec la lettre *S*. Son poids est de cinq onces & 22. deniers. On ne peut douter qu'elle n'ait pesé six onces, & qu'elle ne soit de la premiére Antiquité. *Fig.* 7.

2. Une téte de femme casquée, que je crois de Pallas, tournée à droit, avec un *S*. renversée, ∽ au bas du col. Au revers, la tête d'une autre Déesse, peut-être de Cerès, tournée aussi à droit, & avec l'*S*. renversée de la

même maniére. Cette piéce, qui n'est pas fort bien conservée, pése encore cinq onces deux tiers. Elle en pesoit probablement six, quand elle fut frapée.

3. Une autre piéce toute semblable pour les deux têtes, & pour la situation de l'*S* renversée, avec une serpe derriere la tête de Cerès, ne pese que quatre onces & 22. deniers. Elle est dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. III. IV. pag. 50.

4. Une tête de femme casquée avec l'*S* renversée au bas du col, tournée à droit. Au revers, la même tête tournée à gauche, pese 4. onces 22. deniers.

5. La même tête de part & d'autre avec une petite massuë derriere, est précisément du même poids de 4. onces 22. deniers. Ces trois dernieres Médailles sont assez bien conservées, pour faire juger qu'elles n'ont jamais pesé plus de 5. onces.

6. Une tête de Jupiter, couronnée de laurier, & tournée à droit avec l'*S*. renversée au bas du col: au revers la prouë du Vaisseau & l'*S*. au des-

 sus

sus pese cinq onces trois deniers.

7. Une autre semblable, en tout pese 4. onces 21. deniers.

8. La même tête avec le même revers, est de 4. onces 20. deniers, & n'a jamais pesé plus de 5. onces. Il y en a un dans la Galerie du College Romain, qui pese 4. onces 19. deniers & demi, y compris le cuir qui lui est attaché tout au tour.

9. 10. 11. Trois autres semblables, qui ne different que pour le poids; l'un pesant 4. onces 16. deniers & demi; le second, quatre onces & demie; & le troisiéme, quatre onces & quatre deniers & demi. Voyez le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. 1. 11. & p. 49.

Le *Triens*, ou tiers d'*As* de douze onces.

1. Une tête de cheval, tournée à droite, & quatre gros points ou boules au-dessous, pour marquer les quatre onces, qui font le tiers de la livre de douze onces, comme dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 15. n. 6. & page 50. Au

Au revers est la même tête de c
val, tournée à gauche, avec
quatre points dans la même sit
tion. Son poids est de 4. onces
juste, & même un peu plus.

2. Une tête casquée, & au rev
la prouë d'un Vaisseau, com
dans le quatorziéme *As*, dont n
venons de parler, excepté qu
piéce est plus petite, & qu'au l
de 11. il y a sur ce poids-ci qua
points au dessous de la tête, au
bien qu'au-dessous du Vaisse
Il pese trois onces & quinze
niers.

3. Une autre semblable ne pese c
deux onces 21. deniers.

4. Une autre, seulement deux
ces 18. deniers. Cabinet de Sai
Geneviéve, Planche 15. n. VII.
pag. 50.

5. Une Aigle tournée à droite, le
retourné à gauche, avec les qua
points, *Fig.* 8. 9. qui font dans
Champ un quarré dans le cont
de la Piéce. Elle pese aussi trois
ces 15. deniers.

6. Le foudre avec les quatre poi
dans le champ, sur une même lig

;. onces 18. deniers. Cabinet de
ainte Geneviéve, Planche 15. n.
II. VIII. & pagg. 50. 51.

Une autre Piéce pareille en tout,
ais bien plus mangée par le tems,
pese plus que trois onces quatre
niers & demi.

Une autre toute semblable à la
éme pour le poids & pour le
e, excepté qu'au-dessus du poiss
, il y a une espece de serpe ou
ille.

e même foudre avec quatre
s de tous les deux côtez pese
onces deux deniers.

tête de Cerès tournée à gau-
derriere laquelle sont les qua-
nts. Au revers

dinaire du *Triens*, c'est-à-dire,
quatre points, & dans l'Exerg
ROMA. Cette piéce est justem
de deux onces : elle n'est pas d
si grand relief que les autres, &
d'un coin bien mieux travaillé.
nom de ROMA mis à l'exergu
me fait juger qu'elle est d'un te
postérieur. Car il est aisé de rem
quer, que d'abord les Romains
mettoient aucune Inscription
leurs Monnoyes. Ensuite ils co
mencerent à y mettre simplem
le nom de leur Ville, ROM
Après cela, ils ajoûterent le n
de celui qui faisoit fraper la Mo
noye, & s'en tinrent là assez rég
lierement pour toutes leurs Mo
noyes de cuivre. Enfin sur les Mo
noyes d'argent on mit peu-à-p
quelque chose de plus. Et de-là
pourroit prendre une regle assez
re, pour connoître l'âge des M
dailles Consulaires, en compta
que celles qui sont simples &
moins chargées, sont les plus a
ciennes, celle-ci étant consta
ment un tiers d'*As*, & ne pesa
que deux onces, fait voir qu'il y
eu des *As* de six onces.

11. Une tête caſquée, & tout le reſte ſemblable au ſecond *Triens*, dont nous venons de parler, ne peſe que dix-neuf deniers & demi, & eſt d'un bien plus petit volume.

12. Un autre *Triens* encore tout pareil, ne peſe que ſeize deniers & demi.

Ces deux derniers étoient des tiers de l'*As*, qui étoit tout au plus de trois onces : & pour cela même il faudroit ſuppoſer qu'ils peſoient autrefois une once, ce qui eſt difficile à croire ; ſur tout du dernier, qui ne peſe qu'un demi denier au-deſſus du poids que devoit avoir le tiers de l'*As* de deux onces. Il eſt plus naturel de croire qu'il a un demi-denier de trop, que de ſe perſuader qu'il lui manque ſept deniers & demi.

Le *Quadrans*, ou quart de l'*As* de douze onces.

Le quart de l'*As libralis* devroit être de trois onces. Je n'en ai pas encore trouvé, qui fût juſtement de ce poids-là : mais il y en a qui en

approchent fort, & d'autres qu
étant fort au-dessous du poids d
trois onces, sont au-dessus d'un
demi-once, qui est le poids d
quart de l'*As sextantarius*.

1. Un sanglier qui court du côt
gauche avec les trois points au
dessous de lui. Au revers, le mêm
sanglier courant à droit avec l
trois points: pese deux onces ving
un deniers.

2. Un autre semblable, mais bie
fruste, ne pese que deux onces
demi. Cabinet de Sainte Genevi
ve, Planche 15. n. XIII. & pag. 5

3. Une main droite ouverte, & l
trois points à droit. Au revers, deu
grains d'Epy, entre lesquels sont l
trois points rangez en une ligne
pese deux onces six deniers & d
mi. Ce *Quadrans* est au Cabinet c
Sainte Geneviéve, Planche 1
n. XI. & XII. & page 51. On
ajoûte un coûteau de Vigneron
gauche de la main; & on pren
pour deux poissons ce qui me parc
être plûtôt deux grains d'Epy.
ne vois point sur ma Médaille l
têtes ni les queuës de ces prétendu
poissons.

[redacted]

4. La même main, avec trois points à droite, & une maſſuë à gauche. Au revers, la main gauche ouverte, les trois points à gauche, & la maſſuë à droite. Deux onces onze deniers.

5. Une tête d'Hercule tournée à droite, avec ſa peau de Lion, & les trois points derriére la tête, comme dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. XIX. & pag. 55. Au revers, la prouë d'un Vaiſſeau, & les trois points au-deſſous. Deux onces dix deniers.

6. Un autre Quart tout ſemblable, excepté que la prouë eſt du côté droit; au lieu que plus ordinairement elle eſt au côté gauche. Deux onces neuf deniers.

7. Un Lion comme à droite, avec trois points au-deſſous. Le revers repréſente une rouë à ſix raïons. Il y a un point dans le centre au moyeu de la rouë. Les deux autres points ſont entre les rayons. Les quatre autres eſpaces ſont remplis de quatre lettres. Je croyois que c'étoit R O-M A; mais je ne puis l'aſſurer, parce que la Médaille eſt bien fruſte.

Elle pese actuellement une once 19. deniers & demi, ou quatorze Octaves & demie.

8. La tête d'une Déesse, couverte de la peau d'un sanglier, & tournée à gauche, au derriére de laquelle sont les trois points. Au revers est un bœuf, qui court par bonds à gauche. Au-dessus du bœuf sont les trois points, & à ses pieds est un serpent ou couleuvre. *Fig.* 12. 13. Dans l'Exergue, ROMA. Ce poids est un de ceux que M. le Marquis *Maffei* a fait graver, & sur lesquels il fait des remarques très-curieuses, qui tendent à prouver que les Romains tiroient leur origine des *Pelasges* ou des *Arcadiens.* Celui-ci pese une once un tiers. En supposant qu'il a pesé une once & demie, il auroit été le quart d'un *As* de six onces. J'ai déjà remarqué que les Piéces, sur lesquelles se trouve le nom de *Roma*, sont d'un tems postérieur à celles qui ne le portent pas. Elle est aussi d'une fabrique différente des précedentes & a bien moins de relief, de même que le dixiéme *Triens*, dont nous avons parlé en son rang.

9. Une autre ſemblable bien plus uſée, peſe encore un demi denier moins que la précédente, c'eſt-à-dire une once ſept deniers & demi.

10. Une rouë avec les trois points dans trois des eſpaces qui ſont entre ſes quatre rayons. Au revers, la prouë d'un Vaiſſeau, avec les trois points au-deſſous. Ce poids eſt bien fruſte, & ne peſe plus qu'une once & un quart. Il peut avoir peſé autrefois une once & demie, ce qui feroit le quart d'un *As* de ſix onces.

11. Un poids en tout ſemblable des deux côtez à celui qui eſt décrit ci-deſſus n. 8. & a été publié par M. *Maffei*, excepté qu'au-deſſus des trois points du revers, il y a un épi placé horizontalement. Ce poids eſt bien plus petit que l'autre, & ne peſe que 15. deniers, ce qui ne feroit que le quart d'un *As* de deux onces & demie. S'il en a peſé 18. il aura été le quart d'un *As* de trois onces,

12. Un autre encore tout ſemblable & ſans épi, ne peſe que 13. deniers & demi. Je ne vois pas qu'il en ait jamais peſé plus de 15. ce qui fait le

quart d'un *As* de deux onces & demie.

13. Un autre avec la même tête: mais au revers il y a une prouë de Vaisseau & les trois points au dessous. Il pese 19. deniers & demi. En supposant qu'il en a pesé jusqu'à 24. c'est-à-dire une once, ce seroit le quart d'un *As* de quatre onces. Il est plus aisé de croire qu'il pese une demi-Octave de trop, & que c'étoit le quart d'un *As* de trois onces. Mais enfin on ne peut nier qu'il ne soit un quart d'*As* comme les précedens; & cet *As* n'étoit assurément ni de douze onces entières, ni de deux seulement.

14. Un autre avec des points à gauche. Il peut y avoir à droit quelques lettres, comme VI. Au revers est un crapeau couché sur le ventre, avec deux points à gauche, & un autre à droit. Je ne sçai si ce poids est bien surement de l'ancienne Rome. Il pese comme le précedent 19. deniers & demi. Il y a une Piéce semblable dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. IX. X. pagg. 53. & 54. mais avec un

point ſeulement : la mienne en a trois de chaque côté.

Sextans, ou ſixiéme partie de l'*As libralis.*

Le Sextant ſe diſtingue par les deux points qu'il porte de chaque côté. Il devroit peſer deux onces, pour être exactement la ſixiéme partie de l'*As libralis* : mais il y en a peu qui ſoient de ce poids. Je mettrai ici tous ceux qui peſent plus de huit deniers, qui eſt la ſixiéme partie de l'*As* de deux onces.

1. Une Coquille de Mer, repréſentée dans ſa convexité avec les deux points au bas, l'un à droite & l'autre à gauche. Au revers un Caducée entre les deux points. Son poids approche fort de deux onces. Il ne lui manque qu'un denier. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. III. IV. & page 53.

2. Un autre ſextant tout ſemblable de part & d'autre, avec une petite faulx à droite du Caducée, ne peſe qu'une once & un tiers. C'eſt la ſixiéme partie d'un *As* de huit onces.

3. Une Coquille convexe, & au revers une Coquille concave, avec les deux points de même que dans les précedentes, & une massuë au-dessous de chacune, pese une once 15. deniers. Avec un denier de plus ce seroit la sixiéme partie d'un *As* de dix onces.

4. Une autre semblable, excepté que le dedans de la Coquille est représenté tout plat & uni, & sans la concavité qui est bien marquée dans l'autre pese une once dix deniers & demi. Il s'en faut bien peu que ce ne soit là le sextant d'un *As* de 9. onces.

5. Une tortuë entre les deux points. Au revers une rouë de six rayons & les deux points. Une once treize deniers & demi. *Fig.* 14.

6. La tête de Mercure tournée à droite avec son bonnet aîlé, & deux points derriére la tête. Au revers la prouë ordinaire, & deux points au-dessous : pese une once 19. deniers & demi, Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. I. II. & pagg. 52. 53.

7. Un autre tout semblable, pese

[redacted]

une once ſeize deniers & demi.

8. Un troiſiéme ne peſe qu'une once huit deniers.

9. Un autre ſextant plus plat, & d'une fabrique bien différente, avec le nom, ROMA au-deſſous du Vaiſſeau, ne peſe que 19. deniers & demi, c'eſt-à-dire, à peu-près la ſixiéme partie d'un *As* de cinq onces.

10. Un autre de même fabrique que le précedent, ne peſe que dix-huit deniers, & a une maſſuë au-deſſus du Vaiſſeau.

11. Un autre beaucoup plus petit, n'en peſe que la moitié, c'eſt-à-dire, neuf deniers.

12. La tête de Vulcain, tournée à droite, avec les deux points ou boules derriere. Au revers une tête de Pallas ou de Rome, tournée à gauche, & deux points derriere. Une once quinze deniers & demi.

13. Un Dragon élevé à demi-corps, la tête tournée à gauche, & entre les deux points. Au revers, une tortuë auſſi entre les deux points: peſe une once onze deniers. *Fig.* 15.

14. Une Aigle tournée à gauche, l
deux points à droite, & ROMA
gauche dans le Champs. Au reve
la Louve de Romulus & Remu
& sa tête retournée à droite sur l
deux enfans. Les deux points da
l'Exergue. Son poids est de 22. d
niers & demi.

15. Une autre toute semblable pe
23. deniers. Il y a bien de l'app
rence que l'une & l'autre a pesé a
trefois vingt-quatre deniers, c'e
à-dire une once juste; & que p
conséquent c'étoient des Sextans c
sixiémes partie d'un *As* de six once
Il est vrai qu'on pourroit soupçon
ner que ces deux piéces ne sont p
du tems de la République Roma
ne, & qu'elles ont été frapées apr
Constantin, lorsqu'on frapa ta
de Médailles avec la tête casqu
de Rome, & l'Inscription INVI
TA ROMA. Mais après les avo
bien examinées, j'ai cru devoir l
placer ici; sur tout parce qu'ell
ont les deux points, comme les au
tres anciens Sextans; ce qui ne
trouve pas dans les Médailles d'IN
VICTA ROMA. De plus le nom d

ROMA qu'elles portent, & leur fabrique d'un meilleur dessein, avec moins de relief, font juger que ces deux piéces ne sont pas des premiers tems de la République, ni même du tems de la prémiére réduction de l'*As libralis*, quoi qu'elles soient constamment frapées, avant la réduction de l'*As* à deux onces.

16. Un Chien couché & dormant, avec un seul point qui paroît à droite. Sous la tête, & au revers, une Lyre à trois cordes, & un C. ou plûtôt une S. à gauche. Cette piéce pese une once quinze deniers. Elle est dans le Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. V. & VI. & page 53. parmi les Sextans, quoiqu'elle n'ait pas les deux points. La même ne me paroît avoir qu'un point d'un côté, & de l'autre une S. qui n'est pas entiére, parce qu'elle est tout sur le bord. Son poids qui est de près d'une once deux tiers, me persuade que ce n'est pas simplement une once ou douziéme partie de l'*As libralis* : & l'autorité du R. P. *Du Molinet* m'engage à la

placer, comme il l'a fait, parmi les Sextans. Mais il peut bien se faire que ce ne soit pas une Monnoye Romaine. Au moins je mets au rang des Monnoyes étrusques une Piéce, sur laquelle est un chien dans une situation à peu-près semblable, avec les lettres HATRI, & qui est dans le même Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 14. n. XI. J'en ai une sur laquelle est la même figure du chien avec HAT seulement, & l'autre côté est tout différent. Si vous jugez que celle-ci est une Monnoye Etrusque je la ferai placer avec les autres de même genre.

Onces ou douziémes parties de l'*As libralis*.

1. Je n'en ai encore trouvé qu'une, qui pesât exactement une once. Elle represente d'un côté comme de l'autre, soit un grain de bled, soit un pavot avec le point placé à gauche. *Fig.* 16. C'est cette figure qu'on prend pour un poisson dans la Planche 15. n. XII. & page 51.

du Cabinet de Sainte Geneviéve. Le Graveur l'a repreſentée exactement telle qu'elle eſt, tant d'un côté que de l'autre. On jugera ce que c'eſt. Il me paroît que c'eſt toute autre choſe qu'un poiſſon.

2. Une autre repréſente une Maſſuë avec un point à côté, & au revers la figure qu'on nomme *Penthala*, parce qu'elle eſt faite de cinq *A*, diſpoſez en pentagone avec un point dans le centre, peſe près d'un demi-denier plus de l'once. *Fig.* 17. 18.

3. Un Vaſe nommé *Urceus* employé dans les Sacrifices, dont l'Anſe eſt à gauche & le point à droit. Au revers, une eſpece de faulx ou de bâton croſſé; avec le point à droit. *Fig.* 19. 20. Ce pourroit être un *Lituus*, quoique d'une figure plus ſimple, qu'il n'eſt ordinairement repréſenté ſur les Médailles avec l'*Uncus*, & les autres marques de la dignité des Pontifes, des Prêtres, & des Augures. Il peſe vingt-deux deniers & demi. C'eſt-à-dire, qu'il s'en faut une demi-Octave, qu'il ne peſe une once.

4. Une tête de Déesse casquée & tournée à droite, avec le point à gauche. Au revers, la prouë d'un Vaisseau, & le point au-dessous. Il pese trois quarts d'onces, ou 18. deniers. L'*As* qui lui répond, devoit peser neuf onces. Mais s'il a pesé autrefois 20. deniers, comme on peut le supposer, il étoit la douziéme partie d'un *As* de dix onces.

5. Un autre poids tout semblable ne pese plus que 16. deniers & demi. Mais comme il est bien fruste, on peut suppôser qu'il pesoit autant que l'autre.

6. Un osselet, tels que sont ceux avec lesquels les enfans joüent encore aujourd'hui, est representé de part & d'autre, avec un point au-dessous. C'est ce que les Anciens appelloient *Talus*. Il pese 21. deniers. Cabinet de Sainte Geneviéve, Planche 16. n. XI. & page 54.

7. Un autre tout semblable pese 13. deniers un douziéme.

8. Un autre encore semblable, & qui de plus a une massuë de chaque côté à droite, ne pese que 10. deniers & demi. Je ne puis douter

que ces deux derniéres piéces ne ſoient fabriquées avant la réduction de l'*As* à deux onces, & qu'ils ne ſoient des douziémes parties de l'*As*. En ſuppoſant que l'un a peſé 12. deniers, & l'autre juſqu'à 16. on trouvera que les *As*, dont elles faiſoient la douziéme partie, étoient de ſix & de huit onces.

9. Une tête de femme caſquée, comme elle eſt décrite au n. 4. avec le revers ſemblable, excepté qu'au-deſſus du Vaiſſeau il y a ROMA, & que la fabrique eſt bien différente, & que la piéce a bien moins de relief; peſe trois deniers & demi. Il ne ſera pas inutile de remarquer que l'A du mot ROMA, eſt écrit à la plus ancienne façon des Romains, qui ne mettoient d'abord à une ſeule des deux jambes de l'A. qu'un tiret preſque parallele à la jambe oppoſée, en cette maniere A. Enſuite on mit deux tirets ſemblables qui ſe joignoient, A: & enfin on joignit les deux jambes par une ſeule ligne. La figure de certaines lettres ſur les Médailles,

n'est pas une preuve demon
ve : mais c'est au moins un d
sûrs indices que nous ayons
juger du tems auquel elles o
frapées.

10. Une autre semblable en
hors que la tête est tournée à c
ne pesé que dix déniers.

11. Une autre semblable à l
cedente, n'est que de six de

12. Une autre encore semblab
que de cinq deniers & demi
fruste.

13. La tête du Soleil rayon
présentée en face, avec u
àdroit. Au revers un Croissa
deux étoiles au-dessus, & l
dans le milieu du Champ.
ROMA. Ne pese que né
niers. *Fig.* 21. 22. *Beger* en
lé dans le II. Tome du Tr
Brandebourg, page 528. &
fait graver la figure, sans l
qui est dans le Champ bien c
tement, au côté droit de la t

Voilà, M. R. P. 80. poi
vous jugez bien que je n'ai pa
Il y en a trois ou quatre autr
le Cabinet de Sainte Gene
Juillet 1729.

sçavoir l'*As* de la quatorziéme Planche n. VI. VII. Il y en a un semblable dans la Galerie du College Romain, qui ne pese que sept onces deux tiers tout au plus. C'est un des plus anciens, sur lesquels on trouve ROMA. Le *Quadrans* de la quinziéme Planche n. XIV. XV. de la seiziéme Planche. Le *Sextans* n. VII. VIII. & une once de la même Planche n. XIII. XIV. J'en ai encore vû quelques autres ailleurs; & il ne m'est pas possible, & ne me convient pas d'avoir tout. Mais ceux-ci ont constamment été frapez avant que l'*As* fût réduit à deux onces, & me paroissent suffire, pour prouver qu'il y a eu plus d'une réduction avant celle-là. C'est tout ce que je prétends: & ce n'est que par conjecture que j'ai quelquefois supposé des *As* de dix, de neuf, de huit, de six, de quatre, & de trois onces. Je ne fais sur cela aucun Systême; & content d'avoir établi les faits, je suis ravi d'apprendre ce que les Sçavans en penseront.

Juillet 1729.

J'ai été obligé d'en produire un si grand nombre, pour épargner la peine à ceux qui voudroient s'en tenir à ce qu'a dit *Pline* de soutenir que ce qui manque de poids à ces piéces, vient ou de ce qu'elles ne sont pas assez entiéres, ou de ce que les Monetaires en diminuoient le poids, comme *Pline* s'en est plaint en parlant des deniers d'argent (L. 33. Sect. XLVI.) Cela n'est bon à dire, que lorsque la diminution est peu sensible, & on ne peut appliquer une telle défaite à la plûpart des piéces que je produis.

Après cela, M. R. P. je veux ménager vos momens, & il faut bien que je ménage les miens. Remettons s'il vous plaît, à une autrefois ce qui regarde les trois *As, Sextantarius, Uncialis, & Semuncialis*, ou je trouve encore de grandes inégalitez. Je sçai bien que pour rendre le Traité plus complet, il faudroit encore y ajoûter ce qui regarde les Monnoyes d'argent de la République Romaine, comme les Didragmes, les Deniers, les Quinaires, & les Sesterces; les poids de

[redacted]

cuivre, qui, quoique Romains, n'ont cependant aucune marque de leur valeur, & qui paroissent être des sixiémes ou des douziémes parties de l'*As* réduit; les poids, qui sont constamment du bas Empire; ceux qu'on croit Etrusques, & qui sont des premiers tems de la Republique; les Médailles de la grande Grece & de la Sicile, sur lesquelles on trouve l'*S*. ou les points, dont les anciens Romains marquoient leurs Monnoyes de cuivre, les Médailles Grecques sur tout de Chio & de Rhodes, sur lesquelles est marquée leur valeur ou leur poids. Mais c'est-là bien de l'ouvrage; & je ne peux y mettre le peu de loisir qui me reste, qu'en cas que cette recherche vous paroisse le valoir, & que personne ne veüille s'en charger. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Rome ce de Janvier 1729.

ARTICLE LXXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.
Ou Avis. Eloges des Sçavans. Extraits de petits Livres.

RELIGION. ECRITURE SAINTE. THÉOLOGIE.

DE NAPLES. On eſt ſur le point d'imprimer les *Leçons* du feu P. BAGNATI ſur l'Ecriture Sainte, ſous le titre *Gli fatti Illuſtri di piu Illuſtri Eroi del Vecchio Teſtamento, e ſu l'Apocaliſſe.* L'Auteur, en mourant, a recommandé cette Impreſſion au Pere Thomas *Roviglione*. Le Public ſe trouvoit déja riche de pluſieurs Productions du célébre Auteur. On avoit les Panégyriques en l'honneur d'un grand nombre de Perſonnes vivantes qu'il a prononcez, & qui ont été imprimez en 1699, en 1700. & depuis encore; ſes *Sermons* pour le Carême, & pour les Dimanches de l'année; ſes Panégyriques des Saints, trois fois imprimez; les grandeurs de la Sainte Vierge, publiées à Naples en 1705, & en-

dans la solitude, ou Retraite d'un ...ir pour chaque mois; *le Vendredi* ...*tifié*, ou Méditations sur la Passion ...ir tous les Vendredis; *Jesus dans le* ... *de Marie*; *Préparation à l'Eucha*... , ou Méditations sur la Commu... pour tous les Dimanches, la Vie ... *Vierge Marie* en Méditations pour les Samedis, & des *Neuvaines* ... chaque Fête, imprimées quatre ... *la Vie* du Vénérable François de ...ymo, &c.

...P. *Bagnati*, après avoir professé ...s la Philosophie, & deux ans la ...gie, parcourut toutes les diffé... carrieres qui sont ouvertes dans ...pagnie au zéle & à l'exercice des ...teurs, & il ...

est réservé aux génies du premier méri-te. Prédicateur, ou Missionnaire, direc-teur ou de vive voix, ou par écrit, il a toûjours travaillé à la sanctification du prochain avec un succès égal, soit au-près du peuple ou des Grands, soit au-près des Sçavans ou des simples, soit auprès des pécheurs ou des gens de bien. Il étoit né à Naples de parens ho-norables le 28. Octobre de l'année 1651 Et parce que l'Eglise célébre ce jour-là la Fête de S. Simon & S. Jude, il fut nommé *Simon*. Il entra dans la Compagnie de Jesus à Naples le 20. Août 1666. Dieu le conserva singu-liérement dans le tremblement de ter-re arrivé à Benevent le 5. de Juin 1688. Il sortit sain & sauf de dessous les ruines de sa chambre & du Collége. C'est dans cette même secousse, que N. S. P. le Pape BENOÎT XIII. qui occupe si dignement le Siége de S. Pierre, fu aussi préservé de la mort extraordinai-rement par la protection singuliere d S. *Philippe de Nery*, Fondateur d Religieux de l'Oratoire de Rome; tenoit alors l'Image du Saint entre mains. Le P. BAGNATI est mort le Octobre 1727. dans la Maison I fesse de Naples, avec une réputa

[redacted]

de sainteté, qui s'est depuis accruë & fortifiée par des signes lesquels ont paru miraculeux. C'est à Venise, & chez Christophe *Zani*, que son Ouvrage s'imprimera.

DE PARIS. On se propose de mettre incessamment sous presse les *Oeuvres Spirituelles d'*ECCARD, Auteur du douziéme siécle, traduites du Latin en François par le feu P. GOURDAN, aussi Religieux de S. Victor de Paris. On donnera peu après, l'Histoire des Hommes Illustres de cette même Abbaye, composée aussi par le P. GOURDAN, & qui remplit en manuscrit six Voll. considérables. L'Editeur sentira assez que le titre de l'Ouvrage demande de lui l'Histoire de l'Auteur.

SIMON GOURDAN, fils d'Antoine *Gourdan*, Secretaire du Roi & de Marie *de Vilaines*, nâquit à Paris le 24[e]. Mars de l'an 1646. & fut baptisé le lendemain 25. dans l'Eglise Paroissiale de S. Jean en Greve. On rapporte que sa Mere, femme d'une haute piété, garda inviolablement l'abstinence des Vendredis & Samedis, & même celle du Carême, pendant sa grossesse &

tout le tems de ſes couches.
pectoit ainſi la deſtinée de
qu'elle portoit, & qui lui a
révelée : elle l'avoit vû en eſp
les bras de S. *Auguſtin*, & r
Rochet & de l'habit de S. *Vict*
ſembla que le S. Docteur lui
que le fils qui naîtroit d'elle e
roit un jour l'état dont elle l
porter les marques ; & que ce
lumiére qui éclateroit dans
Elevé en enfant de bénédictio
DAN entra en effet à S. Victor
prit l'habit au mois de Mai d
1661. âgé de quinze ans, &
ſuré par le conſeil du Pere
de l'Oratoire, homme de bo
trine ; il fit profeſſion l'année
& reçut enſuite les Ordres à
intervalles, en quatre Ordina
années 1664. 1668. 1669.
Deux ans après il ſe tranſp
Trappe, dans le deſſein d'e
la Réforme : le Réformateur
ra qu'il rendroit plus de gloir
gneur, en demeurant dans S
mais en même tems l'Abbé
ſentit quel étoit le tréſor dont
voit, & il rendit hautement té

[redacted]

ge à la sainteté du Proselyte, qu'il confirma dans sa premiere vocation. GOURDAN conserva toûjours l'esprit qui l'avoit poussé vers la Trape; & il suivit, sans jamais discontinuer, le plan qu'il s'étoit fait pour toute occasion, de se constituer victime perpétuelle par un entier & parfait holocauste au Seigneur: & ce fut-là le caractere spécifique de sa vertu & de sa spiritualité. Depuis ce retour jusqu'à sa mort, jamais il n'a bû de vin, jamais il n'a mangé ni de viande ni de poisson, rarement même des œufs. Il se refusa toûjours jusqu'aux promenades du Jardin de l'Abbaye. Une seule fois il est sorti en Ville, & ce fut par le commandement de ses Supérieurs; l'occasion étoit qu'un Ministre hérétique, prêt de mourir, & que l'on auroit voulu convertir, avoit dit que si quelqu'un étoit capable de le faire changer de croyance, c'étoit le P. *Gourdan*. Jamais on ne le vit, même pendant les plus rudes hyvers, entrer dans le chauffoir de la Communauté, quoiqu'il n'eût dans sa Cellule ni cheminée, ni ce qui en peut paroître le supplément. Une paillasse picquée étoit tout son

lit, & la même le fut pendant 18. ans. D'ordinaire il portoit le cilice. Après sa Messe qui étoit fort fréquentée, il écoûtoit les personnes dévotes ou affligées : il conseilloit, il consoloit, il excitoit, il secouroit, il contentoit, il convertissoit. Par combien de lettres a-t'il éxécuté toutes ces fonctions du zéle ! Combien de ses écrits sur les matieres de Controverse, sont venus à propos au secours de la foi chancelante, ou pour en rallumer le flambeau éteint ! On a de lui une *Instruction & Pratique pour la dévotion au Sacré Cœur de Jesus*, vol. in 12. à Paris, chez Chesner ; *Le Cœur Chrétien formé sur le Cœur de Jesus*, à Paris, chez la Veuve Guerin, vol. in 12. 1702. *La Méditation continuelle de la Loi de Dieu, ou Projet de Considérations & d'Elevations sur tous les Livres de l'Ecriture Sainte tant de l'Ancien que du Nouveau Testament*, doit remplir douze volumes in 12 : dont le premier qui contient le Pentateuque, & un autre sur les Pseaumes, sont imprimez chez Coignard fils. Le Pere GOURDAN est mort le 10 de Mars de cette année 1729 consumé de travaux & d'austéritez ; il avoit fait preu-

ve de la foi la plus vive & la plus ferme à l'égard de la réception du saint Viatique ; & on lui avoit donné l'Extrême-Onction après qu'il eut perdu connoissance. Le lendemain XI^e. il fut inhumé devant le Marche-pied de la Chapelle souterraine de la très-Sainte Vierge, à laquelle il eut toûjours une dévotion particuliere. On s'est empressé à la Ville & à la Cour de se procurer de ses dépoüilles précieuses. Entre les restes & les monumens respectables de la piété solide & reconnuë de cet homme de Dieu, le Public aspire à recevoir d'une main fidéle les Ouvrages non encore imprimez, qu'il n'a travaillez que pour entretenir sa ferveur, & édifier l'Eglise. Plusieurs portent la vénération pour ses vertus jusqu'à l'Intercession, mais dans le silence d'une attente Religieuse, qui est le véritable applaudissement à la mémoire récente des Saints.

De Londres. Entre plusieurs Ouvrages & Brochures, où l'on réfute les Objections du Docteur *Thomas* Voolston sur les Miracles de J. C. trois *Lettres* portent le titre de *Défense Litterale des trois Miracles de* Jesus-

Christ : *a Vindication of the Literal sense of three Miracles of Christ* , & se débitent chez Edward *Easton.*

Les sentimens qu'a enseigné sur la Trinité le Docteur SIMSON Professeur en Théologie dans l'Université de *Glasgow* , sont aussi la matiére de plusieurs Piéces imprimées chez *Robinson*, avec les Procédures de l'Assemblée Générale du Clergé d'Ecosse contre ce Docteur.

DE PARIS. La Réfutation du Cathéchisme du Sieur *Paul Ferry* , Ministre de la Religion prétenduë Réformée , à Metz , &c. est un des Ouvrages de feu M BOSSUET Evêque de Meaux , que De Lusseux fait imprimer de nouveau , & qui se distribuent chez ce Libraire ruë S. Etienne d'Egrès. Ce Chevalier Romain a aussi composé & fait distribuer chez *La Mesle* des Réflexions touchantes sur les principales circonstances de la Passion de N. S. J. C. pour aider les Fidéles à sanctifier chaque heure de la journée par la Méditation de ces sacrez Mysteres. 1729. in 18. C'est une communication de ses pieux sentimens & le langage naturel de sa dévotion orthodoxe.

Juillet 1729.

DE ROME. Le P. Joseph-Augustin ORSI, Dominicain avoit ici publié en 1727. une Dissertation en Italien Dogmatique & Morale, *contro l'Uso Materiale delle parole*. In 4°. On y a répondu par une ALLEGAZIONE, où l'on justifie le P. Charles-Ambroise CATANEO Jesuite, contre la Critique du Dominicain. In 4°. pagg. 37. L'Aggresseur réplique par un Ecrit marqué *de Florence*, mais imprimé à Milan, *la Causa della verità contro l'Anonymo Apologista del P. Carlo Ambrogio Cattaneo della Compania di Gesu opera del R. P. Lettore Fr. Guiseppe Agostino Orsi dell' Ordine de Predicatori*. 1729. in 4°. pagg. 86. Préface, & Table.

D'ANVERS. Le P. DU SOLIER, l'un des célebres Auteurs de l'Ouvrage si connu sous le nom ACTA SANCTORUM, s'est cru obligé de répandre par toute l'Europe un Monument précieux, qu'il vient de faire graver en deux pages in folio, avec tout le soin que méritent & la Piéce & l'occasion. Le P. GRAVESON Dominicain, au Tome VIII^e. de son Histoire Ecclésiastique, partie 2, Conférence 5^e. der-

niere Réponse, page 142. de l'E
d'Allemagne, n'a point fait d
culté de s'inscrire en faux con
Lettre adressée au P. *Lessius*,
tout attribuée de tout tems à S.
çois de Sales; mais Lettre, où ce S
déclare pour le sentiment de Le
faveur de la Prédestination au b
éternel, fondée sur les mérites
Une telle Lettre paroît au P. Gr
une Piéce fausse supposée au S
que, & fabriquée par des Fau
tanquam spuriam *sancto huic*
suppositam *& adulterina fœtu*
tum. Le P. *Du Solier* n'a pû s
cher de taxer de hardiesse, d'inc
ration, & de témérité, une C
où sans hésiter, sans examin
compte pour rien la notorieté
que, & une religieuse unanin
tous les Sçavans. Voulant do
dre gloire, non pas à Lessius,
la vérité, au Saint Evêque de G
à une doctrine saine, le célebr
te d'Anvers s'est déterminé à
plier en quelque sorte l'original
de cette Lettre aujourd'hui co
pour la premiere fois. Il en
quelque chose de plus qu'une c

gurée; & il la reproduit en la faisant graver trait pour trait, avec une si parfaite imitation de l'Ecriture, qu'il est facile par tout où il se trouvera des Lettres de la main même du Saint (& où ne s'en trouve-t'il pas?) de justifier le Public sçavant, contre le démenti que lui donne le P. *Graveson*. Voici la Lettre transcrite fidellement.

Admodum Reverende in Christo Pater.

Attulit mihi Paternitatis Vestræ Litteras dilectissimus nobis Magister Gabriel, quæ ut perhonorificæ, ita & jucundissimæ mihi fuerunt. Amabam jampridèm, imò etiam venerabar te nomen que tuum, mi Pater, non solùm quia *soleo quicquid ex Vestrâ illâ societate prodit, magni facere*, sed etiam quia sigillatim dè Vestrâ Reverentiâ multa audivi præclara primum, Deindè vidi, inspexi, & suspexi. Vidi namque antè aliquot annos opus illud utilissimum dè Justitiâ & Jure, in quo & breviter simul & luculenter, difficultates illius partis Theologicæ præ cæteris Autoribus quos viderim egregiè solvis. Vidi posteà consilium quod

à magni Consilii Angelo per T
talibus datum est dè verâ Rel
eligendâ, ac demùm obiter vidi
bliothecâ Collegii Lugdunensis
tatum dè Prædestinatione : qu
non nisi sparsim, ut fit, oculos i
injicere contigerit, cognovi tam
ternitatem Vestram, sententi
lam antiquitate, suavitate, ac
rarum nativâ autoritate nobilissi
dè Pradestinatione ad gloriam p
visa opera, amplecti ac tueri,
sanè mihi gratissimum fuit, qu
rùm *eam semper, ut Dei miser*
ac gratiæ magis consentaneam,
rem ac amabiliorem existimavi
etiam, tantisper in Libello dè Amo
indicavi. Cum igitur ita erga P
tatis Vestræ merita, quam d
laudaverant apud me opera eju
fectus essem, mirificè profectò g
sum me tibi vicissim ut cumque
charum esse, quod ut semper
tingat; & dictum Magistrum G
lem, commendatissimum habel
si quid unquam potero, quoc
placere cognoscam, id exequar
impensissimè. Valeat interim
Paternitas tua, & te Deus in sene
Juillet 1729.

& ſenium nunquam derelinquat, ſed canos tuos benedictionibus ornet & compleat. Anneſſi Gebennenſium.

XXVI. Auguſti 1613.

Admodùm Reverendæ Paternitatis Veſtræ

Humilis & addictiſſimus Frater
ac ſervus in Chriſto,
Franciſcus Epiſcopus Gebennenſis.

COMME le P. *Du Solier* a fait imiter dans la Gravûre non ſeulement ligne à ligne & mot à mot, le caractere & la forme de l'Original, mais encore le pli, le cachet, l'adreſſe de la Lettre; on voit que l'Inſcription de la main du Saint porte

✝

Admodùm R. P. in Chriſto Patri
Leonardo Leſſio Societatis Jeſu
Theologo Clariſſimo.

Au cachet, qui conſiſte en un pain à cacheter de couleur rouge, appliqué à un papier oblong, dont la queuë paſſe au travers la Lettre pliée & percée au tour des Armoiries on lit: FRANC. DE SALES EPS PRINCEPS GEBEN.

Le prétexte que le P. de *Graveſon* donne pour preuve de faux contre cette Piéce, eſt qu'elle n'a point été recueïllie parmi les Œuvres & les Lettres du Saint : comme ſi l'on avoit droit de rejetter comme Piéces fauſſes, ſuppoſées & fabriquées par des Fauſſaires, tous les Actes, Bulles, Tîtres, Lettres, Piéces, & Oüvrages, qui tous les jours ſortant des ténébres des Cabinets, des Bibliothéques & des Archives, trouvent créance dans tous les Tribunaux & chez les Connoiſſeurs.

Cette approbation que donne de ſon propre mouvement Saint *François de Sales* au ſentiment de la Prédeſtination pour le bonheur éternel, fondée ſur les mérites prévûs, eſt d'autant plus reſpectable, &, à dire vrai, d'autant plus déciſive, que le Saint & ſçavant Evêque de Genêve avoit d'une part examiné les deux ſentimens ſur la Prédeſtination, non ſeulement par rapport aux Pélagiens, avec Saint Auguſtin qu'il poſſédoit ; & par rapport aux principes de l'Ecole, avec Saint Thomas qu'il liſoit ; mais de plus par rapport au Prédeſtinatianiſme des Calviniſtes, avec leſquels il étoit conti-

nuellement aux prises, & par le rapport essentiel & capital, qu'a le dogme en cette matiere avec les mœurs & la conduite ; genre, dans lequel S. François de Sales s'est montré un si grand Maître, qu'il n'eut peut-être jamais d'égal.

De Rouen. Il paroît ici avec Approbation & Privilége, un Livre, qui a pour titre : *Nouvelle Défense de la* Constitution, *où l'on montre qu'elle est regle de foi, parce qu'elle est conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & parce qu'elle est un jugement de l'Eglise Universelle.* 2. voll. in 12. Tome premier pagg. 555. *Sa conformité avec l'Ecriture & la Tradition.* Tome second pagg. 412. *Elle est un jugement de toute l'Eglise, dont tout Appel est nul*, &c. Par M. Claude *Le Pelletier*, Prêtre Docteur en Théologie, Chanoine de l'Eglise de Reims. Sixiéme Edition corrigée & augmentée. A Rouen, chez Cabin ruë du Bec 1729. On trouvera ces Livres à Paris chez de Lusseux Libraire proche S. Etienne d'Egrès.

De Paris. Le R. P. Bretonneau D. L. C. D. J. vient d'ajoûter un quatriéme & un cinquiéme volume

des *Sermons du P.* CHEMINAIS a ceux dont on a déja quatre Editions. Dans un *Avertiſſement* on trouvera les cauſes du retardement. Le célebre Editeur, ſi habile Maître lui-méme dans l'art de la Prédication expoſe une nouvelle maniere de prêcher que le Pere Cheminais jugeoit plus convenable à l'Eloquence de la Chaire & ſe propoſoit de ſuivre; & il donne ſes réflexions ſur cette méthode. 2. voll. in 12. chez Joſſe. 1729.

DE TREVOUX. L'Auteur des Redites contre le ſentiment univerſel ſur la *Communication avec les Tolerez* prend dans ſes *Lettres* preſentement le nom de M. *l'Abbé de S. Pierre*. Il n'y a que ceux qui ne liront point ces Ecrits qui ayent beſoin d'être avertis de ne les pas attribuer à l'illuſtre Académicien, qui releve par ſes talens & par l'uſage qu'il en fait, l'éclat de ce nom, & qui ſemble s'être acquis par ſa maniere d'écrire le droit que ſon nom ne ſe trouve qu'à la tête d'Ouvrages ſolides & utiles, judicieux & ſenſez, polis & modeſtes.

MORALE. PIETÉ. JURISPRUDENCE.

DE NAPLES. Le P. J. *Dominique* PUTIGNANI, Auteur déja estimé dans la République des Lettres, a composé dix Dialogues, où il tire de l'ancienne Philosophie un grand nombre de preuves de l'*Immortalité de l'Ame*. Dans le premier Discours il se fonde sur le consentement de tous les Peuples, qui a éclaté dans tous les tems : & il attaque les Epicuriens, quelques autres Anciens, & ceux qu'il appelle Demi-politiques. Dans le second, il va au-devant du soupçon contre l'Immortalité de l'Ame, qui en quelques esprits, comme chez *Lucrece*, naît de certaines dispositions de l'homme. Au troisiéme, il traite des Opérations immaterielles de l'homme. Au quatriéme, il considere l'essor sans bornes, par lequel l'esprit humain s'éleve à la connoissance de toutes choses. Au cinquiéme, il raisonne touchant l'Empire de la raison sur les Mouvemens naturels, pour en réprimer les impétuositez. Au sixiéme, il s'autorise de la connoissance qu'on a de Dieu. Au sep-

Christ : *a Vindication of the Lit*
se of three Miracles of Christ ,
bitent chez Edward *Easton*.

Les ſentimens qu'a enſeign
Trinité le Docteur SIMSON
ſeur en Théologie dans l'Univ
Glaſgow , ſont auſſi la matiére
ſieurs Piéces imprimées chez
avec les Procédures de l'Aſſem
nérale du Clergé d'Ecoſſe c
Docteur.

DE PARIS. La Réfutation
théchiſme du Sieur *Paul Ferry*
tre de la Religion prétenduë
mée , à Metz , &c. eſt un des
ges de feu M BOSSUET Ev
Meaux , que De Luſſeux fai
mer de nouveau , & qui ſe diſt
chez ce Libraire ruë S. Etienne
Ce Chevalier Romain a auſſi
ſé & fait diſtribuer chez *La M*
Réflexions touchantes ſur les
pales circonſtances de la Paſſio
S. J. C. pour aider les Fidéles à
fier chaque heure de la journé
Méditation de ces ſacrez M
1729. in 18. C'eſt une comm
tion de ſes [illegible] ſentimens [illegible]
ge [illegible]

ur s'y préparer. 2de. Edition in
vec une Préface de 48. pages.
te Société est très-célebre à Na-
ar la qualité de ses Confreres, que
aissance, & encore plus l'exer-
s œuvres de piété, ausquelles ils
nt tous les jours, distinguent
erement. Son éclat se répand
out le monde Catholique, par
n des Pelerins de toutes les na-
Eglise & la Maison de cette
leur sont continuellement ou-
& ils reçoivent avec fruit tous
rs spirituels sous la protection
lippe de Nery, par le ministere
s de ce Fondateur de l'Ora-
conservent toûjours l'esprit de
avec une extrême f...

lequel eſt rempli de mouvemens affectueux & devots, ſe réimprime aujourd'hui à million d'Exemplaires, qui ſeront bien-tôt répandus & au-dedans de l'Italie & ailleurs.

DE LONDRES. M. *Jean* WATS a fait imprimer *Diſcourſes of the Lowe of God*, &c, Diſcours ſur l'Amour de Dieu, ou (car cela ſe réduit là) ſur l'uſage ou l'abus des paſſions dans la Religion, avec des Méditations convenables à chaque Diſcours, & un Traité particulier ſur les paſſions naturelles, & des régles pour les modérer.

M. *Thomas* WOOD, Docteur en Droit, & Avocat, donne une quatriéme Edition in fol. chez *Lintot* & *Williamſon*, de ſes Loix d'Angleterre réduites en leur ordre naturel : *an Inſtitute of the Law of England*. On peut faire relier au commencement de ce Livre quelques cahiers de même forme, contenant les *Réflexions* du même Auteur *ſur l'Etude des Loix d'Angleterre*, & qui ſe diſtribuent chez *Browne*.

... BARONIUS, du même Ordre.
premier Volume, qui vient d'être
primé, contient les premieres an
du Pontificat de St. PIE V.

M. BIANCHINI fait publier c
Salvioni le troisiéme Volume d'*A*
ase le Bibliothécaire; & dans ce V
ıme les Vies des Papes, depuis S. S
estre jusqu'à *Grégoire* le Grand. I
bserve la même méthode que da
s précédens. Ainsi l'on voit des Pr
gomenes, des Dissertations, des N
;, & une Chronologie sacrée de c
ns-là, qui jettent une grande lumie

Il y a ajoûté de nouvelles *Lettr*
Pape Gelase, des Gravûr...

ples, est divisée en deux parties. La premiere est composée des Vies des Souverains Pontifes ; la seconde, de celle des Cardinaux. Quand cet Ouvrage paroîtra au jour, on espére qu'il sera bien reçû des Gens de Lettres. Non seulement plusieurs choses considérables, & jusqu'ici omises en de pareils Ouvrages, s'y trouveront avec tous les accompagnemens convenables à nos Héros sacrez ; mais encore plusieurs Illustres Personnages, élevez au Royaume de Naples, par des Auteurs étrangers, s'y trouveront remis à leur place, & rendus à leur Patrie. L'Auteur de cette Histoire est M. *Ignace-Marie* COMO, Patrice Néapolitain, homme d'une profonde Litterature, bon Poëte Latin, Orateur, Philosophe, Docteur en Droit Civil & en Droit Canonique, excellent Mathématicien, Membre de plusieurs Académies, dans lesquelles il a lû de ses Piéces, tant en Vers qu'en Prose, avec beaucoup d'applaudissement : son mérite pour le genre lapidaire, est aussi admiré des Connoisseurs.

Cette Histoire dont nous parlons, a été promise au Public par D. *Niccolo*

Coleti, dans les Additions qu'il a faites à l'Italie Sacrée de l'Abbé *Ugheli*, nouvellement réimprimée à Venise. *Niccolo* s'y exprime en ces termes: *ut ostendet quam primum Ignatius Maria* Comus, *vir non minùs genere quàm pietatis laude omnique Litteratum peritiâ præclarus, in Historiâ quam parat summorum Pontificum & Cardinalium Regni Neapolitani.* Et dans le même Tome VI^e. il ajoûte: *Ignatius Maria* Comus, *vir exploratæ virtutis, & nunquàm nisi cum laude nominandus in suâ peculiari Historiâ quam concinnat summorum Pontificum*, &c. Et il en parle avec les mêmes éloges dans un troisiéme endroit. Dans la Chronique des Freres Mineurs de l'Observance Réformée, P. Fr. *Bonaventure de Lama* annonce aussi au Public l'Histoire des Souverains Pontifes, &c; & l'annonce avec des loüanges & de l'Auteur & de l'Ouvrage, égales à celles que l'on vient de lire. En un mot toute la République des Lettres en Italie, applaudit à la vaste & profonde érudition de l'Auteur de l'*Histoire des Souvrains Pontifes & des Cardinaux, nez dans le Royaume de Naples*, & l'at-

tend avec une extrême impatience.

De Rome. Le Cardinal Albani a fait imprimer la Vie du feu Pape *Clement* XI. son Oncle.

De Naples. Le P. *Dominique* Antenori, Auteur de la Vie d'*Alexis Falconieri*, vient de donner au Public celle de la Niéce de ce Bienheureux, Julienne Falconieri, Institutrice *delle Matellate dell' Ordine de servi di Maria*. Ce Livre est dédié à N. S. P. le Pape Benoît XIII. Il a aussi dédié au Cardinal Cienfuegos Archevêque & Seigneur de Montreal, chargé des Affaires de Sa Majesté Impériale auprès du Saint Siége, ses Discours Moraux & ses Panégyriques; *Panegyrici Sacri e Discorsi Morali.*

Histoire Profane. Antiquitez.

De Rome. Outre les deux Tomes de Réflexions sur l'Histoire Civile du Royaume de Naples écrite par *Giannone* lesquelles sont attribuées au P. *Sanfelice*, on attend encore une Critique du même Ouvrage à laquelle M. Luchesini Patriarche d'Antioche travaille depuis quelque tems.

DE LONDRES. Voici les Piéces
contient le *Recueil* du Comte de
rendon. A Collection of several va-
les Pieces of the Right hounourable
ward Earl of Clarendon. Premiere
onse à l'infame & odieux Écrit
tulé " Déclaration des Commu- "
pour la défense de leur Vote de "
adresse ". avec cette *Déclaration*
tête. Seconde : " la différence de "
t où se trouvoit le Duc de *Buc-* "
ham d'avec celui du Comte d'Es- "
". Troisiéme : " Réflexions sur "
personnes & les tems qui ont pré- "
le rétablissement de *Charles* se- "
d ". Quatriéme : " Extrait de "
ue contient de remarquable le "
ours prononcé dans le Parlement "
le Comte de *Clarendon* ". Cin-
iéme : " la Demande & humble "
esse qu'il présenta au même Par- "
ent ". Sixiéme : " ses Lettres au "
c & à la Duchesse d'*Yorck* ". septié-
: " son Histoire de la Rébellion ",
lande, collationnée sur deux Ma- "
scrits qui sont dans la bibliothéque ",
l'Archevêque de Dublin d'aujour- "
d'hui, avec les Certificats du même "
Archevêque ". On a ajoûté un ain-

ple Mémoire ſur la Vie, la conduite, & le caractere du Comte de Clarendon, dont on a mis le portrait à la tête du Recuëil.

DE TREVOUX. C'eſt à tort que R........ Libraire de la Haye publie en pluſieurs imprimez que l'*Hiſtoire d'Angleterre* par M. RAPIN DE THOYRAS imprimée ici en 10 Volumes In 4°. eſt une Edition imparfaite, infidéle & tronquée, le Livre parle, & ſe juſtifie lui-même aux yeux du Lecteur : en effet, loin d'attenter ſur le texte par aucun retranchement, on l'a fortifié d'un bon nombre d'Extraits de la collection de RYMER choiſis par l'Auteur même.

DE MARSEILLE. On a imprimé ici : *Nova* REIENSIUM *ſivè Regenſium Epiſcoporum nomenclatura*. In 8°. pagg. 60. M. *Jean* SOLOME Prêtre de l'Egliſe de Riès, prélude par cette Brochure Latine, à une Hiſtoire Françoiſe, mais complette, de l'Egliſe de Riès, qu'il prépare avec de grands ſoins, & par de curieuſes recherches.

DE PARIS. Un Sçavant a donné au Public, ſans ſe nommer, de courtes *Obſervations* ſur l'Inſcription des Reli-

ques de S. *Clément*, rapportée dans les Mémoires de Trevoux du mois d'Août 1728. entre les pages 1536. & 1537. Il y propose sa maniére de lire les paroles commencées & non achevées, qui composent dans l'Inscription la troisiéme ligne, qui est la plus difficile à déviner, & qu'il fait lire ainsi : LEO. I. DOCT. XIS. CŌ. VI. A S. P. EG Il trouve ; LEO*ne* I°. DOCT*ore* XIS*ta* CON*lata Sexta* A. *Sancti* P*etri* EC*clesia*. Il entend que sous le Pontificat de S. *Leon* Pape premier du nom, l'on aura tiré de l'Eglise de S. Pierre de Rome, plusieurs coffrets d'ossemens, pour les transporter en d'autres Eglises de la même Ville ; que celui-ci aura été le VI^e. de ce nombre ; & que, comme on ne se sera pas avisé de dire (Leon premier) avant qu'il en eût paru un second, ce n'aura été qu'après le décès de Leon second en 684. qu'on aura gravé cette datte sur le marbre, pour transmettre plus surement à la postérité la mémoire d'un fait, qui n'étoit connu peut-être que par des traditions, ou qui tout au plus étoit couché sur des Membranes.

De Lyon. Le second Volume de *Juillet* 1729.

l'*Histoire Litteraire* de la Ville de Lyon par le P. de Colonia D. L. C. D. J. est sous presse, & paroîtra avant la fin de cette année. L'Auteur prie les Gens de Lettres, qui auront connoissance de quelque Auteur Lyonnois peu connu & qui ait vécu dans l'un des trois derniers siécles, de l'aider de leurs lumieres pour la perfection de cette Histoire. Ils pourront adresser leurs Mémoires par la Poste à M. le Président Dugaz Prevôt des Marchands & Commandant dans la Ville de Lyon.

Mathématiques.

D'Allemagne. Les Œuvres du Mathématicien J. *Gabr. d'Oppelmaier*, qu'on va imprimer, sont les vies des Mathématiciens & des Artistes des deux derniers siécles & demi, dans lesquelles on marquera les Découvertes & les Inventions de chacun d'eux : de plus, des expériences de Physique, au nombre de plus de trois mille. Ces Livres seront composez en Langue Allemande : en voici un qui paroîtra en Latin. C'est une *Bibliothéque Mathématique* : on y trouvera l'Histoire des

Auteurs qui ont écrit en cette Faculté, la Liste de leurs Œuvres, le jugement que les Sçavans en ont porté, & les autres particularitez dignes de remarque: *Bibliotheca Mathematica*. On a déja de ce Sçavant, diverses tables *Astronomiques*, où seront représentez différens systêmes du monde, & les Phénoménes des Planétes, des Etoiles fixes & leurs lieux jusqu'en 1730. Le *Copernic ressuscité* de *Wilekinsius*, traduit de l'Anglois en Allemand. *Strecchi Astronomia Carolina*, traduit de l'Anglois en 1704. In 4°. Les *Instrumens de Mathématique*, traduit du François de M. Bion en Allemand, & imprimé en 1712. 1718. 1726. Une premiere *suite* de ce Livre; & une seconde, pour les Instrumens qui regardent l'Astronomie, en Allemand, in 4°. Une *Introduction Géographique* pour l'Atlas d'Homart en 1715 & 1721. *Nova Methodus construendi Horologia magna cujusque generis, tanquam horizontalia, sub hâc vel illâ Poli elevatione universaliter*. In folio. 1719. La Gnomonique de *Welperus* augmentée conformément aux Méthodes de MM. *Picart* & de *La Hire*. In folio 1700.

DE LYON. Le P. *Claude* Rabuel D. L. C. D. J. Professeur des Mathématiques au Grand College de Lyon, vient de mettre au jour un *Commentaire* sur la Géométrie de *Descartes*. C'est faire valoir le celebre M. DESCARTES, par son plus bel endroit. L'Ouvrage est orné d'un grand nombre de figures en taille-douce, In 4° chez *Duplains*.

Observation de l'Eclipse de Lune du 13. Février 1729. faite à Liége.

On s'est servi, pour faire cette Observation, d'Instrumens très-bons & parfaitement disposez. Ainsi l'on ne doute nullement qu'elle ne convienne avec ce qui aura été observé ailleurs. On doit cependant avertir, que ce qui regarde *Tycho* est le plus certain, parce que l'on pouvoit à peine observer l'extrémité de l'ombre de la partie obscure du corps lunaire.

Commencement de l'Eclipse, ...	7^h	16′	43″.
Fin de Grimaldi, ...	7	19	32.
Aristarchus, ...	7	28	37.
Commencement de Tycho, ...			

	h	'	"
. . . .	7	45	5.
Fin de Tycho, ...	7	46	9.
Commencement de la Mer des Crises, ...	8	9	20.
Fin de la Mer des Crises,	8	12	53.
Immersion totale dans l'ombre, ...	8	16	8.
Recouvrement de lumiere, ...	9	55	11.
Fin de Grimaldi, ...	9	58	0.
Aristarchus, ...	10	8	34.
Commencement de Tycho, ...	10	13	10.
Fin de Tycho, ...	10	14	40.
Commencement de la Mer des Crises, ...	10	49	58.
Fin de la Mer des Crises,	10	52	58.
Fin de l'Eclipse, ...	10	54	15.

Le même jour j'observai, mais moins surement, l'Emersion du premier Satellite de Jupiter ici à Liége à $5^{h}\,11'.41''$. La hauteur du Pole y est de $50^{h}\,35'$

D'AIRE EN FLANDRES. *Extrait d'une Lettre du Pere de Rebeque au P. E.* Souciet, *écrite d'Aire, du* 4. *Avril* 1729.

Je n'ai pû observer l'éclipse de Lune du 13 de Février, parce que le Ciel étoit couvert ici d'une espece de broüil-

lard, qui m'empêchoit de bien distinguer les taches de la Lune avec ma lunette. Mon calcul s'accordoit assez bien avec celui de M. *Desplaces*, à la reserve que le sien la faisoit durer un peu plus long-tems : car, selon lui, la durée totale devoit être de trois heures quarante-deux minutes ; & selon mon calcul ; elle ne devoit être que de trois heures trente-six minutes. Selon lui, la durée dans l'ombre devoit être d'une heure & quarante-une minutes ; & selon mon calcul, elle devoit être d'une heure trente-sept minutes.

Comme l'éclipse de Lune, la nuit du 8 au 9 d'Août sera aussi grande que celle de Février, voici mon calcul pour Paris.

Son commencement,	11^h	28′	23″
L'Immersion, ...	10	27	40
Le milieu, ...	1	16	20
L'Emersion, ...	2	5	0
La fin,			
Durée totale, ...	3	35	54
Dans l'ombre, ...	1	37	20

La grandeur, 19 doigts. 41 minutes.

Physique. Anatomie. Arts.

De Basle. M. *Jean Bernoulli*, *Juillet* 1729.

celebre Professeur des Mathématiques en l'Université de *Basle*, fait répandre dans la Littérature, par la voie publique, qu'il ne repliquera à la réfutation publiée en Angleterre de sa Dissertation sur les Loix du Mouvement, qu'après que plusieurs Ecrits, où on lui prépare de nouvelles objections, auront été mis en lumiére, ou que la Société Royale de Londres aura honoré de son suffrage public l'Ecrit qu'on oppose à la Piéce, laquelle a concouru l'année 1726. pour le Prix de cette Académie, & se vend à Paris chez Jombert.

De Paris. Le R. P. Dom *Jacques Alexandre*, Religieux Benedictin, a publié au mois de Mars dernier, dans un bon livre périodique, un commencement de *Réponse* aux Objections du R. P. *Aubert* Jesuite, contre le nouveau Systême du Flux & du Reflux de la Mer, inserées dans les Mémoires de Trevoux du mois de Novembre 1727. & la suite de cette Réponse aura paru les mois suivans, quand ceci sera imprimé. Il reste au R. P. *Alexandre* de répondre à l'*Examen Critique* de son même Systême,

qu'il aura trouvé à la tête des Mémoires de Trevoux du mois d'*Avril* 1728. Ensuite on entrera dans l'ordre des Repliques.

De Londres. Il paroit une seconde Edition des Nouvelles Observations sur les Os, par M. *Clopton Havers. Osteologia Nova. in octavo*, & une troisiéme Edition augmentée du nouveau Systême d'Anatomie, par M. *Drake*, de la Société Royale, avec une Préface de M. le Docteur *Wagstaffe. Antropologia Nova.* In 8°, avec figures. trois voll. chez Innis.

De Paris. M. *Painel* de *Flamanville* François, & Secretaire de M. le Comte de *Colovin*, Envoyé de Russie à la Cour de Suéde, a inventé pour les Montres un Echapement qui augmente considérablement la perfection de ce meuble ou ornement si utile. Par le moyen de cet échapement, toutes les inégalitez qui se trouvent au ressort, celles de la fusée, & celles qui proviennent des diverses parties de la Montre, ne causeront aucun changement sensible à la régularité. Desormais plus de contre-battement, d'accrochemens, de renversemens, ni de précipitation

au balancier, par les inégalitez que causent les révolutions d'un roüage, &c. *Thiouft* Horlogeur, qui demeure au coin du grand Châtelet, a mis à éxécution cette découverte.

PHILOSOPHIE. BELLES-LETTRES. MÉLANGES.

DE LONDRES. On a traduit du François en Anglois, & on publie les Critiques de l'Ouvrage de M. *Ramsay*, intitulé : *Voyages de Cyrus* ; & *les Avis d'une mere à son fils & à sa fille*, dont Madame la Marquise *de Lambert* est auteur.

DE ROME. On a de nouveau imprimé ici, mais sous l'ancien titre & l'ancienne datte de Bologne 1669. les *Epigrammata sacra*, qu'avoit composées dans sa premiere jeunesse; & avant que de se faire Religieux, N. S. P. le Pape Benoît XIII. qui gouverne presentement l'Eglise.

DE MILAN. *Claudii Nicolai Stampa Eugenius*, *&c.* C'est la premiere Partie d'un Poëme curieux, sur la Victoire remportée par le Prince *Eugene*, *Sotto Belgrado*. Elle est divi-

sée en douze Livres, d'envir
cent vers chacun. On e
la versification. L'Auteur a
temperer Stace & Virgile, l
l'autre : il le fait ordinairen
les mêlant, & il a l'agrément d
tons. Chez *Malatesta In octa*
82.

De Lecce. *Antonii de*
Galatei de situ Iapigiæ. M. *J*
nardin Tafuri, Gentilhomme c
do, dans la Province de Lec
Royaume de Naples, voyant
cellent Ouvrage comme perdu
rareté, s'est déterminé à le fair
primer. Il y a joint une Vie d
teur, écrite par Pierre-Antoine
gistris ; avec les éloges de cet
Médecin, publiez par les S
ses Notes, & d'autres Opusc
la même main. *In octavo*, pag
sans la Dédicace à M. *Nicastr*
que de Claudiopolis, les Prolé
nes de l'Editeur, &c. & les Tal

Les Opuscules que M. *Taf*
imprimer ou réimprimer ave
vrage principal sont une *Lettre*
Palatin, qu'il semble qu'on do
tôt appeller *Paladin*, d'une N

très-ancienne de *Lecce*, par laquelle il se plaint de la perte des Mémoires les plus considérables de sa IAPYGIE : une autre *Lettre* à *Pierre Summonte*, dans laquelle il dépeint la celebre Ville de la Province de *Lecce*, qu'il appelle non pas *Gallipolis*, comme il a plû à *Pline* de la nommer; mais *Callipolis*, d'après de très-anciens Monumens (*a*): il en décrit la situation, & la qualité de ses Habitans, & il rapporte la Vie qu'alors il y menoit. Cette *Lettre* mérite certainement d'être lûë, pour l'érudition dont elle est remplie : une autre *Lettre* à *Belisaire Acqua-Viva* Duc de *Nardo*, dans laquelle il dit son sentiment sur le mérite des Armes & celui des Lettres; celui de la Vie contemplative, & celui de la Vie active; une autre à *Azzio sincero Sannasaro*, où il fait la description de la Maison de Campagne de Laurent *Valla* à *Mergellina*. L'Epitaphe, comme il l'intitule, ou pour mieux dire, l'Eloge funebre d'*Alphonse* II. d'Arragon Roi de Naples : une *Lettre* à M. *Martelli* Evêque de *Lecce*, dans laquelle

(*a*) Le P. Hardouin a imprimé *Callipolis* dans le Texte de *Pline* en sa seconde Edition.

il lui rappelle que les Sciences a
refleuri en Italie par les Florenti
autre *Lettre* au Souverain Pon
les II. sur la Validité de la Do
faite à l'Eglise par *Constantin* ;
la premiere fois que cette Piéce
primée. La derniere *Lettre* est
Louis *Loredan* : il y Louë, avec
ration, la Ville de *Venise*, qui
en effet être trop louée. Ces
sont suivies de quelques *Epigr*
du même Auteur ; qui n'avoien
encore vû le jour. M. TAFUR
tirées d'un Manuscrit in 4° de
chiré, qui lui appartient. Il espe
ner encore au Public d'autres M
crits du même Antoine *Galat*
voit quelle estime M. *Tafuri* s'
quise dans la République des L
par une Elegie de quarante-hui
de M. *Ignace-Marie Como*, I
Néapolitain, & l'un des premier
tres de notre siécle, inserée dans
me Livre, à la tête des Eloges
toine Galateo. M. *Como* rappor
les Ouvrages de M. *Tafuri*, qui
ja vû le jour, & ausquels il sçavo
cet Auteur travailloit actuelle
On a sçû que M. *Tafuri* s'appl

d'autres Ouvrages que ceux qui sont mentionnez dans l'Elegie de M. *Como*. Il aime en effet à entreprendre les plus grands travaux aux dépens même de sa propre santé. Mais M. *Como* a été surpris en un point. Dans son Elegie & par ce Vers :

Spinelli calamum priscâ fuligine tersit.

Il avance que M. *Tafuri* étoit l'Auteur de la Critique des Mémoires de *Spinelli*, qu'on voit imprimée au neuviéme Tome de la grande Collection des Ecrivains des choses d'Italie du très-celebre *Muratori* : & cette *Critique* est réellement l'Ouvrage du très sçavant Abbé *Polidor*, l'un des plus illustres lettrez non seulement du Royaume de Naples, mais aussi de l'Italie entiere.

Et de vrai, cette Critique ut fcitée l'an 1725. & attribuée à son veritable Auteur ; c'est-à-dire, à M. *Polidori*, par M. l'Abbé *Mariani* Ecrivain, de la Bibliothéque du Vatican, & par plusieurs autres encore. M. *Muratori*, qui, occupé d'affaires plus importantes, s'est mépris le premier sur ce fait, avoit

reçû cette Critique par M. *Tafuri*, qui la donnoit à M. *Polidori*. Ceci soit dit pour l'éclaircissement de la verité, & pour l'honneur de M. *Tafuri* & de M. *Polidori*; de crainte que trouvant la susdite Critique attribuée tantôt à l'un & tantôt à l'autre, ceux qui ignorent la méprise, ne traitent tantôt l'un & tantôt l'autre de Plagiaire. Ils étoient intimes amis, & très-capables, l'un & l'autre par la beauté de leur esprit, de produire quelque grand Ouvrage que ce fût sur les plus difficiles matiéres.

D'ALLEMAGNE. Les Ouvrages Latins non encore imprimez, soit anciens, soit modernes, que M. *Crusius* a recueïllis dans la visite des Biblothéques étrangéres, & qu'il est dans le dessein de presenter au Public, soit en entier, soit en partie ou par fragmens, ainsi que ceux dont il a été parlé dans les Mémoires de Trevoux du mois de Juin, sont à peu près ceux-ci, & en cet état.

1°, *Arnobe*, tel que M. *Crusius* le prépare, est en tant d'endroits si réparé, que ce sera un nouvel Arnobe d'après le Manuscrit de la Bibliothéque

du Roi Très-Chrétien, envoyé à Sa Majesté par Léon X. Il sera muni des Notes anecdotes d'un très-grand nombre de Sçavans, & de tout ce qui a été fait de meilleur sur cet ancien Auteur. Notre Editeur prie encore qu'on lui communique certaines pieces rares, qu'il n'a point pû découvrir; sçavoir, *Anti-Criticum Petri Scriverii*; Ecrit contre la Critique d'*Arnobe* par *Meursius*; les Notes d'Isaac *Pontan*, sur *Arnobe*; & les exemplaires corrigez à la main, ou notez par Pierre-*Francius* & les Saumaises.

2°, M. Crusius met au second rang les Pieces ou Actes si récemment publiez au sujet de la Collection Royale des Conciles, donnée par le P. *Hardouin*. Son dessein seroit de réimprimer tous les Conciles de cette édition, & d'y joindre un Commentaire Protestant: mais comme il desespere d'en trouver la commodité en Allemagne, il propose d'y suppléer par des Notes qu'il opposera aux sentimens de quelques Docteurs de Paris qu'il nomme.

3°, M. *Crusius* consacre le troisiéme Article à la mémoire de M. *Grabe*. Il en écrira la *Vie*: il rassemblera les *Let-*

tres qu'on a écrites à ce Sçavant, & il prie qu'on lui adresse celles qu'on a de lui, pour rendre ce Recueïl plus complet & plus instructif.

4°, Il peut faire paroître pour la premiere fois l'Ouvrage en Vers Latins Héxamétres du Moine *Milon*, *de laude Pudicitiæ & sobrietatis*, adressé à l'Empereur *Charles le Chauve*. Cette Dédicace est ici rapportée.

5°, *Georgii Ameruyæ Magni Trapezuntis Logothetæ Dialogus de fide in Christum habitus cum Rege Turcarum.* M. Crusius ne sçait si cet Ouvrage est le même que celui dont parle M. *Fabricius* dans son Catalogue des Livres pour la Défense de la Vérité de la Religion Chrétienne. Pour que l'on en juge, il rapporte les commencemens de son exemplaire, qui est copié sur la Version Latine : & il avertit que les Interlocuteurs sont le Roi des Turcs, & un Philosophe Chrétien; & que l'Original est ainsi souscrit par le Traducteur : *Finis Dialogi, cujus Tralationem absolvi horâ secunda noctis, quæ insequuta est diem 12. Julii 1518. in Oratorio S. Sylvestri Montis Caballini.*

6°, M *Crusius* joindra ensemble des

Notes de Joseph-Juste *Scaliger*, sur le Nouveau Testament, beaucoup plus considérables & plus amples que ce que l'on a imprimé de cet Auteur en ce genre; des Observations sur le Nouveau Testament, de Nicolas *Le Févre* (Fabri) & ses *Strictura in Theodori Beza Commentaria* : enfin, quelques parties des Commentaires sur l'Écriture qu'avoit faits Pierre *Picherel*, Catholique, dont les Hérétiques se louent beaucoup ; & ses Œuvres Théologiques devenuës rares depuis leur impression in douze en 1629. en Hollande.

7°, Sous le nom d'*Histoire du Lutheranisme en France*, l'Auteur rapporte plus de quatre vingt Ouvrages ou Mémoires, d'où il se propose de la tirer; sans parler de ceux qui ont été rapportez Par M. *Pfaff*, dans sa troisiéme Partie de l'Introduction *ad Theologiam Litterariam*, pagg. 313. &c M. *Crusius* represente à cet Auteur qu'il seroit fort à propos qu'il publiât presentement la *Réfutation qu'il* a promise dans cette Introduction de l'*Histoire des Variations* de M. Bossuet Évêque de Meaux.

De Paris. Les trois premiers volumes *in folio* de la Collection des Piéces anciennes, publiées par les P P. *Martenes* & *Durand*, ont distribuez par *Montalant* à ceux qui ont souscrit pour l'Ouvrage entier par cent francs. L'on reçoit presentement les trois volumes suivans; sçavoir, le 4^e^, le 5^e^ & le 6^e^, en donnant les 50 liv. qui sont le reste du prix, & pour lesquelles on recevra les trois derniers volumes, 7^e^, 8^e^, & 9^e^, que l'on continuë d'imprimer diligemment.

D'Anvers. Une *Gazette des Sçavans*, ou *Relation* des Livres qui paroissent dans toute l'Europe, se distribuë le 1. & le 15 de chaque mois, chez J. *Gaon* Libraire.

FIN.

ART. LXVIII. HIstoire Généalo-
que & Chronolo-
des Pairs, Grands Officiers de la Co-
ronne, & de la Maison du Roi, ...
des anciens Barons du Royaume, &c.
Page 115...
...RT. LXIX. La Vie de M. le Duc d...
Montauzier Pair de France, &c.
...RT. LXX. Nouvelle Relation de l'A- 1186
...frique Occidentale, contenant une des-
...ription exacte du Senegal & des Païs
...tuez entre le Cap Blanc & la Ri-
...iere de Serrelione, jusqu'à plus de
...00 lieues dans les Terres, &c.

de la Compagnie de Jesus, au R. P. E. Souciet de la même Compagnie, sur les Poids & Monnoyes des Romains. p. 1252.
Eloge du P. BAGNATI *J.* page 1297.
Eloge du P. GOURDAN *de Saint Victor,* p. 1299.
Lettre de Saint FRANÇOIS *de Salles,* p. 1305.
Observation de l'Eclipse de Lune du 13. Février 1729. *faite à Liége,* p 1326.
Calcul de l'Eclipse de Lune, qui doit arriver la nuit du 8 au 9 d'Août 1729. Ibid.
ART. LXXIV. *Nouvelles Litteraires, ou Avis. Eloges des Sçavans. Extraits de petits Livres.* p. 1296.
D'ITALIE. *De Rome.* p. 1317. 1320. 1331.
De Naples, page 1296. 1313. 1314. 1317. 1320.
De Milan, page 1331.
De Lecce, page 1332.
D'ALLEMAGNE. p. 1324. 1335.
D'Anvers, p. 1305. 1340.
De Basle, p. 1328.
De Liége, p. 1332.
D'ANGLELERRE. *De Londres,* p. 1303. 1326. 1330. 1331.

TABLE.

DE FRANCE. *De Paris*, p. 1299. 1304. 1311. 1322. 1329.
De Lion, p. 1314. 1323. 1326.
De Rouen, p. 1311
De Marseille, p. 1322.
D'Aire en Flandres, p. 1327.
DE TREVOUX, p. 1322.

Fin de la Table.

Omission faite à la page 1231, ·

Césars. *Ajoutez*. Le nom d'C
Cesar se trouve entier sur un be
daillon d'argent, que j'ai rapp
a vingt ans, du Cabinet de Mr
& qui a été frappé à Tarse av
Légende : ΑΡΙ. ΚΑΙ. ΘΕ. ΤΡΑ
ΤΙΟϹ ΝΕΡ. ΤΡΑΙ. ΑΔΡΙΑΝΟϹ
C'est-à-dire, Ἀρίστου Καίσαρος Θεοῦ
νου Παρθικοῦ υἱὸς Νερούας Τραϊανὸς Α
Σεβαστός, *Optimi Cæsaris Divi*
Parthici filius Nerva Trajanus
nus Augustus. Le nom de *Cés*
cette situation là, est-ce un sin
tre d'honneur ? N'est-ce pas
nom, avec son épithéte propre

DE FRANCE. *De Paris*, p. 1299. 1304. 1311. 1322. 1329.
De Lion, p. 1314. 1323. 1326.
De Rouen, p. 1311
De Marseille, p. 1322.
D'Aire en Flandres, p. 1327.
DE TREVOUX, p. 1322.

Fin de la Table.

Omission faite à la page 1231, ligne 9.

Césars. *Ajoutez.* Le nom d'*Optimus Cæsar* se trouve entier sur un beau Médaillon d'argent, que j'ai rapporté il y a vingt ans, du Cabinet de Mr *Rigord,* & qui a été frappé à Tarse avec cette Légende : ΑΡΙ. ΚΑΙ. ΘΕ. ΤΡΑ. ΠΑΡ. ΤΙΟC ΝΕΡ. ΤΡΑΙ. ΑΔΡΙΑΝΟC CΕΒ. C'est-à-dire, Ἀρίςυ Καίσαρος Θεῦ Τραϊανῦ Παρθικῦ ὑὸς. Νερύας Τραϊανὸς Ἀδριανὸς Σεβαςὸς, *Optimi Cæsaris Divi Trajani Parthici filius Nerva Trajanus Hadrianus Augustus.* Le nom de *César* dans cette situation là, est-ce un simple titre d'honneur ? N'est-ce pas un surnom, avec son épithéte propre ?

ISTOI

Des Sciences & des beaux A

Recueillis par l'Ordre de Son

Serenissime Monseigneur Prin

Souverain de Dombes.

Août 1729.

De l'I

CES MEMOIRES SONT COMmencéz au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	8. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1729.

ARTICLE LXXV.

LE GRAND DICTIONNAIRE Géographique & Critique, par Mr Brusen la Martiniere, Géographe de Sa Majesté Catholique. in fol. T. I. 868. pagg. y compris l'Epître Dedicatoire & la Préface. T. III. 597. pagg. A la Haye, chez Josse, Alberts, & de Hont, &c.

UN Dictionnaire complet de la Géographie n'est pas un petit Ouvrage. Quelle érudition, quelle patience, quel courage ne faut-il pas pour y réussir? La seule idée d'un pareil projet a de-

quoi effrayer quiconque ose l'envisager dans toute son étenduë. Mr la Martiniere étoit plus en état que personne de sentir à quoi l'engageoit une si grande entreprise, & il paroit par l'exécution qu'elle n'étoit point au-dessus de ses forces.

De plusieurs Volumes que l'ouvrage doit contenir il n'en paroit encore que deux Tomes, sçavoir le premier & le troisiéme. On a eu attention à ne point donner le second, apparemment pour obvier aux contre-façons. Le premier contient la lettre *A* toute entiere; & les lettres *D*, *E*, *F* fournissent le troisiéme. On a reservé les lettres *B* & *C* pour le second. Ceux que l'on a livré au public méritent toute l'estime des Sçavans, mais quelque empressement que l'on ait de voir bientôt les autres, il est à souhaiter que Mr la Martiniere se donne tout le loisir nécessaire pour les mettre en état de remplir l'attente que ses grands talens nous ont fait concevoir.

Il a mis à la tête de l'ouvrage une Préface ample, mais nécessaire & curieuse. Ce seul morceau doit être regardé comme une annonce fidéle de

ſon mérite. On y voit un Écrivain laborieux, exact, critique, & ſurtout maître de ſa matiere, qui la poſſéde dans le plus grand détail, qui ne ſe prévaut point de ſes avantages, & qui ne néglige rien de tout ce qui peut rendre ſon travail utile au public. Cette Préface eſt diviſée en trois parties. Dans la premiere il rend compte des raiſons qui l'ont engagé à entreprendre ce Dictionnaire. Il expoſe dans la ſeconde le plan général qu'il s'eſt formé de la Géographie, & les ſources où il a puiſé pour remplir ce plan dans toute ſon étenduë. La troiſiéme partie traite de la méthode qu'il a gardée dans le détail de l'exécution.

Dès que Mr la Martiniere ſe fut déterminé à travailler ſur la Géographie, il ſe propoſa d'abord de choiſir un des meilleurs Dictionnaires géographiques pour l'enrichir d'un grand nombre d'articles ſur la Géographie tant ancienne que moderne, qui étoient le fruit de ſes Lectures, de ſes voyages, & de ſes réfléxions. Mais après un mûr examen de ces Dictionnaires, il n'en trouva point qui n'eut beſoin d'être entiérement refondu. Le tréſor d'Or-

télius n'eſt preſque qu'une table Géographique des Auteurs Grecs & Latins. Ses citations ſont fidéles, mais les éditions qu'il avoit entre les mains n'étoient pas aſſez exactes. Il diſpenſe rarement de chercher dans les Auteurs mêmes les éclairciſſemens qu'il ne fait qu'indiquer, & pour être d'une utilité bien réelle il doit être accompagné d'une Bibliothéque aſſez nombreuſe. D'ailleurs il n'eſt pas aſſez plein pour la Géographie du moyen âge, & il n'a abſolument rien de la moderne. Enfin il paroit qu'Ortélius n'a pas poſſédé la Géographie en Mathématicien, & ſon Livre ſe borne à la Géographie Hiſtorique & Grammaticale des Anciens.

Ferrari, au lieu d'ajoûter ſon travail à celui d'Ortélius, l'a tronqué d'une maniere qui laiſſe les deux Ouvrages également imparfaits. Son Livre contient quelque choſe de la Géographie nouvelle qui manque entiérement à l'autre, mais pour l'ancienne, il lui eſt bien inférieur.

Baudrand a travaillé ſur le fond de ces deux Auteurs, il n'a point nommé Ortélius, & il a fait éclipſer peu à peu le nom de Ferrari, quand il a cru

pouvoir y ſubſtituer le ſien en déguiſant l'ouvrage ſous un titre nouveau. Guillaume Sanſon fit une critique amère de ce Livre. Il faut avoüer, dit Mr la Martiniere, que cet Auteur avoit donné beau jeu aux cenſures, en ne conſultant que rarement les anciens qu'il cite. On lui a prouvé dans la ſeule lettre *A* cinq cens citations fauſſes. Il conſultoit rarement les ſources, ce qui eſt cauſe qu'il met beaucoup d'articles ſur le compte de Pline & de Ptolomée, quoiqu'ils n'y ayent jamais penſé; & qu'il en omet beaucoup d'autres qu'il auroit trouvez chez ces anciens Géographes, s'il les avoit parcouru lui-même. Il donne pour Latins une infinité de noms très-modernes, avec une terminaiſon ſouvent très-mal latiniſée; & il forge des noms de villes imaginaires, pour leſquels il cite des Auteurs qui n'en parlerent jamais. La Traduction Françoiſe du Dictionnaire de Baudrand, qui parut en 1705, eſt moins une traduction qu'une corruption du Latin: les fautes y fourmillent, & les Traducteurs, au lieu de corriger les bévuës de l'Auteur, en ont ajoûté de nouvelles. Un pareil Livre

n'étoit guéres propre à devenir le fond d'un ouvrage, où l'on ne doit pas chercher une réputation frivole par des citations ambitieusement hazardées, parcequ'on suppose que peu de Lecteurs sont en état d'en découvrir toute la charlatanerie. C'est ainsi que s'exprime Mr la Martiniere.

Il ne lui restoit plus que le Dictionnaire de Thomas Corneille, qu'il pouvoit choisir pour en faire la bâse du sien. Le plan lui en parut vaste, intéressant, & digne des plus grandes loüanges : mais, quelque prévenu qu'il fût d'estime pour la mémoire de cet excellent vieillard ; les défauts énormes de l'exécution le révolterent à chaque page. L'Auteur ne paroit guéres avoir lû les Anciens, il ne les cite qu'en second, ou même en troisiéme, & il se laisse souvent égarer par les guides infidéles, à qui il s'abandonne trop. Dès qu'il y a une différence dans l'ortographe des noms, il ne reconnoit plus un article qu'il a déja donné auparavant, & il multiplie ainsi les Peuples, les Royaumes, les Provinces, les Villes, & les Rivieres. On en voit dans son Livre de doublées, de triplées même sans

qu'il s'en apperçoive, ou du moins ſans qu'il avertiſſe que c'eſt la même choſe. Mr la Martiniere avouë en récompenſe qu'il y a dans cet Ouvrage quantité d'articles très-curieux, que l'Auteur emprunte des Relations de Voyageurs eſtimez, ou qu'il rapporte d'après des mémoires dreſſez ſur les lieux. Enfin pour donner en deux mots l'idée qu'il s'eſt formé de cet Ouvrage, il dit, qu'il ne mérite ni tout le bien qu'en ont publié des Juges peu éclairez, ni tout le décri où il eſt malheureuſement tombé.

Tous ces Dictionnaires & quelques autres encore moins eſtimables ne fourniſſant point à Mr la Martiniere un fond ſuffiſant pour entreprendre de les perfectionner par les additions qu'il auroit pû y joindre, il ne délibéra plus ſur le choix, & il ſe réſolut de travailler ſur ſon propre plan, en prenant ſeulement de chacun de ces Auteurs les articles ſur quoi ſes recherches ne lui pouvoient rien fournir de meilleur. Deux eſſais qu'il publia ſur l'Hiſtoire de la Géographie, avec des remarques ſur les principaux Géographes, annoncerent au public ce qu'on

devoit attendre de Mr la Martiniere pour la perfection d'une ſcience qui intereſſe tout le monde, puiſqu'elle ne renferme rien moins que la connoiſſance de l'Univers pris dans toutes ſes parties & dans tous les tems. Mr le Marquis Beretti Landi Ambaſſadeur d'Eſpagne, & Mr le Comte de Marſilli, ſi connu dans la République des Lettres, l'encouragerent dans ſon entrepriſe, & s'offrirent à lui procurer d'Italie & d'Eſpagne les ſecours dont il auroit beſoin, & Philippe V, à l'exemple de Loüis le Grand ſon ayeul, voulant encourager par ſa protection les Sçavans à l'avancement des Sciences & des Arts, lui fit l'honneur de le déclarer ſon Géographe, & nomma en Eſpagne des perſonnes ſçavantes en ces matieres, qui eurent ordre de lui fournir tous les mémoires qu'il pourroit ſouhaiter. Quel courage ne porte pas dans le cœur d'un homme de Lettres le zèle d'un Miniſtre éclairé & la protection d'un grand Roi ? Il n'eſt point de dégouts qui ne ceſſent, point de difficultez qui ne s'aplaniſſent. L'émulation & la reconnoiſſance rendent tout poſſible. Animé par

des motifs si pressans, Mr la Martiniere ne tarda pas à mettre la main à l'œuvre. Pour cela il falloit dresser son plan & se fournir de provisions, & c'est ce qu'il nous expose dans la seconde partie de sa Préface.

La Géographie se distribue généralement en trois parties, qui se doivent réünir toutes dans un Dictionnaire. Il y a une Géographie sacrée, une Géographie Ecclésiastique, & une Géographie civile. Car pour ce qui est de la Géographie poëtique, purement fabuleuse, elle ne subsiste que dans l'imagination des Poëtes, ou des Faiseurs de Romans. Sur toutes ces parties Mr la Martiniere a puisé dans les sources, & il ne lui a rien échapé des monumens utiles à son dessein.

Pour la Géographie sacrée, qui traite des lieux nommez dans l'Ecriture Sainte, il a consulté également le texte original, les Septante, la Vulgate, & Josephe. Il y a ajoûté le Catalogue alphabétique d'Eusebe & de S. Jérôme, les notes de Bonfrerius & de Le Clerc, & les Recherches précieuses de Bochard & de Reland. Il a aussi profité des travaux d'Adricôme, de Span-

heim, & de Ziégler. L'indice géographique de Nicolas Sanson sur l'Écriture Sainte, & surtout le Dictionnaire du Pere Calmet lui ont été d'un grand secours. Mais il n'a point profité de ces Ouvrages d'une maniere servile, & quand il a trouvé ces Auteurs en faute, il n'a pas manqué de les redresser. Par exemple, sur l'article DAMNA, il montre que les quatre villes de ce nom que le Pere Calmet a produites se réduisent à deux, dont l'une est nommée DAMNA & l'autre DANNA.

La Géographie Ecclésiastique regarde la situation & l'étenduë des Diocèses, les lieux qui ont été ou sont encore le Siége d'un Évêché, où il s'est tenu des Conciles, où il s'est passé quelque événement interessant pour l'Histoire de l'Église. Les Abbayes, un hermitage illustré par un Saint Anacorette, en un mot tout ce qui appartient aux Vies des Saints mérite d'être remarqué. Pour cela Mr la Martiniere a consulté particuliérement les Historiens Grecs, tels que sont Eusebe, Socrate, Sosomene, Théodoret, & Evagre; les anciennes Notices Épiscopa-

les publiées par Sirmond & par Schelſtrate. Il a encore fait uſage de l'Hiſtoire de la fondation des Égliſes métropolitaines écrite par Crantzius, des origines & de l'hiſtoire des Ordres Religieux, du Martyrologe Romain avec les Cartes & les Notes de Lubin, de la Topographie des Saints dreſſée par Baillet, & de quantité d'autres monumens Eccléſiaſtiques anciens ou modernes.

Deux époques font la diviſion de la Géographie civile ou politique en trois parties. La premiere s'appelle l'ancienne Géographie, & comprend tout ce qui a précédé le ſiécle de Conſtantin; la ſeconde eſt celle du moyen âge, qui finit à la priſe de Conſtantinople par Mahomet ſecond au quinziéme ſiécle; tout ce qui eſt depuis cette derniere époque appartient à la Géographie moderne.

Pour bien remplir l'ancienne Géographie, Mr la Martiniere a pris pour guides Strabon, Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, Pauſanias, Solin, Etienne de Biſance, & les petits Géographes Grecs. Il a ajoûté les Hiſtoriens, Hérodote, Diodore de Sicile,

Denis d'Halicarnaſſe, Polybe, Dion Caſſius, Xiphilin, Zonare, Plutarque, Tite-Live, Jule-Céſar, Suétone, Tacite, les Écrivains de l'Hiſtoire Auguſte, Ammien Marcellin, & autres tant Grecs que Latins, ſans oublier ce que les Sçavans modernes leur prêtent de lumieres par leurs judicieuſes critiques. Il a profité auſſi du travail des célébres Géographes, Ortelius, Cellarius, Cluvier, Alting, Nicolas Sanſon, Adrien Valois, Spon, &c. qui ont traité la Géographie ancienne en tout ou en partie. On n'a pas oublié non plus les anciens itinéraires, tels que ſont la table de Peutinger, l'itinéraire d'Antonin, & celui de Bordeaux à Jéruſalem.

La Géographie du moyen âge eſt de toutes la plus ingrate. Elle fournit peu de Géographes. Les Hiſtoriens & les Chroniqueurs y ſont en beaucoup plus grand nombre; mais la lecture des uns & des autres a ſes difficultez & ſes ennuis à dévorer. Preſque tous ſe ſentent du malheur de leur tems, où les ſciences étoient tombées dans une eſpéce de langueur létargique, dont elles ne revinrent qu'au quatorziéme

ſiécle. Mr la Martiniere n'a pas laiſſé de tirer parti de ces Auteurs, parmi leſquels il diſtingue ſur tout Procope, les Hiſtoriens des Croiſades, les anciens Auteurs de l'Hiſtoire de France, & les Chroniques recueillies en corps d'ouvrage, tant en France qu'en Italie & en Allemagne. L'Aſie, où les ſciences ſe maintenoient en honneur, a ſuppléé en partie au decri où elles étoient tombées en Europe. On trouve dans Abulféda, dans Naſſir Eddin, dans Ulug Beig, dans Edriſi, & dans les Hiſtoires de Genghiſcan & de Timur-Bec des choſes très-curieuſes touchant l'Aſie du moyen âge. Les médailles du haut & du bas Empire peuvent encore être de quelque ſecours à un Géographe critique, qui ſçait les apprécier pour ce qu'elles valent, & qui ne s'y livre pas ſans reſerve. Tout précieux qu'eſt leur témoignage, elles ont leurs infidélitez, quelques-unes ont été frappées long-tems après l'événement, la flaterie y a pû mêler de l'altération, & généralement parlant il eſt dangereux, pour ne pas dire abſurde, d'en faire la régle de l'Hiſtoire, quoiqu'elles puiſſent quelquefois ſervir à la rectifier.

Mr la Martiniere s'est trouvé beaucoup plus à l'aise en étudiant la Géographie moderne. Les nouvelles découvertes lui ont ouvert une carriere plus vaste & plus agréable, & les rélations lui ont fourni une abondante moisson. Mais parmi ces rélations mêmes il lui a fallu choisir; toutes ne sont pas écrites fidélement; il y en a d'excellentes, il y en a de bonnes, il y en a de suspectes, & il y en a de fabüleuses. C'est un des points en quoi le sçavant Géographe a fait voir plus de sagacité & de critique. Il met au premier rang le recuëil des voyages faits pour la Compagnie Hollandoise des Indes orientales, ceux de Piétro della Vallé, de Tévenot, d'Oléarius, de François Pirard, de Chardin, de Choisi, de la Loubère, de Tachart, de l'Abbé Gervaise, du Pere le Comte, de Martini, de Tournefort, de le Brun, de Nicolas de Graef, de Beaulieu, de Baldens, de Maundrel, de Spon, de Weler, de Vanleb, de Rennefort, de Flacourt, de Bosman, de le Maire, de Champlain, de Rochefort, de Hennepin, de Tonti, de la Poterie, de Denis, de Gage, de Corréal, de

du Tertre, de Feuillée, du Pere Labat, du ſieur Fréſier, de Dampier, de Rogers, &c. Il eſtime auſſi particulierement les voyages de Monçônis, de Burnet, & de Miſſon, pourvu que l'on ſoit en garde contre les impoſtures & les fades plaiſanteries que les deux derniers ont debitées au deſavantage de la Religion & de la vérité. Pour ce qui eſt des voyages du ſieur Paul Lucas, il avouë qu'ils ſont fort curieux, mais il eſt bien aiſe de s'aſſurer de la vérité des faits par leur conformité avec d'autres voyageurs qui ayent fait la même route.

On met au nombre des voyages ſuſpects ceux dont les récits ont été corrompus ou par les Auteurs, ou par les Editeurs, & l'on en donne des exemples dans les voyages de Vincent le Blanc, de Tavernier, de Mandeſlo, & de Struis. Enfin on range parmi les voyages fabuleux ceux de Sadeur, de Maſſé, & de Leguat, & pluſieurs autres, dit Mr la Martiniere, que des Auteurs ont jugé à propos de faire en Gréce, en Paleſtine, en Egypte, & par tout ailleurs où il leur a plû, ſans ſortir du voiſinage du Libraire qui les

leur avoit commandez. Quelques personnes sont fâchées de trouver Leguat au nombre des Écrivains de voyages imaginaires. Les avantures qu'il raconte les interessent trop pour leur permettre de faire attention à ce qui pourroit y manquer du côté de la vraisemblance. Mais on peut s'en rapporter à Mr la Martiniere, dont les lumieres & la critique doivent garantir le jugement dans une matiere qu'il doit avoir examinée avec la derniere précision. Outre les Auteurs dont nous venons de parler, on a encore mis à profit les sçavantes & curieuses recherches de Cambden sur la grande Bretagne, de Martin Zeiler sur l'Allemagne, de Mr Piganiol de la Force, & de Mr l'Abbé de Lonsverve sur la France, d'Hermanides sur le Dannemarck & sur la Norwége, & de beaucoup d'autres, dont le détail meneroit trop loin. Telles sont les sources où Mr la Martiniere a puisé : il les indique, dit-il, volontiers à ceux qui trouvant qu'ils pourroient mieux faire que lui, voudront courir la même carriere. L'aveu est modeste, & il lui fait d'autant plus d'honneur qu'il a moins à craindre de se voir surpassé.

Il vient enfin à l'ordre qu'il a suivi dans l'exécution de son plan. Cette troisiéme & derniere partie de la Préface contient plusieurs observations, qui font voir jusqu'où l'Auteur a poussé son attention & son exactitude pour la perfection de son ouvrage. Il a eu soin d'inserer suivant l'ordre Alphabétique les définitions des termes géographiques en grand nombre, & il leur a attaché une marque, pour les distinguer des noms propres. La même marque se trouve en marge vis-à-vis des articles qui contiennent un axiôme ou une réflexion dont l'utilité ne se borne pas à ce seul article. La différence des mesures cause souvent de l'embarras dans la Géographie, & jette souvent du faux dans les cartes des plus habiles Géographes. On trouve dans l'article *Mesures itineraires* un ample détail sur ce sujet, de sorte qu'il sera aisé de réduire chacune de ces mesures à celles d'un Pays particulier. Les divisions & les subdivisions des États en Provinces, & des Provinces en Cantons sont nécessaires pour mettre de la méthode dans la Géographie, & pour aider la mémoire. Mes-

ſieurs Sanſon & le P. Briet ont rendu en cela un grand ſervice au public. On trouvera en leur lieu les diviſions de ces illuſtres Géographes ; mais comme Mr la Martiniere juge qu'elles mériteroient ſouvent d'être réformées, il avertit qu'il ne prétend point les garantir. Je les donne, dit-il, pour des ouvrages qui ont été eſtimez, mais je ne les donne point pour quelque choſe de parfait. Si je les avois changées, ce ne ſeroit plus celles de ces Auteurs, mais les miennes. Le public eſt obligé à Mr la Martiniere de lui avoir repreſenté ces diviſions, mais il lui ſeroit encore plus obligé s'il avoit voulu ſe donner la peine d'en montrer les défauts & de les rectifier, & l'on aimeroit beaucoup mieux les avoir corrigées de la façon de Mr la Martiniere, que de les trouver repetées avec les imperfections qu'elles peuvent avoir contractées ſous la plume de leurs premiers Auteurs.

Il y a des Peuples qui ſubſiſtent depuis très long tems, & qui ſont toûjours les mêmes ; il y en a d'autres qui ont ſouffert des changemens ſi conſidérables, qu'on peut dire que ce

n'eſt plus la même Nation ; & il y en a qui ne ſubſiſtent plus, parcequ'ils ont été ou entierement détruits, ou incorporez avec d'autres. Tous ces Peuples ont leurs places dans le nouveau Dictionnaire, & ceux qui ont porté ſucceſſivement différens noms reparoiſſent ſous tous ces noms dans autant d'articles particuliers. On a fait la même choſe pour les anciennes villes, qui ne ſont pas précíſément les mêmes que celles qu'on leur a ſubſtituées. On a encore eu grand ſoin de diſtinguer quantité de villes de même nom, qu'il eſt aiſé de confondre dans l'Hiſtoire. Par exemple, pour une ville d'Athènes on en produit une douzaine; & l'on trouve juſqu'à trente villes qui ont porté le nom d'Apollonie, au lieu de dix que marquoient les autres Géographes.

Mr la Martiniere dit les Belges, les Bataves, la Macedoine, & non pas la Flandres, la Hollande, & le Coménolitari, lorſqu'il eſt queſtion du tems d'Alexandre, de Jules-Céſar, ou de Veſpaſien : d'Ablancour s'eſt rendu ridicule en parlant des Hollandois dans ſa Traduction de Tacite. Notre

nouveau Géographe dit Ratisbone, Londres, la Vistule, & non pas Régensbourg, London, & Weixel, quoique ces derniers noms soient les véritables : l'usage François l'a ainsi réglé. Les déscriptions sont une des choses des plus interessantes dans la Géographie, parcequ'elles fixent davantage la connoissance d'un lieu en le détachant de tout autre par ce qu'il a de singulier. On s'est fort appliqué à procurer cette satisfaction aux Lecteurs dans le nouveau Dictionnaire : on a seulement tâché d'éviter deux excès ; le premier est d'enfler une description de tout ce que présente quelque Auteur que ce soit ; le second de se jetter immodérément sur l'Histoire d'un pays. On peut voir des preuves de cette discretion aux articles d'Amsterdam, de Bologne, de Cassel, de Forli, &c.

Un autre endroit qui donne du prix à cet ouvrage, c'est l'attention que l'Auteur a euë de marquer la position des villes, c'est-à-dire, leur longitude & leur latitude, quand des Auteurs exacts l'ont marquée ; & il a ramassé avec soin toutes celles qui ré-

ſultent des obſervations répanduës dans l'Hiſtoire & dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, dans les Obſervations du P. Feuillée en Amérique, des Jéſuites dans l'Orient, &c. Les fontaines minerales, les mines & les foſſiles n'ont pas échapé à l'attention de Mr la Martiniere, & il parle de tout cela dans des détails utiles & agréables. Pour que rien ne manque à la perfection de cet excellent Ouvrage, il promet d'ajoûter à la fin deux tables : l'une de tous les noms étrangers, Grécs, Latins, Arabes, Turcs, Allemans, Italiens, Eſpagnols, Anglois, Flamans, &c. tant anciens que modernes, employez dans les articles ; l'autre des Auteurs citez, où il marquera les Editions dont il s'eſt ſervi. Enfin il s'engage à donner en maniere de ſupplement les additions & les corrections ſelon les avis qu'il aura reçus avant la fin de l'impreſſion, ou ſelon le beſoin dont il ſe ſera apperçû lui-même.

Nous finirons cet extrait par où Mr la Martiniere finit ſa Préface. Rien ne lui fait plus d'honneur que le jugement qu'il porte ſur ſon Ouvrage. Quoique

je ſois perſuadé, dit-il, que mon Livre a une bonté de comparaiſon qui le doit faire préférer à tous les Dictionnaires Géographiques qui l'ont précédé; je connois auſſi-bien que perſonne combien il eſt encore loin de la perfection où je voudrois l'avoir amené. Je ne le puis faire que par les ſecours du Public, & je les demande. J'ai dit franchement mon opinion ſur les fautes des autres, prêt à corriger les miennes dès que j'en ſerai averti. Je prie ceux qui les remarqueront de me communiquer leurs lumieres: je ne parle point ainſi par une fauſſe modeſtie. Je n'excepte pas même de cette priere ceux qui ont le malheureux défaut de ne pouvoir relever les fautes d'autrui qu'avec des injures. La Géographie en profitera, & je me dévouë pour elle, perſuadé que je contribuë par là à l'utilité publique, à laquelle tout honnête homme doit conſacrer ſes veilles & ſes talens.

ARTICLE LXXVI.

GENEALOGIE DE L'EMPEREUR Sévére Alexandre, prise sur les Médailles, par le P. H. J.

DEux rares Médaillons du Cabinet de Monsieur LEBRET, Premier Président au Parlement d'Aix, & Intendant de Provence, nous apprennent la Généalogie de l'Empereur Sévére Aléxandre, inconnuë à tous les Historiens.

Le premier a cette Légende : ΑΥΤ. ΚΛ. Μ. ΑΝΤωΝ. ΚΟΜΟΔ. La tête de Commode, couronnée de laurier. Au revers ; CΤΡΑ. ΛΟΥΚ. Υ. ΑΝΤωΝΕΙΝΟΥ. ΥΡΚΑΝωΝ. ΜΑΚ... Mr. Vaillant a cité ce Médaillon : mais le Υ. est après ΛΟΥΚ. & le ΜΑΚ... pour ΜΑΚΕΔ. qui est à la fin, lui ont fait peur. Il les a passez. Le sens est : *Imp. Cæsar M. Antoninus Commodus*. Au revers : Στρατηγȣ̃ Λȣκίȣ τȣ̃ Ἀντωνείνȣ Ὑρκανῶν Μακεδόνων. *Pretore Lucio Filio Antonini. Hyrcanorum Macedonum*, on sousentend *numisma*. Pline, que j'ai cité, non seulement dans mes *Nummi antiqui*, mais encore dans ma Chro-

nologie de l'ancien Testament, page 559. à l'occasion de ces Hyrcans Macedoniens de la Lydie, sert, avec cette Médaille, à bien entendre un passage du Livre d'Esther, qui sans cela n'est point intelligible. Il seroit hors de propos de le repeter ici.

Ce Lùcius est fils naturel de Marc-Antonin, lequel avant son adoption par son beau-pere Antonin Pie, s'appelloit Luce Auréle comme son pere: car Lucius est le prénom des aînez dans la famille des Auréles. Mais ayant été adopté par Antonin Pie, & par consequent enté dans la famille des Antoines, pour en perpétuer le nom: (famille chez qui le prénom pour les aînez c'est *Marc*) il prit le prénom de *Marc*, avec le nom d'*Antonin*; & son cadet *Verus*, devenant l'aîné des Auréles, prit le prénom des aînez, & se nomma *Lucius Aurelius Verus*. Marc Antonin donc eut un fils naturel, auquel il donna le prénom de *Lucius*; & le surnom, non pas d'Antonin, mais de *Fils d'Antonin*; comme on dit en Angleterre, *Fils Jame*. L'article τῦ signifie *qui est*, ou *qui fuit*, on sous-entend *filius*: comme Ἀλέξανδρος ὁ

Φιλίππου, *Alexander Philippi*, au 1^r Ch. du 1^r Livre des Machabées, c'est *Alexander qui fuit Philippi filius*. Il y en a soixante-quinze exemples à la fin du troisiéme Chapitre de Saint Luc : τοῦ Ἡλὶ, τοῦ Ματθὰτ, τοῦ Λευὶ, & le reste : ou le Latin a *qui fuit*, *qui fuit*.

Ces enfans naturels des Empereurs étoient envoyez par l'Empereur leur pere dans la Petite Asie, pour y être Maires, Juges, Intendans dans quelque Ville : car Στρατηγὸς sur les Médailles Grecques renferme tout cela. Cette petite Ville de Lydie se fit honneur d'avoir pour Maire le fils de Marc Antonin ; & par consequent le frere de l'Empereur Commode alors regnant, à l'honneur de qui cette Médaille est frappée. Il paroit par là que l'Empereur Commode aimoit ce frere ; puisque ces Hyrcans croyent ici lui faire leur cour, frappant cette Médaille où le nom des deux se trouve avec le surnom d'Antonin des deux côtez, comme étant communs à tous les deux.

Le prénom de *Lucius* étoit tellement affecté à l'aîné des Auréles, que le Consul Auréle, au second Livre des

daille de Commode, où est son nom, la tête d'Alexandre le Grand, & non pas la sienne : car jamais cela n'a été permis aux Maires des Villes. L'Empereur Sévére Aléxandre de même n'a ce dernier nom que parce qu'il prétendoit tirer son origine du côté de sa mere & de son aïeule, d'Aléxandre le Grand. C'est par cette raison qu'on voit des Médailles de ce Prince, frappées du tems de l'Empereur Sévére Aléxandre, avec l'époque qui ne convient qu'au tems de son régne. Cette aïeule de l'Empereur Sévére Aléxandre peut avoir été la fille de cet Aléxandre Antonin. En voici la Généalogie.

MARC AURELE ANTONIN, Empereur.

LUCIUS fils d'Antonin	ANTONINA, femme d'Alexandre Antonin.	COMMODE Empereur.

ALEXANDRA, mariée à Mamée.

JULIA MAMÆA, Fille de Mamæus & d'Alexandra, mariée à Aquilius Severus.

L'EMPEREUR CESAR, Marc Auréle Sévére Aléxandre Auguste.

Marc Auréle par son bisaïeul, Sévére par son pere; Aléxandre par sa mere, son aïeule & son bisaïeul.

Les Cesars qui aspiroient à l'Empire, comme Aquilius Severus, dont la fille s'appelle IULIA AQUILIA SEVERA AUG. Ces Cesars, dis-je, ne faisoient pas difficulté en ces tems-ci d'épouser des filles Grecques de qualité, qui leur apportoient en mariage un gros bien pour soutenir la dignité de cette Charge, pour suf-

fire aux libéralitez que faiſoient les Auguſtes; (Severe Alexandre en a fait cinq pour le moins.) pour faire les frais d'une ou pluſieurs campagnes; pour les jeux publics & autres dépenſes convenables à cette qualité. Les Ceſars donc dans ce ſiécle prenoient des partis ſortables dans l'Aſie Mineure, Province fort riche, ſur tout l'Ionie, la Lydie, & la Phrygie, où des Seigneurs fort riches & d'ancienne Nobleſſe avoient des filles à marier. Cette alliance avec les Céſars, les relevoit extrêmement, parce qu'elle donnoit à leur poſterité le droit de ſucceder à l'Empire: & les Ceſars auſſi y trouvoient leur compte.

Ainſi l'Empereur Gordien l'Africain n'a ce nom de Gordien que de ſa premiere femme Gordia, comme je l'ai dit il y a plus de vingt ans. Elle ſe glorifioit de deſcendre de Gordius pere de Midas Roi de Phrygie, du tems de Romulus. Ainſi le premier Gordien ne ſe dégradoit pas par cette alliance. Il deſcendoit, du côté paternel, d'un Marc Antoine, frere de l'Empereur Antonin Pie; & ils étoient tous deux iſſus de Marc-Antoine le

Triumvir. C'est pourquoi sur les Médailles, après le nom du pere, celui de la mere, sçavoir le nom de Gordien, suit immédiatement pour l'ordinaire; nom qui vient de la femme pour le premier Gordien, & du pere pour les deux autres: M. ANTONIUS GORDIANUS. Souvent, dis-je, ils ne mettent que ces deux noms: mais parceque le pere du premier Gordien, ou quelqu'autre de ses Ancêtres, s'étoit allié à une branche des descendans de Scipion l'Africain, les deux premiers Gordiens mettent sur leurs Médailles le surnom d'Africain avant celui de PIVS, parce qu'il étoit plus illustre. PIVS néanmoins, quand il est seul, le renferme aussi. La Maison des Scipions Æmiliens & Æmiles, subsistoit encore en ces tems-ci. L'Empereur Æmilien Æmile, qui fut peu d'années après, en est une preuve.

De même nous trouvons sur une Médaille de la Ville de Phocée dans l'Ionie, vers Ephèse, sous l'Empereur Sévére Aléxandre: ΕΠΙ C. M. ΑΝΤ. ΘΕΟΔΟCΙΑΝΟΥ. *Sub Pratore M. Antonio Theodosiano*. C'est un Marc-Antoine, comme les Gordiens, qui a

épousé une *Theodosia*, dans ce païs-là; car c'est un nom Grec. L'Empereur Theodose, qui a été long-tems après, me paroît issu de cette Maison. Mais ne poussons pas plus loin nos conjectures.

ARTICLE LXXVII.

PHILOSOPHIA RATIONALIS, sivè Logica Methodo-Scientificâ pertractata, & ad usum scientiarum atque vitæ aptata, &c. Autore Christiano Wolfio, Consiliario Aulico Hassiaco, Mathematum ac Philosophiæ in Academiâ Marburgensi Professore Primario, Professore Petropolitano Honorario, Societatum Regiarum Britannicæ, atque Borussicæ sodali. C'est-à-dire, *Logique propre pour les Sciences & pour le Commerce de la vie, par M. Wolfius*. In 4°. *pagg.* 866. *à Francfort & à Lipsick*. 1728.

L'Homme naît avec un fonds de raison: ce fonds, tout excellent qu'il est, il faut le cultiver & le perfectionner. La Nature le fournit; mais il demande les soins de l'Art: & cet Art qui cultive & perfectionne la

raiſon, c'eſt la Logique : à ſa lumiere, nous découvrons les pieges de l'erreur, & les traces de la vérité. Pluſieurs Philoſophes inſtruits par l'expérience & par leurs réflexions, & zelez pour la perfection & la gloire de l'eſprit humain, nous ont donné des Logiques de leur façon.

M. *Wolf* ne trouve dans leurs Ouvrages ni l'évidence ni l'utilité qu'il cherche. Il prétend qu'il faut réformer en Allemagne toutes les Logiques du Monde. Cependant elles n'ont pas laiſſé de ſervir, depuis Ariſtote juſqu'à nos jours, à former, ce ſemble, un aſſez bon nombre de Sçavans en tous les genres d'érudition : M. Wolf lui-même en eſt un qu'elles peuvent lui produire en leur faveur contre ſa prétention. Mais enfin ſon zele pour l'avancement des Sciences & pour le bien public, nous donne une Logique nouvelle. On y promet d'abord de n'employer que des Notions diſtinctes : on n'avancera que des propoſitions claires quoiqu'inconnuës juſqu'à preſent à ceux qui font métier de philoſopher ; on ne donnera rien pour vrai, qui ne ſoit ſuffiſamment prouvé. En-

fin on ouvrira la porte au génie de l'Invention jusques dans l'École.

L'Auteur est connu par plusieurs Ouvrages, qui ont paru dans le Nord assez beaux pour réveiller l'attention de la Critique. Il est Mathematicien: aussi la méthode ordinaire aux Géometres, & leur netteté regnent dans sa Logique. Les propositions naissent les unes des autres : les premiéres amenent naturellement celles qui suivent: celles-là sont la preuve de celles-ci. La plûpart sont accompagnées d'exemples tirez de la Physique ou de la Géométrie ; quelques-uns même de l'Algebre ; & l'Algebre éclaircit des propositions de Logique. Il faut, dira-t on, qu'en Allemagne les jeunes Logiciens ayent l'esprit bien pénétrant, ou qu'ils soient déjà bien habiles : Mais M. Wolf, comme nous l'apprenons d'un Philosophe de ses amis, & qui mérite d'en être, a fait une autre Logique plus abrégée, plus à la portée de la jeunesse, & très-recherchée ; il n'a enrichi de celle-ci la Republique des Lettres qu'en faveur des Sçavans. Elle est fort étenduë, pleine d'érudition, méthodique & d'usage.

On s'explique dans un long Discours Préliminaire, ſur la nature, les différentes parties, la méthode, le ſtile, & la liberté de la Philoſophie. Enſuite on diviſe la Logique en deux parties. La premiére en eſt la Théorie; & l'autre, la Pratique. La Théorie nous retrace les trois célébres opérations de l'Ame, les idées, les termes, les définitions, le jugement, les propoſitions & leurs proprietez, le raiſonnement, le ſyllogiſme ſimple, le ſyllogiſme composé : figures, modes, rien n'eſt oublié. Ces vers techniques, dont les Écoles de Philoſophie retentiſſent depuis ſi long-tems, ont ici une grace nouvelle. La Logique d'uſage nous donne des regles pour diſcerner la vérité, & pour juger & raiſonner; pour lire les Livres ſoit hiſtoriques, ſoit dogmatiques; pour en porter jugement pour compoſer de pareils Ouvrages; pour convaincre, refuter, ſe défendre, diſputer, enſeigner, apprendre, interpreter, &c. Développons cette idée, & ſuivons l'Auteur dans ce qu'il a de particulier. Qu'eſt-ce que la Philoſophie? « C'eſt, dit-» il, la ſcience des choſes poſſibles,

„ conſidérées comme poſſibles „.
Mais, lui dira-t'on, n'eſt-on pas d'autant meilleur Philoſophe, qu'on ſçait mieux les choſes qui ſont, & comment elles ſont? Qui ne ſeroit de ſon avis, quand il aſſure que la Philoſophie a des charmes au-delà de toute expreſſion pour quiconque ſçait la goûter; & qu'elle cauſe un plaiſir plus touchant que celui que donne l'Hiſtoire? L'Hiſtoire ne donne du plaiſir que pendant qu'on la lit. Au contraire toutes les fois qu'on médite en Philoſophe, & qu'on recherche la verité, les délices de la Philoſophie & les charmes de la verité ſe font ſentir.

La Philoſophie, qui n'eſt touchée que de la vérité, ſe contente de dire les choſes comme elles ſont. Elle eſt ſimple, naïve, ennemie du fard & des vains ornemens. Son ſtile ſe ſent de ſon caractere: il eſt naïf, ſimple, aiſé, ſans être négligé; net, intelligible, exact, pur, ſans affectation. Le ſtile de l'Auteur poſſede ces qualitez.

La Philoſophie, malgré ſa ſimplicité, n'eſt pas crédule. Elle ſuſpend ſon jugement juſqu'à ce que l'éviden-

ce, ou la ſolidité des raiſons, qui viennent s'offrir à l'eſprit, la détermine à juger. Elle eſt jalouſe de ſa liberté: la contrainte rallentiroit la vivacité de l'eſprit, & de l'imagination, & glaçant le genie ſupprimeroit l'Invention.

Mais quand M. *Wolf* dit qu'un homme qui philoſophe avec méthode, doit dans le choix de ſes ſentimens ne s'en tenir qu'à ſon jugement propre, ſans écouter aucune raiſon extérieure & ſans avoir égard à la voix de l'Autorité, *in eligendâ ſententiâ exulare debere omnes rationes extrinſecas ...... Si quis Philoſophiam Philoſophicâ methodo tradere debet, is ſuo non aliorum, ſtare debet judicio.* Ne porte-t-il pas un peu trop loin la liberté philoſophique?

Il eſt dangereux de ſe faire une regle de n'agir que ſur ſes idées: l'eſprit le plus ſolide eſt ſujet à l'illuſion. Le plus grand génie, & la raiſon la plus étenduë a ſes limites. Souvent celui qui veut prendre l'eſſor, & ſe conduire ſeul ſelon ſes vûës particuliéres, franchit les bornes, s'égare, & entraîne les autres dans l'erreur. La témérité de Spinoſa n'en eſt-elle pas une

dence-même : Mais ſes lumié
toient que de fauſſes lueurs ,
précipitérent en d'affreuſes te
il ne vit plus ni vice ni vertu ;
fondit l'Univers avec l'Auteur
nivers. A force d'outrer la libe
loſophique , il fit voir qu'il
dans ſa conduite , dans ſa m
& dans ſes raiſonnemens , fort
vraye Philoſophie. Auſſi M
condamne-t-il un tel excès ; &
vient qu'il n'eſt nullement p
un Philoſophe de ſoutenir de
mens contraires à la révélation
vertu. Mais nos lumiéres propr
elles toûjours ſuffiſantes pour d
exactement les choſes qui ſont

[redacted]

Monsieur *Wolf* réduit la Philosophie à trois parties principales ; qui sont la *Psychologie*, la Théologie naturelle, & la Physique. La *Psychologie*, comme le terme le dit assez à ceux qui sçavent le Grec, a les proprietez de l'ame en partage ; & la Logique est de sa dépendance. C'est à la Logique à diriger notre esprit dans la recherche de la vérité. L'esprit guidé par cette science, découvre la verité par trois sortes d'opérations ; sçavoir l'idée, le jugement, & le raisonnement. Les objets exterieurs frapent-ils mes sens ? Je les apperçois, & je sçai que je les apperçois. Si je les apperçois précisément, si je ne dis ni oüi, ni non ; si je n'ajoûte rien à la simple vûë, à la simple perception ; c'est notion, representation ; *idée*. L'idée convient-elle à plusieurs choses également ? C'est une idée universelle. Ne me represente-telle qu'une chose déterminée ? C'est une idée singuliére. Le mot qui exprime mon idée est un *terme*. Deux termes, dont l'un rappelle à mon esprit, ce qu'une chose a de commun, & l'autre ce qu'elle a de propre, sont une définition. Si je

m'explique ſur le rapport de deux termes ; ſi je dis, l'un eſt fait ou n'eſt pas fait pour l'autre (ce que l'un nous dit, ſe trouve dans ce que l'autre exprime) en un mot, ſi je prononce ſur le rapport de deux termes, comme un Juge prononce ſur ce que l'on défére à ſon Tribunal, c'eſt un *Jugement*. Si je dis oüi, c'eſt un jugement affirmatif; ſi je dis non, c'eſt un jugement négatif. L'aſſemblage de l'affirmation ou de la négation, & des deux termes ſur le rapport deſquels je décide, eſt une *propoſition*. Quand je cherche le rapport de deux termes, & que la ſimple vûë de ces deux termes ne ſuffit pas pour le découvrir ; je les compare ſéparément avec un troiſiéme terme, comme, A meſure que j'apperçois leur rapport avec ce troiſiéme terme, je juge ſi, à la faveur de ces deux jugemens, ou de ces deux propoſitions je découvre le rapport, que je cherche ; alors je prononce ſur ce rapport : & cet aſſemblage de pluſieurs jugemens, & de pluſieurs propoſitions, dont une ſuit naturellement des autres, eſt un raiſonnement.

L'Auteur donne à la Théorie des

opérations diverſes de l'eſprit, les dévelopemens, l'étenduë, les éclairciſſemens, que les Logiciens les plus ſubtils & les plus curieux peuvent déſirer. La Doctrine d'Ariſtote ſe trouve ici perfectionnée & dans un nouveau jour. On donne des régles pour définir, juger, raiſonner, arranger ſes penſées differentes. Voulez-vous avec ce ſecours diſcerner le vrai du faux? Voyez ſi les définitions ſont exactes, les expériences ſûres, les propoſitions claires, les raiſonnemens dans la forme que la Logique preſcrit, & ſi l'ordre des penſées eſt convenable. Ce n'eſt point aſſez de ſçavoir ce qui ſe paſſe en nous, quand nous penſons; il ne ſuffit pas de connoître la nature & les proprietez générales des différentes maniéres de penſer. Ce ſont des lumiéres qui éclairent l'eſprit: mais le point le plus important, c'eſt de ſçavoir les rendre utiles, de ſçavoir en faire l'application dans le diſcernement du vrai & du faux, & dans le commerce de la vie.

Mais qu'eſt-ce que la vérité? C'eſt, dit M. *Wolf*, le rapport de convenance qui ſe trouve entre le jugement &

ſon objet. Pourquoi le rapport de convenance, qui ſe rencontre entre une idée & ſon objet, n'auroît-il pas auſſi cette prérogative & ne ſeroit-il pas Verité ? Ces deux rapports de convenance ne meritent-ils pas également ce beau nom ? L'on ne ſçauroit les appercevoir ni l'un ni l'autre, qu'on ne voye les choſes telles qu'elles ſont.

Une réflexion ſi legere ne doit pas nous arrêter. Suivons notre Auteur. Après avoir caractériſé le certain, l'incertain, le vrai-ſemblable; il va nous apprendre à nous ſervir de la Logique, pour compoſer des Livres de toutes les façons, pour juger ſainement des uns, pour lire les autres utilement. Il y a des Livres hiſtoriques; il y en a de dogmatiques. J'appelle, dit l'Auteur, Livres hiſtoriques, ceux qui rapportent des faits, comme l'Hiſtoire Naturelle, l'Hiſtoire des Arts, l'Hiſtoire Profane, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, l'Hiſtoire Particuliére, l'Hiſtoire des Lettres. Je nomme Livres dogmatiques, ceux qui contiennent des véritez générales, des principes qui portent la lumiére avec eux, comme la Logique, dont les ré-

gles nous apprennent non seulement à dévoiler la vérité, mais encore l'Art d'écrire en sa faveur.

Les Ouvrages soit historiques, soit dogmatiques, sont du ressort de la Logique. Ils ont pour but la connoissance de la vérité. L'Histoite tend à faire connoître les faits tels qu'ils sont. Par conséquent l'Historien en doit raconter que des faits qui soient vrais. En les racontant il doit garder l'ordre des évenemens. Il ne faut rien omettre de ce qui peut conduire à la fin que l'Histoire se propose.

S'agit-il de l'Histoire Naturelle? 1°. Les objets étrangers, ou qu'on voit rarement, il est à propos de les graver, autant qu'il se peut, & de les peindre d'après nature. 2°. Donnez à toutes les parties de ces objets les noms qui leus conviennent. 3°. Le Microscope découvrira ce qui pourroit échaper à la simple vûë. On fait observer l'arrangement, le rapport, l'assortiment des parties, qui composent un tout, une plante, un Insecte, &c. On décrit l'Arc-en-Ciel tel qu'il paroît sur les nuages, ses couleurs, leur situation. L'Auteur de

l'Histoire Naturelle devroit sçavoir dessiner & peindre. Du moins faut-il qu'il sçache bien la Langue dans laquelle il écrit.

Si je rapporte une expérience que j'aye faite, je décris les Instrumens dont je me suis servi. Je dis comment je m'y suis pris pour la faire ; les opérations, l'ordre, les circonstances, je n'omets rien. Je n'oublie point les Phenoménes qui ont accompagné l'expérience. J'en tire les conclusions ; & la verité de ces conclusions s'offre comme d'elle-même à l'esprit.

Faites-vous l'Histoire des Arts ? Décrivez les Instrumens ; apprenez-nous leur usage, & la maniére de nous en servir. Un Historien Profane raconte l'origine, les progrès, la décadence des Empires, des Monarchies, des Républiques, les causes de ces vicissitudes, les Alliances, les Guerres, les Traitez de Paix, &c. Un Historien Ecclésiastique nous rappellera la Naissance de l'Eglise, les moyens qui l'ont conservée, les obstacles qu'elle a surmontez, les changemens qui sont arrivez dans les mœurs, les Hérésies. Par tout les Historiens doivent nous faire

 observer

observer les Traitez de la Providence qui gouverne l'Univers.

Dans les Ouvrages Dogmatiques il est à propos; 1°. de fixer le sens des termes, de n'employer que des expressions nettes & précises; 2°. De ranger, d'assortir tellement les propositions que les premiéres puissent répandre du jour sur celles qui suivent; 3°. De n'admettre point de définitions comme des principes certains, que la verité de ces définitions ne soit solidement établie. 4°. Que chaque proposition soit accompagnée & appuyée de sa preuve, à moins que ce ne soit un axiome, une proposition évidente par elle-même. 5°. Que les propositions soient disposées de maniére que celles qui précedent, servent à démontrer la vérité des autres. S'il y a quelque obscurité, les exemples pourront la dissiper : les exemples qui frapent les sens, font d'ordinaire plus d'impression sur l'esprit.

Voulez-vous juger, comme il convient, d'un Livre historique ? Examinez d'abord si les faits sont vrais; ensuite quel ordre on a gardé dans la Narration; enfin le rapport que les

faits racontez ont avec ce que l'Auteur s'est proposé. Si vous ne trouvez point la vérité, l'ordre, l'utilité que demande l'Histoire ; l'Ouvrage est défectueux. Il l'est plus ou moins, selon que ces circonstances s'y rencontrent. Si l'Auteur appuye ce qu'il avance, sur quelques expériences, ou les réïtere, on essaye de les vérifier.

Un Livre Dogmatique est trop long, quand il renferme des choses qui n'amenent point naturellement la fin que l'Auteur se propose. Si les termes n'ont pas un sens fixé, l'Ouvrage est obscur. Si les définitions ne sont pas de nature à répandre la lumiére sur ce qui suit, elles sont inutiles : lorsque les propositions ont un sens déterminé, clair, net, ce sont de vrais principes de démonstration. L'évidence de la conclusion frape aussi-tôt l'esprit.

Quand on lit des Livres Historiques ou Dogmatiques, c'est apparemment pour en profiter. Il faut donc s'appliquer à les entendre, à graver dans sa memoire & les faits & les véritez qu'on lit. Autrement ce qu'on lit, effleure à peine l'esprit ; il n'en reste aucune trace ; c'est une lecture inuti-

le, & du tems perdu. L'Auteur d'un Livre n'a-t-il point fixé le ſens de ſes termes & de ſes définitions? Prenons les dans leur ſens ordinaire. Si le ſens, qui s'offre naturellement, paroît faux d'abord, enſorte néanmoins qu'on ne puiſſe en prouver la fauſſeté, ſuſpendons notre jugement: c'eſt peut-être que nous ne comprenons pas encore aſſez ce que nous liſons, Soyons lents à interpreter en mauvaiſe part. Trop de vivacité nous expoſe à commettre quelque injuſtice. Appliquons-nous dans la lecture des Livres Dogmatiques à concevoir nettement les véritez qu'ils contiennent; méditons-les. Apportons la même attention dans la lecture des faits hiſtoriques. N'oublions point ce Vers ordinaire, qui dit ſeul tant de choſes: *Quis, quid, ubi*, &c. L'attention gravera dans le cerveau des traces profondes: les véritez & les faits ne nous échaperont pas. La memoire ſera fidelle à nous les rappeller.

Pour n'être pas trompé par un récit infidéle, on examinera le caractere de la perſonne qui narre. Eſt-ce un homme éclairé, prudent, crédule,

ou non ? Eſt-il conſtant à dire les mêmeschoſes ?Les c hoſes qu'il dit, ſont-elles vraies-ſemblables ? Pour s'aſſurer de ce que rapporte l'Hiſtoire Naturelle, rien de plus efficace, que les expériences & les obſervations.

Enfin pour entendre bien les Ouvrages Dogmatiques écrits avec méthode, ne les liſons pas trop rapidement. Il faut comprendre parfaitement les propoſitions qui précedent, ſe les rendre familieres, avant que de paſſer à celles qui ſuivent. Autrement celles-là ne ſervent de rien pour l'intelligence de celles-ci. L'on ſe trouve à la fin d'un Livre, ſans en être plus éclairé.

Ce n'eſt point aſſez de ſçavoir diſcerner le vrai. de ſçavoir ſaiſir ſoi-même la vérité ; l'amour de la verité veut que nous eſſayons de la faire connoître, de la faire goûter, & de convaincre. On convainc en faiſant ſentir la force des termes, des définitions des raiſonnemens appuyez ſur des regles inconteſtables, que l'on remet devant les yeux de ceux qu'il s'agit de convaincre. Comment réſiſter à l'évidence d'une propoſition, qui ſera

la ſuite néceſſaire de deux propoſitions vrayes, claires, avoüées? Si l'on conteſte la certitude des obſervations, des expériences, des faits; employez des autoritez dignes de foi, telle qu'eſt celle de M. *Caſſini* ou de M. *Halley* dans les Obſervations Aſtronomiques, &c.

Si quelqu'un eſſayoit de nous convaincre, en nous donnant l'erreur pour la verité même, l'amour de la verité demanderoit ſans doute qu'on le réfutât. Réfuter, c'eſt montrer la fauſſeté d'une propoſition qui a été donnée pour vraye. On peut attaquer des propoſitions vrayes; on n'en réfute que de fauſſes: pour les réfuter, on les explique, on les éclaircit, on développe les termes, pour en faire voir le ſens, la force, le rapport. Vous réfutez en démontrant que l'on employe des principes & des raiſonnemens faux, & faiſant ſentir la fauſſeté des uns & des autres. On réfute encore efficacement, lorſqu'on met dans tout ſon jour la vérité de la propoſition contraire: & c'eſt la ſeule maniere de réfuter, qui ſemble être du goût de M. *Wolf*. Auſſi ne ſe fait-il nulle objection dans ſa Logique; per-

ſuadé apparemment qu'à la lumiere de ſes principes & de ſes démonſtrations, toutes les difficultez ſe diſſiperont d'elles-mêmes ; ou que ſes Diſciples verront tout d'un coup dans cette lumiere l'erreur des opinions oppoſées.

Quand on réfute, il faut être en garde contre la paſſion. La paſſion donne aux choſes des couleurs qu'elles n'ont pas. Elle répand ſur la vérité les couleurs du menſonge, & ſur le menſonge les couleurs de la vérité. Quand la paſſion ſe joint au zele, on ne demeure gueres dans de juſtes bornes. On expoſe mal l'opinion que l'on attaque On ſupprime, on exagere, on veut que les apparences ſoient des réalitez, que les réalitez ſoient des apparences. On tire des conſéquences forcées. On fait valoir les moindres ſoupçons. La paſſion en impoſe à la raiſon, & fait tomber dans ſes piéges la droiture même.

On ſe défend, lorſqu'on montre, malgré les efforts d'un Adverſaire, qui voudroit nous réfuter, que ce qu'on avance eſt vrai. L'Aggreſſeur, faute de raiſon, en vient quelquefois aux injures; alors le Sage ne répond

que par le ſilence, ou il s'en tient à de bonnes raiſons. Les injures ne ſervent qu'à faire voir le foible de celui qui s'échape à dire des choſes ſi peu dignes d'un homme, ſur tout d'un Philoſophe.

Il eſt permis d'attaquer, de défendre, de diſputer. La diſpute éclaircit la vérité; mais l'amour ſeul de la vérité doit regler la diſpute. Autrement on s'anime, on s'échauffe inutilement; pour ne diſputer pas en l'air, il faut commencer par convenir du ſens de la propoſition attaquée & defenduë tout à la fois. Enfin l'on enſeigne & l'on apprend efficacement lorſque l'eſprit eſt conduit comme par degrez, depuis les connoiſſances les plus ſimples & les plus aiſées, juſqu'aux connoiſſances les plus compoſées & les plus difficiles. La lumiére de celles-là fait comprendre celles-ci; comme il arrive, quand l'eſprit paſſe des idées au jugement que l'on porte ſur les idées; & du jugement au raiſonnement, qui réſulte d'un aſſemblage de jugemens ou de propoſitions, propres à démontrer une vérité. M. *Wolf* nous donne ſa méthode pour mo-

modéle : on peut compter sur les fruits qu'il en promet : si son Ouvrage est un peu trop sçavant pour de jeunes gens ; bien des Sçavans pourront y apprendre la Logique.

ARTICLE LXXVIII.

EXAMEN PHILOSOPHIQUE de la Poësie en general. Par M. Remond de S. Mard. A Paris, chez Briasson, ruë S. Jacques, &c. 1729. In douze, pagg. 67.

L'Illustre Auteur nous apprend en ces termes ce qui l'a déterminé à laisser paroître ce petit Ouvrage.

» On dit que la Poësie va faire des » Ingrats : qu'elle aura incessamment » l'affront de se voir déchirer par ses » propres enfans. J'avoüerai qu'un pa- » reil projet m'a allarmé ». Il ajoute : avec modestie, » Quoique obligé à peu » de reconnoissance envers la Poësie j'ai » cru que je devois répondre par avance » au mal qu'on dira d'elle ». Quand on ne connoîtroit M. Remond que par cet *Examen de la Poësie*, pourroit-on souscrire à l'idée qu'il veut donner de

... a caractérisé ? Qui lui a four
ces images vives & sensibles qu'i
ésente ? Qui a pû faire tout cela que
Poësie elle-même ? Les Poëtes ne
t pas ceux qui font des vers; ni les
nds Poëtes, ceux qui en ont com-
é une grande quantité. Horace cité
Mr Remond, les réduit à ce pe-
ombre.

*nium cui sit, cui mens divinior, os
que*

*na sonaturum; des nominis hujus
honorem* (a).

le génie qui fait les Poëtes, bien
ue la versification. Celui dont
eur Remond prévient les renr-

„ qu'il ne sera peut-être pas sage de „ me contredire : car je ne raisonnerai „ jamais, je ne mettrai en avant que des „ faits ; c'est-à-dire, je ne ferai que re- „ cueillir les impressions qu'ont toû- „ jours reçû les hommes, & celles qu'en „ consequence de la disposition de leurs „ organes ils sont necessitez à rece- „ voir encore. Voilà mes faits ; je ne „ les imaginerai point ; je les prendrai „ dans la Nature, &c. „ . Il fait sentir ensuite d'une maniere fort ingénieuse, que les Critiques ne se feroient point d'honneur en le contredisant.

Au reste, cet *Examen Philosophique* n'est que l'*échantillon* d'un plus grand Ouvrage, dont voici à peu près le plan. *Ce sera une maniere d'Analyse de toutes les especes de Poësie, une Poëtique d'une nature singuliere : on n'y donnera point de régles ; mais on y examinera les régles : on remontera aux impressions d'après quoi elles ont été faites ; on tâchera de trouver la source du plaisir que nous donnent les differens genres de Poesie ; ce qui bien éxécuté..... seroit d'une grande utilité pour fixer le goût, qui n'a jamais tant eu besoin de l'être.*

En attendant que ce dessein s'éxécu-

te, voyons ce que Monſieur Remond penſe ſur la Poëſie en general. La Poëſie, dit-il, eſt le plus bel Art du monde; tout y brille d'images, tout y éclate de figures. Puis il expoſe de la maniere la plus brillante & la plus Poëtique, comment elle anime tout, elle vivifie tout ce qui ſe trouve ſur ſon paſſage. *En verité*, s'écrie-t'il, *on nous apprêta un mêts délicieux, lorſqu'on inventa la Fable! Abſtraction faite du mauvais uſage qu'en a fait l'eſprit humain par rapport à la Religion*, rien ne lui paroit mieux imaginé que toutes ces divinitez, qui fixent & rendent ſenſible l'idée abſtraite d'un Être qui embraſſeroit tout d'une maniére générale. L'Art de fixer l'imagination en lui mettant ſous les yeux ce qu'elle ne verroit qu'avec effort, n'eſt, après tout, que le moindre talent de la Poëſie: ce qui la rend ſi agréable, ce qui lui donne tant d'empire ſur nos ames, c'eſt qu'elle a le ſecret de réveiller les paſſions, & par conſequent de nous intereſſer par l'endroit le plus ſenſible. Or c'eſt par les images que la Poëſie nous procure un plaiſir ſi doux. En Philoſophe ſubtil & délicat, Mr *Re-*

mond explique leur nature. » Elles sont, » dit-il, une Analogie sourde, des » convenances délicates, avec les prin- » cipales affections du cœur ». Ce qu'il fait voir par des exemples d'images gracieuses & naïves & par d'autres qui pénetrent de respect, d'admiration, de terreur. D'où il conclut : *Soyez sûr que nous éprouverons ... un mouvement à peu près pareil, toutes les fois qu'on nous presentera une image bien choisie & bien frappée ; parce que nos passions sont des especes de cordes toujours tenduës, & toujours prêtes à recevoir l'unisson de quelqu'image*. Il applique ensuite ce principe aux diverses sortes de Poësie. Mais ce n'est pas tout. » On a cru qu'il fal- » loit, en nous prenant par le cœur & » l'imagination, enchanter nos oreil- » les, & nous attirer par le charme de » l'Harmonie ». Mais qu'est-ce que cette Harmonie ? demande notre Philosophe. *A-t'elle un rapport secret avec nos organes ? Est-elle l'ouvrage de notre fantaisie ?* Il répond qu'elle est effectivement l'Ouvrage de notre fantaisie ; que le tems & l'habitude nous y accoutume & nous la fait gouter. Ce qu'il prouve parce qu'elle a été dif-

ferente chez les Grecs & les Latins, dont la verſification conſiſtoit dans la meſure des ſyllabes longues & bréves, & parmi nous qui avons égard au nombre des ſyllabes. Mr *Remond* n'abandonne-t'il pas trop aiſément ſon principe du rapport & de la convenance des moyens que la Poëſie employe pour nous plaire, avec la diſpoſition de nos organes, notre imagination & nos paſſions : Car enfin, quoique nous ayions une verſification differente de celle des Anciens, nous ſentons très-bien l'Harmonie de la leur, nous la goutons, nous en ſommes touchez. Et dans les vers mêmes qui obſervent la meſure de tems, ou de ſyllabes, nous ſçavons diſtinguer les bons, les médiocres, les mauvais.

Outre cette Harmonie, Mr *Remond* en trouve encore une autre, laquelle *immuable & invariable par ſa nature, a un rapport réel, non ſeulement avec nos oreilles, mais encore avec notre cœur, & par ce double rapport, devient également neceſſaire à la Proſe & à la Poëſie.* S'agit-il d'exprimer des ſentimens, de faire parler des paſſions vives, échauffées, ou qui ſe combattent ? Il n'y a

que le ſtile coupé, qui puiſſe donner au diſcours cette *Harmonie* dont nous parlons. Avez-vous au contraire *des idées à rendre ? Renoncez au plus vite au ſtile coupé. C'eſt le ſtile du badinage ou des paſſions, lorſqu'elles ſont échauffées.* Le ſecret conſiſte à renfermer des idées dans un eſpace qui ne ſoit ni trop court, ni trop long, mais proportionné aux choſes dont elles ſont les images, & qui *ſe trouve d'accord avec notre haleine.* Mr *Remond* explique avec autant de préciſion que d'élegance, la Nature, les rapports, les divers uſages de l'un & l'autre ſtile; il en donne des exemples pour ſervir de modéles: & quoiqu'il ait demandé la *permiſſion d'être un peu abſtrait*, on ne s'apperçoit pas qu'il en ait eu beſoin.

Il reſte à parler de la Rime, autre *chaîne* de notre ſiécle, ajoûtée à la *chaîne* de la cadence.

Mr *Remond* ſe plaint qu'on ſacrifie tout à la Rime, en négligeant l'Harmonie. Il avouë néanmoins que ſi la Rime & la Verſification nous font perdre du plaiſir d'un côté, elles nous en rendent de l'autre. *Une idée qui eſt belle, au milieu des chaînes qu'on lui a*

mises, nous en paroit encore plus belle. C'est encore à l'habitude & à la fantaisie qu'il attribuë le plaisir que nous cause la Rime. « Nous sommes singuliers, dit-il, & plus heureux que » nous ne nous disons .... Nous sommes convenus que nous serions bien » aises toutes les fois que notre oreille » seroit frappée par deux Vers qui se » termineroient de même : nous l'a- » vons été, comme nous l'avions résolu.

Enfin, Mr *Remond* finit en soutenant que « les Images, les Inversions » & les figures, ont aussi bonne gra- » ce dans la Poësie, que dans la Pro- » se ». Il semble qu'on doit lire » ont » aussi bonne grace dans la Prose que » dans la Poësie ». La suite du discours le demande On ne dispute point ces ornemens à la Poësie, mais on pourroit douter qu'ils convinssent également à la Prose.

M. *Remond* ne les distingue que par » la petite difference que met entre » elles la rime, la mesure & un usage » fréquent de la Fable ». Sur ce pied là le Pere *Malebranche* étoit autant Poëte que le grand Corneille : mais en recompense le grand *Corneille* étoit

Philosophe autant que le Pere *Malebranche*. » Ce Philosophe qui vous » subjugue, qui vous enleve; avec » quoi pensez-vous qu'il fasse tout cela ? Croyez-vous que ce soit simplement avec de la Prose ? Hé quoi ! » cette Prose n'est-elle pas de la Poësie ? . . . . Qu'étoit-ce donc . . . que » le Pere *Malebranche*, lorsque maîtrisé par sa verve, il étaloit des figures audacieuses . . . . lorsque livré tout entier à la Poësie, il alloit » jusques dans son sein puiser ses » principes les plus abstraits ? Et le » Grand Corneille, s'il pouvoit laisser oublier qu'il est Poëte, vous le » trouveriez le plus grand Philosophe » du monde ? Quelle connoissance du » cœur humain ! Quelle adresse à en » démêler les replis ! Quelle sagacité » à en sonder les profondeurs » ! C'est-à-dire, qu'en tous les genres d'écrire & de parler, pour raisonner juste & avec solidité, il faut être Philosophe. Pour toucher, pour interesser, pour *subjuguer*, il faut être Poëte.

Août 1729.

ARTICLE LXXIX.

DE LUMINIS AFFECTIONIBUS specimen Physico-math. &c. C'est-à-dire, *Essay Physico-mathematique sur les affections de la lumiere, par M. Jean Rizzetti, partagé en deux Livres & dedié à son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac.* 1727. A Trevise de l'impression d'Eusébe Bergame, & à Venise, chez Loüis Pavin. *In 4°. pag. 295. sans la Dedicace & la Preface qui est de 40. pages.*

VOici un Ouvrage qui merite l'attention des Physiciens. L'Auteur n'y suit pas le chemin battu, & n'en est pas moins loüable pour cela, sur tout ne procedant dans tout son Ouvrage que par voye d'experience. Il commence d'abord par sapper le systême de *M. Jean Bernoulli* sur la refraction. Selon celui-ci la lumiere passant d'un milieu dans un autre, par exemple, de l'air dans l'eau, les Sinus des angles d'incidence & de refraction sont en cela à raison inverse

des Resistances des milieux. *M. Bernoulli* démontre fort ingenieusement ce Principe & en tire de beaux Corollaires. Mais *M. Rizzetti* ne le regarde gueres que comme un ingenieux systême.

Il observe que la raison des Sinus d'incidence & de refraction est une raison constante, avec cette seule difference cependant, que la lumiere perce toûjours, en se rompant, d'un milieu rare dans un plus dense; au lieu qu'elle est quelquefois reflechie & ne penetre pas toûjours d'un milieu dense dans un rare. *M. Rizzetti* ajoute, que la lumiére passant de l'éther (dont selon lui la resistance est nulle ou presque nulle) dans l'air, l'angle de refraction devroit être toûjours le même, ou plûtôt nul & de même en passant de l'air dans l'éther.

A cette Loi de M. *Bernoulli*, l'Auteur en substituë donc d'autres. La premiere, que les Sinus en question sont en raison directe des facilitez des milieux. Mais cette Loi est elle fort differente de celle de M. *Bernoulli*? Et les facilitez ne sont elles pas en raison inverse des difficultez ou des re-

ſiſtances ? La ſeconde Loi de M. *Rizzetti* eſt , que l'action de la lumiére qui paſſe d'un milieu dans un autre ſuit les loix de la communication des forces vives entre des corps non elaſtiques. Et de ces deux principes l'Auteur prétend deduire tout le ſyſtême de la refraction de la lumiére.

De la Refraction il paſſe à la diſperſion de la lumiére. C'eſt le celebre Pere *Grimaldi* qui a découvert cette importante proprieté de la lumiére rompuë ; proprieté ſur laquelle M. *Newton* à bâti tout ſon ſyſtême de l'inégale refrangibilité des rayons. M. *Rizzetti* avouë qu'il n'a jamais goûté ce ſyſtême , & il n'eſt pas le ſeul qui juge que le célebre Anglois eſt tout à fait ſorti du ſentier de l'experience que *Grimaldi* lui avoit ſagement tracé, & qu'il s'eſt trop preſſé de conclure du fait au droit ; en érigeant l'éfet en cauſe , lorſqu'à une inégale refraction découverte par cet Auteur Italien , & confirmée par ſes belles experiences , il a ſubſtitué une inegale refrangibilité que bien ſurement aucune de ſes experiences ne prouve , & que la bonne Phyſique proſcrit auſſi bien que le

rubrifique ſubſtitué au *rouge*, le *jaunifique* au *jaune*, &c.

Une des choſes qui rendit d'abord ces conſequences du fait au droit ſuſpectes à *M. Rizzetti*, ce fut qu'il penſa que ſelon ce ſyſtême on ne pourroit voir avec diſtinction de petits objets qui ſeroient voiſins les uns des autres, l'inégale refrangibilité troublant leurs images. Cette difficulté ne paroît pas cependant ſans replique ; puiſque ſi ce n'eſt la refrangibilité, ce ſeroit au moins l'inégale refraction, qui produiroit cette confuſion.

Monſieur *Rizzetti* avouë de bonne foi que pluſieurs experiences de M. *Newton* ſont exactes, telles qu'il les donne ; mais il prétend qu'en changeant les circonſtances, l'évenement change, & ne va point au but auquel les premiéres ſembloient mener l'eſprit. Pour ce qui eſt des loix de la diſperſion de la lumiére rompuë, l'Auteur en trouve que M. *Newton* n'a pas connuës & qui lui ſont tout-à-fait contraires.

Paſſant à la Reflexion de la lumiére, il remarque que les anciens Géométres ont connu l'égalité de ſes

angles d'incidence & de reflexion, & qu'ils en ont fondé la Démonstration sur ce que par ce moyen la lumiére prend le chemin le plus court. Mais *M. Bernoulli* ne goûte point ces démonstrations tirées des causes finales, & deduit la reflexion comme un corollaire de la loi même de la Refraction; parcequ'en effet dans la reflexion la lumiére ne changeant point de milieu, éprouve dans la reflexion la même resistance que dans l'incidence, ce qui rend ses angles égaux dans l'une & dans l'autre.

Mais selon *M. Rizzetti*, bien loin qu'on puisse deduire la reflexion de la refraction, il faut rapporter la refraction aux loix de la communication du mouvement entre les corps mous, & la reflexion aux loix du choc des corps parfaitement élastiques, car, dit-il, dans le premier cas la lumiére penetre le milieu comme un corps moû; & dans le second il en est repoussé comme par un corps dur. D'où il conclut que les angles d'incidence & de reflexion sont égaux non seulement parceque c'est toûjours le même milieu & la même resistance, mais parce-

que la lumiere reflechie a la même force que la lumiére incidente, le corps qui la refléchit lui rendant toute sa vitesse.

Et de là il suit qu'il faudroit que les divers rayons qui composent un rayon blanc fussent diversement elastiques, s'il étoit vrai, comme le prétend Monsieur *Newton* que ces rayons sont diversement reflexibles comme ils sont diversement refrangibles. Mais alors la simple reflexion plane tiendroit la lumiére de diverses couleurs, comme la refraction, ce qui est contre toute expeéience.

Une autre prétention de *Monsieur Newton* que *M. Rizzetti* combat, c'est la reflexion & l'inflexion de la lumiere faites par un corps que cette lumiere n'atteint pas. L'experience lui a appris que toutes les reflexions & inflexions de la lumiere se font immediatement par les parties solides des corps flechissans ou reflechissans. Monsieur *Rizzetti* ne peut pas nier cependant cette inflexion que *Grimaldi* a découverte le premier, & que *M. Newton* a confirmée par diverses experiences, & qui se fait lorsque la lumière passe

près de la pointe d'un coûteau ou d'autre choſe ſans néanmoins l'atteindre, & d'ailleurs *M. Newton* paroit avoir des experiences déciſives par leſquelles il eſt comme démontré que la reflexion ſe fait ſur la ſurface d'un corps, ſans que la lumiére touche immediatement cette ſurface ; ce qui au reſte ne prouve en aucune ſorte l'action des corps *indiſtans*, telle que *M. Newton* ſembleroit vouloir l'inſinuer, mais uniquement l'hétérogeneité du milieu où eſt la lumiére avec celui qui la reflechit.

Monſieur Rizzetti vient à la facilité de tranſmiſſion que *M. Newton* admet dans les couleurs, & il dit qu'une théorie qui traîne après ſoi un ſi grand nombre d'hypothèſes eſt ſuſpecte. Il cite une experience qu'il a faite : il a regardé un papier blanc éclairé par le ſoleil & l'a regardé à travers une lame d'un verre qui lui faiſoit paroître le papier jaune, & qui par conſéquent, ſelon le celebre Anglois, ne tranſmettoit que les rayons jaunifiques. Enſuite à un intervalle de deux pieds il plaçoit une autre plaque du même verre, & regardoit le même papier à travers les

deux plaques, & le voyoit rouge. Mais comment, dit-il, les rayons rubrifiques interceptez & reflechis par la premiere lame pouvoient-ils être tranſmis par la ſeconde ?

Après tous ces preliminaires Monſieur Rizzetti demande pardon avec beaucoup de candeur aux partiſans de Meſſieurs *Bernoulli & Newton*, s'il n'eſt pas de leur avis, & s'il a recours à d'autres Principes pour rendre raiſon du ſyſtême de la lumiére. Tout ſon Ouvrage eſt partagé en deux Livres, dont l'un traite des affections de la lumiére, & l'autre de la théorie des couleurs.

Dans le premier Chapitre du premier Livre il combat *M. Bernoulli*, & explique la refraction de la lumiére à peu-près ſelon les Principes de *Grimaldi* ou de *Dechales*. Dans le ſecond Chapitre il établit contre M. *Newton* que toutes ſortes de rayons colorez ſont également refrangibles. Dans le troiſiéme il établit les loix de la diſperſion de la lumiére rompuë par une ſurface plane ou par un Priſme, & prétend que *M. Newton* n'a point connu la refraction & la diſperſion de

la lumiére par une ſurface ſpherique ou par une lentille. Ce Chapitre eſt terminé par une nouvelle explication de la diſperſion de la lumiére.

Dans le quatriéme Chapitre, la reflexion de la lumiére eſt expliquée d'une maniére tout-à-fait differente de celle de *Meſſieurs Bernoulli & Newton*. En général pour expliquer toutes les proprietez de la lumiére ſoit reflechie, ſoit rompuë, ſoit diſperſée, l'Auteur établit avec *Dechales* & d'autres que la lumiére ou ſon vehicule eſt composé d'une matiére dont les parties ont entr'elles quelque coheſion qui reſiſte: mais peu, à leur diviſion; que cette matiére eſt parfaitement élaſtique, &c.

Le ſentiment de l'Auteur ſur la maniére dont le clair & l'obſcur ſe mêlent ou ſe modifient pour nous donner toutes les couleurs eſt ingénieux, & marque un homme qui a vû de près la nature. Il prétend que tout dépend d'une eſpéce de voile tranſparent que l'ombre jette ſur la lumiére ou la lumiére ſur l'ombre. Par exemple ſi on voit un objet blanc à travers un milieu aſſez obſcur, le blanc degenere en jaune & en rouge; & ſi on voit un

fond obscur à travers un milieu fort clair, on le voit bleu ou violet. De sorte que les couleurs claires ne sont qu'une lumiére couverte d'un voile sombre, & les couleurs sombres sont une ombre couverte d'un voile lumineux. Les couleurs mitoyennes comme le verd sont formées par un double voile dont l'un est plus sombre ou plus éclairé que l'autre.

Ce qui a donné à *M. Rizzetti* cette ingenieuse idée des couleurs qui se servent mutuellement de voile, c'est qu'en effet on voit souvent une lumiére tomber sur une autre qui vient d'ailleurs comme un voile leger qui flote par dessus sans se mêler en aucune sorte avec elle, & ne lui donnant qu'une teinte superficielle de sa propre couleur : il paroît cependant que tout n'est pas fait quand on sçait que l'ombre & la lumiére se servent mutuellement de voile, pour produire les diverses couleurs. Il reste toûjours à sçavoir quel degré de transparence le voile doit avoir par rapport à la chose voilée pour donner telle ou telle autre couleur, & tout bien pesé, la question se reduit à sçavoir jusqu'à quel point

& de quelle maniére l'ombre se mêle avec la lumiére. Car c'est-là que revient le systeme de *M. Rizzetti*, quoiqu'il paroisse en avoir jugé autrement, sans doute entraîné par l'idée flateuse d'être Auteur d'un systême tout nouveau.

ARTICLE LXXX.

DISSERTAZIONE DOGMATICA e Morale contro l'uso materiale delle Parole, &c. C'est-à-dire, *Dissertation Dogmatique & Morale contre l'usage materiel des paroles ; dans laquelle on fait voir par la Tradition des Peres & d'autres anciens Ecrivains, que les Loix de la République ne peuvent ôter aux paroles, même dans les cas d'une pressante, ou d'une extrême nécessité, leur signification naturelle. Par le P. L. F. Joseph-Augustin* Orsi, *de la Congrégation de S. Marc de Florence, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, dediée à N. S. P. le Pape Benoit* XIII. *du même Ordre. A Rome* 1727. *de l'Imprimerie de Jerôme Mainardi. In* 4° *pagg.* 232. *sans l'Epitre & la Préface.*

CE titre, quoique d'une longueur raisonnable, ne suffira pas encore à bien des Lecteurs, pour leur faire comprendre le dessein de l'Ouvrage. Ce n'est point aux équivoques ni aux restrictions mentales, que l'Auteur en veut : c'est à une differente maniere de ne pas mentir, en parlant, ce semble, contre la vérité connuë; mais vérité que l'on a de grandes raisons, ou même une nécessité extrême de ne pas découvrir. Voici ce qui a engagé l'Auteur à écrire sur cette matiere. Un Ecrivain que par ménagement il ne nomme point, s'explique ainsi dans ses *Leçons sacrées* (Sacre Lezioni) » L'obligation de conformer ses paro» les aux sentimens interieurs de l'a» me, est principalement fondée sur » la nécessité du commerce entre les » hommes : d'où il s'ensuit qu'il n'est » point permis de les faire servir con» tre cette fin si juste, si nécessaire, » si importante. Or c'est ce qui arri» veroit en bien des occasions (si l'on étoit alors obligé de dire la vérité)..... » Que seroit-ce par exemple, si un fu» rieux résolu d'ôter la vie à celui dont

» vous l'avez reçûë, venoit vous de-
» mander : *Votre pere est-il chez lui ?*
» Et que vous fussiez obligé de lui di-
» re nettement : oüi il y est..........
» En de semblables occasions, où vo-
» tre sincerité est injustement attaquée;
» s'il ne vous vient point à l'esprit de
» moyen plus prompt ni plus efficace ;
alors *Piantate loro in faccia un nò franco e risoluto senza pensare ad altro* ; Repondez-lui par un *non* franc & net sans autre vûë, & sans vous mettre en peine de donner à ce mot une autre signification. Ce *non* ainsi proferé, est conforme à l'intention générale de tous les hommes, qui, maîtres de l'usage & du sens des paroles, n'ont point prétendu, ni pû prétendre qu'elles fussent employées à servir l'injustice & la violence des Fourbes, des Espions, des Incendiaires, des Brigands, & des Voleurs. Ainsi s'expliquoit, mais plus au long, *sur l'usage matériel des paroles*, l'Adversaire du P. Orsi. Il citoit encore en sa faveur le Cardinal Palavicin. (Lib. III. Cap. XI. n. 23. *de Fide & Spe*) Et c'est là la doctrine que le sçavant Dominicain s'efforce de combattre dans sa Dissertation : il le

fait au reste avec tout l'esprit, toute la force, toute la capacité qu'on peut attendre d'un grand Théologien. De plus son Livre est très-bien écrit en Toscan; ce qui lui donne un grand avantage sur tous les autres, où ces matieres sont traitées. Si donc il ne convainquoit pas, il faudroit avoüer, qu'il y a dans les Lecteurs en faveur du sentiment contraire, quelque chose que l'art ne peut vaincre.

Après avoir posé deux choses, sans se mettre en peine de les concilier; l'une que son institut est l'ordre de la vérité, *ordo veritatis*; l'autre que le probabilissime est le Pere du Monstre qu'il combat; le docte Théologien entre en matiere. Sa Dissertation comprend dix Chapitres. Dans le premier il expose l'occasion & le sujet, qui la lui a fait entreprendre, & les fondemens sur lesquels est appuyé le sentiment qu'il attaque. Il y donne son plan dont le but est de rendre sensible que les hommes, même les plus Sçavans, & ceux qui ont occupé les premieres Places dans le monde, ont toûjours ignoré cette Loi qu'on produit aujourd'hui, par laquelle il est

établi, qu'en certaines circonstances, les paroles perdent leur signification ordinaire. L'Auteur rapporte sur ce sujet, dans les Chapitres suivans, les sentimens des sages du Paganisme & des Philosophes; ceux des Saints Peres & des Docteurs de l'Eglise. Il accompagne ces autoritez de réflexions fortes & pressantes: la cause qu'il soutient, pourroit difficilement tomber en de meilleures mains. Il conclut enfin, que les hommes n'ont point, & & ne se sont pas flattez d'avoir le droit de dépoüiller les paroles de leur signification. D'où il s'ensuit que dire un *non* à la place d'un *oüi* qui exprimeroit ce que l'on pense, en quelques circonstances que ce puisse être, c'est toûjours mentir & pécher.

Tout le monde sçait combien le *mensonge officieux* a eu de Partisans parmi les Anciens. Dès les premiers siécles, cette erreur, sortie de l'Ecole de Platon, infecta le Christianisme même, comme elle avoit séduit le monde. Philon le plus sage & le plus docte des Juifs l'avoit puisée dans cette source. Origène, autant Platonicien que Chrétien, l'introduisit dans

l'Eglise. A sa suite on compte des hommes respectables, un Saint Hilaire, un S. Chrysostôme, un S. Jean Climaque, S. Martin, Evêque de Brague, &c. Mais sur tout le célébre Cassien, disciple de S. Jean Chrysostôme, & qui a poussé plus loin qu'aucun autre ce sentiment réprouvé. De là voici ce que conclut le Pere Orsi: si tant de grands hommes, des hommes si éclairez, & qui certainement n'ont pû ignorer les Loix ni les Conventions des hommes, ont eu recours au mensonge officieux; n'est-ce pas une preuve sans réplique, qu'ils ont ignoré cette Loi qu'on nous cite aujourd'hui; puisqu'elle les auroit également tirez d'affaire, avec cet avantage, qu'elle ne présente point l'idée odieuse du mensonge? & s'ils l'ont ignorée, poursuit le P. Orsi, n'est-il pas évident qu'elle est chimérique? Le P. Orsi ne soupçonne point ses Adversaires d'oser lui répondre que la ressource de ces fauteurs de ce mensonge officieux, étoit de le réduire à un usage materiel des paroles, ç'auroit été le reconnoître pour établi dans le monde en certaines rencontres,

D'ailleurs les Défenseurs du mensonge officieux, qui n'auront pas pris ce biais, peuvent aussi-bien avoir ignoré une convention réelle & générale des hommes en faveur de l'usage materiel des paroles, qu'ils ont pû errer contre un principe de la Loi naturelle reconnu universellement, ainsi qu'ils ont fait s'ils ont permis le mensonge formel ?

L'exemple de ces saints Confesseurs ou Martyrs, qui durant la persécution aimerent mieux souffrir les tourmens & la mort même, que de racheter leur vie & celle des autres Chrétiens par un mensonge, qui n'eût été qu'officieux, n'est pas un argument moins pathetique sous la plume éloquente du protecteur de la sincerité : il le sera davantage si l'on suppose avec les Adversaires du P. Orsi ; premierement, que ces fervens Confesseurs ont reconnu la convention dont on parle, & le droit d'agir en conséquence en quelques occasions ; secondement, qu'ils ont sainement jugé que dans les conjonctures où ils se trouvoient, elle ne les autorisoit pas à en faire usage. A ce propos le P. Orsi

appelle à lui S. Augustin qui louë Firmus, de ce qu'étant sommé de livrer aux *Appariteurs* envoyez par l'Empereur, un homme qui s'étoit réfugié chez lui, il répondit, qu'il ne pouvoit ni le remettre entre leurs mains, ni mentir: *nec prodam, nec mentiar.* L'Adversaire du Pere Orsi doit aussi loüer cette résolution. L'Evêque de Tagaste avoit une autre ressource pour sauver l'ami qu'il receloit, & elle lui réüssit; mais l'Adversaire du P. Orsi suppose une occasion où ce soit livrer son pere que de ne pas faire ce que le Pere Orsi appelle mentir; sçavoir, *piantare in faccia a coloro, un nò franco e risoluto.* De la fermeté des Evêques à refuser durant la persécution de Diocletien de livrer aux Infidéles les Saintes Ecritures quoiqu'ils eussent pû aisément éviter, par l'usage materiel des paroles, les supplices & la mort, le P. Orsi tire sa conclusion ordinaire, qu'ils ignoroient assurément cette convention, que font valoir les Casuistes modernes. Il suppose donc que si les Martyrs avoient eu connoissance d'un moyen d'éviter la mort, qui eût été permis, ils auroient voulu & même

dû s'en servir : par le même raisonnement le P. Orsi prouveroit que dans les persécutions des Tyrans, les Martyrs n'ont jamais connu, au moins comme permis, l'expédient de fuïr, ou de se cacher : l'Adversaire du Pere Orsi ne propose ce *non* franc & net, que comme une fuite, dans le cas de necessité.

Le quatriéme Chapitre est une exposition de la doctrine des Auteurs, qui ont condamné absolument toute sorte de mensonge, & nommément celui qu'on appelle *officieux*. On fait l'honneur à Aristote de le mettre à la tête de cette troupe des généreux Défenseurs de la vérité : & c'est à sa qualité de Philosophe, que l'on défere cette distinction. Autrement on auroit fait passer avant lui le Poëte Euripide. A la suite de ces deux Profanes marchent les Ecrivains Ecclésiastiques, Lactance, Eusébe de Cesarée quoique Platonicien, S. Basile, S. Augustin, puis S. Prosper & Ferrand Diacre de Carthage, tous deux disciples de Saint Augustin, ainsi que la plûpart des Latins, qui l'ont suivi ; S. Gregoire le Grand, S. Isidore de Se-

ville, Ambroiſe Auſbert, ou Autpert, Gregoire VII. Alexandre III. Pierre de Cluny. Mais dira l'Adverſaire, c'eſt parceque d'une part & ſelon ces autoritez il n'eſt jamais permis de mentir; & que de l'autre part, il ne faut pas livrer ſon pere à la mort, que l'on prend le tempérament de dire des paroles, qui ſans être des menſonges, puiſqu'elles ſont réduites à l'uſage matériel, ont néanmoins la vertu de ſauver la vie au prochain. C'eſt la ſeule maniere, dira-t-il encore, de vérifier le projet interieur, *nec prodam*, *nec mentiar*. Le P. Orſi en revient toûjours à cette ignorance univerſelle, où tant de ſi habiles & de ſi ſaints perſonnages ont vécu, au ſujet de cette convention en faveur de l'uſage matériel des paroles; ignorance aſſez prouvée par leur ſilence: car, continuë le P. Orſi d'après Tertullien, ne point parler d'une choſe, lorſque la raiſon & la néceſſité exigent qu'on en faſſe mention, c'eſt la rejetter, ou ne la point reconnoître. Or les Saints Peres, qui entreprennent contre les Hérétiques ennemis de la Loi ancienne, d'excuſer l'appropriation que les Iſraëlites, à leur ſortie

d'Egypte, se firent des dépoüilles de leurs cruels maîtres, & qui alleguent à ce dessein que les Israëlites ne furent point coupables de larcin, parceque Dieu, maître souverain de tous les biens, leur transporta le domaine & la proprieté de ceux des Égyptiens; ces Peres ne s'avisent point d'en dire autant à proportion, de Rahab, & des sages femmes d'Egypte. Pourquoi les abandonnent-ils à la honte du mensonge, elles qui meritoient quelque égard par une intention droite, & pleine de charité ? N'étoient-ils pas même obligez d'employer à leur décharge l'expédient si facile de l'*usage matériel des paroles?* Ont-ils pû, ont-ils dû les flétrir par une accusation injurieuse, si leurs paroles ne furent qu'un son vuide de sens, qui n'avoit rien de contraire à la vérité ? Ainsi, raisonne le P. Orsi, au sujet de Rahab, qui cachoit non un pere poursuivi par des voleurs, mais des espions envoyez par les ennemis de la Patrie, & demandez par le Prince; & au sujet des sages femmes, qui ne se contenterent pas de *piantare in faccia un nò franco è risoluto* : mais qui se met-

tant en preuve alleguerent le faux.

Pour fortifier son raisonnement, il donne dans les deux Chapitres suivans, une Analyse exacte & développée des Livres de S. Augustin, du *Mensonge*, & contre le *Mensonge*. A l'autorité de ce Saint Docteur, il ajoûte un exemple mémorable, que lui fournit S. Jerôme, un passage de S. Thomas, qui décide qu'il n'est permis de mentir ni pour sauver sa propre vie, ni pour sauver celle d'un autre: & conclut, comme avec S. Augustin, que le sentiment qu'il combat, deshonore les Saints Martyrs. Il ajoûte enfin qu'il est contraire à la doctrine des Saints & à la Tradition.

Dans le septiémé Chapitre, le sçavant Dominicain fait de grands efforts, pour prouver que la République humaine n'a point sur les paroles l'autorité que quelques Modernes lui attribuent. Son raisonnement consiste à dire, que la parole n'étant donnée aux hommes que pour manifester leurs pensées, ils n'ont aucun droit de changer cette destination naturelle. Mais l'Adversaire du P. Orsi prétendoit-il, comme le P. Orsi semble le lui

attribuer, que dans un Congrès général, les hommes ayent décidé par un Acte formel & autentique, que dans les cas d'une extrême nécessité, les paroles perdroient leur signification ? Et veut-il dire autre chose, sinon que d'une part celui qui interroge, ne pouvant exiger, qu'on le satisfasse, ni s'attendre que l'on déferera à sa demande injuste & criminelle ; & d'ailleurs celui qui est interrogé, sçachant bien qu'on ne compte point sur une réponse extorquée par une violence odieuse & illicite, tout le monde convient naturellement de l'usage raisonnable des paroles en ces occasions, & qu'elles y perdent leur signification ordinaire ? L'exemple des paroles sacramentelles, que les hommes ne peuvent à leur gré dépoüiller de la signification pratique que Jésus-Christ y a attachée, & les autres exemples que le Pere Orsi fait valoir, & sur lesquels il triomphe dans ce Chapitre, sont de la même force que le raisonnement, dont on vient de parler. Enfin le Pere Orsi se propose des objections : en voici.

» Il ne sera donc jamais permis d'user
» de la parole, pour cacher une véri-

„ té, que ni la charité ni la prudence, „ ni la justice ne permettent de découvrir; & toute ambiguité dans les termes, toute équivoque sera illicite „ en quelque circonstance que ce puisse être". Le P. Orsi répond, suivant toûjours son principe, „ que si „ l'équivoque est telle qu'un homme „ sage & attentif n'en puisse démêler „ le sens véritable, l'usage en est absolument proscrit & criminel". Mais si un homme attentif & sage peut aisément démêler ce que la réponse signifie, il ne sera donc, ni criminel, ni proscrit, reprendra l'Adversaire: or, ajoutera-t-il, un homme attentif & sage sçait démêler que dans la circonstance un *nò franco è risoluto* ne signifie rien; & qu'il ne doit pas s'y fier.

Le huitiéme Chapitre fait voir les inconvéniens qui suivent, selon le P. Orsi, de l'opinion qu'il combat. Le premier de ces inconvéniens, c'est, dit-il, qu'elle bannit du monde la fidélité: le second est, qu'elle ouvre la porte aux parjures; & le troisiéme, qu'on pourroit l'étendre jusqu'à la Religion & à la Confession de la foi que tout Chrétien est obligé de faire,

quand il en eſt requis. Sans doute les défenſeurs de ce ſentiment ne manqueront pas de deſavoüer ces conſéquences.

A l'occaſion du parjure, notre Auteur tombe en paſſant ſur le Pere Viva. Ce Théologien célébre dans l'explication qu'il a donnée au ſujet des Propoſitions condamnées par le Pape Innocent XI. venant à la XV^e^, *cum cauſâ licitum jurare, ſive animo jurandi, ſive res ſit levis, ſive gravis;* dit que, quoiqu'il ne ſoit jamais permis de jurer, ſans avoir intention de jurer, on peut cependant proférer des paroles de jurement, ſans jurer en effet, & ſans prétendre jurer, lorſque les circonſtances font connoître qu'en effet on ne jure point; comme par exemple, lorſqu'on ne fait que rapporter les juremens qu'un autre a prononcez : de même qu'on ne blaſphême point, en prononçant ces paroles de l'Ecriture : l'*Impie a dit dans ſon cœur, il n'y a point de Dieu.* En rigueur, ajoûte-t-il, autre choſe eſt de jurer *materiellement*, autre choſe de prononcer des paroles purement *materielles.* On jure *materiellement*, lorſqu'étant obligé à prendre les termes

dans leur signification naturelle; par une intention secrette, & qui n'est point manifestée, on les en prive, & l'on jure en effet, sans intention de jurer : au lieu que les paroles ne sont que *matérielles*, lorsque la suite du discours, ou les circonstances font voir qu'elles ne sont point significatives. Dans le premier cas, vous êtes parjure, si vous privez vos paroles du sens que vous devez leur donner : dans le second, vous n'êtes point obligé de leur en donner un. Voilà une différence; mais cette différence paroît au Pere Orsi une vaine subtilité; & certainement il est vraisemblable, dit-il, que les Souverains Pontifes l'avoient en vûë, lorsqu'ils ont condamné la proposition dont il s'agit. Mais encore, comment le P. Orsi prouve-t-il la vraisemblance de sa conjecture? Par d'ingénieuses subtilitez, par une comparaison, par des conséquences sujettes à desaveu.

Dans le neuviéme Chapitre, le P. Orsi revient à l'autorité de S. Augustin, pour combattre l'Auteur des *Leçons sacrées :* & dans le dixiéme, il condamne de mensonge l'usage éta-

bli de dire qu'une perſonne n'eſt point chez elle, pour faire entendre que, quoique peut-être elle y ſoit, elle ne reçoit perſonne. Il s'appuye auſſi de l'autorité des Jéſuites Bonfrerius, Serrarius, Tivin, qui trouvent du menſonge dans la réponſe très-différente que fit Rahab, pour ſauver les Eſpions qu'elle receloit dans ſa maiſon. Il ajoûte, que l'embarras où l'on ſe trouve, & la confuſion que l'on a, lorſqu'ayant fait dire qu'on n'eſt pas chez ſoi, on y eſt ſurpris, prouvent aſſez qu'on ſe ſent coupable. Il ſuppoſe que cette confuſion vient du remords de conſcience ; plûtôt que du chagrin que l'on a de n'avoir pas été bien ſervi, d'avoir été interrompu par un fâcheux & un importun ; ou de la peine qu'on reſſent, d'avoir choqué une perſonne qu'on ne vouloit point offenſer. En tout cas, comme il eſt certain que les perſonnes ennemiés du déguiſement, & qui aiment la ſincerité ont toûjours quelque peine à employer ce moyen de cacher une vérité, qu'on peut également avoüer ſans danger, ou diſſimuler ſans reproche. Il eſt heureux pour les Adverſaires du

P. Orsi, que cet exemple soit étrang[er]
à la question; & que ce ne soit pa[s]
pour un si leger sujet, que ces Auteur[s]
ont crû pouvoir recourir à l'*usage matériel des paroles*.

Il paroît une Réponse à la Dissertation du P. Orsi. Nous allons en donner l'Extrait, afin que le Lecteur soit en état de juger de cette dispute, & de prendre par lui-même son parti.

ARTICLE LXXXI.

ALLEGAZIONE IN DIFESA del P. Carlo Ambrogio Cattaneo. *Défense du P. Charles-Ambroise Cattaneo.* In 4°. *pagg.* 37.

RIen n'est plus ordinaire en matiére de Morale, que de voir les opinions les plus opposées, taxées réciproquement par l'Adversaire, de corrùption & de relâchement. Et véritablement celles qui paroissent d'abord les plus severes & les plus rigides, ne sont pas toûjours celles qui en effet s'éloignent le plus de l'extrémité contraire. D'une part, le Pere *Orsi* est persuadé que le sentiment du Pere

d'autre part le Défenseu[r]
Cattaneo, reproche au P. O[rsi qu'il]
détruit l'obligation sacrée de[s]
les plus inviolables, qu'il ren[verse la]
Loi de la Charité, qu'il ba[nnit du]
monde la justice, qu'il met le[s hom-]
mes dans la nécessité de pecher[, qu'il]
rend impossibles les Command[emens]
de Dieu. Telle est l'affreuse situ[ation]
où il prétend que le P. *Orsi* rédu[it le]
Lecteur, qui voudra suivre ses m[axi-]
mes; & tel l'excès de relâchem[ent]
dans lequel il prétend que le sça[vant]
Critique est tombé par l'excès de sa
[sévér]ité. Pour le faire sentir, sup[posons]
[...]s, dit-il, un d[...]

qu'elles sont ordinaires, dans lesquelles toute autre réponse qu'un *oüi* ou un *non* précis, le silence même révelera, sur tout à un bon entendeur une vérité qu'on doit tenir cachée. Supposons encore, qu'un homme en cet embarras & mis à cette épreuve, soit persuadé par la lecture de la *Dissertation* du P. *Orsi*, qu'il ne peut sans pecher, répondre resolument *non*. D'autre part, il sçait bien qu'il ne lui est pas permis de découvrir un secret, qui intéresse la Charité, la Justice, la Fidélité, la réputation, la vie d'autrui. Le voilà donc dans la funeste nécessité de commettre l'un ou l'autre de ces deux pechez, & d'entrer dans ce sentiment Hérétique, qu'en certaines circonstances, les Commandemens de Dieu sont impossibles, & que l'homme le plus juste & le plus timoré avec la meilleure intention du monde, & quelque secours de Grace qu'il ait, ne peut les accomplir. Telle est l'extremité & tel le desespoir où nous réduit une séverité mal-entenduë, pour nous faire éviter un mal apparent, elle nous jette dans un crime véritable. Une pareille austérité de Morale n'est-elle

pas en effet un relâchement ſcandaleux ? A cette dure extremité (on a beau lire, & relire le Pere *Orſi*) on ne trouve point de remede. On ſera charmé, s'il veut, de la réponſe du genereux Évêque *Firmus*, véritablement digne, ſelon S. Auguſtin, du nom qu'il portoit : *nec prodam, nec mentiar :* on admirera encore la réponſe de ces Chrétiens, qui interrogez s'ils avoient les Saintes Écritures, s'écrioient : *Nous les avons, mais c'eſt dans le cœur.* Mais que ſert cette vaine admiration, ſi on ne peut imiter ces exemples ? Faudra-t'il que ſur ces Modeles un Confeſſeur interrogé ſi un tel ou une telle s'eſt confeſſée à lui d'un tel peché, il réponde : je ne veux ni reveler le ſecret, ni mentir, *non prodam nec mentiar* ; je ne vous dirai point oüi, car ce ſeroit, réveler le ſecret, *non prodam.* Je ne vous dirai point non, car ce ſeroit mentir ; *non mentiar.* L'Auteur pouſſe loin cette induction : ceci ſuffit pour faire comprendre ſon raiſonnement. Le Pere *Orſi* l'a prévû, & en a ſenti toute la force. Mais elle ne l'a point ébranlé. Un homme eſt-il contraint de parler en pareilles circonſtances ? *Il eſt*

obligé par la nature-méme, dit-il, pagg. 158. *de faire connoître en termes plus ou moins clairs, mais toûjours intelligibles, ce qu'il a dans le cœur.* Et quoi! Si ce qu'il a dans le cœur, & ce qu'il sçait, étant révelé, & rendu intelligible, blesse grïévement la Religion, la fidélité, la Charité, la Justice, & est un violement du Sceau de la Confession; le voilà donc dans la nécessité de commettre ces crimes, ou de mentir; & le *nec prodam nec mentiar* n'est plus poursuivi. Le P. *Orsi* passe outre & permet seulement d'user alors d'équivoques, qui déguisent un peu la vérité; *de telle sorte cependant qu'on puisse au moins la conjecturer.* Pag. 172. Jetter ainsi sur la verité toute nuë un voile, mais delié & transparent, c'est la Morale severe qui en fait des leçons aux partisans du *probabilisme.*

Ce n'est pas vous, dit le P. *Orsi*, qui découvrez la verité dans ces rencontres: c'est elle-même qui se manifeste & qui perce le nuage: frivole défaite, reprend le Défenseur du P. *Cattaneo!* Quand on vous accorderoit que répondre un *non* pour un *oüi*, dans les occasions dont il s'agit,

 c'est

c'eſt mentir ; ſeroit-ce donc un crime plus grand, que de trahir la Juſtice ou la Religion ? Ce pernicieux ſentiment, continuë le Défenſeur, n'a déja fait que trop de progrès ; puiſque nous voyons qu'en certains païs, ſous prétexte de ſincerité, le Sceau de la Confeſſion n'eſt plus une ſûreté contre une curioſité ſacrilege.

L'Auteur qui ne prend que le titre de Défenſeur du Théologien attaqué, ne ſe tient cependant pas toûjours ſur la Défenſive : il attaque, il preſſe vivement le Dénonciateur. Qu'il ſoit jamais permis, ou qu'on ſoit même obligé de réveler les plus importans ſecrets, lorſqu'on eſt preſſé de le faire, & que ſi on le fait, on ſoit bien diſculpé par cette excuſe, que c'eſt la vérité elle-même, qui a rompu ſes liens, & s'eſt décelée ; qui des Saints Peres, qui des Anciens l'a jamais dit ? Où eſt la *Tradition* qui autoriſe cette dangereuſe opinion ? Mais reprend le P. *Orſi*, jamais il n'eſt permis de mentir : or un *non* pour un *oüi*, eſt toûjours un menſonge. On accorde la premiére propoſition, & le Pere *Cattaneo* l'a prouvée dans toute ſon étenduë, avec

autant de clarté & de solidité qu'on puisse le souhaiter aux Leçons XLI. & XLII. & nulle part il ne dit rien de contraire. Pour la seconde proposition, c'est justement ce que l'on conteste au P. *Orsi*. Et comment le prouve-t-il ? Le Defenseur fait plusieurs raisonnemens pour détruire ceux du Dominicain, & on en aura entrevu de pareils dans l'Extrait précedent. Ce n'est que la premiére proposition que les Anciens citez par le P. *Orsi* avec tant d'appareil, ont prétendu établir, contre l'erreur qui favorisoit le mensonge. Il est vrai qu'ils semblent supposer qu'il n'est jamais permis de dire *non* pour *oüi* ; ni *oüi* pour *non* : Mais ils ne se sont pas proposez les cas où l'on prétend que cela se pratiqueroit sans mensonge. S. *Augustin* en particulier, qui a plus travaillé sur cette matiére qu'aucun autre, & dont nous avons deux Ouvrages, l'un sur le Mensonge, *de Mendacio*, & l'autre contre le Mensonge *contra Mendacium*, en étoit si peu satisfait, qu'il avoit résolu de les supprimer : Le premier, parcequ'il lui paroissoit obscur & difficile, & plûtôt une espéce de

Prolusion, ou d'exercice de l'esprit, qu'un Ouvrage Théologique, sur la justesse, & la précision duquel on pût compter. *Hunc auferre statueram de Opusculis meis, quia & obscurus, & anfractuosus, & omninò molestus mihi videbatur.* Il avoit dit auparavant : *habet tamen non inutilem ingenii & mentis exercitationem.* Pour le second, il en étoit encore moins content. *Multò magis istum non esse decreveram & jusseram.* (Lib. 1. Retract. Cap. ultim.) C'est pourtant sur ces deux Ouvrages, que se sont reglez tous ceux qui après S. *Augustin*, sont entrez dans ses sentimens.

Mais pour faire voir que l'opinion si mal-traitée par le P. *Orsi*, n'est ni si nouvelle ni si mauvaise, qu'il lui plaît de le supposer ; Notre Auteur lui cite des Théologiens qu'il ne peut recuser un S. *Raymond de Pennafort*, celebre Canoniste, Auteur d'une Compilation des Décretales, Grand Penitencier à Rome, Confesseur du Pape *Gregoire* IX. & par dessus tout cela, troisiéme Général de l'Ordre de Saint *Dominique* : il demande dans sa Somme (Lib. 1. Tit. *de Mendacio*) ce que

doit faire celui à qui l'on demande un homme pour le tuer, lorsqu'il sçait le lieu où cet homme est caché, & qu'il ne peut le sauver, ni par le silence, ni en détournant le Discours, ni en trompant l'assassin par une équivoque. Alors, répond S. *Raymond*, il doit dire nettement & même assurer qu'il n'est point dans le lieu, où on le cherche : *debet negare; & asserere eum non esse ibi*. N'est-ce pas là *piantare in faccia un Nò Franco è risoluto ?* Dominique *Soto*, autre fameux Dominicain, & l'une des grandes lumiéres de l'Ordre dont est le P. *Orsi* décide qu'un Confesseur interrogé sur les pechez qu'il sçait par la Confession, peut, sans autre détour, répondre qu'il n'en a point de connoissance. *Licitum est Sacerdoti, dum ea interrogatur quæ in Confessione novit, respondere se nescire; nec alia opus habet verborum arte* (de Ratio. tegen. & de teg. secret. Memb. III. Q. III.) Et il ajoûte que les Docteurs conviennent assez sur cela. La décision de *Pierre de Ledesma*, aussi Dominicain, & premier Lecteur en Théologie à Salamanque, est encore plus forte, & vient tout-à-fait à notre

ſujet. La voici (de Sacr. Pœnit. C. XX. Dub. IV.) *Reſpondeo poſſe Confeſſarium ſic interrogatum ſine ullo mendacio dicere, imò & jurare, quòd nec in Confeſſione audiverit, nec per viam Confeſſionis noverit tale peccatum, dè quo interrogatur, etiamſi reverâ pœnitens id peccatum ipſi in Confeſſione manifeſtaverit.* C'eſt-là, continuë-t-il, le ſentiment commun des Théologiens, *ſur tout dans l'École de* S. Thomas. *Et hæc eſt communis Theologorum ſententia præſertim in Scholâ Divi Thomæ.* A ces Théologiens citez par Notre Auteur, nous n'ajoûterons que les Compilateurs du ſupplément de la troiſiéme partie de la Somme de S. *Thomas.* Ils ne ſont pas ſuſpects au P. *Orſi* : ce ſont ſes Confreres. Ils diſent donc, (Q. XI. A. 1. Ad. III.) qu'un Confeſſeur peut, ſans bleſſer ſa conſcience, jurer qu'il ne ſçait point, ce qu'il n'a appris que dans le ſacré Tribunal. *Sinè læſione Conſcientiæ poteſt jurare ſe neſcire.* Sont-ce donc là les *Probabiliſtes*, peut-être : mais ſont-ce les Corrupteurs de la Morale, que le P. *Orſi* a prétendus combattre ? Pourquoi les chercher chez les Étrangers, puiſqu'il les trou-

voit parmi ses Freres & ses Maîtres, & dans l'*ordre de la Verité? Præsertim in Schola divi Thomæ.* Il est vrai qu'ils ne conviennent pas dans la maniére d'excuser de peché ces réponses : mais ils sont d'accord pour le fond, & cela suffit. Les uns y employent l'équivoque, d'autres la restriction. Ces moyens valent-ils mieux que celui dont se sert le Pere *Cattaneo?* Tout son crime sera donc d'avoir dit qu'en ces occasions les paroles ne signifient rien? Ce sera aussi le crime du Docteur *Soto*, lequel apporte cette même raison. Quoique la plûpart de ces Théologiens ne parlent que du Confesseur, ce que le P. *Orsi* a eu grand soin d'éviter; il est aisé d'en faire l'application à d'autres exemples, comme a fait S. *Raymond.* Car enfin n'est-on pas obligé à garder un secret naturel & important, à accomplir les devoirs de la Charité, de la Justice, de la fidelité, au Prince & à l'Etat, ainsi qu'à conserver dans son intégrité le sceau de la *Confession?*

ARTICLE LXXXII.

TRAITÉ THÉOLOGIQUE sur la forme de la Consecration de l'Eucharistie, divisé en deux Parties : où l'on démontre par l'unanimité des Ecoles, par la Tradition de l'Église Latine & Grecque, par la définition de plusieurs Conciles & par la pratique constante de l'Église universelle la nouveauté du sentiment des Grecs Modernes & du R. P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire : avec une Histoire détaillée de la décision du Concile de Florence, & un examen des Liturgies Orientales. Par le R. P. Bougeant de la Compagnie de JESUS. *Deux voll.* in 12. *A Lyon chez Claude Plaignard, ruë Merciére au Grand Hercule, & se trouve à Paris chez d'Houry ruë S. Severin au S. Esprit, & chez Chaubert à l'entrée du Quai des Augustins à la Renommée.* 1729.

LE public est assez informé du sujet de la Contestation entre le P. *Bougeant* Jesuite & le P. *le Brun* de l'Oratoire sur la forme de la Consé-

cration de l'Eucharistie. Le P. *le Brun* soutient que la priére, ou invocation du S. Esprit, fait partie des paroles de la Consécration ainsi que celles de Jesus-Christ ; le P. *Bougeant* se leve contre ce sentiment. On sçait encore que la mort du P. *le Brun* est intervenuë au milieu de la dispute, & cet incident pouvoit finir la Controverse en desarmant l'aggresseur par le défaut d'adversaire. Mais comme les sentiments qu'un Auteur a publiez de son vivant ne meurent point avec lui, la mort de l'Auteur ne doit point empêcher de les refuter s'ils sont faux ou dangereux. Il ne s'agit point ici d'une querelle personnelle entre deux Ecrivains, ou d'une contestation indifferente à l'Eglise & au Public. C'est une question importante sur la forme d'un Sacrement ; question qu'aucun Auteur, selon le P. *Bougeant*, ne paroit avoir jusqu'à present traitée assez à fond, & dont le Public attend l'éclaircissement. Ainsi le P. *Bougeant* a lieu de croire que les Théologiens lui sçauront gré de n'avoir pas supprimé son Ouvrage, d'autant plus que le soin avec lequel il l'a travaillé & les

nouvelles recherches dont il l'a rempli, paroissent ne rien laisser à desirer pour l'éclaircissement de la matiére.

L'Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiére, l'Auteur expose le sentiment des Écoles & la tradition de l'Église par les Peres Grècs & Latins. Dans la seconde, il rapporte la definition de plusieurs Conciles, & sur tout celle du Concile Écumenique de Florence. La pratique & l'usage constant de l'Église depuis les Apôtres jusqu'à nos jours; & enfin il examine l'autorité des Liturgies Orientales, & les divers sens dont elles sont susceptibles.

PREMIERE PARTIE.

Le sentiment des Peres & des Théologiens.

Le P. *Bougeant* dans le premier Ouvrage qu'il avoit publié contre le sentiment du P. *le Brun* ou des Grecs modernes, avoit avancé que " depuis
» qu'il y a des Écoles de Théologie,
» elles ont toutes constamment ensei-
» gné que la forme de la Consecration
» de l'Eucharistie consiste dans les seu-

» les paroles de Jesus-Christ, *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang* ». Le P. *le Brun*, quelque peu d'estime qu'il eût témoigné pour les Théologiens Scholastiques dans sa premiére *Dissertation*, n'a pas jugé à propos dans sa réponse de laisser croire que toutes les Écoles lui fussent contraires en effet; *effaçons je vous prie*, dit-il au P. Bougeant, *ce mot* (toutes) *parce que Scot & ses Sectateurs ont soutenu que ces paroles :* CECI EST MON CORPS, *ne suffisent pas pour la Consecration*. Il ne s'est pas même contenté de reclamer l'autorité de *Scot*; il s'est encore prevalu de celle de toute l'École des Scotistes, d'*Alexandre* de Halès, de Pierre d'*Ailly*, de S. *Thomas*, des Chanoines de Cologne Auteurs de l'*Antididagma* contre Luther, de *Salmeron*, du P. *Hardoüin* & de plusieurs autres. Or le P. *Bougeant* ne voulant rien relâcher de sa proposition refute ces prétenduës preuves du P. *le Brun*, & il est vrai qu'il le fait d'une maniére solide & convainquante; en voici le précis.

1°. *Scot* n'a jamais dit absolument que les quatre paroles de Jesus-Christ,

ceci est mon Corps, ne suffisent pas pour la Consécration. Il n'a fait que proposer ses doutes sans decider ; & cela est si vrai que *Hiquée* un des meilleurs Commentateurs de *Scot* reproche à *Vasquez* d'avoir attribué ce sentiment à *Scot*, comme s'il l'avoit assuré, quoiqu'il n'ait fait que proposer ses doutes. *Immerito ergo Vasquez hanc sententiam eidem ascribit tanquam assertam .... Dubius ergo est si fiat Consecratio vel non fiat.* 2°. *Scot* assure positivement que la *forme précise* de la Consécration ce sont les quatre paroles de Jesus-Christ. 3°. Et s'il paroit douter s'il n'est pas necessaire d'ajoûter à ces paroles quelques *paroles precedentes*; le P. *Bougeant* fait voir que ces paroles precedentes ne sont rien moins qu'une priére pour demander à Dieu la Consecration des dons ; puisque ce sont les paroles, *qui pridie quam pateretur, &c.* Et qu'il ne les exige qu'afin de terminer le sens des paroles de Jesus-Christ *Hoc est Corpus meum*, en sorte que le *meum* se rapporte à Jesus-Christ parlant lui-même par la bouche du Prêtre, & non pas à la personne du Prêtre. Or, demande le P.

Bougeant, qu'est-ce que cette Métaphysique vraye ou fausse fait au sentiment du P. *le Brun*? Il s'agit de sçavoir s'il est nécessaire pour Consacrer l'Eucharistie de joindre aux paroles de Jesus-Christ une priére expresse pour demander à Dieu la Consecration, comme la Priére *quam Oblationem* dans la Liturgie Romaine, ou comme l'*invocation* dans les Liturgies Orientales. Faut-il une Priére, une invocation, devant ou après les paroles de Jesus-Christ, voilà le point essentiel de la Controverse. Or il est évident que *Scot* ne fait aucune mention de Priére.

Les Scotistes ne se sont point écartez en ce point de la Doctrine de leur Maître; & c'est en vain que le P. le Brun cite Pierre d'*Ailly*, Ange de *Clavasio*, Mathurin *le Bret*, *Landulphe*, Pierre *de l'Aigle*, Nicolas *Denyse*, &c. Le P. *Bougeant* soûtient & démontre que de tous ces Auteurs il n'y en a pas un seul que le P. le *Brun* ait eu droit de citer pour lui, puisqu'il n'y en a pas un seul qui fasse mention de la Priére, si ce n'est pour refuter le sentiment des Grecs. Pierre d'*Ailly* en-

tr'autres qualifie le sentiment du Pere *le Brun* de dangereux. Quelques-uns le combattent directement : d'autres prétendent que le sentiment qui fait consister la forme de la Consecration dans les seules paroles de Jesus-Christ est un sentiment de Foi. Aucun enfin ne favorise le sentiment des Grecs, & on n'est pas peu surpris de les voir citez par le P. *le Brun* en faveur de sa Cause, & par le R. P. *Bordeaux* Approbateur de la réponse du P. *le Brun*.

On rapporte ensuite le sentiment d'Alexandre *de Halès* par ses propres paroles, & on démontre qu'il condamne formellement le sentiment du P. *le Brun*. Il en est de même des *Chanoines de Cologne*, Auteurs de l'*Antididagma*, dont on fait remarquer que le Defenseur des Grecs n'a pas rapporté assez fidélement le Texte, tandis qu'il accuse en cet endroit son adversaire de reticence. On n'est pas moins étonné de voir *Salmeron* & le P. *Hardoüin* au nombre de ceux que le P. *le Brun* cite en faveur des Grecs Modernes, tandis qu'il est évident par les Textes de ces deux Auteurs que le premier croit le sentiment des Grecs, un sen-

timent dangereux, & que le second n'a rien dit de tout ce qu'on veut lui faire dire. Sur quoi on ne sçauroit s'empêcher de faire cette réflexion qu'il faut ou que le P. *le Brun* n'ait pas lû les Auteurs qu'il cite, ou qu'il ait crû qu'on ne les lisoit point pour verifier ses citations.

Il ne reste donc plus, ajoûte le P. *Bougeant*, d'autre ressource au Défenseur des Grecs Modernes que de dire, comme il a fait, que les Anciens Scholastiques " n'étoient pas assez
» instruits des anciens usages de l'É-
» glise, qu'ils n'avoient pas lû les Pe-
» res; & qu'ils ont décidé sans exami-
» ner si leurs décisions étoient confor-
» mes aux anciens Rituels & aux Écrits
» des Saints Peres. Mais à qui le
» persuadera-t-on ?.... Sur quoi les
» premiers Fondateurs des Écoles ont-
» ils établi leur Doctrine, si ce n'est
» sur la tradition commune que tout
» le monde connoissoit de leur tems
» comme on le connoit aujour-
» d'hui ?..... Il est vrai qu l'Impri-
» merie & les recherches de plusieurs
» Sçavans Modernes nous ont beau-
» coup plus familiarisez avec l'Anti-

„ quité ; mais il n'est pas moins cer-
„ tain que les Anciens Scholastiques
„ en connoissoient assez pour s'assurer
„ de la Foi & de la Tradition de l'É-
„ glise. Dire le contraire c'est supposer
„ que l'Église a été pendant plusieurs
„ siécles abandonnée à l'ignorance,
„ dans les tenebres & l'obscurité ".
C'est faire injure à la Mémoire de tout ce que l'Église a eu de plus grands hommes pendant les quatre ou cinq derniers siécles.

Après l'autorité des Scholastiques le P. *Bougeant* en oppose au P. *le Brun* une autre encore plus respectable. C'est celle des Saints Peres dont il cite une longue & riche suite de témoignages décisifs depuis S. *Justin* dans le deuxiéme siécle de l'Église jusqu'à la naissance des Écoles dans le XIII. Les Lecteurs seront sans doute frappez de la force, de la netteté & de l'abondance de ces Textes, & un semblable Recuëil a dû coûter à l'Auteur. Mais avant que d'entrer dans cette chaîne de tradition, il fait quelques reflexions préliminaires qui meritent d'être extraites.

Le P. *le Brun* avoit prétendu que la

Tradition qu'il citoit des douze premiers siécles de l'Église en faveur de son sentiment étoit si claire qu'on ne pouvoit pas la méconnoître. Mais si elle est si claire, lui dit le P. *Bougeant*, votre sentiment est donc de foi ; car un sentiment fondé sur une Tradition claire & constante des douze premiers siécles de l'Église qui déposent qu'il est de foi, est un sentiment de foi. Si cette Tradition est si claire, ajoûte-t-il, comment se peut-il faire qu'aucun Théologien ne l'ait point apperçûë jusqu'à present ? Étoit-il réservé aux seuls *Catharin* & *Cheffontaines* de l'appercevoir ? Mais voici quelque chose de plus fort. Si cette Tradition des douze premiers siécles est réelle, l'Église a donc changé sa Tradition sur ce point depuis les cinq derniers siécles ; car de l'aveu même du P. *le Brun* (eh ! Comment pourroit-on le nier ?) Le sentiment contraire à cette prétenduë Tradition est depuis cinq siécles le sentiment universel de toute l'Église Catholique, excepté deux ou trois Auteurs que leur hardiesse ou plûtôt leur té · erité sur ce point comme sur plusieurs autres, a justement décrédités.

dans les Écoles Catholiques. Il faut donc que l'Église ait oublié sa Tradition & que ce precieux dépôt ait passé aux Grecs Schismatiques ? Mais il n'appartient qu'à des Hérétiques déclarez d'établir des principes si monstrueux.

Ce qui a trompé le P. *le Brun*, selon l'Auteur qui le refute, ce sont quelques Textes des Saints Peres, ou il est parlé d'*invocation*, de la *Priére*, de l'*Oraison solemnelle*, de la *benediction*, comme operant la Consécration de l'Eucharistie : Textes qui ont également trompé plusieurs nouveaux Éditeurs des Saints Peres. Car le P. *Bougeant* soutient que ces expressions dans les Saints Peres ne signifient que la forme de la Consécration en général, ou même en particulier, les paroles de Jesus-Christ, & il le prouve par une si grande foule d'autoritez respectables, qu'on ne voit pas par où les nouveaux Éditeurs peuvent sauver leur interpretation. Cette discussion donne encore à l'Auteur occasion de justifier la Traduction qu'il avoit faite d'un passage de S. *Jean Damascène*, & que le P. *le Brun* avoit censurée

comme alterant le Texte. Il explique ensuite les Textes de S. *Cyrille* de Jerusalem ; il refute les objections que le P. *le Brun* avoit tirez de quelques autres Textes. Tout ce morceau est traité au long & en détail ; & il le meritoit. Car s'il est vrai, comme le Pere *Bougeant* prétend le démontrer, que dans les Saints Peres les termes d'*invocation*, de *priere*, & de *benediction* sont des expressions consacrées par l'usage pour signifier la forme des Sacremens, toutes les objections tirées des Peres en faveur des Grecs tombent d'elles-mêmes ; il n'y a plus de tradition des douze premiers siécles à opposer à celle des cinq derniers ; & l'Eglise aura toûjours parlé sur ce point un langage uniforme ; un peu different par l'expression, mais le même pour le sens & l'esprit. On peut encore appeller une démonstration ce que l'Auteur dit du fameux Texte de S. *Basile* tant vanté par le P. *le Brun*. « Qui est-ce des » Saints qui nous a laissé par écrit » les paroles de l'invocation pour faire » le pain de l'Eucharistie & la Coupe » de benediction ? car nous ne nous » contentons pas des paroles rappor-

» tées dans l'Apôtre & dans l'Évangi-
» le ; nous en ajoûtons d'autres de-
» vant & après, comme ayant beau-
» coup de force pour les Mysteres ».
Le P. *le Brun* ayant vû dans ce passage *les paroles de l'invocation* pour Consacrer l'Eucharistie, & qu'aux paroles de l'Evangile on en ajoûte *d'autres devant & après comme ayant beaucoup de force pour les mysteres*, a crû trouver dans ce Texte une arme offensive & défensive pour son sentiment.. Mais s'il avoit fait reflexion que ces *paroles de l'invocation* sont évidemment ces *autres* paroles ajoûtées à celles de l'Évangile *comme ayant beaucoup de force pour les mysteres*, & que ces *autres* paroles sont de l'aveu de S. Basile ajoûtées *devant & après* : ἃ προλέγομεν καὶ ἐπιλέγομεν, il auroit trouvé dans ce passage même la condamnation de son sentiment. Car si *les paroles de l'invocation* sont des paroles ajoûtées *devant & après* celles de Jesus-Christ, il est évident que S. *Basile* ne parle ici de rien moins que de la Priére que les Grecs appellent *invocation*, puisque dans toutes les Liturgies Orientales & en particulier dans celle de S. *Basile*, cet-

te Priére est toûjours placée n *devant & apres*, mais seulemen les paroles de Jesus-Christ. Il e core évident que par le terme d *cation* S. Basile n'entend que les P qui sont dans la Liturgie *devan apres* les paroles de Jesus-Christ, c à-dire, tout le Canon de la Messe; cette suite de Priéres dont l'Églis toûjours voulu que la Consécratio fût accompagnée, & qu'on peut ap peller la forme générale de la Consé cration. Enfin cette remarque confir me la conjecture de l'Auteur que le nom d'*invocation* que les Orientaux donnent à la Priére, qui, dans leurs Li-turgies suit les paroles de Jesus-Christ, est un nom tout moderne inventé par les Schismatiques pour pouvoir abu-ser des Textes des Saints Peres en fa-veur de leur sentiment, ou trompez par ces Textes qu'ils n'entendoient pas mieux que leurs Commentateurs récents.

Ici l'Auteur commence la suite de la Tradition sur le point controversé. Les Peres de l'Église qu'il cite sont S. *Justin*, S. *Irenée*, *Tertullien*, S. *Cy-prien*, S. *Cyrille* de Jérusalem, Saint

Gregoire de Nysse, S. *Ambroise*, l'Auteur du Livre des Sacrements, Saint *Chrysostome*, S. *Augustin*, *Proclus*, *Eusébe* Gallican ou Emiséne, *Hesychius*, un autre *Eusebe* ou peut-être le même, S. *Jean Damascène*, *Amalaire*, *Agobard*, Paschase *Ratbert*, *Flore* de Lyon, *Remi* d'Auxerre, *Alcuin*, l'Abbé *Durand*, *Fulbert* Evêque de Chartres, *Hincmar*, S. *Adelman*, *Guitmond*, *Théophilacte*, *Lanfranc*, *Yves* de Chartres, le Moine *Algerus* ou Auger, *Hildebert* Archevêque de Tours, *Pierre* de Clugny, *Honorius* Prêtre d'Autun & *Etienne* qui en fut Evêque, S. *Brunon* d'Ast, *Eudes* de Cambray, l'Abbé *Rupert*, *Zacharie* Evêque de Chrysopolis; l'Abbé *Arnold* contemporain de S. Bernard & *Pierre* de Celles. Comme les Peres qu'on vient de nommer se trouvent au nombre de quarante, on pourroit croire qu'il y a eû de l'affectation de la part de l'Auteur à citer ce nombre, pour répondre à l'Autorité des quarante Docteurs qui ont approuvé la Reponse du P. *le Brun*; mais il assure qu'il n'y avoit pas pensé, & que s'il avoit prévû qu'on pût l'en soupçon-

ner, il en auroit cité davantage, puisqu'il le pouvoit faire en effet.

Pour ce qui est des Textes des Peres, il y en a de deux sortes, sçavoir ceux que le P. *le Brun* n'a pas craint d'alleguer pour lui sans le moindre fondement & qui sont amplement refutez, & ceux que le P. *Bougeant* expose en faveur du sentiment de l'Eglise Latine. Ceux de S. *Justin*, de S. *Ambroise*, de S. *Chrysostome*, de S. *Augustin*, d'*Eusébe*, d'*Amalaire*, de *Paschase Ratbert* & plusieurs autres sont si décisifs, qu'on ne comprend pas comment le P. *le Brun* a osé citer ces Auteurs pour lui. Nous nous contenterons d'ajoûter le précis des réflexions qui servent de conclusion à cette premiere partie.

» Voilà donc, dit le P. *Bougeant*, » la Tradition de l'Eglise jusqu'à la » naissance des Ecoles. Car aux Au» teurs que je viens de citer, on voit » succeder dans l'Histoire Pierre *Lombard*, *Guillaume* d'Auxerre &c. jus» qu'au Concile de Florence. Par » consequent voilà la Tradition de » l'Eglise depuis sa naissance jusqu'au» jourd'hui, & par consequent

» core voilà la vraye & l'unique Tra-
» dition. Car je ne connois pas com-
» me le P. le B. deux traditions dans
» l'Eglise, l'une pendant les douze
» premiers siécles, & l'autre toute
» contraire pendant les cinq derniers.
» La Tradition de l'Eglise est essentiel-
» lement vraye, & par consequent
» elle ne change point, parceque la
» verité est toûjours la même, & le
» P. le B. n'a pas fait reflexion qu'a-
» bandonner comme il a fait sur tout
» dans son *éclaircissement* les cinq der-
» niers siécles de l'Eglise, c'étoit non
» seulement donner lieu aux Héréti-
» ques d'ébranler le fondement le plus
» solide de la Foi Catholique, mais
» abandonner sa propre cause. Car
» l'Eglise n'a rien crû (comme de Foi)
» dans les premiers siécles qu'elle ne
» croye encore aujourd'hui, & elle ne
» croit rien aujourd'hui qu'elle n'ait
» toûjours crû, par la raison qu'elle ne
» croit dans les siécles postérieurs que
» parceque qu'elle a crû dans les siécles an-
» terieurs. Sa croyance passée est la re-
» gle de sa croyance presente; sa
» croyance presente est la preuve de sa
» croyance passée; ou plûtôt sa croyan-

» ce n'est jamais passée parce qu'
» change jamais.........

» Que les Lecteurs compar
» présent la prétenduë tradition
» le B. avec celle que je viens d'e
» ser. Tous les Peres que j'ai citez
» lent un langage uniforme, & se
» pient même souvent les uns les
» tres. *Ce ne sont point des paroles hum*
» *nes qui peuvent operer la Consecrati*
» *Ce sont les paroles de Jesus-Christ. Il*
» *a que les paroles de J. C. qui soient ef*
» *caces & toutes Puissantes. Lorsque*
» *Prêtre consacre ce n'est point par ses di*
» *cours, c'est par celui de J. C. Ce n'es*
» *point le Prêtre même qui consacre : c'est*
» *J. C. seul vrai Prêtre invisible & tout-*
» *Puissant. La Consecration se fait par*
» *le Commandement tout-Puissant de*
» *la parole de Dieu : il a dit, & tout*
» *s'est fait. Le Mystere de la Consécra-*
» *tion se fait comme celui de l'Incarna-*
» *tion. Il en est de l'Eucharistie comme*
» *du Baptéme : c'est Jesus-Christ qui*
» *baptise par ses seules paroles & qui*
» *Consacre de la même maniére. C'est au*
» *moment que le Prêtre prononce les pa-*
» *roles de Jesus-Christ, que les dons sont*
» *changez. Avant ces paroles ce n'est*

 que

„ *que du pain. Voulez-vous faire l'Eu-*
„ *charistie prononcez les paroles de Jesus-*
„ *Christ : retranchez ces divines paro-*
„ *les, il n'y a plus d'Eucharistie. Tout*
„ *ce qui se dit avant & après ces divines*
„ *paroles ne sont que des loüanges de*
„ *Dieu, des Priéres, des actions de gra-*
„ *ces, &c.* Voilà, ajoûte le P. *Bou-*
„ *geant*, comment s'expriment les Pe-
„ res depuis la Naissance de l'Eglise
„ jusqu'à nos jours ; langage toûjours
„ constant & uniforme, langage
„ clair & précis. Je n'explique point
„ leurs Textes par de vaines conjectu-
„ res & de frivoles subtilitez. Je ne
„ leur fais dire que ce qu'ils disent. Je
„ ne leur fais rien sous-entendre, je ne
„ suis point obligé de coudre ensemble
„ leurs divers Textes pour trouver
„ mon sentiment dans ce rapproche-
„ ment forcé, si j'ose me servir de ce
„ terme. Est-ce ainsi qu'en use le P. le
„ B. on a vû les principaux Textes sur
„ lesquels il fonde sa prétenduë tradi-
„ tion..... Y en a-t-il quelqu'un qui
„ exprime clairement sa pensée, qui
„ joigne la necessité de la Priére à la
„ necessité des paroles de Jesus-Christ,
„ il n'y en a pas un seul. Le P. le B.

s'étoit flaté d'en avoir trouvé cinq ou
» six de cette espece & entr'autres ce-
» lui de St *Basile*; mais je les ai réfu-
» tez sans replique. De tous les autres
» Textes qu'il a citez, les uns en di-
» sent trop, les autres en disent trop
» peu...... Voilà donc où se réduit
» la prétenduë tradition du P. le B.
» à des textes mal conçûs & défec-
» tueux par le sens qu'il leur donne,
» & qu'il ne peut rendre favorables à
» son opinion sans les rendre en même-
» tems favorables à l'erreur qui ex-
» clut les paroles de Jesus-Christ, de
» la forme de la Consécration. A des
» textes detachez & deplacez qu'il est
» obligé de rapprocher pour y trouver
» ce qui n'y est pas lorsqu'ils sont
» dans leur entier..... Tradition
» par conséquent frivole & supposée
» qui se détruit elle même. Tradition
» D'ailleurs interrompuë de son aveu
» même, éteinte tout-à-coup, effacée,
» proscrite depuis le XIII. siécle sans
» qu'il soit resté aucun vestige de la
» pretenduë verité que chez ces Grecs
» Schismatiques & parjures qui après
» avoir signé le decret d'union au Con-
» cile de Florence, se replongerent

„ dans les ténébres de l'erreur, & re-
„ nouvellerent toutes leurs fureurs
„ contre l'Eglise Latine...... &c „.

On donnera dans le mois prochain l'extrait de la seconde partie, dont la matiére est si abondante qu'elle n'auroit pas pû trouver place dans celui-ci.

ARTICLE LXXXIII.

DE LA LUMIERE, DES COULEURS & de la Vision suivant les principes du Chevalier Newton, par G. L. le Sage. A Genêve chez J. F. Bardin 1729. brochure in 12. de 34. pages.

CE n'est ici presque qu'une Liste des principes ou des assertions de M. Newton sur la Lumiere & les Couleurs, sans beaucoup de preuves. L'Auteur dit que selon l'expérience, la lumiere n'est pas seulement une action sur le milieu, mais une matiere particuliere qui étant lancée par le corps lumineux, se porte rapidement en ligne droite, & jamais autrement: que cette matiere est pesante, dure & élastique: qu'elle penetre les corps,

s'y imbibe, s'y fige, & n'est autre que la matiere du feu. Tout cela demanderoit de bonnes preúves, & des expériences un peu moins accommodées au sistême.

Si la lumiere n'étoit, dit Mr le Sage, qu'une action sur le milieu, à la rencontre d'un obstacle, elle se communiqueroit non seulement en ligne droite, mais derriere l'obstacle comme le son. Mais les Partisans de ce sistême nouveau ou renouvellé, devroient voir enfin que cette objection est contre eux autant que contre Descartes, & que, soit que la lumiere soit une action, ou une substance lancée, les Phenomenes à cet égard doivent être les mêmes; & que cette substance doit se repandre derriere les obstacles comme le fait une riviere qui rencontre un corps qui empêche son cours direct. La raison pourquoi cela n'arrive pas, c'est la rapidité extrême du mouvement de la lumiere. Le son même s'affoiblit beaucoup à la rencontre des obstacles.

Les experiences du Prisme, ajoûte l'Auteur, font juger que la lumiere est un composé de parties heterogénes,

qui étant de differente grosseur se meuvent directement avec des forces inégales, & sont inégalement *refrangibles*. Rien n'est moins prouvé jusqu'ici que cette inégale refrangibilité. Les expériences de Grimaldi confirmées par celles de Mr Newton demontrent bien une inégale *refraction*, mais non une inégale *refrangibilité*. Cette refrangibilité est toute imaginaire, & nulle expérience ne l'établit; au contraire, il est démontré & par l'expérience, & par le raisonnement, que des rayons uniformes qui se plient les uns au dessus des autres par filets en quelque sorte concentriques les uns aux autres, doivent se plier inégalement, & les interieurs plus que les superieurs comme il arrive dans un rayon de lumiere composé de plusieurs filets de rayons. Or ceci renverse de fond en comble tout le sistême newtonien de la lumiere, & depuis quatre ou cinq ans qu'on a indiqué ces expériences dans nos Mémoires, personne n'a pû y répondre.

L'Auteur dit que non seulement les corps lumineux entiers forment autour d'eux une sphere de rayons, mais

cette chere portion du troupeau de Jesus-Christ, a voulu faire éclater, ou plûtôt il a voulu perpetuer son zéle par un Livre qu'il promet qui sera suivi de quelques autres où les personnes d'une condition mediocre trouveront toute la morale de l'Evangile expliquée à leur portée, appliquée à leurs fonctions, rapportée à leurs devoirs, & tout à fait tournée en regles de conduite pour les différentes situations où leur genre de vie peut les placer. L'Auteur suit pas à pas un Artisan dans toutes ces situations. Il le prend d'abord dans la jeunesse, & ensuite dans un âge avancé. Il l'instruit de ses devoirs, soit qu'il soit dans la richesse ou dans la pauvreté, soit qu'il ait des procès ou des querelles, soit qu'il soit malade ou en santé: pour les jours de travail & pour les jours de fête; soit qu'il voyage ou qu'il s'établisse. Il regle ses divertissemens, ses jeux, ses promenades, ses repas; il n'oublie pas en détail les devoirs de ceux qui sont d'une sainte Confrerie ou Congregation. Voilà pour la premiere partie. La seconde traite des devoirs mutuels des Artisans les uns à l'égard des autres,

à l'égard d'une femme, d'un pere, d'un fils, d'un maître, d'un garçon, d'un apprentif, d'un voiſin, d'un acheteur, d'un vendeur, &c. Tout cela eſt détaillé avec un grand ſoin & d'une maniere ſimple, nette, preciſe, noble même, enſorte que toutes ſortes de gens ſans excepter les perſonnes d'un rang plus élevé peuvent lire ce Livre avec autant de plaiſir que d'édification & de fruit; les devoirs qui y ſont traitez étant dans le fond communs aux perſonnes de toutes les conditions, & le ſtile n'en étant ni au deſſus des conditions les plus baſſes, ni au deſſous des conditions les plus élevées. Car en général l'ouvrage eſt bien écrit, & ne donne dans aucun détail, qui puiſſe revolter la délicateſſe de ceux que leur naiſſance éleve au deſſus de la médiocrité de condition, que l'Auteur a eu principalement deſſein d'inſtruire & d'édifier.

ARTICLE LXXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ECRITURE SAINTE. RELIGION. PIETÉ.

DE LONDRES. Le Nouveau Teſtament en Grec & en Anglois en deux volumes *in* 8°. Le Grec y eſt corrigé d'après les meilleurs Manuſcrits, & la Verſion eſt nouvelle. L'Edition eſt accompagnée de Notes & de Variantes. L'Index Alphabetique eſt fort ample. Chez J. *Roberts*.

DE PARIS. Les perſonnes ſçavantes ont conſeillé à M. DE MARNE d'ajoûter quelques explications aux Gravûres, par leſquelles il a repreſenté en cinq cents Planches l'Hiſtoire Sacrée de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Pour ſe conformer au goût du Public & à un avis ſi profitable, il augmente ſes trois volumes d'une vingtaine de feüilles répanduës en divers endroits de l'Ouvrage, qui contiennent par maniére & ſous le titre de Sommaires, autant de courtes

[redacted]

instructions très-exactes. sur les Livres de l'Ecriture, & sur les matiéres qui en font les principaux sujets.

DE PARIS. M. SOUVEAU a publié sa *Réponse à la Lettre Circulaire de Monsieur l'Abbé de* CHERET *Prédicateur du Roi, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de Notre-Dame de Chartres, au sujet du Projet d'un nouveau Breviaire, & d'un Nouveau Missel à l'usage du Diocese de Chartres*: il s'attache au Missel; & dans le Missel, aux Collectes; & entre celles-ci, à celles qui sont adressées directement à Jesus Christ & que l'on finit par ces mots, *qui vivis & regnas cum Deo Patre in unitate Spiritus Sancti* DEUS, *per &c.* Telles que sont celles du premier, du troisiéme & du quatriéme des Dimanches de l'Avent, celles des jours du S. Sacrement, de S. Joseph; de la Sainte Croix, des Mages, & tant d'autres. M. SAUVEAU prétend que toutes ces Collectes & Oraisons doivent être ôtées de notre Liturgie: Non que Jesus-Christ ne soit Dieu ainsi que le Pere, Mais parceque dans le Sacrifice de la Messe Jesus-Christ n'est que Victime, Holocauste,

Agneau, Médiateur, Suppliant, Prêtre, par qui le Sacrifice s'adresse directement au Pere, ainsi qu'il paroit par le Canon *Te igitur Clementissime Pater, &c.* Ce Censeur observe qu'en effet Jesus-C. nous a lui-même appris à nous adresser en son nom au Pere *in nomine meo sic orabitis Pater Noster, &c.* qu'au vingt-troisiéme Capitule du troisiéme Concile de Carthage, il est ordonné *ut nemo in precibus vel Patrem pro filio, vel filium pro Patre nominet : & cum altari assistitur, semper ad Patrem dirigatur Oratio :* que l'Eglise a bien pû adresser directement les Oraisons à Jesus Christ en plusieurs Offices, surtout depuis l'Hérésie des Ariens, pour rendre témoignage à la Divinité de Jesus-Christ; mais que cela ne doit point se faire à la Messe. Monsieur SAUVEAU croiroit volontiers que ces sortes d'Oraisons sont du nombre de celles que la devotion mal-entenduë de quelques Prêtres a fait insérer dans les Missels, dont on souhaitoit à cet égard la révision du tems de Charlemagne, qui ordonna, *ut diligenter videantur Missalia Gallica, ut quæ minùs benè positæ sunt Orationes, & ab Ec-*

clesiâ non approbatæ resecarentur. Enfin notre Auteur paroît tirer toute sa Critique du « Sçavant Jesuite *Maldonat* » dans un Ouvrage qu'il a composé sur » les Cérémonies de la Messe en par» ticulier ». Tout ce Discours de M. SAUVEAU regarde l'Article de la Lettre de M. de CHERET, où le Sçavant Chanoine dit du Missel qu'il prépare, que *l'on y conservera religieusement les anciennes Collectes*. Si donc celles qu'attaque M. *Sauveau*, ne sont pas *anciennes*, si l'abus les a introduites après coup, dès-là elles ne sont plus du nombre que M. DE CHERET se propose de conserver religieusement, c'est à tort que le Doyen prend l'allarme, que ne se rassure-t-il sur ce témoignage du P. LE BRUN de l'Oratoire qui assure que « toutes les » anciennes Collectes, s'adressent à » Dieu le Pere » ? Au fond, pourquoi M. *Sauveau* ne veut-il pas que l'on puisse adresser aussi directement à Jesus-Christ comme Dieu, les Collectes, en quelques Messes, que l'on lui adresse en toutes les Messes & les Oraisons, qui précedent immédiatement la Communion du Prêtre, & la

Priere (*Corpus tuum quod sumpsi*), qui suit cette Communion ? Oublie-t'on alors que Jesus-Christ est ici l'Agneau & la Victime ? C'est au contraire par ce tître même d'Agneau de Dieu, que l'on comménce à l'invoquer en disant trois fois *Agnus Dei*, *&c.* M. Sauveau pouvoit avoir égard non-seulement au Sacrifice, mais encore au Sacrement qui est lié si étroitement au Sacrifice. Il auroit trouvé bon que des Collectes, où l'on a en vûë le fruit du Sacrement & de la participation à la Victime, soient quelquefois aussi particuliérement adressées à Jesus-Christ, que l'est toûjours l'Acte de la Communion même. Comment M. Sauveau entend-t-il que dans les *Offices* on puisse adresser directement l'Oraison à Jesus-Christ, & qu'on ne le puisse pas faire dans la Messe, ou l'on ne manque pas d'employer l'Oraison de l'Office ? Quelle nécessité trouve-t-il de gratifier les nouveaux Ariens ou les Sociniens, par la suppression d'un usage qu'il convient avoir été sagement institué contre les Anciens Ariens ? Comment espere-t-il qu'on regardera dans l'Eglise comme un abus

invétéré qu'il faut retrancher, un uſage que l'Egliſe auſſi attentive que jamais, & toûjours Sainte, renouvelle ſans ceſſe dans le Culte Divin, ainſi qu'il paroît par les Oraiſons qui ſe diſent aux Meſſes du S. Sacrement, de S. Joſeph, de S. François de Borgia, des ſtigmates, &c. Le raiſonnement ſur lequel M. *Sauveau* ſe fonde en ce que le *Pater* eſt adreſſé ſeulement à Dieu le Pere, par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt même meneroit trop loin ce Cenſeur: Jeſus-Chriſt ne dreſſoit pas alors la Liturgie, il traçoit la Priére même particuliére: Monſieur *Sauveau* voudroit-il que les Priéres que les particuliers font en ſecret, ne puſſent être adreſſées directement à Jeſus-Chriſt? Aſſiſté par M. *Sauveau*, le bon larron n'auroit point adreſſé à Jeſus-Chriſt, alors ſur la Croix, & en état de victime, la Priére qui fut pourtant agréée & exaucée. Puiſque Monſieur *Sauveau* rend au Canon de Carthage la juſtice de l'eſtimer, & qu'il en fait ſa regle, il lui doit de le concilier, comme il le peut aiſément avec la pratique générale de l'Egliſe. Maldonat au reſte n'eſt point caution de

cette Critique du sçavant Doyen
Maintenon. On a consulté dans la B
bliotheque du College de Loüis
Grand dans lequel Maldonat a ensei
gné, deux Manuscrits de son Traite
particulier des Cérémonies de la Mes-
se, & ce Dicours que M. *Sauveau* lui
attribuë ne s'y rencontre pas, quoiqu'il
y traite la question. Le P. Maldonat
s'objecte en cet endroit que l'Eglise
adresse des Oraisons au Fils & au
Saint Esprit témoin le *Spiritus Sancte
Deus miserere nobis* : à quoi il répond
*non dirigi ad Personam Filii aut Spi-
ritus Sancti, sed ad Deum, nam postquam
Ariani dixerunt filium non esse Deum
Ecclesia voluit ad finiendam illam hære-
sim dicere in suis Orationibus Spiritus
Sancte Deus miserere nobis ut declararet
illum esse Deum.* Reponse bien diffe-
rente de celle que M. *Sauveau* a lû
dans son exemplaire, & qu'il rappor-
te en ces termes : *Respondeo quamvis
Orationes sint dirigendæ ad Deum, tamen
propter hæresim Arianorum quæ vigebat,
Ecclesia prudenter statuit ita orandum,
ut explicatius ostendatur æqualitatem po-
tentia esse in tribus Personis, licet indirec-
tè ad has Personas sed directè ad Patrem*

ut intelligitur ex hac voce Deus quæ & semper adjungitur. A juger de l'Auteur de cette reponse par ce passage on a droit de le soupçonner de croire que le Nom Dieu est proprement affecté au Pere & ne se peut donner directement ni au Fils ni au Saint Esprit : ce que Maldonat n'a pû donner occasion de penser de lui.

De Lyon. On trouve chez les Freres de Tournes la nouvelle Edition *in folio* intitulé *Claudii* La Croix *Theologia Moralis*, *&c.* 1729. Le P. *Busembaum* Jesuite Allemand, mort en 1688. avoit donné sous le Titre de *Medulla Theologia Moralis* une Somme abregée de Cas de Conscience, si bien digerée & si judicieuse qu'elle a été depuis imprimée en diverses Provinces plus de cinquantes fois. Le P. Claude La Croix, aussi Allemand, a jugé à propos en réïmprimant le Texte de *Busembaum*, d'ajoûter sur chaque article ce qui lui a paru être devenu nécessaire, pour que les matiéres soient suffisamment traitées pour le tems présent. Il a donc fait d'un *in* 12. deux *infolio*, & sous cette forme le *Busembaum* du P. La Croix a déjà plu-

sieurs fois vû le jour en vingt années. On a mis au commencement & à la fin de cette Edition, quelques augmentations. Tel est un Traité complet des devoirs des Confesseurs, & de ce qui régarde leurs pouvoirs, distribué selon la Methode du Livre, par questions & par réponses courtes & décisives. Pour sécond Préliminaire l'Editeur fait suivre ce qu'il appelle *Bibliotheca erronea*. Ce sont toutes les propositions de Morale condamnées par le Saint Siége depuis le commencement du quinziéme siécle. Cette *Bibliotheque* est divisée en deux parties, dont la premiére comprend les Erreurs de *Wiclef*, de Jean *Hus*, de *Luther* & de ses Sectateurs, & de *Baïus*. On trouve à la tête l'explication des differentes Censures ou Qualifications, dont les Théologiens Catholiques ont coûtume de noter les propositions contraires à la Doctrine de l'Eglise. La seconde partie commence aux Erreurs de Jansenius: & est avec raison précédée d'un Préambule Théologique sur la question du fait & du Droit, & sur l'Autorité de l'Eglise à l'égard des faits Dogmatiques. Enfin après les sept Li-

vres ou la somme entiére du P. La Croix, on a mis pour huitiéme Livre un Traité *de Bulla Sanctæ Cruciatæ*, où, en faveur des peuples de la Domination d'Espagne chez qui cette Bulle est en vigueur, un Théologien explique tous les cas qui peuvent survenir à son occasion. La Table, qui est à la fin de l'Ouvrage, & qui en augmente l'utilité, merite un Eloge particulier par l'ordre & la précision qui y regne. C'est un Sommaire Alphabetique de toute la Doctrine du Livre : le P. *Colendall* en est l'Auteur. La Methode du P. *La Croix* est de rapporter sur un sujet le Texte de *Busembaum*, & de déclarer ensuite distinctement sur chaque partie de ce Texte, ce qu'il faut ajoûter ou sçavoir de plus. Il cite les Auteurs : il déclare ses raisons. Au reste il ne s'est point asservi à suivre *Busembaum*, & il l'abandonne lorsqu'il le juge à propos. Cette nouvelle Edition merite la préférence sur toutes les autres, non-seulement par les additions considerables, mais encore par l'impression exacte & correcte.

De Dantzic. L'Ouvrage du P.

Jacques *Martin* de la Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité, dont on a fait le rapport dans les Mémoires de Trevoux aux mois d'Août, de Septembre & de Decembre 1728. a été traduit en Allemand : & cette Traduction va paroître.

De Paris. *La vraye & solide Pieté expliquée par S. François* de Sales, *Evêque & Prince de Geneve, recüeillie de ses Epitres & de ses Entretiens, Dediée à la Reine* par M. P. C. *Docteur de Sorbonne*. Chez Claude de *Hansy*.

Melanie, ou la Veuve charitable, Histoire Morale. 1729. *In* 12. Chez *Deshayes*.

Les Oeuvres de S. Ambroise sur la Virginité. Le R. P. De Bonrecueil Prêtre de l'Oratoire, donne en ce Livre une Traduction Françoise des cinq Traitez concernant les Vierges, composez en Latin par S. *Ambroise*. Le Traducteur a mis pour Préface une Dissertation ; où il expose ; 1°, quelle est l'antiquité de l'état ou profession des Vierges ; 2°, quel jour étoit destiné pour leur consécration ; 3°, avec quelles cérémonies on leur donnoit le voile ; 4°, quelles places elles occu-

poient dans l'Eglise; 5°, quelle exhortation l'Evêque leur faisoit durant cette solemnité.

HISTOIRE CIVILE, ECCLÉSIASTIQUE, LITTERAIRE.

DE PARIS. M. l'Abbé LENGLET DUFRESNOY a beaucoup étendu & décoré de Cartes Géographiques, dans la nouvelle édition qu'il donne en 4. volumes in 4°. sa *Methode pour étudier l'Histoire* chez Gandoüin, quai des Augustins. L'ouvrage est dedié à M. le Marquis de *Santacruz de Marzenado*, Ambassadeur extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Majesté Catholique au Congrès de Soissons. La Dédicace obligeante sans flaterie, est en même tems une Préface où l'Auteur entrant dans la matiere du Livre traite des Ecrivains qui l'ont précédé en ce genre. Dans son premier Tome il apprend à étudier la Chronologie, la Géographie, l'Histoire Universelle, celles de l'Eglise, des grands Peuples, Monarchies, Etats, Societez: dès le II. Tome l'Auteur commence son Catalogue de Livres d'Histoire, & il dit

legerement & comme en passant ce qu'il en veut penser. Le III^e Tome est grossi par des *Canons Chronologiques* pour l'Histoire Sainte, selon diverses supputations. L'abondance des Cartons fait voir combien le ministere public a honoré de son attention cet ouvrage qui le meritoit.

DE PARIS. M. Antoine le Gras, de la Congrégation de l'Oratoire a présenté au Public, & dédié à M. le Premier Président du Parlement: *Les Vies des grands Capitaines Grecs & Romains, de Cornelius Nepos*, traduites en François, il y a inseré des piéces de l'antiquité, comme, *Journée des Thermopiles*, tirée de Diodore de Sicile; *harangues* tirées de Tite-Live; celle d'*Hannon* dans le Senat de Carthage contre *Annibal*; celle de *Scipion* à ses Troupes, sur le bord du Tesin; celle d'*Annibal* à son armée Il joint dans le même volume les *portraits des grands Hommes*; & les caracteres des siécles, dans lesquels ils ont vécu, tirez de Velleïus Paterculus. Chez Simart, ruë S. Jacques 1729. in 12.

DE GRYPSWALDE. *Epitome Annalium Pomeraniæ*, Ouvrage compo-

sé en 1553. par Valentin d'Eickster Chancelier des Ducs de Pomeranie, & nouvellement publié d'après le Manuscrit de l'Auteur, par M. Balthasar, Ministre, Professeur en Théologie, & Assesseur du Consistoire Royal, qui a joint à cet Epitome I. une Généalogie des Ducs de Pomeranie; 2°, un Catalogue des Evêques de Camin. 3°, une courte description de la Pomeranie citerieure, la vie de Philippe premier Duc de Pomeranie, par le même Auteur. Cette Histoire de la Pomeranie est differente de celle qui a déja été annoncée, & qui a eu le même Editeur. L'Auteur étoit M. I. Bugenhagen qui écrivoit au commencement du 16e siécle.

De Leipsick. *Memorabilia Schenningensia.* Ce sont des Mémoires pour servir à l'Histoire de Brunswick, munis de leurs preuves justificatives, Titres, Diplomes, &c. L'Auteur est M. André Cuno. In 4° chez Simon Jacques Renger à Brunswick.

De Paris. Les Mémoires de M. L. . . . . . contenant ce qui s'est passé dans la Guyenne & autres Provinces du Royaume depuis 1649. jusqu'en *Août* 1729.

1652. 2. vol. in 12. chez Guerin.

D'OXFORD. Le Livre noir de l'Echiquier, *Liber niger Scaccarii*, vient d'être imprimé sur le Manuscrit, & publié pour la premiere fois par M. Thomas Hearne, avec des Annales d'Angleterre par Guill. de Worcester, qui n'avoient point encore paru; *Wilhelmi Worcestrii Annales Rerum Anglicarum*. Le même Hearne propose par souscription une Histoire Latine de la vie & du Regne de Richard II. Roi d'Angleterre, écrite par un Moine d'Evesham avec l'Histoire du Comte de Warwick par Jean Ross, écrite en Anglois, & imprimée d'après le Manuscrit original. Ces deux ouvrages, qui n'ont pas encore été donnez au Public, & qui sont sous presse, coûteront aux Souscripteurs une Guinée, en grand papier; & en petit papier une demi-guinée.

DE PARIS. Le IV. le V. & le VI^e Tome du grand Recueil des Peres Martene & Durand, intitulé : *Veterum scriptorum & monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, &c. In folio, se débitent chez Montalant, Quai des Augustins.

guſtins. On a raſſemblé dans le 4ᵉ Tome plusieurs Écrivains ſur l'Hiſtoire d'Allemagne : dans le 5ᵉ, ceux qui ont écrit de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de Conſtantinople, & de la Terre Sainte : & dans le ſixiéme, ceux qui ont parlé des Ordres Religieux, quelques Martyrologes anciens, & des Actes des Saints.

Journal Hiſtorique du premier voyage du Roi Loüis XV. dans la ville de Compiegne, de l'ouverture du Congrès convoqué à Soiſſons, &c. Par M. Daudet, Ingenieur Géographe du Roi, chez Meſnier, ruë S. Severin 1729. in 12.

Un Citoyen zelé pour l'interêt commun publie un eſſai de l'*Hiſtoire du Commerce de Veniſe*, comme un Livre propre à donner bon exemple & à exciter l'émulation. Il ne preſente encore au Public, que trois parties des cinq qu'il ſe propoſe de mettre au jour, & qu'il diſtribuë ſelon les cinq tems de la République. Le premier comprend le Gouvernement des Tribuns, & l'eſpace depuis l'an 421. juſqu'à l'an 697. Le ſecond tems eſt celui du Gouvernement des Doges élûs par le peuple,

& se termine à l'an 1173. Le 3e jusqu'en 1290. est le tems des Doges avec un Conseil souverain & indépendant. La quatriéme partie qui est celle du Gouvernement Aristocratique, s'étend jusqu'à la ligue de Cambrai, d'où la cinquiéme & derniere partie nous conduira jusqu'à nos tems. Les deux dernieres parties que l'Auteur réserve, intéresseront davantage le Lecteur : elles seront suivies „ de la „ Critique d'un Livre estimé, mais „ dangereux à certains égards, inti„ tulé le Trésor du Commerce des Hol„ landois “. L'Auteur, homme d'esprit, de beaucoup d'intelligence & d'une grande volonté, ne donne à ceci que le nom d'essai, parce qu'il espere de la bienveillance des Connoisseurs quelques avis, & des Memoires considerables. In 12. 1729. chez Mercier fils, & Morin, ruë S. Jacques, & Chaubert, Quay des Augustins.

De Rome. Le Menologe Grec de Basile le Macedonien, avec la Traduction Latine. Trois voll. in fol. d'une très-belle Impression d'après un Manuscrit du Vatican sous les auspices & par les ordres de Mr le Cardinal Albani.

DE FRANCFORT. *Historia Fuldensis in folio.* Histoire entiere de la célébre Abbaye de Fulde par Mr Jean Frid. Schannat, depuis l'origine jusqu'en 1729. c'est-à-dire, pendant près de 1000 ans. La premiere partie comprend presque tout le fonds de l'Histoire, & l'objet entier du Livre. Dans la seconde, l'Auteur discute avec beaucoup de soin les Droits, Prérogatives, & prétentions de cette Abbaye, & des principaux Officiers. Il s'étend dans la troisiéme sur les entreprises des Abbez depuis 744. jusqu'à 1729. On y voit beaucoup de Gravures & de Pieces justificatives, le Livre mortuaire des Abbez, & un Necrologe général de l'Abbaye depuis 779. jusqu'en 1509.

A l'égard d'un autre ouvrage in fol. du même Abbé déja annoncé, & qui avoit pour titre, *Diœcesis Fuldensis cum annexâ suâ Hierarchiâ*; il a donné lieu à quelques observations de M. Eccard debitées à Wurtzbourg, & il avoit déja été attaqué par un Ecrit dont le titre étoit; *Joh. Kiliani Meinbergi censura in Rapsodiam de Diœcesi & Hierarchiâ Fuldensi Joh. Friderici Schannati.*

D'ailleurs M. Estor Professeur à Giessen a publié chez Dulsec . er à Strasbourg un in folio d'*observations* sur le Livre de Mr L Abbè Schannat des fiefs dépendans de l'Abbaye de Fulde.

De Lyon. Le P. Colonia D. L. C. D. J. attend à peine que l'on ait étudié la premiere partie de son sçavant Ouvrage de l'*Histoire Litteraire, & des Antiquitez de Lyon*, pour nous mettre sous les yeux la suite depuis le VI^e^ siécle, quelque lieu qu'il ait en considerant ses soins, de croire que de ce qui doit avoir place dans le Tome suivant, rien n'a échappé à ses recherches, cependant la multitude des Lyonnois, qui ont éclaté dans l'Empire des Lettres, lui fait craindre que quelqu'un d'eux ou quelques particularitez qui les concernent ne se trouvent omises dans ses Mémoires, c'est pourquoi si ceux qui s'interessent à quelque article, lui adressent d'avance leurs Anecdotes; loin de regarder ces avis comme des marques d'une défiance que l'on prendroit de ses attentions & de ses études; il se montrera au contraire très-sensible à l'affection que l'on témoignera ainsi pour son ou-

, ſelon l'ordre alphabétique
. Antoine Muſa, ſont divers
iiſtoriques recüeillis des Au-
x qui font connoître les bonnes
auvaiſes qualitez des hommes
res, & leur fortune. Ces Au-
e M. Muſa a Extraits, ſont
1, Moreri, Richelet, Bayle,
Marville dans ſes mélanges,
n dans ſes Lettres, Baillet dans
nens des Sçavans, Dupin
Bibliothéque Eccléſiaſtique,
:, Melchior Adam, Aubert
&c.

EME. M. le Docteur Poſt a
& augmenté *Brema Littera-*
Ienri Iken, ou le Recuëil des

été imprimée, *fasti Consulares & Senatorii inclytæ Reipublicæ Bremensis.*

De Stockholm. M. Stiernman a donné en sept volumes sous le titre *Bibliotheca Suio-Gothica*; premierement une dissertation sur la Philosophie des Goths & leur merite Litteraire; secondement, un denombrement de ce qu'ils ont eu de Sçavans de toute condition depuis l'an du monde 3361, d'avec leurs Ouvrages imprimez, non imprimez, supposez ou perdus; leurs Vies, leurs Epitaphes & Inscriptions sepulchrales, & Eloges par Epigrammes, Devises, Jugemens des Sçavans.

Droit.

De Iene. *Everardi Ottonis Juris Civilis & publici Professoris primæ lineæ notitiæ Rerum publicarum.* Dans cette ébauche M. Otton, pour former à la Politique ses Ecoliers de droit, leur donne une Notice, mais extrémement abregée, de l'Histoire, du Gouvernement, & des forces des Etats de l'Europe, de l'Allemagne, de la Grande Bretagne, de la France, de l'Espagne,

Sabiniens ſuivoient dans leurs dé-
ons les uſages & la pratique ordi-
e : les Proculiens tiroient leurs
ſions, des principes qu'ils ſe for-
ent ſur les premieres regles de l'é-
é naturelle, & ſur celles du Droit
nain. Sabinus, de qui la premie-
cte a tiré ſon nom, étoit lui-mê-
n ce point ſectateur d'Atejus Ca-
; comme Proculus, dont la ſe-
e ſecte prit le nom, fut le ſecta-
d'Antiſtius Labeon, ordinaire-
ce n'eſt pas l'inventeur mais un
premiers diſciples qui donne le
à ſa ſecte. M. Maſcou prétend
s uns & les autres étoient Stoï-
par rapport à la Philoſophie. Les
ſcundi ſont ceux qui dans les

tir à aucune. M. Mascou s'applique dans la derniere dissertation à recüeillir du digeste les traits, par lesquels il peut déterminer quelles étoient sur les principales questions les opinions des Sabiniens, celles des Proculiens, & celles des Mitoyens.

De Paris. *Memoires concernant la nature & la qualité des Statuts; diverses questions mixtes de Droit & de Coûtume*, & la plûpart des Arrêts qui les ont décidées. Par M. Loüis Froland, ancien Avocat au Parlement de Paris 1729. in 4° 2. voll. en joignant à la lecture de ce titre celle de la table des matieres, on connoitra le sujet du Livre. Chez Paulus du Mesnil, &c. au Palais.

D'Allemagne. *Selecta feudalia Thomasiana*. 2. voll. in 12. Le premier volume de ces Piéces choisies, qui concernent les matiéres féodales contient trois Dissertations en 416. pages. Dans la premiere l'Auteur donne l'Histoire du Droit féodal d'Allemagne; selon lui, ce sont les Rois François, qui ont les premiers introduit l'usage des fiefs, & il étoit bien établi dès le tems de Clovis. Les premieres Loix féodales

ont été faites par les François; & cet usage & ces Loix furent portées en Allemagne par les Rois de France. L'Auteur dit ensuite en quel tems, par qui, & en quelle forme ces Loix furent successivement redigées dans la suite des tems. La seconde piéce est un Traité des fiefs en 22. articles par un Auteur ancien, dont on ne sçait ni le nom, ni le tems, qui a intitulé son Ouvrage, *de Beneficiis*: ce Traité Latin que M. Thomasius rapporte au douziéme siécle, est jugé très-utile pour faire connoître les plus anciens usages de l'Empire au sujet des fiefs; on ajoûte néanmoins qu'il a quelquefois besoin d'être éclairci par un Commentaire. Le 3e Opuscule est une Dissertation sur l'origine des fiefs: l'Auteur examine en quel tems, en quel peuple, sur quel pied les fiefs ont commencé à s'établir. Il prétend que les Souverains n'ont eu d'abord en vûë, que d'assujettir à une plus grande servitude & à des services militaires plus onereux, ceux à qui ils accordoient des fiefs. Des cinq Dissertations qui remplissent le second volume, qui est de 500. pages, la premiere a pour

objet les fiefs qu'on appelle *Oblats*, c'est-à dire, les biens que les Proprietaires possédoient en franc aleu, & qu'ils ont remis entre les mains d'un Seigneur, à condition de les leur rendre, pour les tenir de ces Seigneurs en fief. Il les met au nombre des fiefs impropres, ou qui ne sont point regis en tout suivant les regles du Droit commun des matieres féodales; la seconde, sur les raisons pour lesquelles l'alienation des fiefs, sans le consentement du Seigneur, a été défenduë; la troisiéme, sur les fiefs qui ne peuvent être alienez sans le consentement du Seigneur; la quatriéme, sur les obligations des Seigneurs envers leurs vassaux; la cinquiéme, qui paroît pour la premiere fois sur la question, quand un fond quel qu'il soit, doit être présumé franc aleu.

De Brunswick. *Commentatio Juris feudalis de gemina significatione vassalli, ejusque jure exinde fluenti*. L'Auteur Mr. Rudolph. Frid. Telsmann a puisé dans toutes les sources, & prétend mettre ce point de Jurisprudence dans un nouveau jour.

De Paris. *Supplementum in Cor-*

pus Juris Canonici sive in Jus universale Ecclesiasticum cum brevi Commentario ad decretum Gratiani. Ce volume in fol. qui se vend chez Vincent, ruë S. Severin, offre dans la premiere partie qui est de 273. pages, les dernieres additions de feu M. Van Espen à l'édition de son Traité du Droit universel publié en 1721. Il suit dans le supplement l'ordre des matieres du Traité, & marque de suite à quel endroit du grand ouvrage doivent être rapportées les additions. La seconde partie du volume, est un Commentaire sur le Decret de Gratien, ou une Analyse raisonnée de cette compilation. On y voit les fautes de Gratien remarquées par les Correcteurs Romains par Antonius Augustinus, par M. Baluze, & par M. Van Espen lui-même, ou autres Écrivains modernes. Non content de faire observer les fautes de l'Auteur, Mr Van Espen le redresse & rapporte ou les vrayes citations, ou les vrayes explications à la place des fausses; les differences entre le Droit Canonique contenu au Livre de Gratien, & la discipline qui a précedé, ou celle qui a suivi, sont

aussi observées. Après avoir ainsi réformé ce Livre, M. Van Espen voudroit encore qu'on n'en fît point le fond des Études Canoniques, & qu'à cet égard on changeât de methode.

MEDECINE. ANATOMIE.

DE LONDRES. M. Nicolas Robinsson a fait present au Public d'un systême nouveau sur *la Rate*, *les Vapeurs*, *& la Mélancolie hypocondriaque*. Après un Essai Philosophique sur les principes *du toucher*, *de la sensation*, *& de la réflexion*, dans lequel l'Auteur expose de quelle maniere ces fonctions sont dérangées par les maladies, dont il traite, il explique par les regles de la Mécanique la foiblesse des nerfs, & l'inaction des esprits. Il enseigne la nature, la cause, & la cure de la mélancolie, de la folie, & de la phrenesie; & il donne une Dissertation sur l'origine des passions, la structure, le mécanisme, & le jeu des nerfs nécessaires pour produire la sensation dans le corps des animaux. In 8° chez Bettesworth, Innys, Rivington.

DE LEIPSICK. *Organismus & Me-*

chanismus in homine vivo obvius, destructus, & labefactus, &c. Par M. Georges Daniel Coschwitz, Docteur en Medecine. In 4°.

Syntagma Pathologico-Therapeuticum ad Joannis Hartmanni *praxim Chimiatricam concinnatam.* Par M. J. Maur. Offinann, qui a beaucoup augmenté, perfectionné & éclairci l'ouvrage qui sert de fond au sien.

MATHEMATIQUES. ARTS.

DE PARIS. *De la Resolution des Equations, & de l'extraction de leurs racines.* Par M. de la Loubere de l'Academie Françoise & Veteran de celle des Inscriptions & Belles Lettres, Envoyé extraordinaire en Allemagne, & depuis Ambassadeur du Roi à Siam, & Auteur d'une Relation de ce voyage, mort au Château de la Loubere, Diocese de Rieux le 26. de Mars de cette année qui étoit sa 87e chez Quillau.

DE BOLOGNE. L'uso dello strumento Geometrico, detto Tavoletta Pretoriana proposto ed ampliato. C'est un Ouvrage posthume du Géometre

M. Ceneri, sorti depuis peu de l'Imprimerie des Volpi.

Lettre écrite de Paris, ce 20. Novembre 1728. à Marseille, par M. DI CHANDÉ, *à M. Postel.*

Expérience de la transmutation totale du fer en cuivre rouge.

C'est exiger beaucoup, Monsieur, d'un pauvre valétudinaire, que de lui demander un récit circonstancié de ce qui m'a paru, & de ce que je pense de la surprenante transmutation que l'on vous a dit que j'ai vûë, du fer en cuivre rouge, pour opposer, dites-vous, à ce que plusieurs gens d'esprit vous ont dit sur l'illusion, & même l'impossibilité de ce pretendu phénoméne, & à l'idée assez conforme à la leur que vous vous en êtes faite. Mais, Monsieur, m'en croirez-vous mieux moi seul, que toutes ces personnes-là ensemble ; & ne sera-ce point me faire une affaire avec elles, que de combattre leur opinion. Heureusement j'ai la preuve oculaire pour moi. Voici le fait, tel que mes yeux l'ont vû, & de bien meilleurs

yeux encore que les miens ; puisque, crainte de même trompé, j'ai eu recours aux lumieres de M. Bâtonneau, votre Apothicaire & le mien. Ce seul nom vous ferme déja la bouche ; j'en suis sûr, & la fermera à bien d'autres, y ayant peu d'hommes plus versez que lui en Chymie, qui connoissent mieux tous les tours de main qui s'y sont faits ou peuvent faire ; & par conséquent plus en garde que lui, particulierement sur cette transmutation dont il avoit déja entendu parler, & qu'il traitoit de chimere, de vision, de pure charlatannerie, par la prétenduë impossibilité de parvenir jamais à aucune transmutation d'un métal en un autre. Vous allez pourtant voir le contraire.

Il y a environ trois mois qu'étant à la campagne, il me fut rapporté qu'une personne de condition, nommée M. le Comte de Salvagnac, jadis particuliérement connu de feu Monseigneur le Régent par plusieurs belles opérations de Chymie, avoit depuis environ deux ans, trouvé le secret de convertir totalement le fer en cuivre rouge, beaucoup plus beau, me dit-

on, & plus malléable, que les plus beaux cuivres qui nous soient jamais venus de Suéde, & d'ailleurs. J'avoue que je doutai d'abord de la vérité du fait; rien de semblable n'ayant encore paru, ni été imaginé depuis la création du monde. Mais la personne qui me faisoit ce récit m'ayant en même tems montré un morceau de ce cuivre, que je trouvai d'une grande beauté, & très souple; ajoûtant que le Comte en avoit fait trois conversions publiques, l'une en présence de Monseigneur le Cardinal de Fleuri, la seconde devant M. le Controlleur général, & la troisiéme devant M. Hérault Lieutenant général de Police; à chacune desquels plusieurs personnes de considération, & de l'Académie des Sciences s'étoient trouvées: & que sur ces expériences le Comte avoit obtenu de S. M. des lettres patentes, dont je vis un imprimé, portant privilége exclusif de fabriquer de ce cuivre dans tout le Royaume pendant vingt années; alors je suspendis mon jugement sur tant de circonstances, sans toutefois pouvoir me défaire du soupçon qu'il pouvoit y avoir en tout cela quelque chose de plus é-

blouissant que de réel, qu'il ne seroit pas impossible d'approfondir ; ce qui piqua ma curiosité naturelle au point de me mettre en tête de l'approfondir moi-même, étant assez au fait des opérations chymiques, pour oser me flater de n'y être pas facilement trompé.

Dans cette vûë, j'engageai la personne qui m'apprenoit ces choses, à obtenir du Comte, que je pusse aller le voir travailler à *Villeneuve S. George*, où est son laboratoire qui est tout-à-fait curieux par l'invention des cuves & des machines : ce qu'il accorda sans scrupule, & qu'il permet même à qui le souhaite. J'y allai donc avec cette personne, mais avec des yeux, si je l'ose dire, de microscope ; bien resolu de ne laisser rien échaper. Vous sçaurez à votre retour le sujet de cette attention extraordinaire. Je fis mille questions, formai mille difficultez, fondées toutefois sur des principes ; je trouvai un homme profond sur tous les mysteres & le méchanisme de la nature, sur les effets & les différens modes de la matiere premiere, &c. & de plus qui bien loin de paroître fâché de tant

de questions & de doutes, paroissoit au contraire ravi d'avoir occasion de parler raison, & de la faire entendre. Durant ces entretiens les préparatifs du travail s'acheverent; car ils sont assez longs; & les opérations commencerent. Voici le détail exact des uns & des autres.

Il y a six grandes cuves de plomb, contenant chacune 12 à 15 seaux, & chacune montée & scellée sur un fourneau; on n'en fit travailler qu'une ce jour là; mais vous allez juger de ce que peuvent produire les six ensemble chaque jour, par le travail de 3 heures de celle-là seule.

On remplit cette cuve d'eau de puits *(a)*, dans laquelle on mit en même tems certaines drogues *(b)*; & on fit boüillir le tout à gros boüillons pendant une bonne heure; on mit ensuite dans un panier d'osier, fait en forme d'œuf, ou de nasse de pêcheur, environ 200 livres de fer de taule, tout neuf, & coupé par petits morceaux, les uns quarrez, les autres triangulaires, &c. à peu près de la grandeur

(*a*) Quinze seaux d'eau.
(*b*) Cent livres de vitriol.

[redacted]

d'une piéce de 30 sols. ce qui ne remplit le panier qu'à un peu plus de la moitié de sa hauteur, vers laquelle moitié est une porte d'osier qui se ferme & s'ouvre au besoin. Ces rognures de taule ainsi arrangées, M. le Comte prit dans une tabatiere qu'il ne confie à personne, la valeur seulement d'une bonne prise (*a*) de tabac, d'une poudre impalpable, de couleur jaune foncée, qu'il répandit négligeamment sur le dessus de ces morceaux de taule, à peu près comme on met du poivre sur un ragoût; ainsi ceux de dessous n'en furent nullement saupoudrez. On ferma ensuite la porte du panier avec un crochet; & on le plongea jusqu'à la hauteur du fer qu'il renfermoit, dans la cuve d'eau boüillante. Il n'y fut pas plûtôt, qu'il se fit la plus furieuse effervescence de cette eau boüillante, qui se seroit extravasée de tous côtez, si par le moyen de certaine rigole, & de deux robinets, on ne la recevoit dans des seaux, pour s'en servir dans les opérations suivantes; ce qu'il y a de singulier dans cette effervescence, c'est que la fumée qui

(*a*) Une dragme.

en ſort, qui offuſque, tant elle eſt abondante, & qui eſt d'un blanc argenté, eſt d'une très-ſuave odeur, & très-ſaine à reſpirer.

Dans l'inſtant que l'on met le panier dans la cuve, on regarde à une montre l'heure & les minutes qu'elle marque, & 20 minutes (*a*) après, on retire le panier (*b*), on en ouvre la porte, & l'on y remarque avec un étonnement extrême, tout le fer du panier depuis le haut juſques au bas, chargé d'une eſpéce de boüillie d'un très-beau rouge, & épaiſſe de près de deux lignes; c'eſt le cuivre en quoi partie du fer du panier a été convertie.

On referma ce panier, & on le porta dans un grand cofre de bois long de 7 à 8 pieds, large de 4, qui eſt bien gaudronné, qui peut contenir environ deux muids d'eau, mais qu'on ne remplit qu'au tiers d'eau de puits froide, dans laquelle ſix hommes aidez d'une machine, agitérent & ſecouérent violemment ce panier, pour faire tomber dans l'eau par ce lavage

)*b*) On environ 25 ou 30.

(*b*) On le tient ſuſpendu ſur la chaudiere pour le laiſſer égouter; l'eau qui en ſort eſt très-claire.

& ces ſecouſſes, toute la boüillie rouge qui étoit ſur le fer (*a*), qui dès cette premiere opération ſe trouva fort aminci, & le panier de 200 livres conſidérablement diminué de ſon poids.

On le reporta ſur le champ dans la même cuve boüillante, après que M. le Comte eut encore répandu ſur ce qui reſtoit de fer dans ce panier, une autre pincée de ſa poudre (*b*); & au bout de 20 autres minutes, après les mêmes fureurs d'efferveſcence, il fut retiré, & l'on retrouva le fer beaucoup plus aminci que la premiere fois, & chargé de beaucoup plus de boüillie rouge; parce qu'alors le fer avoit perdu la roüille qu'il avoit à la premiere opération, ce qui avoit occupé une partie de la force de la poudre; on le porta enſuite au cofre pour y être lavé & ſecoüié comme je viens de vous le dire; on rejetta encore de la poudre ſur le reſtant du fer; on remit le panier à la cuve; & de la cuve au cofre, & toûjours ainſi de l'un à l'autre pen-

(*a*) Cette bouillie rouge qui eſt la Poudre de Cuivre ſe détache, & par ſa peſanteur tombe au fond du cuvier.

(*b*) Elle a ùn goût vitriolique.

dant 3 heures, qui donnerent 50 rations: Je parlerai dans un mom du poids du cuivre qu'elles produi rent.

Mais auparavant je dois vous fair part de ce qui me surprit le plus dans ce merveilleux travail. L'Effet étonnant de la petite pincée de poudre m'avoit d'abord frappé; mais réfléchissant ensuite sur cet effet prodigieux pour une si petite quantité, il me vint en pensée que cette poudre étoit une pure chimere, & que la transmutation ne devoit être produite que par la force des drogues que l'on avoit mises dans l'eau de la cuve. Je proposai mon doute à M. le Comte, qui dès la 3[e] opération fit boüillir & reboüillir le panier & le fer sans y avoir mis de poudre (*a*); on le retira au bout de 40 minutes; mais le fer se trouva fer, sans aucune boüillie ni autre chose sur la surface; ce qui m'étonna fort: il me fit prendre ensuite dans sa tabatiere une pincée de sa poudre, que je répandis moi-même sur le fer du panier, que l'on replongea dans

(*a*) on ne s'apperçût d'aucune effervescence, ni conversion.

la cuve (*a*) ; & au bout de 20 minutes il se trouva plus de boüillie & plus belle que jamais. La fois suivante fut encore recommencée sans poudre, & aussi sans effet ; j'y en remis encore, & la transmutation recommença comme auparavant. Je vous avouë, Monsieur, que ces deux épreuves faites par moi-même, me remplirent d'une telle admiration, que peu s'en fallut que je ne criasse au miracle. Je laisse agir sur cela vos réflexions & celles de vos amis pour passer au reste.

Des 200 livres que pesoit le panier plein de taule neuve, assez épaisse, lorsqu'on le mit pour la premiere fois dans la cuve, il se trouva diminué de près de 100 livres en trois heures de travail, & la taule mince comme du papier ; desquels 100 livres de diminution, on retira du cofre, plein un grand baquet de boulie rouge que l'on étendit sur une longue table à rebords, semblable à celle des plombiers, pour l'y laisser sécher ; étant séche elle se trouva peser près de 96 livres qui auroient

(*a*) Dès que l'on eut mis la poudre, la même effervescence se fit. Ces circonstances en notes sont rapportées par Mr Batonneau.

été aux mêmes 100. livres du fer ; si on avoit ramassé toute la boulie de cuivre avec la même exactitude que l'on fait les balaïeures, de l'or ou de l'argent ; d'où il est évident que la transmutation du fer en cuivre est totale ; métal pour métal, & sans déchet.

A mesure que cette boüilie rouge se séche sur la table où on l'a épanduë, elle devient d'un brun foncé, comme de la terre, mais friable ; & se réduit en poudre impalpable pour peu qu'on la presse entre ses doigts ; on mit ensuite environ 50 livres de cette poudre brune dans un fourneau à feu nud, mais violent, & toutefois sans addition de borax ni d'aucun autre ingrédient pour en procurer la fusion ; ce qui n'arrive point aux autres métaux, qui ont besoin de véhicules pour se fondre. Cette poudre se fondit comme du plomb ; on versa la fusion dans deux lingotieres, l'une grande qui fit un lingot du plus beau cuivre rouge d'environ 45 à 46 livres ; l'autre petite, ou il s'en fit un d'un peu plus de 3 livres dont M. le Comte me fit présent, & que j'ai apporté à Paris,

 après

près avoir resté trois jours sur les lieux à suivre tout cela sans le perdre de vuë d'un instant. Voilà donc 100 livres de cuivre bien réel provenant de 100 livres de fer en 3 heures de tems par le travail d'une seule cuve : jugez de celui de six cuves travaillantes chacune 10 & 12 heures par jour, cela iroit au moins à deux milliers, & ainsi à proportion pour un plus grand nombre de cuves.

Quoique je me sentisse bien persuadé de la réalité de tout ce que j'avois vû, & que j'eusse cessé d'y soupçonner aucune tricherie, néanmoins comme les motifs qui m'avoient porté à examiner la chose avec tant d'attention, méritoient une plus grande experience que la mienne, j'engageai M. *Bâtonneau* à m'accompagner dans mon second voyage ; ce ne fut pas sans peine que je l'y determinai ; car sur ce qu'il avoit entendu dire de cette transmutation, il la traittoit comme vous & vos amis de tous les noms que la prévention fait donner aux nouveautez en ce genre. Mais enfin il fallut ceder à l'evidence ; & son habileté même servit plus à le convaincre que ses plus

forts raisonnemens dénuez du secours de ses yeux, n'avoient servi à le prevenir. Que vous dirai-je enfin, Monsieur? Il fut plus étonné encore que je ne l'avois été, lorsqu'aprés avoir vû les transmutations faites par la pincée de poudre, il en vit comme moi deux de manquées, faute de cette poudre, & sur le champ rétablies par son moyen.

Que vos amis & vous même, Monsieur, raisonniez tant qu'il vous plaira, voilà le fait: tout raisonnement est inutile. Il y a plus, c'est que j'ai vû depuis, plusieurs Ouvrages de ce cuivre, comme cuillières, fourchettes, gobelets, pommes de cannes, tabatières, flambeaux, casseroles, bras de cheminée, &c. En vérité, l'or qui nous vient de Lima dans son état naturel, c'est-à-dire, du titre de 16. à 17. Karats, n'est pas plus beau.

Un seul soupçon toutesfois nous resta à Monsieur *Bâtonneau* & à moi, qui fut; qu'il pouvoit peut-être y avoir quelque dissolution de cuivre dans la cuve d'eau boüillante; & que par le moyen de la petite poudre, ce cuivre dissous se precipitoit en boüillie sur le fer du panier; mais deux choses détrui-

ſirent bien-tôt ce ſoupçon ; l'une que le fer du panier n'auroit pas diminué de volume & de poids ; l'autre, que nous emportâmes à Paris du conſentement du Comte, deux bouteilles de pinte chacune, de l'eau de la cuve, bien broüillée de haut en bas, avant une des operations, leſquelles deux bouteilles ont été travaillées ici ſelon l'art des précipitations ; rien ne s'eſt précipité ni ſur plaque de fer, ni ſur plaque de cuivre ; ainſi tout le ſecret de la tranſmutation ne réſide très-certainement que dans la pincée de poudre ; l'eau de la cuve & les drogues que l'on y met, ne ſervant vraiſemblablement qu'à préparer le fer à s'ouvrir, & nullement à le convertir en cuivre, puiſque le panier a beau boüillir dans la cuve ſans la poudre, aucune converſion ne s'y fait ; & qu'elle ſe trouve faite au contraire 20. minutes après que la pincée de poudre y a été répanduë.

Vous venez de voir la cuvioſé. Paſſons préſentement, Monſieur, à l'utilité de ce merveilleux ſecret.

On tient qu'il ſe conſume communément chaque année en France, dou-

ze millions pesant de cuivre, qui se tirent principalement de la Suéde, & dont le prix commun, supposé seulement à 20 sols la livre, monte par consequent au moins à douze millions, qui se payent comptant, & qui sortent ainsi tous les ans du Royaume. Or il a été ci-devant démontré, par le travail d'une seule Cuve, que les six de *Villeneuve-Saint-Georges* peuvent donner tout au moins deux milliers de cuivre par jour; & à ne leur donner que deux cent cinquante jours de travail par an, à cause des Fêtes & Dimanches, elles produiront au moins cinq cent milliers de cuivre par an; ainsi il ne faut que cent quarante-quatre de ces Cuves, placées en differens endroits du Royaume, pour produire du propre fonds de l'Etat, les mêmes douze millions pesant de cuivre par an, qu'il tire de l'Etranger aux dépens de douze millions d'especes d'or & d'argent qui sortent tous les ans du Royaume, & que l'Etat ne versera plus que sur lui-même. Quelle épargne pour la France!

D'ailleurs, le travail de nos Forges à Fer en augmentant d'autant pour

fournir à la tranſmutation en queſtion, le nombre infini d'Ouvriers d'augmentation, que ces fers & ces cuivres occuperont, aſſurera la ſubſiſtance d'une infinité de perſonnes deſœuvrées & languiſſantes, augmentera d'autant le commerce par leur conſommation, & conſéquemment les droits du Roi.

De plus, le Comte s'étant engagé per ſes Lettres Patentes, à donner en tout tems ſon Cuivre à quatre ſols par livre de meilleur marché que le cours du Cuivre étranger, cet avantage qui eſt conſidérable tourne encore tout à la fois au profit des Sujets du Roi, & à l'augmentation du produit des Fermes de S. M. par la facilité que cette diminution de prix donnera à une infinité de gens, de ſe donner en cuivre ce qu'ils ne pouvoient avoir qu'en uſtencile de terre.

Un autre avantage qui n'eſt pas de moindre conſideration pour le public, c'eſt que ce nouveau cuivre ſurpaſſe, dit-on, en pureté dans ſon eſpece, celle de l'argent le plus fin : un Orfévre m'ayant aſſuré par l'eſſai qu'il en a fait, qu'un pouce cube de ce cuivre peſe plus qu'un pareil volume d'argent fin.

Ce qui seroit une preuve bien évidente du fait, supposé constant, & ce qui me porteroit assez volontiers à le croire, c'est qu'outre la beauté extrême de ce cuivre mis en œuvre, & dont je vous ai ci-devant parlé, on a beau le froter avec un linge blanc, il ne se noircit nullement; ce qui n'arrive pas à l'argent, & encore moins à tous les métaux qui lui sont inferieurs; d'où il suit que ce cuivre n'a pas besoin d'être étamé; ce qui n'est pas une petite épargne: cet étamage qui se renouvelle souvent, étant d'une dépense d'autant plus considerable, qu'en trois ou quatre fois, les bateries de cuisine les plus fortes & les autres ustenciles étamez, se trouvent percez & hors d'usage, par l'épaisseur du cuivre, que les Chaudronniers enlevent par le ratissoir toutes les fois qu'ils les étament.

Du tems des Romains, Monsieur, quelles Statuës n'auroient-ils point érigé à l'Auteur d'une si belle découverte? L'équité & les lumiéres du Ministére d'aujourd'hui, donnent tous les jours mille preuves qu'il n'a besoin d'aucun exemple du passé pour recompenser le mérite. Je suis, &c.

ELOQUENCE. POESIE.

DE ROME. Le Livre de Mr Fontanini sur l'Eloquence Italienne est réimprimé.

DE VENISE. Une societé de gens de Lettres fait imprimer in folio chez Etienne Orlandini, le Poëme de l'Arioste Roland le furieux. On annonce que cette Edition sera belle & correcte. Il n'y aura que trois cens exemplaires pour les Souscripteurs. Le prix de chacun est de 30. livres de Venise que l'on payera en le recevant. La souscription doit se faire au bas du *Prospectus*.

DE LYON. Le P. Folard D. L. C. D. J. Professeur de Rhétorique au grand College de Lyon, qui s'est déja fait connoître & estimer par son goût & son talent pour la composition des piéces de Theatre, vient de donner au Public une nouvelle Tragedie, dont le titre est *Themistocle*. Il représente ce Heros de l'ancienne Gréce dans la situation la plus interessante, lorsqu'obligé de se dérober à la persecution de son ingrate patrie, il cherche un asile à la Cour même de Perse,

qu'il a si souvent remplie de duëil & allarmée par ses victoires. Themistocle s'y fait connoître au fils du grand Miltiade, qui de prisonnier est devenu favori du Roi Xerxès. Le favori le fait connoître au Monarque, & le Monarque par une générosité digne de la Gréce se déclare le protecteur de son ennemi & de son vainqueur. Il est aisé de juger combien le détail d'un évenement si singulier fournit au Poëte de Scenes touchantes. Mais elles deviennent encore plus intéressantes par les incidens que l'Auteur a sçû ménager habilement. Un Ministre jaloux veut se défaire d'un Heros, dans lequel il croit déja voir un Concurrent dangereux. Une Princesse dont l'époux & les fils ont péri par le fer des Grecs, veut venger ses malheurs par la mort de celui qui les a causez. Deux Ambassadeurs, l'un d'Athéne, l'autre de Sparte, viennent redemander un Sujet fugitif pour lui faire subir toute la rigueur de l'Arrêt porté contre lui. On employe pour le faire perir des moyens si odieux, que la Princesse elle-même indignée contre ceux qui ont osé entreprendre de lui ravir sa victi-

me, suspend pour un tems les mouvemens de sa vengeance, pour prendre la défense du Heros. Jusques-là Themistocle est triomphant; mais enfin le Roi séduit par un Conseil artificieux le met dans la nécessité de perdre la protection du Prince, ou de ternir lui-même l'éclat de sa vertu en prenant les armes contre sa patrie. Dans une pareille alternative, Themistocle ne sçait pas balancer; & moins pour mettre fin à ses malheurs que pour servir sa patrie, il trouve le moyen en même tems qu'il se donne la mort, de faire tomber des mains de Xerxès les armes que ce Prince préparoit contre la Gréce. Telle est l'heureuse catastrophe de la piéce. Ce ne seroit pas assez que l'invention en fût belle & le dessein bien conduit, si la grandeur du sujet n'étoit soutenuë par la noblesse des sentimens, & par l'élevation des pensées. L'Ouvrage demandoit encore des caractéres variez & bien soutenus avec une versification & des expressions dignes du Theatre; & nous sommes persuadez que les Lecteurs y trouveront ces beautez & plusieurs autres que nous ne pourrions pas ici faire assez sentir.

MELANGES.

DE PARIS. M. de Grimarest fait publier chez la veuve Pissot le second volume de ses Lettres sur divers sujets, distribuées par correspondances.

Les Œuvres de M. de Voiture 2. voll. in 12. nouvelle Edition chez Robustel, ruë S. Jacques, & Chaubert, Quai des Augustins.

DE FRANCFORT. *Sylloge aliquot scriptorum de benè ordinandâ & ornandâ Bibliothecâ.* In 4° M. Jean David Keller rassemble en ce Recueïl quatre Ecrits. 1°, Joannis Garnerii è Soc. Jesu *systema Bibliotheca Collegii Parisiensis* Soc. Jesu. Imprimé chez Cramoisy en 1728. 2°, Projet d'une nouvelle methode pour dresser le Catalogue d'une Bibliothéque selon les matieres avec le plan. Par Fred. Rostgaard. 2e Edition de Paris en 1698. 3° *Justi Fontanini disquisitio, Catalogi Bibliotheca Josephi Renati* Imperialis S. R. E. Cardinalis *secundùm Scientiarum facultatum, artium, & rerum classes.* A Rome en 1709. 4°, *Danielis Guillelmi Molleri Professoris publici & Bibliothe-*

carii Altorfini Commentatio de Technophysiotameis. A Altorf en 1704. Le Collecteur parle du merite de ces Auteurs dans une Préface qu'il a mise à la tête de ce Recueil.

De Bruxelles. *Lettre de Monsieur* Rousseau *à Monsieur Changuion* Libraire à Amsterdam.

J'ai reçû, Monſieur, les Exemplaires que vous m'avez envoyez de votre nouvelle Edition de mes Ouvrages. Je n'ai fait que jetter les yeux deſſus ; & j'ai été très-content du papier & des Caractéres. Mais, à vous dire vrai, j'ai été ſurpris d'y voir une ſi grande quantité d'Eſtampes placées où il n'en faut point ; & ces mêmes Eſtampes ſi confuſes & ſi mal imaginées, qu'il n'eſt pas poſſible de deviner ce que le Deſſinateur a eu dans l'eſprit, & ce qu'il a voulu ſignifier en les compoſant. J'ai regret que vous vous ſoyez engagé à une telle dépenſe ſans me conſulter : je vous aurois conſeillé de laiſſer les trois frontiſpices comme ils étoient, & ſur tout le premier qui eſt de mon invention ; & que j'ai fait

mettre à la tête de tout, comme le symbole & la devise, pour ainsi dire, de mes Ouvrages. Je vous aurois conseillé d'en mettre une au devant de chaque Comédie, parce que c'est un usage établi, & que ces sortes de Piéces de Poësie représentant une *action*, peuvent naturellement être exprimées par la Peinture ou le dessein. Je vous aurois pû passer par la même raison une petite vignette à chaque Allégorie. Mais par tout ailleurs je vous aurois expressément défendu aucune gravure, & je vous aurois enjoint sur toute chose de choisir un Dessinateur, qui sçut & mieux penser & mieux exécuter, que celui dont vous vous êtes servi. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que vous ayez avancé au titre de cette Edition, qu'elle a été revûë & augmentée par moi-même; ce qui seroit vrai, si vous n'aviez pas réservé apparemment pour une meilleure occasion les trois Odes sacrées, que je vous ai envoyées il y a plus d'un an, & dont la suppression n'y laissant point d'autre augmentation considerable, que vos nouvelles Estampes, pourroit donner lieu de croire que j'y ai quel-

que part, & me faire regarder comme un Auteur, qui se délecte à coëffer sa poupée, & à se mirer dans la peinture de ses Ouvrages : ce qui est un caractere fort éloigné du mien, & dont je ne puis trop me disculper envers les personnes, qui ne me connoissant point, pourroient innocemment me l'attribuër. C'est pourquoi vous ne trouverez pas mauvais, si je rends public ce que je vous en écris ici. Vous trouverez bon aussi que le Public soit informé que je vous ai prié plusieurs fois de relier, & de vendre séparément le petit volume, qui a été imprimé en Angleterre d'une forme differente du reste de mon Edition sous le tître de supplément ; & que cependant je l'ai toûjours trouvé relié avec le troisieme volume dans les Exemplaires qui ont été achetez chez vous. J'avouë que, comme ce n'est pas votre coûtume de répondre aux Lettres qu'on vous écrit, vous ne m'avez rien promis à cet égard. Mais j'avois lieu de me flater que vous auriez cette complaisance pour moi : & puisque vous ne l'avez pas voulu avoir, j'espere que vos Acheteurs l'auront, & qu'ils sen-

FIN.

ARIS. *Immersions & Emersions des tellites de Jupiter, pendant le mois de Septembre 1729.*

Premier Satellite.

3	Immersion			
	à	9h	30′	matin.
5	à	3	59	matin.
6	à	10	29	soir.
8	à	4	57	soir.
0	à	11	26	matin.
2	à	5	56	matin.
3	à	0	24	matin.
5	à	6	54	soir.
7	à	1	25	soir.
9	à	7	51	matin.
1	à	2	20	matin.
2	à	8	50	soir.
4	à	3	18	soir.
6	à	9	48	matin.
8	à	4	17	matin.
0	à	10	45	soir.

it 1729.

Second Satellite.

Le	4	Emersion à . .	0^h	57′	matin.
Le	7	à	2	14	soir.
Le	11	à	3	32	matin.
Le	14	à	4	50	soir.
Le	18	à	6	7	matin.
Le	21	à	7	27	soir.
Le	25	à	8	47	matin.
Le	28	à	10	6	soir.

Troisiéme Satellite.

Le	10	Immersion	à	5^h	52′	} soir
		Emersion	à	9	17	
Le	17	Immersion	à	9	51	soir.
Le	18	Emersion	à	1	17	matin.
Le	25	Immersion	à	1	51	matin.
		Emersion	à	5	17	matin.

Quatriéme Satellite.

Le	7	Immersion	à	10^h	2′	matin.
		Emersion	à	midi	0	matin.
Le	23	Immersion	à	4	4	} mat.
		Emersion	à	6	16	

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de d'Août 1729.

ART. LXXV. LE *Grand Dictionnaire Géographique & Critique, par Mr Bruſen la Martiniere, Géographe de Sa Majeſté Catholique.* Page 1349.

ART. LXXVI. *Généalogie de l'Empereur Sévére Alexandre, priſe ſur les Médailles, par le P. H. J.* p 1371.

ART. LXXVII. Philoſophia Rationalis, &c. C'eſt-à-dire, *Logique propre pour les Sciences & pour le Commerce de la vie, par M. Wolfius.*, Page 1380.

ART. LXXVIII. *Examen Philoſophique de la Poëſie en général, par M. Rémond de Saint Mard.* Page 1400.

ART. LXXIX. De Luminis affectionibus ſpecimen Phyſico-Math. &c. C'eſt-à-dire, *Eſſai Phyſico-Mathematique, ſur les affections de la Lumiére, par M. Jean Rizetti, par-* Août 1729.

ART. LXXXI. Allegazio
sa del P. Carlo Ambrosio
Défense du P. Charles-Am
taneo,
ART. LXXXII. *Traité T*
sur la forme de la Cons
l'Eucharistie, &c.
ART. LXXXIII. *De la L*
Couleurs & de la Vision,
Principes du Chevalier Ne
p.
ART. LXXXIV. *L'Arti*
tien, & les Dévoirs des Pe
ne condition médiocre, &c.
LETTRE *de Mr de Chandé, su*
rience de la transmuration
fer en cuivre rouge,
LETTRE de M. Rousseau

De Bréme, p. 1493.
De Bologne, p. 1501.
D'Allemagne, p. 1496.
De Leipsick, p. 1487. 1495. 1500.
De Wittemberg, p. 1493.
De Danzick, p. 1483.
De Francfort, p. 1491. 1522.
De Brunswick, p. 1498.
De Gripswald, p. 1486.
De Stockolm, p. 1494.
D'Iéne, Ibid.
D'Angletere. De Londres, p. 1474. 1500.
D'Oxford, p. 1488.
De France. De Paris, pagg. 1474. 1475 1484. 1485. 1486. 1487. 1488. 1496 1498. 1501. 1522.
De Lion, pagg. 1481. 1492. 1519.
Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, &c. p. 1527.

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Août 1729.

PAg. 1359. lig. 28. il a, *lis.* il y a. Pag. 1364. lig. 19. Lonſverve, *lis. Longuerue*. P. 1388. lig. 18. terme, comme, *lis* terme connu. Page 1391. lig. 9. en doit, *lis.* ne doit. Lig. 21. leus, *lis.* leurs. Pag. 1393. lig. 1^e^ Traitez, *lis.* traits. Pag. 1409. lig. 29, *ôtez* én cela. Pag. 1414. lig. 15. expeéience, *lis.* expérience. Pag. 1433. lig. 11, *ſive animo*, liſ. *ſine animo*. Pag. 1440. lig 13. pourſuivi, *lis.* pour lui. Pag. 1448. lig. 5. ſe leve, *lis.* s'éleve. Pag. 1481. lig. 1^e^ & liſ. *ei*. Lig. 12. Edition, *ajoûtez* d'un Livre en deux Tomes *in folio*, &c. Lig. 16. *Theologia*, liſ. *Theologia*. Pag. 1503. lig. 2. de même, *lis.* de m'être.

Errata pour le mois de Juillet 1729.

PAge 1168. lig. 4. hoires, *lis.* hoirs. Page 1169. lig. 13. La Touraine erigée, *lis.* fut erigée. P. 1171. lig. 11. conjointement, *lisez*, conformemeut. Même page. lig. 23. au troisieme, *lis.* au deuxieme. Page 1174. lig. 6. Suisses de, *lis.* Suisses, de. Même page, lig. 9. l'aînée, *lis.* l'aîné. Page 1187. lig. 2. nous déterminons, *lis.* y déterminons. Page 1190. lig. 12. éfdaites, *lis.* défaites. Page 1199. lig. 9. des plus, *lis.* de plus. Page 1200. lig. 20. L'ARTICLE 5. *lis.* L'ARTICLE I. Page 1203. lig. 2. qualitez fassent, *lis.* ne fassent. Même page, lig. 18. Jalosses, *lis.* Jaloffes. Page 1224. lig. 2. C'est de celui, *ôtez* de. Page 1219. ligne. dix-sept, de en ESPagne, *lis.* de BILBILIS en Espagne. Page 1222. lig. 8. ULPICA, *lis.* ULPIA. Page 1230. lig. 20. Pourroit-elle, *lis.* Pourroit il. Page 1248. lig. 26. *donnc*, lisez, donné. Même page, lig. 13. *Innoeens*, lisez, *Innocuus*. Même page, lig. 14. *pons snmpeus*, lisez, *pons*, *sumptus* Même page lig. 26. *Christi*, lis. *Christe*. Page 1250. lig. 2. *manifestu*, lis. *manifesta*. Page 1258. lig. 5. $\frac{9}{1}$, *lis.* $\frac{9}{11}$. Page 1259. lig. 21. 535, *lisez*, 535 $\frac{3}{20}$. 535 Même page, lig. 22. $\frac{7}{20}$, *lis.* $\frac{17}{20}$. Mêmme page, lig. 25. $\frac{9}{113}$, *lis.* $\frac{9}{11}$. Lig. 28. grains 9, ou $\frac{28}{11}$, *lisez*, grains, $\frac{9}{13}$, ou $\frac{28}{39}$. P. 1268. lig. 13. Planche XII. *lis.* Planche XIV. Page 1269. lig. 20. *assez librales*, lisez, *asses librales*. Page 1290. lig.. 25. deniets, un douziéme, *lis.* deniers & demi. Page 1296. Lig. 24. imprimés; les grandeurs de la Sainte Vierge, publiées, *lis.* imprimés; ses discours sur les grandeurs de la Sainte Vierge, publiés. Page 1297. lig. 4. Chrétiennes tous, *lis.* Chrétiénnes pour tous. Page 1308. *Prædestinatione quamvis*, lisez, *& qunmvis*. Page 1314. lig. 8. en tour, *lis.* en

jour. Même page, lig. 11. a fait en deux *lis.* a fait imprimer en deux. Page 1318. lig. 12. élevés, *lis.* enlevés. Page 1220., lig. 10. *Marellara*, *Mantellara*. Page 1322. lig. 20. *nomenclaqura*, lisez, *nomenclarura*. Page 1323. FG. Il' *lis.* FC. Ii. Page 1326 lig. 10. *Duplains*, lisez, *Duplain*. Page 1327. lig. 8. 1. 53. *lis.* 8. 12. 53. Pasie 1330. lig. 28. battemeut, *lis.* battemens. Page 1331. lig. 3. demuure, *lis.* demeure. Page 1335. lig. 20. ut scitée, *lis.* fut citée. Même page, lign. 25. encore M. *lis.* encore. M. Page 1337. lig. 13. *Françixs*, lis. *Francius*. Page 1338. lig. 11. *Amersya*, lis. *Amtruza*. Pagt 1139. lig. 18. vingt, *lis.* vingts.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1729.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1729.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU, Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.
MDCCXXIX.

CES MEMOIRES SONT COM
mencez au mois de Janvier 170
& se vendent 15 s. le mois en blan
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9	vol.
——	1702.	12.	v.
——	1703.	12.	v.
——	1704.	13.	v.
——	1705.	12.	v.
——	1706.	12.	v.
——	1707.	12.	v.
——	1708.	12.	v.
——	1709.	12.	v.
——	1710.	12.	v.
——	1711.	12.	v.
——	1712.	12.	v.
——	1713.	12.	v.
——	1714.	12.	v.
——	1715.	12.	v.
——	1716.	12.	v.
——	1717.	12.	v.
——	1718.	12.	v.
——	1719.	12.	v.
——	1720.	5.	v.
——	1721.	12.	v.
——	1722.	12.	v.
——	1723.	12.	v.
——	1724.	12.	v.
——	1725.	12.	v.
——	1726.	13.	v.
——	1727.	12.	v.
——	1728.	12.	v.
——	1729.	9.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1729.

ARTICLE LXXXVI.

NOUVEAUX MEMOIRES DES Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. Tome VII. in 12. *pagg.* 212. 1729. *A Paris, chez la Veuve Pissot, quay de Conti : & chez Quillau, ruë Galande.*

LEs Mémoires des Voyageurs ordinaires peuvent être suspects par quelque endroit. Ces Voyageurs ne voyent guére qu'en passant ; souvent on est obligé de parler sur le rapport d'autrui, d'embellir, de mêler du merveilleux,

pour donner des volumes à ſon retour, ſe faire lire & applaudir. Les Mémoires des Miſſionnaires, ont, ce ſemble, un avantage conſidérable. Ils viennent de perſonnes éclairées, qui demeurent dans les Païs dont ils parlent; qui ont le loiſir de voir, de s'inſtruire; & qui ſont trop loin de nous pour avoir quelque intérêt à orner ou groſſir les objets afin de nous ſurprendre agréablement.

Le ſeptiéme volume des *Memoires des Miſſions du Levant* répond aux ſix premiers. Il eſt inſtructif, curieux, édifiant. Les Sçavants & les gens de bien y trouveront leur compte. Il ſuffit de dire qu'il eſt preſqu'entier du Pere SICARD. Après de continuelles Miſſions, cet homme Apoſtolique eſt mort en Egypte au ſervice des peſtiferez; les Sçavants auront de la peine à lire ſes écrits ſans le regretter. Il faiſoit par ordre du Roi la recherche des Anciens Monuments de l'Egypte. Le Caire étoit le lieu de ſa réſidence. Delà, il ſe répandit en diverſes contrées. Le tems qui lui reſtoit après ſes exercices & ſes travaux, il le donnoit à des obſervations de Géographie, d'Hiſ-

toire & de Physique. On voit dans celles qui sont renfermées dans ce volume comme en beaucoup d'autres dont on a fait part au Public, l'érudition & le discernement du Sçavant Missionnaire. Le volume contient une Lettre du Pere *Treffond* Supérieur général des Missions de la Compagnie de Jesus en Syrie & en Egypte, au Pere *Fleuriau*, sur les écrits du Pere *Sicard*, une Lettre du Pere *Sicard* sur un voyage qu'il fit au mont Sinaï, une seconde Lettre du même sur un autre voyage aux cataractes du Nil, une troisiéme sur une de ses Missions dans le Delta; sa réponse à un Mémoire de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences de Paris; & un discours de ce Pere sur l'Egypte. On trouve à la fin du volume une Lettre du Pere *Stephan* Missionnaire de la Compagnie de Jesus en *Crimée* de Tartarie, avec une Carte du Mont Sinaï.

La Lettre du Pere *Treffond* donne une idée des écrits du Pere *Sicard*; nous entrerons dans un plus grand détail. Le Pere *Sicard* dit dans sa premiere Lettre, qu'il s'engagea, pour le voyage du mont Sinaï, dans une caravan-

ne,qui portoit le blé destiné pour *Suès*, *Tour* & *Sinaï*. Plus de six cens chameaux en étoient chargez. La caravanne avoit des hommes bien armez pour la défendre contre les insultes des Arabes. On voit dans le cinquiéme Tome des *Mémoires du Levant* les commoditez & les incommoditez des caravannes.

Il faut, pour aller du Caire au mont Sinaï, traverser de vastes & stériles deserts. C'est une précaution nécessaire de porter avec soi des vivres & de l'eau. On ne marche que sur des sables épais ou sur des rochers. Les Voyageurs prirent la route des Hebreux; & il la suivirent depuis le passage de la Mer rouge jusqu'à Sinaï, traversant, comme eux, le desert de *Sur*, d'*Etam*, de *Sim* & de *Raphidin*. On bût, comme eux, des eaux de *Mara*, dont le Peuple d'Israël n'avoit pû boire à cause de leur amertume, que Moïse leur fit perdre, en y jettant une sorte de bois par l'ordre de Dieu. Les douze fontaines, dont il est parlé dans l'éxode, coulent encore aujourd'hui: mais les 70. palmiers, qui les ombrageoient se sont multipliez.

Septembre 1729.

Le Pere *Sicard* visita dans sa route les monts *Oreb*, de Sainte *Catherine*, de *Haran*, de *Madian*, les cavernes où *Moïse* jeûna quarante jours ; l'endroit où il vit le Buisson ardent ; ceux où il reçut les Tables de la Loi, où il fit sortir l'eau du Rocher, où l'on fondit le Veau-d'or ; la plaine, où *Coré*, *Dathan* & *Abiron* furent engloutis.

Le mont *Sinaï*, célébre dans les Saintes Ecritures, possede le plus fameux Monastere du Levant. Ce Monastere est habité par environ quarante Religieux Grecs, de l'Ordre de St. Basile. Les murs, le pavé du Dortoir, les lieux claustraux, tout est de marbre, tout est de *granit*. On marche sur le *granit* jusques dans les allées du jardin. L'Eglise a été bâtie par l'Empereur *Justinien*. Il n'y a point de Monastere si magnifique en France. Les Latins ont une Chappelle dans l'enceinte du Monastere. Le Pere *Sicard* fut charmé d'y voir le portrait de *Loüis* XIV. On ne sçauroit exprimer la vénération que les Catholiques Orientaux conservent pour la mémoire de ce grand Monarque.

On trouve ici le plan du mont *Sinaï*.

On y décrit le Rocher d'où Moïse fit sortir l'eau. Vers le milieu du valon *Raphidin*, dans un terrain sec & sterile, est une Roche d'un *granit* rouge, haute de douze piéds, plus large que haute; qui precede vingt-quatre trous, dont chacun a un piéd de longueur, & un pouce de largeur: douze de ces trous sont dans une face plate du Rocher: douze dans une face ronde & opposée. Ils sont placez horizontalement, à deux piéds du bord supérieur, éloignez les uns des autres de quelques travers de doigt, rangez presque sur la même ligne. On voit un poliment, qui regne depuis la lêvre inférieure de chaque trou jusques à terre. Ce poliment ne s'observe que le long d'une petite rigole creusée dans la surface du Rocher. Les bords des trous & des rigoles sont tapissez d'une petite mousse verte & fine. Point d'herbes en aucune autre partie du Rocher; nulle apparence de source dans les environs; toutes circonstances d'une eau miraculeuse.

On observe encore au piéd du mont *Oreb* le moule de la tête du Veau-d'or. Son diamétre est de trois piéds. Le moule est creusé dans un marbre gra-

nit rouge & blanc. Il y a de l'apparence, qu'*Aaron* fit faire différens moules pour forger son Veau-d'or.

Le Mole qui forme le port de *Tour*, a quelque chose de singulier. Figurons-nous de longues allées d'arbrisseaux pétrifiez dans la Mer, & rangez de deux côtez en lignes droites, pour rompre les flots, & pour assurer la rade; tel est le Mole de *Tour*. On voit dans le port des champignons pétrifiez, des éponges pétrifiées, des arbrisseaux pétrifiez avec leurs racines. l'Art & la Nature se sont servi de ces pétrifications pour former le port & son Mole &c. Passons à la seconde Lettre.

La seconde Lettre est la relation d'un voyage que le Pere *Sicard* fit avec Monsieur L'Abbé *Pincia*, jusques aux cataractes du Nil, pour continuer ses Missions chez les Coptes, faire ses observations sur les antiquitez de l'Egypte, & prendre une connoissance exacte de ce qui lui parut digne des Mémoires que Monseigneur le Duc d'*Orléans* & Monsieur le Comte de *Maurepas* lui avoient fait l'honneur de lui demander.

Au jugement de Monsieur l'Abbé

Pincia & du Pere *Sicard*, il faut convenir qu'en fait d'Architecture noble, simple & solide, les Césars ont été inférieurs aux Pharaons. Ils vivent encore en entier dans une des Isles des cataractes, des Temples élevez autrefois en l'honneur des Divinitez les plus célébres parmi les Egyptiens; des Portiques, des Pyramides, des Edifices dont la beauté & la varieté des sculptures surprendront toûjours. Les Voyageurs ne virent que la premiere des cataractes, ou la plus éloignée de la source du Nil, dont nous parlerons. Cette cataracte sépare la Nubie de l'Egypte.

Dans cet espace qui fait la séparation de deux Royaumes, il y a plusieurs Isles, qui ont trois lieuës de longueur. Ces Isles ont des carrieres d'un beau granit. Deux de ces Isles ont été célébres, l'une par le Temple du serpent *Knuphis*, l'autre par le Temple d'*Isis*, & le sepulchre d'*Osiris*. La cataracte qui sépare l'Egypte & la Nubie est habitée par des Nubiens. Leur couleur est noire. La vûë des Voyageurs les éffaroucha. Quelques-uns s'avancerent d'un air menaçant; mais un peu de tabac les humanisa.

Inscriptions ... , quatre nouvel. Inscriptions Grecques ; l'une à *phantiné* : elle étoit sur un mar- noir dans les ruïnes du Temple *Knuphis* ; l'autre à *Phile*, gravée n obelisque de granit à la tête du nple d'*Isis* ; la troisiéme est dans emple du Dieu *Pan* à *Panopolis*, uatriéme à *Ombos* dans le Tem- *Apollon*. A *Ombos*, à *Phile*, & *ollinopolis magna*, nous vimes Temples encore tous entiers. rtes de ces Villes sont ornées de ures gigantesques de quinze gt piéds de haut, & flanquées s, qui annoncent une super- . Les pierres de ces édifices nviron vingt piéds de lon- en ay vû ...

à toutes les injures du tems. Le Pere *Sicard* alla voir Thebes avec Monsieur l'Abbé *Pincia*. L'on nous promet une idée juste de Thebes. Les superbes sépulchres des Rois Thebains conservent encore des peintures aussi brillantes que si elles venoient d'être faites. Ces peintures représentent par des figures Hyéroglifiques les vertus & les actions de ces Princes.

Les Voyageurs allerent de Thebes au Lac *Moeris*. Le Pere *Sicard* donne à ce Lac 25. lieuës de longueur & 60 ou environ de circuit. Près de ce Lac on voit les restes du fameux Labyrinthe, l'admiration des siécles passez. C'étoit autrefois de vastes bâtimens, qui communiquoient les uns aux autres par des cours, qui les séparoient; mais dont il étoit difficile de trouver l'entrée & la sortie.

Le Pere *Sicard* a déterré, pour ainsi dire, dans sa route plusieurs Villes anciennes; telles sont les Villes d'*Abidus*, la grande *Ptolémaïs*, deux *Diospolis*, deux petites *Ptolémaïs*, *Panopolis*, *Nilopolis* &c. Sa route le conduisit au Monastere de Saint *Pacôme*. C'est un amas affreux de ruïnes, qui fait

juger que Saint *Pacôme* avoit autrefois dans son Monastere autant de solitaires, que le dit l'Histoire de sa vie.

Enfin le Sçavant Missionnaire a trouvé sur le bord du Nil plus de cent monumens anciens, soit Villes; soit Monasteres; ou Temples; & après avoir exercé les fonctions de son ministere Apostolique chez les *Coptes*, il revint au Caire, où il fut témoin d'une révolution prompte, & détaillée dans ses Mémoires.

Il s'agit dans la troisiéme *Lettre* d'une mission & de différentes observations dans le Delta. Les *Coptes* sont une Nation fort éloignée du Royaume de Dieu. Cependant ils se disent Chrétiens : mais ils n'en ont, la plûpart, que le nom. Plusieurs même n'ont guére d'homme que la figure. On en a plus d'empréssement à les cultiver. Le bon grain jetté dans une terre ingrate ne laisse pas de produire chaque année quelque recolte. Le Missionnaire se réjoüit, avec raison, de la conversion d'un Prêtre *Copte*. Convertir un Prêtre *Copte* c'est gagner un grand nombre d'ames à Jesus-Christ. Le Pere *Sicard* s'est-t-il délassé des fa-

tigues de sa mission à faire en homme Sçavant quelques observations de Geographie, d'Histoire & de Physique.
» On retrouve encore le Missionnaire.
» Quelques avantcoureurs de la peste » semblent, dit-il, menacer le Caire.
» Déja la crainte de ce fleau a fait fer» mer les maisons consulaires. Cha» cun se précautionne contre cet en» nemi redoutable. Nous tiendrons » nous autres notre maison ouverte, » & nous serons toujours prêts à en » sortir pour aller au secours de nos » disciples, qui auront alors plus be» soin de nous que jamais. Le bon sol» dat ne doit pas se cacher lorsque » l'ennemi paroît ».

La troisième *Lettre*, est suivie d'une reponse du Pere *Sicard* à un Mémoire de Messieurs de l'Académie des Sciences. Cette réponse consiste en remarques sur le Natron ou le Nitre d'Egypte, sur le sel Armoniac, sur les pierres & les marbres, sur les fours à poulets.

Le Natron ou Nitre d'Egypte se forme dans deux Lacs. L'un des deux Lacs nitreux, nommé le grand Lac, occupe un terrain de quatre à cinq lieuës de

..g sur une lieuë de large dans le de..t de *Nitrie*, assez proche du Monas..re de Saint Macaire, à une bonne ..urnée du Nil à l'Oüest à deux de ..emphis vers le Caire. L'autre Lac a trois lieuës de long sur une & demie de large, assez près de la Mareote & à une journée d'Alexandrie.

Dans ces deux Lacs le Nitre est couvert d un piéd ou deux d'eau. Il s'y enfonce en terre jusques à quatre ou cinq piéds. Il se coupe avec de longues barres de fer pointuës. Ce qu'on à coupé se trouve remplacé quelques années après par un nouveau sel *nitre* qui sort du sein de la terre. Pour entretenir la fécondité de la terre, on jette dans les endroits vuides, d'où l'on a tiré le Nitre, du sable, de la bouë, des ossemens des cadavres de chameaux, de chevaux, d'ânes &c. toutes matieres qui donnent de vrai nitre. Il y a du nitre rouge, on en voit aussi de blanc, de jaune, de noir. Le nitre sort de sa mine net & parfait.

Par rapport au Sel Armoniac, on observe la matiere, les vases qui la contiennent, la disposition des fourneaux, la façon du travail, la quantité

& l'usage de ce sel. La matiére n'est qu'une suye qu'on racle des cheminées où l'on brûle des mottes de fiente d'animaux, paitries avec de la paille. Les vases qui contiennent cette matiere sont de grandes bouteilles de verre rondes, d'un piéd & demi de diamétre, avec un col de deux doigts de haut. On enduit ces bouteilles de terre grasse. On les remplit de suye jusques à quatre doigts près du col, qui demeure vuide & ouvert. Il entre dans ces bouteilles quarante livres, environ, de suye, qui donnent à la fin de l'opération six livres, à peu près, de sel Armoniac. Les fourneaux sont disposez comme nos fours, excepté que les voutes sont entrouvertes par quatre rangs de fentes en long : à chaque fente, il y a quatre bouteilles tellement rangées, que le fond de chacune étant enfoncé & exposé à l'action de la flamme, les côtez sont engagez dans l'épaisseur de la voute. Le seul col de la bouteille se trouve dans l'air. Le reste de la fente est rebouché. Un grand Laboratoire est composé de huit fourneaux disposez en deux chambres. Dans chaque fourneau l'on entretient

pendant trois jours & trois nuits un feu continuel, mais éloigné des bouteilles de peur qu'elles ne ſe caſſent. Le premier jour, le flegme groſſier de la ſuye s'exhale par le col de la bouteille. Le ſecond jour, les ſels s'exhalent & bouchent le col. Le troiſiéme jour, la coagulation ſe perfectionne. Alors, le maître fait un petit trou à l'épaule de chaque bouteille, un doigt au deſſus du col, pour voir ſi la matiére eſt aſſez cuite. Il rebouche le trou quand il le juge à propos, avec de la terre graſſe. Quand il voit l'opération à un certain point de perfection, il caſſe la bouteille, il prend une maſſe ronde, blanche, tranſparente, de l'épaiſſeur de 3. ou 4. doigts, attachée au col; & c'eſt le ſel Armoniac. Sous cette maſſe blanche, il ſe trouve une croute noire. De cette croute noire, qu'on met dans les bouteilles, il ſe forme un ſel Armoniac plus blanc, plus pur, & qui ſe vend plus cher.

L'Egypte a des pierres qui ont quelque choſe de ſingulier. Entre le Nil & la Mer rouge on taille une pierre blanche & tendre, dont l'on fait des marmites, & autres uſtanciles de cuiſine.

Cette pierre tendre résiste au feu. L'on trouve à deux lieuës du Caire une plaine de sable, parsemée de cailloux, dont quelques-uns enferment une sorte de petit diamant. Vous voyez dans le desert de Saint Macaire des ossemens pétrifiez.

Mais sur tout, l'Egypte abonde en marbre. Le granit ou marbre Thebain est moucheté de diverses couleurs. Tantôt c'est le noir qui domine, tantôt c'est le rouge. Il y a des carrieres dans l'Egypte Supérieure, près du Nil, entre la Ville d'*Assouan* & les premieres cataractes à commencer par les plus septentrionales; il y en a proche du fameux Monastere de Saint Antoine. le mont-Sinaï & toutes les montagnes qui l'environnent à deux journées au nord, ne sont que granit. Le mont Ste Catherine est d'un granit plus fin.

Les fours à poulets ont quelque chose de remarquable. En 21. ou 22. jours, on y fait éclore les poussins sans le secours des poules, à la chaleur d'un feu fait de la bouze de vache. L'opération est très curieuse. On ne peut transcrire ni abreger ce que l'Auteur en dit.

Passons au discours sur l'Egypte.

Ce diſcours eſt diviſé en 9. Chapitres, où l'on parle de la ſituation de l'Egypte, de ſon Gouvernement, de ſes productions, du Nil, du Caire, d'Alexandrie, de Thebes, des reſtes de l'Ancienne Egypte Payenne, & des reſtes de l'ancienne Egypte Chrétienne.

L'Egypte eſt entre la Mer méditerranée au Nord, l'Iſthme de *Suës* & la Mer rouge à l'Eſt, la *Nubie* au Sud, les deſerts de *Barca* & la *Lybie* à l'Oüeſt. En un mot l'Egypte eſt placée entre l'Aſie & l'Afrique, vis-à-vis de l'Europe; y a-t-il une ſituation plus commode pour le commerce? La longueur de l'Egypte, depuis la cataracte qui la ſépare de la Nubie juſqu'à la Mer Méditerranée, eſt d'environ 212. lieuës. Il y a de la Mer Méditerranée au Caire 35. lieuës; du Caire à Thebes, 135. de Thebes à la cataracte, dont l'on a parlé, 42.

La Largeur de l'Egypte ne répond pas à ſa longueur. A peine ſa largeur a-t-elle 25. lieuës depuis la cataracte juſqu'au Caire. Dans cet Eſpace, il n'y a de terrain cultivé, que cinq ou ſix lieuës en large. C'eſt une longue vallée, bordée d'une double chaîne de montagnes, & traverſée par le Nil. Mais de-

puis le Caire jusques à la Mer Méditerranée, l'Egypte va toûjours en s'y élargissant, & sa base est de près de cent lieuës.

Tomumbey de la race des *Mamelus*, est le dernier Soudan d'Egypte. *Selim* Empereur des Turcs la conquit en 1517. Le Grand Seigneur y a un Pacha, 24. Beys qui sont les Lieutenans & sept corps de milice. Le Pacha demeure dans le Château du Caire. Il y tient trois fois la semaine le Divan, ou le conseil général; l'Infanterie doit consister en 12000 Janissaires & 8000 Azaps; & la Cavalerie doit être de 20000. hommes. Mais ces troupes ne sont jamais complétes. l'Egypte est partagée en 17. Gouvernemens. Les Gouverneurs ne sont qu'un an en place.

Le Nil seul, qui arrose l'Egypte, rend la terre si féconde qu'il suffit presque de l'ensemencer. Ce Royaume peut se passer du Commerce.

Terra suis contenta bonis, non indiga mercis
Aut jovis, in solo tanta est fiducia Nilo. Luc, L. 8.

Septembre 1729.

rtilité du Païs paroît encore dans
ltitude prodigieuse d'animaux &
antes qu'on y voit de tous côtez.
y voyez les gazelles, les bœufs sau-
s, les sangliers, les loups, les re-
s, les tigres, les caméleons, les
ons, les liévres, les crocodiles
Les hippopotames lui sont par-
ers. Le nombre des crocodiles est
; celui des hippopotames est très-
Beaucoup de tourterelles, cail-
canards, sarcelles, macreuses,
geons, pluviers, bechots, herons,
ans, cormorans, milans, gruës,
iers, aigles, ibes, &c. La liste des
ux ne finiroit point.

n est des plantes comme des Ani-
. Grenadiers, orangers, limo-
, figuiers, pommiers, poiriers,
rs, abricotiers, pêchers, meu-
datiers, melons, concombres,
out y abonde, excepté les noyers
amandiers. Le *Papyrus*, qui est
spece de jonc, est une plante par-
ére à l'Egypte. On n'y fait point
. L'eau est proprement la bois-
u Païs. Comment seroit-elle bon-
Caire, où il fait si chaud? On
ferme dans des pots d'une terre

qui eſt très poreuſe. L'eau par ce moyen ſe purifie, cette eau vient du Nil.

Le Nil prend ſa ſource dans l'Abyſſinie: il traverſe les Royaumes de *Fangi* & de *Dongaſla*; toute la Nubie & l'Egypte. Son cours n'a qu'un canal, depuis ſa ſource juſqu'à cinq lieuës au deſſous du Caire: mais au-deſſous du Caire, il ſe diviſe en deux branches, dont l'une va à Diamette, & l'autre à Roſette; & par là il forme l'Iſle du Delta. A peine eſt-il ſorti de ſa ſource, qu'il ſe trouve groſſi de pluſieurs rivieres. Il a ſes cataractes; les cataractes ſont des amas ſortis de hauts rochers, au travers deſquels le Nil ſe précipite en forme de caſcade, portant par ſa cruë périodique, la fécondité dans toute l'Egypte. La cruë annuelle de ce fleuve dépend des pluyes qui tombent réguliérement en Ethiopie, depuis le ſolſtice d'Eté, juſqu'à l'équinoxe de l'Automne. Pour procurer l'abondance, il faut que ce fleuve croiſſe de vingt-quatre pieds à la cataracte d'*Aſſouan*; à l'entrée de l'Egypte, de vingt à vingt-quatre palmes au Caire; de quatre ou cinq à Damiette & à Roſette. Le palme a huit pouces ſix lignes & demie.

demie. Les eaux du Nil font trois mois à croître, trois mois à diminuer.

Le P. *Sicard*, après avoir parlé des sept anciennes embouchures du Nil en homme d'érudition, nous donne une idée du Grand Caire. Cette Ville, la Capitale de l'Egypte est située sur la rive droite du Nil. Sa longitude est 49 degrez, & sa latitude-Nord 29 degrez 30′. On y compte 8000 Juifs, 20000 Chrétiens, la plûpart Coptes; les autres, Grècs, Arméniens, Maronites; quelques Latins. Le Caire a moins de Maisons, mais plus d'Habitans que Paris; plus de mille Mosquées; un nombre infini de bains; un Collége où l'on enseigne les principes du Mahométisme, la Logique, l'Astronomie, l'Histoire. Les ruës sont étroites: on n'y voit ni carrosse, ni caleche, ni chaise à porteurs. Les Grands Seigneurs, les Cavaliers de profession, les Arabes, vont à cheval par la Ville; tout le reste, Chrétiens, Juifs, Turcs, Janissaires, Soldats, &c. n'ont points d'autres montures que des ânes. Les Dames n'y vont pas autrement.

La magnificence des Maisons n'est qu'au dedans: mais ce sont des jets

d'eau, des compartimens de marbre; toutes ſortes d'embelliſſemens. Le Château du Caire a plus de choſes remarquables que le reſte de la Ville. C'eſt l'Ouvrage de la Reine *Semiramis*. Près du Château, dans le vieux Caire, qu'on appelle Balylone, parce que Cambyſe y établit des Babyloniens, eſt une Chapelle ſoûterraine dans l'Egliſe de S. *Sergius*. La Tradition conſtante & ancienne du Païs eſt que cette Chapelle ſe trouve dans l'endroit où étoit la maiſon que Jeſus-Chriſt, la Sainte Vierge, & Saint Joſeph habiterent, tandis qu'ils furent en Egypte. Auſſi tous les Chrétiens y accourent en foule.

« Alexandrie, l'Ouvrage du grand » *Alexandre*; cette Ville ſi fameuſe, la » demeure des Ptolomées, la Rivale „d'Athènes & de Rome en fait de Sciences & de beaux Arts... Cette Ville, qui, dans les premiérs Siécles du Chriſ- » tianiſme, rendoit encore ſon nom » plus illuſtre qu'il n'auroit été du tems du paganiſme, par la multitude & la » magnificence de ſes Egliſes, par la » Sainteté de ſes Evêques, par le cou- » rage heroïque d'un million de Mar- » tyrs, &c. n'eſt plus que l'ombre de

» ce qu'elle a été ». A peine eſt-elle une Ville du ſecond ordre. Néanmoins un Sçavant, y retrouve en quelque ſorte l'Ancienne Alexandrie au milieu même de ſes ruïnes. Un *Strabon* à la main, on découvre, comme fit le Pere *Sicard*, aſſez de veſtiges pour reconnoître les lieux, où étoient placées les choſes dont parle cet Auteur. On retrouve les deux Ports, l'Iſle du Phare, où étoit bâtie la tour du Fanal, l'endroit où étoient les ſépulchres d'Alexandre, & des Ptolomées; le quartier où étoit le Temple de *Serapis*, dans lequel on voyoit une ſtatuë du Soleil toute de fer, agitrée & attirée, dit Rufin, par une pierre d'Aiman poſée dans la voûte; quelques citernes, les deux obeliſques de Cleopatre, la colonne de Pompée. Cette colonne eſt de granit & d'ordre Corinthien, haute de 99. piéds, compris ſon piédeſtal & ſa corniche, &c.

Thebes cette ſuperbe Ville, cette Ville à cent Portes, a eu le ſort d'Alexandrie. On ne la connoît plus que par ſes ruïnes. Cependant il n'eſt point d'endroit dans l'Egypte, où il ſoit reſté tant de beaux monumens. On y

voit encore à l'Est du Nil six Portes entieres du Château qui renfermoit le Palais des Rois de Thebes; ce sont autant de Chefs-d'œuvres de la plus parfaite Architecture. Le Salon de ce Palais est soûtenu de 112. colonnes qui ont 72. piéds de haut, & plus de 12. piéds de Diamétre. On peut compter jusques à mille colonnes, 4. colosses de marbre, plusieurs obelisques, dont deux sont de porphyre, & 4. de granit.

Au couchant du Nil, vous voyez les Temples de Venus & de Memnon, les sépulchres des Rois de Thebes, trois statuës Colossales; la troisiéme est la statuë de Memnon, qui, selon la Tradition des Anciens Egyptiens, rendoit un son au lever du Soleil. Dans les sépulchres; sales, chambres, tout est peint, & les couleurs y sont presqu'aussi vives que le premier jour.

On voit encore en divers endroits des restes remarquables de l'Ancienne Egypte Payenne; sçavoir, 24. Temples entiers ou peu endommagez, de Pan, de Venus, d'Isis, de Mercure, du Soleil, de Jupiter, d'Osiris, d'Apollon; de Serapis, de Memnon, de

Pallas,&c. Un Labyrinthe entier, plusieurs Catacombes remplies de momies d'hommes, d'oiseaux, de chiens, de chats, embaumez; vingt grandes piramides. La plus grande des trois, qui sont à trois lieuës du Caire a 500. piéds de hauteur perpendiculaire. On en a la description dans le 8. Chapitre.

Les beaux monumens du Christianisme qui restent dans l'Egypte, sont 80. Monasteres entiers, & dont on a le plan avec le nom & la description de leur situation. Entre ces Monasteres, les plus distinguez sont ceux de Saint *Antoine* au desert, de Saint *Paul* Hermite, de Saint *Macaire*, de Saint *Arsene*, de Saint *Pacôme*, de Saint *Paphnuce*, &c. Les Mémoires du Pere *Sicard* finissent par l'Art de dresser une carte Egyptienne purement Ecclesiastique. Nous ne donnons que quelques traits de ces Mémoires, qui ne sont eux-mêmes que l'Abregé d'un plus grand Ouvrage, à quoi ce Sçavant Missionnaire n'a pû mettre la derniere main, & que l'on perfectionne en Egypte.

On verra dans la Lettre du Pere *Stephan* le détail d'une révolution, &

de grands troubles, dont le Grand Seigneur a profité pour se rendre maître absolu de la *Crimée* en Tartarie. Dans cette révolution & dans ces troubles, on admirera les soins de la Providence divine en faveur des Catholiques. Un Missionnaire fut assez heureux pour guerir par ses remedes le *Kan* d'un mal qui l'inquiétoit. Il en obtint des patentes de protection. Ces patentes furent efficaces. « Pendant ce tems d'allarmes, dit le Pere *Stephan*, à la faveur » de nos patentes personne ne nous » a dit mot. Nous avons même la consolation de voir que la ferveur des » Catholiques malgré la crainte des » persecutions si ordinaires en ce Païs, » augmente loin de diminuer. Ils aiment la Priere, & ils la font aimer » en les voyant prier. Ils approchent » souvent de nos Saints Mystéres. L'union entre eux est si parfaite qu'ils » s'appellent freres. Si leur commerce » fait naître quelques Procès entre » eux, ils s'en rapportent volontiers à » un tiers & s'en tiennent à sa decision. » La Catholicité est gravée si avant » dans leur cœur, qu'on les trouveroit toûjours prêts à perdre plûtôt

Chronologie de M. Newt... glois. Imprimée à Londres e... ſappé par le P. H. J.

NE ceſſera-t-on jamais de... ter ſur l'âge du monde ? ... jours, quelques-uns l'ont voul... vieux à l'excès : & tout recemm... Anglois nommé M. Newton au contraire, par des calculs ... nomiques, veut ôter aux Anti... Greques environ 534. années ... ée : ce qu'aucun Annaliſte ava... n'avoit oſé penſer. Il trouve cepe... les Défenſeurs, dit-on, qui e... rennent de ſoutenir le fondeme... out l'édifice de ſon ſyſtême.

Le fondement ...

Pourquoi ? Parceque Chiron forma, dit-on, les constellations deux ans auparavant, afin de faciliter la navigation aux Argonautes. *Newtons, Chronologie, Londini 1726. Angl. pag. 25. de l'Abregé. Chiron, wo was born, the golden age, forms the Constellations for the use of the Argonauts.* Et il ajoûte : Qu'il plaça les points du solstice & de l'équinoxe au quinziéme degré ou au milieu des constellations du Cancre, de la Balance, du Capricorne, & de l'Ariés. *And places the solstitial and equinoctial points in the fifthteenth degrees ou midles of the constellations of Cancer, Chela, Capricorn, and Aries.*

L'Astronome Meton, poursuit-il, l'an 316. de l'Ere de Nabonassar (c'est l'an 433. avant Jesus-Christ) observa le solstice d'Eté au huitiéme degré du Cancre. Ainsi puisque Chiron détermina le point équinoctial au quinziéme degré d'Ariés, le mouvement des équinoxes contre l'ordre des signes étant de 50 secondes par an, & d'un degré en 72. ans : la distance entre l'observation de Meton, & celle de Chiron a dû être d'environ sept degrez, & l'intervalle de tems entre eux

.., que deux ans aupara
939. Chiron l'y trouva. Do
dition des Argonautes, pour
ron, dit-il, détermina cet éq
ne peut avoir été faite qu'
avant Jesus-Christ : au lieu qu
tres la placent en 1467. avant
me Ere.

. Toute la contestation roule
ur l'âge de Chiron & sa qualit
arrangement des constellation
ır la détermination de l'équino
ilieu d'Ariés, qu'on lui attri
r tous les deux parties convien
ces deux derniers articles ; je v
e, ceux qui attaquent Newton
x qui le défendent.
Mais je soutiens qu'...

chimere ; mais je dis, l'Astronome Chiron. Chiron ne fut jamais que Medecin : & principalement habile dans la Botanique, ou la connoissance des simples ; & en particulier de ceux qui servent à guerir les playes.

Homere est le premier qui nous l'a fait connoître dans son Iliade, Liv. IV. vers 218. D'où peut-on en sçavoir plus que lui ? Le Medecin Machaon, dit-il, après avoir bien consideré la playe de Menelas, en suça le sang ; & pour en appaiser les douleurs, il y mit un appareil que le Centaure Chiron avoit autrefois enseigné à Esculape :

> Πάσσε, τά οἱ ποτὲ πατρὶ φίλα φρονέων
> πόρε Χείρων.

Et à l'oziéme Livre, ou λ'. vers 830. Eurypyle blessé dit : *Nettoyez ma playe avec de l'eau chaude ; & appliquez-y quelqu'un de ces appareils salutaires, qu'on dit qu'Achille vous a enseignez ; & qu'il a appris lui-même de* Chiron *le plus juste des Centaures* :

> Ἐσθλά, τά σε προτί φασιν Ἀχιλλῆος
> δεδιδάχθαι,

Sept. 1729.

Ὃν χείρων ἐδίδαξε, δικαιότατος Κενταύρων.

Car de nos deux Medecins, Podalire & Machaon, le dernier a été emporté (blessé) de la bataille...... L'autre est encore engagé dans le combat. Chiron est là Astronome, comme Machaon & Podalire. Et qu'est-ce que Chiron a appris à Achille ? La Medecine, dit Eustathe, dans son Commentaire sur Homere, page 886. τὴν ἰατρικὴν Ἀχιλλέα ἐδίδαξεν. Il lui a appris des remedes. Mais l'Astronomie, c'est ce que personne n'a osé dire. J'ai lû même quelque part, peut-être que c'est dans le Dictionnaire dit de Moreri, & que je n'ai pas le loisir de le chercher ailleurs; que Chiron apprit à Jason lui-même, le chef des Argonautes : quoi ! l'Astronomie ? Non : mais la Medecine.

Virgile, au troisiéme Livre des Georgiques, vers 549.

> *Quæsitæque nocent artes, cessere magistri*
> *Phillyrides* Chiron, *Amythaoniusque Melampus.*

Il n'est-là Maître ou Professeur, qu'en Medecine.

Pline, dans la liste qu'il fait des Inventeurs des Arts sur la fin de son 7e Livre, n'y nomme point Chiron pour avoir décrit les constellations. Il dit, que quelques-uns attribuent l'invention de l'Astrologie à Atlas, fils de Libye: d'autres aux Assyriens; d'autres aux Egyptiens: & qu'Anaximandre a inventé la Sphére. Mais que dit-il de Chiron? au XXVIe Livre, Sect. XIX. *Invenit & Achilles discipulus Chironis, qua (herba) vulneribus mederetur; quæ ob id Achilleos vocatur.* Pline a appris d'Homere, que Chiron avoit enseigné à Achille; quoi? La connoissance des simples; & en particulier par rapport aux playes. Ni Virgile, ni Pline, n'ont appris d'Homere, ou d'aucun autre, que Chiron ait eu la moindre teinture d'Astronomie.

J'ajoûte encore ici deux ou trois autres témoins, qu'on n'oseroit récuser; quoique je les mette bien au-dessous des premiers.

Diodore de Sicile, au quatriéme Livre, page 221. parlant d'Hercule, dit qu'il eut le malheur de tuer Chi-

ron, perſonnage admirable pour la Médecine : χείρωνα τὸν ἐπὶ τῇ ἰατρικῇ θαυμαζόμενον.

Plutarque, au ſecond Livre de ſes Sympoſiaques, page 617. dit que les Peuples de la Magnéſie avoient pour Chiron de la veneration, parce qu'il eſt des premiers qui ayent appris la Médecine au genre humain. Le Livre de Plutarque ſur la Muſique ne mérite pas qu'on le cite.

Enfin Suidas, que l'on met ordinairement au douziéme ſiécle, quoi qu'il ajoute au mot χείρον quelque traits à ſon éloge, qu'on ne trouve point ailleurs : il ne fait aucune mention d'Aſtronomie. χείρων Κένταυρς· ὃς πρῶτος εὗρεν ἰατρικὴν διὰ βοτανῶν. Ὑποθήκας δι' ἐπῶν, ἃς ποιεῖται πρὸς Ἀχιλλέα· καὶ Ἱππιατρικὴν διὰ καὶ Κενταῦρος ὠνομάσθη. Chiron; dit-il, *Centaure qui a le premier trouvé la Médecine par la Botanique. Il en a écrit des préceptes en vers à Achille. Il a de même trouvé la Médecine des chevaux; ce qui lui a fait donner le nom de Centaure.* Fauſſe conjecture. Centaure eſt dans la Theſſalie, près du Mont Pelius, le nom d'un Peuple, qui, ſelon Pline, Livre XI. Sect. LVII.

a le premier inventé de combattre à cheval. Quoiqu'il en ſoit, le Collecteur Suidas n'a lû nulle part que Chiron ait eu d'autre ſcience que la Médecine par les ſimples ; & que ce prétendu Médecin de chevaux ait été Aſtronome ; c'eſt ce qui ne lui eſt pas venu dans l'eſprit de feindre, quoiqu'il ait inventé beaucoup d'autres fables.

D'où le ſçait-on donc ? De Clément Aléxandrin, dit-on, dans ſon premier Livre des Stromates. *Now. Chiron*, dit le Sieur Newton, page 83. de ſa Chronologie des Grecs *de Lineted σχήματα ὀλύμπυ, the Aſterims, as the ancient Author of Gigantomachia, cite by Clemens Alexandrinus informs us: for Chiron Was a practical Aſtronomer.* Le paſſage où Clément parle de Chiron, eſt conçû en ces termes, au premier Livre n. XV. page 360. *Hermippus de Beryte donne le nom de Sage à Chiron le Centaure : & celui qui a écrit la Titanomaquie, rapporte qu'il eſt le premier qui ait appris à tout le genre humain à vivre ſelon la juſtice, en lui montrant la force du ſerment, les ſacrifices joyeux, ou d'actions de graces, &*

& les figures du Ciel. Ὁ δὲ Βηρύτιος Ἕρμιππος χείρωνα τὸν Κένταυρον σοφὸν καλεῖ· ἐφ' οὗ καὶ ὁ τὴν Τιτανομαχίαν γράψας, φησὶν, ὡς πρῶτος οὗτος.

Ἐς τε δικαιοσύνην θνητῶν γένος ἤγαγε δείξας
Ὅρκον καὶ θυσίας, ἱλαρὰς, καὶ ΣΧΗΜΑΤ' ΟΛΥΜΠΟΥ.

Clément Aléxandrin, dans cet Ouvrage, rapporte des Fábles, & il y en a, dont il ne cite point assez l'Auteur. Où a-t'il pris ce qu'il attribuë ici à un Ecrivain, dont il n'ose dire le nom; que Chiron a exposé aux yeux des hommes les Constellations du Ciel? C'est ce qui a été ignoré de toute l'Antiquité. L'Auteur inconnu qu'il cite, ou lui-même, y pensoit-il bien, lorsqu'il écrivoit, que Chiron avoit fait connoître aux hommes trois points également importans pour vivre selon la justice; les sermens, les sacrifices, les Constellations? Ne voilà pas trois connoissances bien assorties, capables de former un homme de bien? Est-ce là une maxime qui puisse attirer à celui qui en est l'auteur, le titre d'un sage

de la Gréce ? Clément Aléxandrin a cru pouvoir la donner à Chiron sur ce qu'Homere a dit qu'il étoit le plus juste des Centaures. Mais, comme Eustathe a fort bien remarqué, Homére ne veut dire autre chose, sinon que Chiron étoit très-homme de bien, quoique Centaure; c'est-à-dire, quoique d'un Pays dont les Habitans étoient fort décriez pour leurs injustices.

Quoiqu'il en soit, montrer aux hommes la réduction d'un certain nombre d'étoiles sous certaines figures, pour les mieux distinguer dans le Ciel, est-ce une découverte fort considérable, si l'on en demeure là ? Suffit-t'elle pour faire de Chiron un *Astronome de pratique*, comme l'appelle le Sieur Newton ? Ces deux mots seuls σχήματα Ὀλύμπυ, lui donnent-ils une occasion suffisante de dire que les Anciens nous ont transmis qu'au tems des Argonautes, Chiron trouva que le point équinoxial étoit au milieu ou au quinziéme degré de la constellation d'Ariés? Ces deux mots seuls, σχήματα Ὀλύμπυ. portent-ils cela ? Sur quoi fondez les deux partis; ceux qui

attaquent & ceux qui défendent le Sr Newton, peuvent-ils en convenir comme ils font ?

Il n'est pas moins surprenant que des personnes fort éclairées puissent établir & convenir entr'eux sur ces deux mots là seuls, que Chiron fit l'arrangement du Zodiaque, en faveur des Argonautes : & pour l'utilité de leur navigation n'a pû le leur persuader qu'une joye précipitée qui les a saisis, de trouver une belle occasion d'étaler leur érudition en Astronomie & en calculs : l'un, pour faire remonter bien haut les Antiquitez Grecques : l'autre, pour les rapprocher de nous.

Σχήματα Ὀλύμπυ, les figures du Ciel ne comprennent elles que les constellations du Zodiaque ? Cette expression distingue-t-elle celle-ci des autres ? Clément Aléxandrin a-t'il pû inferer de ces deux mots que Chiron a placé le premier les points cardinaux des équinoxes & des solstices ; lui qui dit, deux lignes après, n. 16. que les Egyptiens & les Chaldéens ont les premiers appris l'Astrologie aux hommes ? C'est Pline qu'il transcrivoit alors, au septiéme Livre, Section LVII. A-t'il pû dire

que Chiron a fait le plus ancien Calendrier de la Gréce, ou décrit le Zodiaque & divisé le Ciel, lui qui dit là même, que les Egyptiens ont les premiers divisé l'année en douze mois?

A quoi pouvoit servir la détermination des équinoxes & des solstices, pour faciliter la navigation des Argonautes, dont Clément Aléxandrin ne parle point ici? De quel usage pouvoit-elle être pour une expedition navale de six mois ou plus, si l'on veut? Pour un trajet de la Thessalie à la Colchide, où ils ne faisoient que caboter, navigeant le long des Côtes? Sçavoit-on dès-lors prendre la hauteur d'une étoile d'Ariès ou autre, pour avoir la latitude du lieu où l'on est? L'Astrolabe est-il aussi de l'invention de Chiron? Hipparque, selon Pline, au Livre second, Section XXIV. paroit en être l'Inventeur, six vingt ans seulement avant Jésus-Christ de l'Ere Chrétienne. L'étoile polaire seule guidoit jusqu'alors, & long-tems après, les Pilotes.

Je ne sçai pourquoi dans le passage que le Sieur Newton cite de Clément Aléxandrin, la Titanomaquie lui a

déplu, & qu'il l'a changée en Gigantomaquie. C'eſt une infidélité. Dans la Fable, les Titans ſont autres que les Géans. Eſt-ce que les Titans reſſentent plus la Fable ? Il a eu peur que cette idée n'affoiblit le témoignage pris de ce Poëme, dans ce qu'il rapporte de Chiron. Il ſe ſeroit donc défié lui-même de ſa cauſe.

Enfin Clément Aléxandrin n'a nullement voulu parler des points cardinaux des équinoxes & ſolſtices ; mais ſeulement des Conſtellations dont le lever pronoſtique le mauvais tems des ſaiſons. Il l'a fait remarquer aux hommes dans les étoiles mêmes dont l'aſſemblage fait les conſtellations venteuſes & pluvieuſes. De ces conſtellations que Chiron, ſelon lui, a montrées dans le Ciel, quelques-unes ont été miſes depuis dans le Zodiaque, comme les Pléïades, les Hyades : les autres en ſont dehors, comme l'Orion, l'Arcturus, & les Chevreaux, toutes conſtellations, dont le lever eſt formidable aux Laboureurs & aux Jardiniers ; parce qu'il amene avec ſoi les vents, les tempêtes, la pluie, & autres accidens funeſtes à l'Agriculture.

C'est Clément Aléxandrin lui-même, qui nous l'apprend dans ce qui suit immédiatement le passage sur lequel les deux Partis se fondent. *Hippo*, dit-il, Ἱππὼ, *la fille du Centaure* (Chiron) *épousa Eole, à qui elle apprit à contempler la Nature, qui étoit toute la science de son pere : C'est ce qu'Euripide* (mais Euripide feint, & autre que celui dont nous avons les Tragédies :) *c'est*, dit-il, *ce qu'Euripide a exprimé dans ces deux vers, en parlant d'Hippo :* περὶ Ἱππῦς,

Ἡ πρῶτα μὲν τὰ θεῖα, πρὶ μαντεύσατο
χρησμοῖσιν· ἢ δι' ἀςέρων ἐπαναλάς.

Quæ prima quidem divina præsagiit oraculis : & per exortus siderum. Ces sortes de prédictions convenoient à Eole, le Dieu des vents & des tempêtes, selon la fable ; mais elles étoient sur la simple vûë de ces constellations que je viens de nommer, sur tout à leur lever ; non pas sur la connoissance des points cardinaux des équinoxes & des solstices, ou bien du lever des quatre constellations qu'on leur attribuë : car elles ne peuvent servir à rien prédire de semblable ; & leur connoissance n'étoit pas de la compétence d'Eole.

Le but de Clément Aléxandrin en cet endroit, est de faire remarquer, que la Philosophie des plus anciens sages du Paganisme & de la Gréce, à la tête desquels il met Chiron sur le témoignage de deux Anciens qu'il fait : que leur Philosophie, dis-je, aboutissoit à des connoissances fort communes, comme celle de connoître la Poussiniére, & la malignité de ses influences. Et que la Philosophie de Moïse étoit de beaucoup superieure à la leur. *Comparez*, dit-il, après avoir parlé de Chiron, de sa fille Hippo, & de son gendre Eole : *Comparez tout ceci*, sçavoir *l'âge de Moïse avec la plus ancienne Philosophie de son tems* : Παρατήρει μοί τὺς χρόνυς, εἰς διάκρισιν τῆς Μωσέως ἡλικίας, καὶ τῆς κατ' αὐτὸν ἀρχαιοτάτης φιλοσοφίας.

Clément Aléxandrin n'est pas un des Saints Peres incapables ou éxemts de pieuses fictions, pour établir ce qu'ils avancent. Quelques-uns lui donnent la qualité de Saint. Margarin de la Bigue, Docteur de Sorbonne, l'avoit ainsi appellé Saint dans sa premiere Collection ou Bibliothéque des Peres. Rome ordonna de l'effacer ; & ce

Docteur Catholique & sage obéït, en retranchant le titre de *Saint* dans l'édition suivante. Quelques-uns qui disent depuis ce tems-là Saint Clément Aléxandrin, y ont peut-être intérêt.

Par tout ce que je viens de dire, il est évident,

1°, Que Chiron ne fut jamais Astronome, au jugement de toute la veritable antiquité, sur tout selon Homére, Virgile, Pline & autres; qu'il fut seulement un Médecin celebre, particuliérement en Botanique, & pour la connoissance des herbes vulnéraires.

2°, Que l'idée même que donne Clément Aléxandrin de son prétendu Astronome, est bien éloignée de celle que s'en forment le Sieur Newton, ses Défenseurs & ses Adversaires, par prévention, ou par intérêt, comme j'ai dit.

3°, Que par consequent tout le systême de Newton est imaginaire & chimérique: que c'est un fantôme que l'on embrasse, ou contre lequel on s'escrime avec chaleur. Que de calculs, que de disputes, que de questions, que de raisonnemens inutiles, tous détruits par ce seul principe historique.

ment démontré ! Chiron ne se mêla jamais d'Astronomie : & la description des figures du Ciel qu'on lui attribuë, n'étoit pas connuë du tems des Argonautes, où l'on veut le placer.

On ne peut donc juger du tems de leur expedition par aucun calcul. Il ne suffit pas de trouver par les Tables que nous avons, en retrogradant depuis l'an 1700. ou autres, une année où l'équinoxe se rencontre au milieu de la constellation, pour y placer Chiron : à moins qu'il ne conste, 1°, que quelque Auteur qu'on ne puisse récuser, l'a placée cette année là, ou bien que ces deux mots de Clément Aléxandrin Σχήματα Ολύμπυ, le disent bien clairement, & qu'ils suffisent pour l'y placer ; & c'est ce que nul homme sensé ne croira jamais ; à moins encore qu'il ne conste, d'où l'Auteur, qui auroit dit que Chiron vivoit alors, prenoit le commencement d'Ariès, si c'est de la premiere étoile de la constellation, quelle qu'elle soit, car on n'en convient pas encore ; ou bien sept degrez & demi auparavant, pour trouver le milieu du signe au milieu même de la constellation, com-

me a fait le Sieur Newton. Tout calcul, dis-je, sans ces deux présuppositions bien établies d'ailleurs, ne peut placer Chiron qu'au hazard, & environ cent quatre vingt ans plûtôt qu'il n'a été en effet, à en juger par ce que rapportent, du tems de la prise de Troïe, les Auteurs les plus averez.

C'est la plus ancienne époque que les Anciens ayent tâché de verifier. Il la faut fixer avec Hérodote, comme j'en ai averti il y a plus de vingt ans, à l'an 1294. avant Jésus-Christ, qui est environ la vingt-uniéme des Juges DeEbora & Barach; & non à l'an 1388. ou bien à l'an seulement 907. avant la même Ere, qui sont les deux differentes années où la placent les Newtonistes, & quelques Anti-Newtonistes sur le même fondement ruïneux de la prétenduë Astronomie de Chiron. Qu'on mette après cela l'expedition des Argonautes, vingt ou trente ans avant le Siége de Troïes? Qu'importe.

On n'est point alors obligé, comme le Sieur Newton, de rapprocher encore de nous l'époque de la fondation de Rome, & de raccourcir pour cela de 134 ans le régne des premiers Rois

 de

de Rome. Tous ces changemens ne ſont appuyez que ſur la fauſſe idée de l'Aſtronomie de Chiron, pour mettre les Antiquitez Grecques un peu au large, après les avoir trop reſſerrées.

On diſpute beaucoup de part & d'autre ſur l'Aſtronome Méton, & ſon Conſors, à ce qu'on dit, nommé Euctemon, ſur Eudoxe & ſur Hipparque. Tout cela tombe, & ne ſert de preuve à rien de ce qui a rapport à Chiron; Méton même m'eſt un perſonnage ſuſpect, dès là que Pline n'en parle point; car il paroit n'omettre aucun des Aſtronomes diſtinguez qui l'ont precedez. Elien, Livre X. Chap. VII. l'appelle Μέτων, comme Géminus. Mais Ptolemée, dans ſon Almageſte, Livre III. chap. I. l'appelle toujours Menton; & il le joint à Euctemon: preſque tous deux faiſoient leurs operations enſemble. Euctemon eſt cité par Pline, Livre XVIII. Sect. LVII. & ſur l'autorité de l'Almageſte. Dans l'endroit que je viens d'alleguer, je l'ai ſauvé il y a plus de quarante ans, contre M. Pithou, qui vouloit y ſubſtituer *Eudæmon.* La jonction de ces deux noms n'eſt point ſans myſtere. Nous

n'avons rien ni de Méton, ni d'Euctemon. Elien dit, que Méton est l'auteur du cycle décennovennal, qu'il appelle la grande année. Il veut nous tromper : ce cycle est de Moïse, & d'Adam lui-même.

Voilà, ce me semble, assez de preuves convaincantes de la fausseté du systême du Sieur Newton, sur l'âge des Antiquitez Grecques. Il est visible que faute d'entendre le Grec de son Garant Clément Aléxandrin; & deux mots de Grec, qui sont de son métier, quand même Clément Aléxandrin auroit dit vrai, ce qui n'est pas : & qu'enfin, faute de critique, ce *Grand Homme, ce premier Géométre & Mathématicien de l'Europe*, n'a bâti su. la fin de ses jours qu'un systême frivole. Que ne s'en tenoit-il à ce qu'il avoit acquis de réputation?

A Paris le 18 de Mars 1729.

Article LXXXVIII.

MATHEMATIQUE UNIVERSELLE, abregée à l'usage & à la portée de tout le monde, principalement des jeunes Seigneurs, & où l'on donne une notion générale de toutes les sciences Mathematiques, & une connoissance particuliére des sciences Géométriques au nombre de 55. Traitez; par le P. Castel de la C. D. J. in 4° à Paris, chez P. Simon rue de la Harpe.

Suite des Articles XLVI. au mois d'Avril & LII. au mois de May 1729.

APrès avoir rendu compte de la Géométrie simple & composée, il me reste à parler de la Géométrie transcendante, qui roule principalement sur l'infini & sur les courbes. La Géométrie de l'infini est le morceau brillant de la Géométrie. Tout le monde parle des infinimens petits, mais on en parle fort diversement: parmi les Géométres mêmes il y a beaucoup d'anti-infinitaires. Il est vrai cependant que tout ce qu'il y a eu de pro-

phique je l'ai analysé en deux, qui sont la physique & la metaphysique de l'infini. La physique fondée sur l'experience, est aussi la plus certaine, & la metaphysique de l'infini est tout ce qu'il y a de plus élevé & par là de plus litigieux. La physique de l'infini roule sur la *division* actuelle de l'étenduë, & sa metaphysique sur la *divisibilité* possible & abstraite.

Que l'étenduë soit actuellement divisée à l'infini, c'est ce que je ne crois pas, & ce que nulle experience physique ne peut jamais nous apprendre. Mais ce que toutes les experiences nous apprennent, c'est qu'il regne dans la nature & que le mouvement y produit, y renouvelle, ou y entretient une division de parties, qui passe le témoignage de nos sens, & ne se laisse entrevoir qu'à l'imagination; d'où résulte une petitesse extrême dans les parties qui les rend tout à fait insensibles.

C'est cet *insensible*, que le Peuple traite *d'infiniment petit*: or comme toutes les sciences, tous les systemes, tous les raisonnemens les plus profonds doivent prendre leur origine & être fondez sur l'idée du Peuple, c'est-à-dire

ſur le ſens commun ; je m'attache à retrouver le ſyſtême de l'infini dans les idées & dans les procedés populaires. Je l'y retrouve en éffet fort naturellement. Le Peuple raiſonne, & agit ſuivant ſes idées; l'idée de l'inſenſible, conçu comme infiniment petit, regne dans toutes ſes operations, dans tous ſes calculs. Or il y regne tout à fait analogiquement aux opèrations & aux calculs des Géométres infinitaires.

D'abord le double Principe de ces Géométres eſt adopté du Peuple, ou pour parler plus juſte celui du Peuple eſt adopté des Géométres, qui étoient Peuple avant que d'être Géométres. Le I^er Principe eſt qu'un infiniment petit eſt compté pour rien, chez le Peuple *parum pro nihilo reputatur*, ce qui eſt inſenſible n'eſt rien. 2^d Principe : une infinité d'infiniment petits ſont comptez pour quelque choſe, & chez le Peuple pluſieurs peu font quelque choſe ; un nombre ſenſible d'inſenſibles font une choſe ſenſible. Suivant ce double Principe, les gens ordinaires qui font peu de comptes negligent des oboles, des deniers, des liards, des ſols dans leurs calculs. Mais

les gens d'affaires qui font beaucoup de comptes, ne negligent rien; parceque chez eux les minuties s'accumulent & font des sommes à cause de la frequence de leurs calculs.

Les autres Principes de la Géométrie de l'infini se retrouvent dans les idées & dans les operations physiques du Peuple; par exemple le Peuple regarde les courbes & les cercles comme des polygones d'une infinité de côtez; & pour arrondir quelque chôse, il en émousse les angles, en multiplie les côtez jusqu'à ce qu'il les ait rendus bien insensibles. Voilà ce que j'appelle la Physique de l'infini. Or on voit bien qu'une telle physique n'est point un hors d'œuvre dans un Ouvrage de Géométrie, & pour le moins dans la Géométrie de l'infini, puisqu'elle en est la clef, & sans doute le morceau le plus propre à lui concilier tous les esprits.

La Metaphysique de l'infini vient après. J'avouë que, malgré tous mes soins pour la raprocher d'une saine physique, je n'ai pu la garantir du Paradoxe, où desormais on doit voir que donnent necessairement tous les rai-

ſonnemens ſyſtematiques qu'on fait ſur la nature de l'infini. Le paradoxe principal d'où derivent tous les autres, conſiſte dans une ſorte *d'indiviſibilité* que je fais voir qui regne dans l'étenduë, malgré ſa parfaite *diviſibilité.* Juſqu'ici les ſentimens ont été partagez là-deſſus. Les uns n'ont connu que la diviſibilité à l'infini; les autres l'indiviſibilité. Chacun voyoit la verité par un côté. L'erreur étoit à ne la voir qu'à demi, ou plûtôt à ſe contredire, & à ne pouvoir concilier deux veritez qui, bien entenduës, ne ſont rien moins que contradictoires.

La conciliation conſiſte dans le double rapport arithmetique & géométrique, ſous lequel on peut enviſager la même choſe, *géometriquement* l'étenduë eſt *diviſible* à l'infini, *arithmetiquement* elle eſt *indiviſible* au-delà d'un certain point déterminé. L'étenduë ne contient qu'un nombre fini de parties aliquotes, mais le nombre des parties proportionnelles eſt innombrable, & à proprement parler n'eſt pas un nombre; n'y ayant point de nombre infini, *point d'infini numerique*, & tout *infini* étant *géométrique.*

De ce Paradoxe en résulte immédiatement un autre, sçavoir qu'il y a des points, & en même tems des points inégaux; indivisibles en qualité de points, divisibles en qualité de points inégaux; mais du reste incommensurables; c'est à-dire, innombrables, ou inexprimables par des nombres. Toute la Géométrie démontre l'existence de ces points inégaux. Entre autres une ligne droite qui en coupe une autre plus ou moins obliquement, la coupe en points inêgaux, indivisibles dans le sens de la section, divisibles en un autre sens. Les points de contact de divers cercles, les points divers de la même courbe, sont divers. Dans l'usage même de la vie nous admettons des points de toutes les grandeurs, dont nous regardons le plus grand comme tout aussi indivisible que le plus petit. Mais je renvoye au livre pour le detail de toutes ces discussions.

Du reste il n'y a là rien que tous les Géométres infinitaires ne doivent admettre. Les infiniment petits sont chez eux tantôt des indivisibles selon *Cavallieri*, tantôt divisibles selon *Gregoire de St Vincent*. Comme indivisibles ils

sont comptez pour rien ; comme divisibles, ils sont quelque chôse. L'infiniment petit, à le bien prendre, est *moitié être, moitié neant* : c'est le *contact de l'être & du neant*, le passage de l'être au neant, c'est *l'être absorbé dans le neant* : c'est la fin ou le commencemet des chôses. Entant que *finissantes*, les chôses ne sont rien ; entant que *commençantes* elles sont quelque chôse. Du côté de la ligne qu'il termine, le point est quelque chôse, là commence la ligne. Du côté du neant de la ligne, ce point n'est rien ; là finit la ligne ; là elle commence à n'être plus rien ; là elle cesse d'être ligne. Tout cela est fort abstrait.

Je me rapproche de la Géométrie, pour voir de plus près quel est cet infini Géométrique que les Géométres calculent ; & calculent sans erreur, puisqu'enfin leurs calculs s'accordent avec les véritez les plus reconnuës. Suivant les Géométres dans leurs calculs, *l'infini & l'heterogène* sont absolument une même chose. Quand ils veulent prendre Géométriquement l'infiniment petit d'une ligne, ils prennent un point ; pour l'infiniment petit

d'une surface, ils prennent une ligne; pour l'infiniment petit d'un corps, ils prennent une surface. Et de même pour l'infini du point, ils prennent la ligne; celui de la ligne est une surface; l'infini de *X*. est *XX*, celui de *XX* est *XXX*, &c. Pourquoi s'alembiquer & chercher ailleurs l'infini?

Effectivement les divers ordres d'infini sont incomparables; or les heterogènes le sont aussi. Un infini plus un fini n'est qu'un infini, une surface plus une ligne n'est qu'une surface, &c. au contraire un infini, plus un infini fait un plus grand infini; une ligne, plus une ligne fait une plus longue ligne: une surface, plus une surface fait une plus grande surface, &c. Le calcul de l'infini n'est donc que le *calcul des heterogènes*, & l'infini des Géométres n'est, à le bien prendre, que *l'heterogène*. Tout s'explique par là & s'explique très-bien.

Une reflexion qu'on doit faire, c'est qu'enfin l'infini n'ayant aucun rapport avec le fini, ne peut avoir avec lui aucune ressemblance, & qu'une ligne infinie ne doit point ressembler à une ligne, ne doit point être une ligne.

Sept. 1729.

Il seroit ridicule de penser qu'une ligne infinie ne differe d'une ligne finie que par sa longueur. L'infini & le fini doivent differer en *qualité*, & non simplement en *quantité*. Autrement le passage du fini à l'infini le seroit par la simple addition ou soustraction d'une unité. Chose que tous les Géométres, Philosophes, &c. ont rejetté de concert jusqu'ici, & par une espece d'acclamation. Ainsi un point infini est une ligne, une ligne infinie est une surface, une surface infinie est un corps.

Et voilà qui concilie tous les Systêmes. Car les Philosophes sont jusqu'ici partagez en deux classes. Les uns ne veulent point d'infini actuel & comme ils disent, *en acte*, mais seulement *en puissance*. Les autres rejettent l'infini purement potentiel, & l'admettent actuel. Il n'y a qu'à s'entendre: l'infini en puissance est un véritable infini en acte, & l'infini en acte est un veritable infini en puissance. Car une ligne infinie est une ligne dont on ne sçauroit trouver la fin; or une surface est une ligne dont on ne sçauroit trouver la fin. Une surface peut s'étendre toûjours de plus en plus à l'infini. Un peloton dont on ne pour-

roit trouver le bout en le devidant, seroit un fil réellement infini.

Enfin pour concilier tous les Systêmes, tous les esprits, & mettre la Géométrie de l'infini à la portée de tout le monde, je fais voir que, sur quelque pied qu'on prenne l'infini Géométrique, soit pour l'infini Metaphysique, soit pour l'infini Physique; soit en puissance ou en Acte, la Géométrie & le calcul de l'infini vont toûjours leur train Mais c'est dans l'Oûvrage même qu'il faut voir tout cela expliqué tout au long.

La Géométrie de l'infini a deux parties; *les series*, & *les infiniment petits*. Je distingue deux sortes de series ou Progressions, les unes *discretes & numeriques*, & les autres *continuës & Géometriques*, que j'appelle *progrès*. Car toute figure qui va en s'élargissant ou en se retrecissant le fait par des progrès nuancez & infiniment petits; au lieu que les series numeriques comme 1, 2, 3, &c. ou 1 & demi: 1 troisiéme, &c. ou même 1 & demi, un quatriéme, un huitiéme, &c. ont des progrès brusques & sensibles, à moins qu'on ne prît l'unité & ses parties pour des

points, comme je ſuis bien aiſe de l'inſinuer ici en paſſant, après l'avoir déja inſinué ailleurs.

Pour ce qui eſt des Progreſſions numeriques qu'on appelle Géométriques, comme celle des moitiez 1 & demi: un deuxiéme un quatriéme, un huitiéme, &c. ou celle des tiers 1 troiſiéme, 1 neuviéme 1 27e &c. ou &c. je fais voir que la ſomme en eſt finie, par la raiſon générale, qu'elles ne prennent que les parties d'un tout, par diviſion, ſans l'épuiſer: au lieu que les progreſſions arithmétiques ou harmoniques comme 1 & demi: 1 troiſiéme, 1 quatriéme &c. prennent ce tout d'une maniere indiviſible, le prennent pluſieurs fois, & même une infinité de fois par voye d'addition ou de multiplication, plûtôt que par diviſion; ce qui en rend la ſomme infinie.

Le Progrès Géometrique des figures eſt un point ou une ligne infiniment petite dans les lignes, une ligne ou un rectangle infiniment mince dans les eſpaces, & une ſurface ou un ſolide infiniment mince dans les ſolides. Car pour concilier les deux proprietez de l'étenduë, la diviſibilité & l'indiviſi-

qu'il le faut pour éclaircir ſans embroüiller. Je donne auſſi le moyen d'exalter les Series à leurs puiſſances, & le *retour* des ſuites.

Les méthodes d'Exhauſion où d'integration des Series viennent après. *L'interpolation*; la *décompoſition*, la ſouſtraction, l'addition, la multiplication, & les autres operations des Series, forment ces méthodes. Par exemple, rien n'eſt plus curieux que l'élevation de ces Series, un deuxéme, un quatriéme &c. ou un troiſiéme &c. ou &c. à leurs quarrez, cubes, &c. ſuivant les célebres *calculs*, *differentiel intégral & exponentiel*, mais dans leur juſte étenduë, par le détail des regles & ſur tout des principes.

La ſeconde partie de la Géométrie tranſcendante contient la Science des courbes aſſez en entier, & pour le moins beaucoup plus en entier qu'aucun traité qui en ait paru juſqu'ici, ſi toutes fois il en a paru. D'abord je donne une Analyſe générale ſoit Géométrique, ſoit Algebrique des courbes. L'Analyſe Géométrique en fait connoître la conſtitution propre & intérieure, la courbure, les points d'inflexions, de

ſtation, de refléxion, de rebrouſſement, les variations, allures, plis, replis, tours, retours, détours, &c. Le cercle eſt le modele de toutes les courbes, & dans le fond ce ne ſont que des cercles modifiez, & comme un aſſemblage d'arcs de cercle mis bout à bout.

Mais on peut auſſi conſiderer les courbes & le cercle même comme des Polygones d'une infinité de côtez infiniment petits qui deux à deux font des Angles infiniment ouverts, c'eſt-à-dire infiniment peu différents de 180. degrez. Et c'eſt là la maniere la plus ordinaire de conſiderer les courbes dans l'Analyſe qu'en font les Géométres. Alors on compare ces courbes à une où même à deux lignes droites; appellées coordonnées, dont l'une a une poſition horizontale & l'autre verticale, pour repreſenter le mouvement mitoyen & comme diagonal que la courbe ſuit dans ſon extenſion, depuis ſon ſommet juſqu'à ſes extremitez.

Chaque côté de la courbe eſt reéllemement diagonal entre ces deux directions, mais ils le ſont les uns plus ou moins que les autres; la courbe partici-

pant plus ou moins de l'une ou de l'autre de ces deux positions dans ses differens points, qui sont tantôt perpendiculaires, paralleles, & tantôt plus où moins obliques par rapport à ces coordonnées, qui en déterminent toutes les positions, & par consequent toutes les affections, modifications, ou variations de la courbe.

Par là on détermine les points les plus élevez, les plus abaissez, les points moyens, en un mot tels points que l'on veut d'une courbe. La méthode des tangentes, soustangentes, asymptotes, perpendiculaires, sousperpendiculaires, & tout ce qui regarde l'Analyse des courbes, est expliqué à sa place.

Après cette Analyse générale je procede à l'Enumération des courbes, mais pas à pas, & en descendant toûjours du général au particulier, pour n'omettre aucun principe, & avoir droit d'abreger un peu le dernier détail qui en découle, & que je ne laisse pas d'indiquer & même d'ébaucher suffisamment pour quiconque l'aime & voudroit s'y enfoncer. D'abord je traite des *Genres* des courbes; de leurs *or-*

dres, dont il y en a de trois ſortes, de *finis*, *d'infinis*, & *d'indefinis*; de leurs *degrez* qui ſont en nombre infini & même plus qu'infini, puis qu'il y en a autant & même plus qu'il n'y a de nombres.

La Théorie générale que je donne enſuite des courbes, eſt un morceau aſſez utile pour des commençans, & peut-être aſſez curieux pour les plus avancez. J'y démontre d'une maniere raiſonnée & intelligible deux ou trois principes généraux, d'où decoule tout le détail de cette Théorie; détail qui ſans cela demanderoit un grand attirail de propoſitions particulieres pour être un peu dévelopé. Le premier de ces principes eſt, que l'Equation ou plûtôt le degré de l'Equation d'une courbe ne change pas, à quelques coordonnées perpendiculaires ou obliques, interieures où exterieures, Axes où Diamétres qu'on la rapporte. Mais c'eſt un autre principe non moins important que, ſi les coordonnées ſont des Aſymptotes ou des Diamétres infinis, où paralleles à ces Aſymptotes, ou à ces Diamétres infinis, elles perdent un degré où même autant de degrez qu'il

y a de ces Aſymptotes ou Diamétres qui ne coupent la courbe qu'en un point, ou qui perdent une de leurs interſections dans l'infini. C'eſt auſſi un beau principe, pour ſimplifier la Théorie générale des courbes; que leur Equation n'a point de ſecond terme lorſque l'une des coordonnées eſt un Diamétre qui coupe les ordonnées en deux parties égales, où de maniere que la ſomme des ordonnées poſitives d'au-deſſus ſoit égale à la ſomme des negatives d'au-deſſous; ce qui eſt évident, puiſque le ſecond terme d'une Equation bien ordonnée contient la ſomme des racines ſoit poſitives ſoit negatives.

Je paſſe des *Genres* aux *Eſpeces* des courbes, ſoit à celles de divers ordres où l'on voit des ovales, des Paraboles, des Hyperboles, des ſpirales mêmes de tous les degrez à l'infini; ſoit aux eſpéces d'un même ordre; ce qui me fournit auſſi quelques principes généraux d'où dérive l'Enumeration des courbes qui compoſent un ordre. En un mot, j'ai donné dans ces deux ou trois derniers Traitez un precis de ce que j'appelle la *Géométrie Angloiſe*,

dont *Monsieur Newton* a la principale gloire, comme *Monsieur Descartes* à celle de ce que j'appelle la *Géométrie Françoise* qui roule sur tout sur l'Analyse.

Non content d'avoir donné les principes généraux d'où découle le dernier détail des courbes, j'entame ensuite ce détail. Je fais connoître les *courbes anciennes & les modernes*, & leurs principales proprietez. La *comparaison des courbes* est un morceau curieux & qui étend beaucoup l'esprit. Toute cette Théorie des courbes est terminée par deux morceaux qui regardent de plus près la pratique, *les lieux Géometriques de tous les degrez* & la *Description generale des courbes.* Un problême assez nouveau dans ce genre, c'est *sur l'idée générale & vague d'une courbe d'en trouver l'Equation, la nature, & toutes les proprietez.* Je donne ce Problême comme la clef unique des Problêmes Physico-Mathématiques, & des courbes qu'on veut déterminer par le moyen de leurs Phénoménes sensibles. Le calcul y est très utile, mais il ne l'est qu'en second, & le genie y rentre dans tous ses droits, n'appar-

tenant qu'au genie de faire de vrayes découvertes.

Enfin, tout cet Ouvrage est terminé par un grand *Traité des Quadratures.* Les Quadratures sont le grand objet des Géométres. Car leur but est de mesurer; or mesurer, c'est égaler une chose inconnuë à une mesure connuë, & sur tout rectiligne; mesurer une ligne, c'est trouver son égalité avec une ligne droite; c'est-à-dire, en termes de l'art, la *rectifier* : mesurer une surface, c'est la *quarrer*; c'est-à-dire, trouver son égalité ou son *Equation* avec un quarré: & mesurer un corps solide, c'est le *Cuber* ou trouver son égalité avec un Cube. Les Courbes sur tout, sont le grand objet des Géométres, & parmi les Courbes, le Cercle est celle qu'ils visent le plus à rectifier, quarrer & cuber. Sous le nom de Quadratures on entend ces trois operations.

Dans le premier Livre de ce Traité, je donne les Méthodes des Quadratures: elles se partagent d'abord en deux; l'une, qui est ordinaire, est par les *infiniment petits*, & l'autre, que je crois assez nouvelle, est par les *infini-*

ment grands. La premiere, en contient deux ; l'une *d'Exhaustion*, qui donne les Quadratures exactes ; l'autre *d'Approximation*, qui ne les donne qu'à peu près. D'abord je donne les formules des Quadratures planes, des rectifications, des quadratures courbes, des cubatures. J'apprends à rendre les integrations & les *quadratures complettes*, la *methode inverse des tangentes.*

Dans les quadratures par Approximation, je donne un précis de l'excellent Traité des quadratures de *Mr. Newton*, avec ses trois *Methodes de combinaison, de Transformation, & de comparaison*; c'est-à-dire, j'enseigne à donner aux Elemens des courbes, une forme quadrable, soit en les façonnant, soit en les transformant, soit en les raportant à d'autres Elemens ; ensorte que la quadrature de ceux ci, donne celle de ceux-là : c'est ce que j'appelle des *quadratures hypothetiques.*

Dans la *Methode des infiniment grands* qu'on peut aussi appeller *l'Arithmetique des infiniment petits*, je suppose les courbes infiniment grandes, leurs côtez finis, & les differences de leurs coordonnées finies aussi. C'est-là le

principe Géomérrique de cette Méthode. Le principe Arithmétique consiste à supposer toute ligne *X*, égale à l'infinité d'unitez 1. 1. 1. 1. &c. toute surface *XX*, égale à 1. 2. 3. 4. 5. &c. ou plutôt à 1. 3. 5 7. &c. que j'appelle *le nombre nombré* ou *l'infini de l'infini*, & tout solide *XXX*, representé par les nombres du 3[e] ordre 3. 12. 27. 48. &c.

Après avoir établi ces principes, je donne le procedé de ce nouveau calcul. Je fais voir que pour differentier *XX*, il n'y a qu'à differentier 1. 3. 5. 7. &c. & prendre 2. 2. 2. 2. &c. que pour la difference de *XXX* on a 3. 9. 15. 21. &c. & reciproquement pour integrer &c. Je fais voir ensuite l'universalité de ce calcul, par lequel on peut pratiquer toutes les operations de l'Arithmetique sur les series infinies, aussi facilement & même plus que sur les nombres finis, & élever par exemple la serie 1. 1. 1. &c. au quarré qui est 1. 3. 5. 7. &c. au cube qui est 3. 12. 27. 48. &c.

Un double avantage de ce calcul, c'est 1°. Qu'il donne des idées distinctes & numeriques de toutes sortes de grandeurs, & reduit le calcul de l'infini au calcul du fini. 2°. Qu'on évite parfaitement les incommensurables.

...-ci les fait tous ... incom
tout ce qui est incommensurable ... dis-
sant de l'être dès qu'il s'éleve à u
d'infini superieur.

Le livre second de ce Trai
quadratures, est une applicati
Methodes generales du premier
aux courbes particulieres. Je d
la quadrature des Paraboles & de
perboles. Mais, ce qui paroîtra
ingulier, c'est la quadrature d
ercle, d'une ovale, d'une hyperb
finiment grande, & même d'u
leurs portions infiniment petit
n trouvera aussi la rectification de
onde Parabole cubique, & celle d
Cycloïde.

e passe aux qua...

velle à la théorie de la logarithmique, ſur laquelle j'établis quelques nouveautez qui me ſemblent meriter l'attention des Géométres.

1°. Que ſon équation eſt *Y* égal à l'*X*, ſans aucun mélange d'infiniment petits. 2°. Que ſa quadrature complette eſt infinie, & peut-être infiniment infinie. 3°. Que l'eſpace ordinaire *AY* eſt un quadrilatere hyperbolique ordinaire. 4°. Que la logarithmique eſt une hyperbole aſymptotique infiniment grande, dont le ſommet eſt infiniment éloigné du concours des aſymptotes, & dont la convexité abſorbe la concavité. 5°. que ſon eſpace entier eſt triangulaire. 6°. Que cette courbe a deux aſymptotes, quoiqu'on ne lui en ait attribué qu'une juſqu'ici par le peu de connoiſſance qu'on avoit de cette courbe. 7°. Ou plûtôt qu'à proprement parler elle n'a aucune aſymptote.

Enfin tout cela eſt terminé par les quadratures, cubatures & rectifications hypothetiques, qui ſuppoſent celles du cercle ou des autres courbes, comme ſont le cylindre, le cone, le fuſeau hyperbolique, la cycloïde, &c.

Septembre 1729.

Article LXXXIX.

DISSERTATION LATINE du R. P. de Vitry D. L. C. D. J. sur deux Passages de S. Augustin, où il est parlé de L. Furius Philus.

Cette Dissertation est encore Manuscrite.

LE P. DE VITRY décrivant une de ses Médailles de la Maison *Furia*, eût tout-à-coup la vûë de la faire servir à corriger dans les Editions ordinaires de S. *Augustins*, un Texte du Livre II. de la Cité de Dieu, Ch. XXI. §. 1. Et un autre du Livre contre les Lettres de Petilien, §. 25. Au premier de ces deux endroits, S. Augustin rapporte l'*Argument* du troisiéme des six Livres de Ciceron *de la République*, & il dit : *suscepit enim* PILUS *ipse disputationem eorum qui sentiebant sinè injustitiâ regi non posse Rempublicam.* Il avoit déjà dit quelques lignes plus haut : *suscepit deindè* PILUS *unus eorum*, &c. Dans l'autre endroit à réformer, on lit *Quid hîc facit* PILUS, & FURIUS, *qui contra justitiam injustitiam defenderunt ?* Or le P. *de Vitry* soutient que dans ces

trois passages, S. Augustin a mis PHILUS; qu'il faut lire dans celui-ci: *Quid hic faciunt Carneades &* PHILUS, *qui contra justitiam injustitiam defenderunt?* Ou, *quid hic facit* PHILUS, *qui contra justitiam injustitiam defendit?* Et que dans l'autre on doit lire: *suscepit deindè* PHILUS .... *suscepit enim* PHILUS *ipse*, &c. A l'égard de ce dernier Texte, tiré du second Livre de la Cité de Dieu, le Pere de *Vitry* rapporte les différences qu'il a trouvées dans les éditions: & il fait observer, en faveur de PHILUS, qu'il veut y rétablir que c'est la leçon constante dans un Manuscrit de l'an 1439. de la Bibliothéque du Vatican, N° 431. Et dans un autre plus ancien de la Bibliothéque de Laurent de Médicis à Florence, l'Edition la plus reculée, où l'on trouve PILUS en premier lieu, & ensuite PYLUS, n'est marquée ni du lieu ou de l'année de l'impression, ni du nom de l'Imprimeur. Le P. *de Vitry* croit que c'est celle qui a été faite par *Jean Fust* à Mayence avant 1457. On ne voit que PILUS, soit dans l'Edition de Rome, en 1467. soit dans celle de Mayen-

ce en 1473. soit dans les deux de Venise en 1475. ou dans celles de Bâle en 1542 & en 1556; dans celle de Lyon de 1562; enfin dans celle des Docteurs de Louvain à Anvers, chez *Plantin* en 1576, laquelle a été imitée & suivie en tant d'autres comme à Paris en 1613; à Francfort ou à Hambourg en 1660, & à Paris encore en 16 par les PP. BB. de S. Maur. Le P. *de Vitry* ajoute à tous ces Exemplaires une Traduction Françoise par Louis Gory, imprimée à Paris en 1665. Il a trouvé les deux Leçons PILUS, & PHILUS dans deux Editions de Bâle, dont l'une est de 1522. marquée de 1512. par erreur, puisqu'elle contient les Commentaires que *Vivès* ne commença qu'en 1520. & qu'il ne finit qu'en 1522. L'autre est d'*Erasme* & de 1529 & a servi de modéle aux Editions de Paris 1531, 1541, 1544, 1555, 1571, & à celle de Venise en 1551. Mais PHILUS se lit seul dans des Editions très-corectes; dans celle de Rome de 1470. qui se conserve au grand Collége de Lyon; dans celle de Venise de 1489; dans celle de Bâle par *Amerlac* en

disparoit, & qu'on a pû écrire PILUS pour PHILUS, comme on a écrit sur les Médailles SOPUS. PILIPPUS TRIUMPOS, &c. Il répond qu'on ne voit point que *Furius* ait jamais été nommé *Pilus* sur les Médailles, ni dans les Monumens anciens. Dans les Fastes, le Consulat de celui dont il s'agit, est marqué en l'année 617. par le nom de P. FURIUS PHILUS. Ciceron dit toûjours PHILUS. Saint Augustin aura donc dit PHILUS, & non PILUS.

Chemin faisant, le P. de *Viery* donne deux avertissemens. Le premier est que les Protestans prennent un mauvais prétexte pour soupçonner les Catholiques d'Italie d'avoir suprimé dans des Textes de S. Augustin les traits de Doctrine, qui ne seroient pas conformes à celle de Rome, lorsqu'ils se fondent sur ce que *Dominique Nicolin* a dit à la tête de l'Edition de S. Augustin, qu'il a donné à Venise en douze Tomes in 4°, l'an 1570 *curavimus removeri ea omnia quæ fidelium mentes heretica pravitatis possent inficere aut à Catholicâ & Orthodoxa fide deviare*. Ce n'est point dans le Texte du S. Doc-

teur, c'eſt dans les Scholies & les Notes d'*Eraſme* que *Nicolin* prétend avoir fait ces retranchemens : le P. de *Vitry* le conclud d'une Lettre de *Nicolin*-même à M. *Jean Facchinetti* Nonce à Veniſe en ce tems-là, & auparavant l'un des Peres du Concile de Trente.

La ſeconde choſe dont le P. de *Vitry* juge à propos d'avertir, à cauſe de l'incertitude où a été le P. *Labbe*, *de Script. Ecc.* T. I. page 129. ſur l'Edition dont *Bellarmin* pouvoit s'être ſervi, c'eſt qu'il y a lieu de croire que ce ſçavant Cardinal faiſoit uſage de l'Edition de Veniſe de 1584 en dix Tomes in 4°. On a dans le Collége Romain un Exemplaire de cette Edition, qu'on ſçait avoir été dans la Bibliotheque de ce grand Controverſiſte, & dans lequel toutes les citations de *Bellarmin* ſe verifient avec la derniere juſteſſe. Quant à ce qui a été dit ci-deſſus des Médailles de ce *Philus*, le P. de *Vitry* n'a pas manqué d'obſerver qu'on y lit au genitif PHILI, & qu'il ſemble au P. *Hardoüin* que cette maniere annonce en quelque maniere PHILIUS, plûtôt que PHILUS. Com-

[illegible] sur [illegible] & quelques autres [illegible] [illegible] fans [illegible] sur les Medailles [illegible] Comme [illegible] [illegible] & quelquefois [illegible] cela *Placias*, mais *Placias*, [illegible] & on [illegible] *Philas* & [illegible] *Philas* : & il est [illegible] [illegible] de noms [illegible] au contraire, comme P[illegible], & indiquez sur les Médailles par des Genitifs, comme P[illegible].

ARTICLE XC.

LE GRAND DICTIONNAIRE Géographique & Critique, par Mr Bruzen de la Martiniere Géographe de S. M. C. à la Haye, chez Pierre Josse, &c. 1726. in fol. Tom. I. A. Tom. III. D, E, F.

Suite de l'Article LXXV. du mois d'Août MDCCXXIX. page 1349.

NOus avons déja parlé de cet Ouvrage dans le mois précédent, où nous avons rendu compte du dessein que l'Auteur s'est proposé, & de la maniere dont il s'y est pris pour l'exé-

cuter. Plus l'entrepriſe eſt importante, & plus on doit être charmé de la voir entre les mains de Monſieur *de la Martiniere*, qui réünit en ſa perſonne toutes les qualitez néceſſaires pour y réüſſir. Géographe, Mathématicien, Critique, Hiſtorien, Antiquaire, Phyſicien, rien ne lui manque, pour fournir, avec honneur, cette pénible carriere. L'importance de la matiere doit animer tous les Sçavans à contribuer à la perfection de l'ouvrage. L'Auteur les invite lui-même à l'aider de leurs lumieres. C'eſt uniquement dans la vûë de ſeconder ſes intentions que nous prenons la liberté de ramaſſer dans ce ſecond extrait les réflexions qui nous ſont venuës en parcourant ſon Dictionnaire, & qui nous ont paru pouvoir lui être communiquées. La maniere dont nous nous ſommes expliquez ſur le mérite de l'Auteur & de l'Ouvrage nous paroit devoir écarter ſuffiſamment les motifs deſavantageux que l'on pourroit nous imputer; & nous oſons nous flatter que l'Auteur trouvera bon que nous lui propoſions nos doutes & nos difficultez. C'eſt tout ce que nous prétendons ici. Nous

nous estimerons heureux, s'il juge qu'elles ne sont pas indignes de son attention, & nous sommes très-disposez à acquiescer à ce qu'il lui plaira d'en décider. Les observations que nous avons faites sur le nouveau Dictionnaire roulent particulierement sur trois points. On a manqué à quelques attentions, qui pourroient en rendre la lecture plus utile & plus agréable; il y a même des fautes, qui doivent être corrigées; enfin on a oublié *plusieurs* articles, qui demandent un Supplément.

Le bon goût de Mr *de la Martiniere* est si répandu dans toutes les parties de son Ouvrage, qu'il semble avoir prevenu jusqu'aux desirs qu'on pourroit former pour sa perfection. Il nous permettra cependant de lui demander l'usage de certaines lettres qu'il insere souvent dans le corps des articles, & qui peuvent embarasser les lecteurs à qui on n'a point fait connoître ces sortes de marques. Par exemple, dans le second article de l'A. on lit *le bourg de Renti en Artois* g. Que veut dire ce *g*? La preface ne donne sur cela aucune instruction. N'auroit-il pas été à propos d'en dire un mot?

On employe quelquefois ces mots atifs *au-dessus* & *au-dessous*, *haut* & , que le Lecteur ne peut entendre is avoir déja une connoissance un u détaillée de la Géographie des païs nt on parle. Par exemple, on dit e l'Aa petite riviere de France a sa irce dans le haut Bolonois, qu'Abville est dans la basse Picardie, *&c.* je ne sçai pas au juste quel est le ut & le bas Bolonois, la haute & la sse Picardie, je ne sçaurois me forr une idée précise de la situation de te source & de cette ville. Au lieu e, si l'on me parloit du Bolonois tentrional & méridional, de la ardie orientale & occidentale, ces isions dont les connoissances sont fermées dans les premieres notions la Géographie, me feroient comndre d'abord la véritable situation s lieux dont on me parle.

La Critique de Mr *de la Martiniere* ır tout paru dans le choix qu'il fait Voyageurs dont il employe les reions. Il sçait demêler en habile mme les mémoires fidelles d'avec ıx qui sont suspects ou fabuleux. ais comme ce judicieux discerne-

ment est donné à peu de personnes, il auroit fait plaisir au Public de spécifier dans la préface quelques-unes des raisons qu'il a de soupçonner l'infidélité de ces Écrivains, sans quoi certaines gens auroient peine à se déprendre de l'estime qu'ils en ont conçuë.

Dans l'article des Argonautes, comme cette expédition est une époque dans l'histoire, on auroit pu la fixer, ou du moins rapporter en peu de mots les differens sentimens qui ont partagé les Chronologistes

Un usage de ce Dictionnaire, qui n'est point à mépriser, est d'y pouvoir trouver les noms Latins qui répondent aux noms modernes des païs, des villes, des rivieres, *&c.* Quoique l'on n'ait guéres manqué en ce point pour les anciens noms, ne pourroit on point la pousser encore plus loin, en mettant tout de suite les différens noms qu'une ville, par exemple, a portez successivement, & en marquant de tous ces noms quel est le meilleur? Ceux qui ont été en usage chez les anciens, ceux qui approchent le plus des siécles de la bonne Latinité, & ceux qui ont été employez par des Auteurs de réputa-

tion pour cette ſorte de critique littéraire, ſemblent devoir être préférez aux autres. *Ignari antiquitatis*, dit Adrien *Valois, quum priſcos auctores minimè attigerint, non veteribus locorum nominibus utuntur, quæ ignota habent; ſed confidenter ac temere ex vulgaribus patriisve ac corruptis nominibus nova & corruptiora vocabula invitâ Minervâ conficiunt, quæ barbara magis quàm Latina dici haberique conveniat.* Pour ce qui eſt des lieux, dont les anciens noms nous ont échapé, ou que l'antiquité n'a point connus, ne pourroit on pas propoſer la maniere de les Latiniſer correctement? Chacun leur forge à ſa fantaiſie des noms Latins plus irreguliers les uns que les autres. Par exemple, on rendra en Latin Noiſi par *Noiſium*, Noci par *Nocium*, & Nocet par *Noceium*; au lieu de dire *Nucetum*, qui convient à tous les trois. On dira également *Mortania*, pour ſignifier la ville de Mortagne dans le Perche, & la Mortagne petite riviere de Lorraine dans le Chaumontois; au lieu d'appeller la premiere *Moritonia* ou *Moritania*, & la ſeconde *Murtana*. Nous pourrions entrer ici dans des dé-

tails qui feroient mieux sentir l'absurdité de cet usage: mais cela nous suffit pour montrer la nécessité d'y remédier. Cela demande un grand discernement de critique, & personne n'en seroit plus capable que Mr *de la Martiniere.* Si l'autorité de quelqu'un doit faire Loi c'est sur tout la sienne. Ceux qui sont obligez de s'exprimer en Latin en parlant des villes récentes & des pays nouvellement découverts seroient charmez d'en trouver les noms bien *Latinisez* dans son Dictionnaire, ce qui leur épargneroit la peine d'en fabriquer à leur mode, au risque de ne point réussir.

Plus un dessein est vaste & plus il est difficile d'être en garde contre les fautes qui peuvent s'y glisser dans le détail. Malgré l'extrême attention de l'Auteur à parler avec la derniere exactitude, on s'est bien attendu à y trouver des fautes, & son éloge particulier c'est qu'il s'y en trouve si peu. Voici quelques-unes de celles que nous avons remarquées. Dans l'article d'*Acradine* on dit que *Marcus* fit le siége de cette ville, on a voulu dire *Marcellus*. Dans celui d'*Alençon* on met la forêt d'*E-*

is pour la forêt d'*Ecouves*. En par-
; de la riviere d'*Eune*, on met *Bre-
ont* sur cette riviere : il falloit dire
uil le pont, qu'on pourroit rendre
Latin par *Breliobriva*. L'article de
taine-bourg est défectueux : on doit
e *Fontaine le bourg*, & l'on doit écri-
Tendos, & non pas *Tandos*. Nous
ivons assurer que l'on ne parle &
: l'on n'écrit point autrement dans le
s. Parmi les paroisses qui dépendent
laBaronie de Fontaine le bourg,
met *Mont Cauver* : c'est *Mont
uvaire*, *Mons Calvaria*. En parlant
Augustomagus, on dit que *Pline* fait
ntion des Dulmanètes, que ses In-
prètes expliquent de Senlis & de
i diocêse. On lit dans Pline *Ulma-
ta* & non pas *Dulmaneta*. Mais ces
tes de fautes & plusieurs autres sem-
ibles peuvent se rejetter sur l'Impri-
eur ou sur le Copiste. Venons à cel-
; qui regardent l'auteur même.
Sur le mot *Aras* on dit que Virgile
nommé la Sône *Araris*, & l'on cite
vèrs des bucoliques,

*ut Ararim Parthus bibet, aut Ger-
mania Tigrim.*

Ce vèrs ne prouve point ce qu'on a avancé. *Ararim* vient d'*Arar*, qui étoit le ſeul nominatif uſité dans les beaux ſiécles de la Latinité. *Araris* pour *Arar* eſt inconnu à tous les Auteurs Latins avant Claudien.

Tout ce qu'on dit de la riviere d'*Ardée* convient à la *célune*, & ne s'accorde ni avec les cartes *de l'Iſle*, ni avec celles de *Jaillot*.

Aach ou Aix la chapelle eſt mal nommé en Latin *Aquisgranum*. C'eſt évidemment un uſage vicieux. On a trouvé dans les dattes des anciennes chartes *Aquisgrani*, & l'on n'a pas fait réflexion que ce nom eſt compoſé de deux mots, dont il n'y a que le premier qui ſe décline. Ainſi on doit dire *Aqua Grani*, *Aquarum-Grani*, *Aquis-Grani*, *&c*. Ceux qui diſent *Aquiſgranum* s'expriment auſſi mal que s'ils diſoient *Aquisvoco* pour *Aqua-Voconis*, *Aquis-Caſar* pour *Aqua-Caſaris*, *&c*.

Dans l'article d'*Abdère*, on dit que *Juvénal* appelle le païs de cette ville la patrie des pourceaux : il falloit dire la patrie des moutons. Le Latin porte *vervecum*, & non pas *porcorum*.

Sept. 1729.

L'article d'*Agendicum* ne paroit pas tout-à-fait juste. On dit que la plûpart des Géographes croyent que c'est *Provins* en Brie. On ajoûte que *César* met cette ville dans la Seigneurie de Sens. Enfin, on cite *Martian*, qui dit que c'est *Provins* dans le païs des Chartrains, *Carnutes*. Premierement il est faux que la plûpart des Géographes prennent *Agendicum* pour *Provins*. Voyez Adrien *Valois*. Secondement *Provins* est dans le diocèse de Sens *Senones*; mais non pas dans le païs des peuples *Carnutes*. Troisiémement, au lieu de *Martian*, il falloit dire *Marlien*.

Dans l'article Agoût, cette riviere est mal nommée en Latin *Acutus* & *Agostius*. Le premier de ces noms est de Papire *Masson*, qui en fabrique souvent, faute de connoître les véritables, comme on le voit dans l'Ariège, qu'il appelle mal-à-propos *Aurigera*, & dans un grand nombre d'autres que nous pourrions citer. *Agostius* paroit forgé sur le nom François, qui s'écrivoit anciennement l'*Agoust*. Son véritable nom de Latin, comme il paroit par les anciennes Histoires & Chroniques, est *Agotus*.

N'est-ce point par erreur qu'on appelle *Aise* une petite riviere de la campagne de *Caen*, qui se rend dans l'*Orne* au-dessus de l'Abbaye de Fontenai? Ce qui est constant, c'est que dans le païs on l'appelle *la Laise*, que *Segrais* la nomme ainsi dans son poëme d'*Atis*, & que Petite dans la carte du diocése de Bayeux, & de l'Isle dans celle de la Normandie ne l'écrivent point autrement. Ce qu'ajoûte le nouveau Dictionnaire que cette riviere arrôse le territoire des Bernardins de *Berri*, est une faute; on a dû dire de *Barberi*.

L'article d'*Aix* est fort bien touché, à cela près que les maisons qui bordent le cours ne sont ni uniformes ni toutes belles, comme on le dit, & que peu de ces maisons ont des balcons. Dans l'article d'*Argens*, , c'est par distraction d'esprit que le diocèse d'*Aire* est appellé Royaume. Dans celui d'*Augusta Veromanduorum* on croiroit que l'Auteur est persuadé que ce nom convient à l'Abbaye de Vermand, & non pas à la ville de *Saint Quentin*; mais comme il renvoye aux articles de *Saint Quentin* & de *Vermand*, il y a apparence qu'il y fera attention aux preuves

qu'Adrien *Valois* apporte pour le ſentiment contraire. On met *Ambic* ou Hambic dans l'Avranchin, il eſt dans le Cotentin. En parlant du Dauphiné on lui donne l'Univerſité & la Principauté d'Orange, aux dépens de la Provence qui en a toûjours joüi juſqu'à preſent, cette Principauté étant enclavée dans le Contat Venaiſſin, & faiſant partie de la Provence occidentale ou de l'ancien Marquiſat de Provence. On vante la ville d'*Agen* pour la beauté de ſes maiſons, & on y trouve des veſtiges des Arênes des Romains. Ces veſtiges ſont inconnus dans le païs, & la ville eſt mal batie, excepté la Manufacture & le Séminaire, qui ſont modernes.

Dans l'article de *Dangu* l'on reprend de l'Iſle d'avoir mis Dangu Saint Aubin & Dangu Saint Jean dans le Vexin; & la raiſon que l'on en apporte eſt que ces deux paroiſſes ſe trouvent dans le Doyenné de Gamache. Il nous paroit que la mépriſe eſt ici toute entiere du côté du critique. Il y a dans le Vexin Normand & dans l'Archidiaconé de de ce nom un Doyenné de Gamache, qui s'étend depuis la Seine juſqu'à l Ep-

pte, entre les Doyennez de Gisors & de Baudemont. Celui de Gamache prend son nom d'une Parroisse située à une bonne demi-lieuë au Sud d'Etrepagni. C'est à l'extrémité orientale de ce Doyenné que se trouvent les deux Parroisses de Dangu proche de *la rive* droite de l'Epte; & la Carte de l'Isle se trouve en cela parfaitement conforme à la belle Carte du diocèse de Rouen, dressée par Frémont. N'auroit-on point pris *Gamache* de Picardie dans le Vimeu sur la Brêle, pour *Gamache* de Normandie dans le Vexin sur la Bonde?

Les articles d'*Essône*, d'*Etampes*, & de la *Ferté-Alais* nous paroissent avoir quelque embarras. Dans le premier, on dit que la riviere d'*Essône* est formée par la réünion des rivieres d'*Etampes* & de *Juine*. Dans le second, on dit que la ville d'Etampes est sur la Juine; & dans le dernier on fait couler la Juine devant la Ferté-Alais. Mettre Etampes & la Ferté-Alais sur la Juine, c'est une méprise considérable, que l'on ne peut éviter qu'en admettant deux Juines, puisque ces deux villes sont constamment sur deux rivieres différentes

 qui

qui se réünissent audessus de Fontenai le Vicomte, entre le Bouchet & la Chapelle de Palleau, pour changer leur nom en celui d'Essône.

C'est sans doute par inadvertance que l'on met la Flèche dans le diocèse du Mans; elle est certainement dans celui d'Angers. L'article de la *Daunis* paroit un peu embroüillé; il y a même lieu de croire que c'est mal-à-propos que l'on reproche à *Strabon* une confusion dont il n'est point coupable. On pourroit prouver que l'*Iapigie* est un nom général qui comprenoit véritablement les *Apuliens*, les *Calabrois*, & les *Salentins*.

De plusieurs autres articles défectueux, que nous pourrions indiquer, nous nous contentons d'en ajoûter encore deux, qui nous ont paru demander une revision particuliere. Le premier regarde l'Aoanie (3. *Azania*). Mr de la Martiniere est surpris qu'*Etienne* de Bisance n'ait rien dit d'une contrée de ce nom dans l'Ethiopie; *Azania Massalias* lui paroit une faute grossiere dans ce Géographe, puisqu'on ne trouve rien de pareil auprès de Marseille; & il adopte la conjecture de

Berkelius, qui veut qu'on liſe *Æthiopias* au lieu de *Maſſalias*. Nous convenons avec lui que ſa ſurpriſe eſt bien fondée, & nous ne doutons point que le texte Grèc n'ait été altéré par l'ignorance du Grammairien *Hermolaüs*, ou par le peu d'attention des Copiſtes. Mais nous ne pouvons admettre la correction que Berkelius y veut introduire. De *Maſſalias* à *Æthyopias* il y a trop de différence pour croire que l'un ſe ſoit formé de l'autre. On peut trouver quelque choſe de plus vraiſemblable, & nous croirions volontiers qu'Etienne de Biſance avoit écrit *Moſſylias*, que l'on a pu aiſément changer en *Maſſalias*. Pour peu que l'on ſoit au fait de l'ancienne Géographie, on peut ſçavoir qu'il y avoit en Afrique ſur les côtes de l'Ethiopie *portus Moſſylius* & *promontorium Moſſylium*, & qu'ils étoient ſituez l'un & l'autre vis-à-vis l'entrée de la mer Rouge.

L'autre article, où il ſe trouve quelque manque d'exactitude, eſt celui de l'*Acadie*. Voici quelques obſervations, qui pourront ſervir à le rectifier. Premierement ce n'eſt point *Champlain* qui a fait les établiſſement de l'Aca-

die, mais de *Monts*. Secondement on n'a jamais nommé Acadie ce qui est entre la nouvelle Angleterre & le Port royal; & même *Champlain* & *Denis*, les deux Auteurs qui ont parlé plus exactement de ce pays-là, n'ont compris sous le nom d'Acadie proprement dite que la côte méridionale de la presqu'Isle qui se termine à *Camceau*. Une preuve de cela, c'est que dans le Traité d'Utrech, où il est dit que le Roi de France céde à la Couronne d'Angleterre l'Acadie selon les anciennes bornes, il est ajoûté, & de plus, Port-Royal ou Annapolis & sa banlieuë. Or Port-Royal est dans la presqu'Isle: donc toute la presqu'Isle n'est pas de l'Acadie, & par conséquent tout ce qui est au delà de Port-Royal & de la presqu'Isle du côté de la nouvelle Angleterre n'est pas de l'Acadie. Troisiémement, pour ce qui est du nom de nouvelle Ecosse, les Anglois ont extrêmement varié sur le pays auquel ils l'ont attribué. D'abord ils l'ont borné à ce que *Champlain* & *Denis* ont proprement appellé Acadie. Dans d'autres tems ils ont donné ce nom à toute la presqu'Isle, à l'exemple de *Guillaume Alexandre* Comte de *Ster-*

lin, qui partagea sa concession en deux, nomma nouvelle Ecosse la presqu'Isle & donna à tout le reste le nom de nouvelle Aléxandrie. Ce qui est si vrai que le Chevalier Temple ayant eu ordre en vertu du Traité de Bréda de restituer à la France l'Acadie ou nouvelle Ecosse, garda *Pentagouet*, qui se trouve entre la presqu'Isle & la nouvelle Angleterre, disant que cette partie du continent n'étoit point de l'Acadie. Enfin ils ont aussi quelquefois appellé nouvelle Ecosse cette même partie du continent, à l'exclusion de la presqu'Isle. Quatriémement les seuls peuples habitans naturels de l'Acadie, en comprenant sous ce nom toute la presqu'Isle & n'y comprenant que cela, sont les *Souriguois*, aujourd'hui plus connus sous le nom de Micmas. Tous les autres, dont parle *la Hontan*, sont originaires de cette partie de la terre ferme, qui est entre la presqu'Isle & la nouvelle Angleterre. Il est vrai que depuis quel-tems les *Micmacs*, les *Etéchemins* ou *Malécites* habitans de la riviere de *Pentagouet*, les Abénaquis ou Cannibas habitans de la riviere de *Quinibéqui*, & même quelques *Mahingans* sont fort mêlez & répandus sous le

nom général de nations Abénaguiſes, parce qu'ils parlent tous preſque la même langue entre la nouvelle Angleterre & l'Iſle de Cap-Breton incluſivement. Cinquiémement *Quinibéqui* eſt une riviere ſur laquelle les Anglois faiſant valoir leurs prétentions par rapport aux limites de l'Acadie, & ſans attendre la déciſion du procès, ont conſtruit un fort; commettant des hoſtilitez contre les ſauvages Abénaquis, leſquels s'oppoſoient à cet établiſſement.

Il nous reſte à articuler ici les principales omiſſions que nous avons remarquées, dont quelques-unes ſont des renvois manquez; par exemple *Alberine*, *Argoule*, *Epigia*, *&c.* On a oublié de parler d'*Anavium*, des peuples *Atacini* aux environs de la riviere d'Aude; des *Ambiani* dans les Iſles Britanniques & dans l'Aſie mineure; d'*Artelica*, aujourd'hui Peſquiéra; d'*Antium* nom Latin de la petite ville d'Anſe dans le Lionnois; d'*Arabia*, Bourgade de Perſe à l'embouchure de l'Ilment; des Avernes, petit Canton de la prevôté & Vicomté de Paris entre Goneſſe & Mitri; du Fran-

conat, quartier de Flandre au voisinage de Bruges; d'*Alzone* dans le Languedoc; de l'*Evrevin*, Canton de Normandie; de *Falemannia*, nom Latin du Païs de Famine dans les quartiers de Liége & du Luxembourg; de la *Dévune*, riviere de Bourgogne, qui tombe dans la Sône.

On ne trouve point non plus dans le nouveau Dictionnaire plusieurs Cantons connus dans la Géographie du moyen âge. Tels sont *Ætia pagus*, dont a parlé Grégoire de Tours au Livre second, & qui étant occupé par les *Camâves* devoit être dans la Vestphalie le long de l'Ems, proche de Lingen & d'Osnabrug: *Agredingus pagus*, l'Agrotingen, dans le Comté de Turinge au diocèse de Munster: *pagus Ambria*, *Ammiri*, ou *Ameri*, dont il est parlé dans une charte de l'Empereur Henri quatriéme & dans plusieurs autres, & qui est à présent le Comté d'Oldenbourg, à l'extrémité de la Vestphalie: *Astringa pagus*, Canton de la Frise occidentale entre la ville de Leuvarden & la riviere de Lauver, dont il est fait mention dans une charte d'Oton second en 983, & dans

une autre d'Oton troisième en 988 : *Avalesis pagus* & *Auduniace colonia*, dont parle le Pere *Mabillon* dans sa diplomatique, Livre sixiéme, charte sixiéme : *Aupa pagus*, canton de la Saxe septentrionale, où étoit la nouvelle Corbie, & dont il est fait mention dans une charte d'Oton troisiéme en 1001 : *Daleminicia pagus*, canton de Misnie, qui devoit être entre l'Elbe à l'Est & le Chem à l'Ouëst: *Ambraga pagus*, qui se trouve dans une charte d'Oton second de l'année 979, & dans une autre de Henri le boiteux de l'année 1009. C'est aujourd'hui l'*Emergau* dans la Vestphalie. Son nom vient de la riviere *Emmer*, & cela favorise le sentiment de *Reineccius* & du Sçavant Evêque de Paderborne, qui pretendent que cette riviere est l'*Ambra* des Latins, & que c'est sur ses bords qu'il faut chercher les premiers *Ambrones*, &c.

On auroit pu distinguer les différentes rivieres qui portent le nom de *Drance*, & assurer leur véritable nom Latin ; cela pourroit être de conséquence pour déterminer la route que tint Annibal dans son passage en

Italie. On ne dit mot des *Equestres* qui faisoient partie de la grande Séquanoise, *Maxima Sequanorum*. On a oublié de remarquer que le nom d'*Anguien*, après avoir passé du Hainaut en France, & s'être comme reposé successivement sur Nogent *le* Rotrou & sur Issoudun, s'est arrêté enfin sur Montmorenci. *Argenus Antre* dans le Comté de Bourgogne ayant été le sujet d'une dispute célèbre entre les Sçavans, ne devoit pas être omise. Au mot *Alemanni* on pouvoit du moins indiquer le sentiment du Pere *Hardouin*, qui met ces peuples dans la partie de l'Archiduché d'Autrîche qui est au nord du Danube. On place dans le même article *Tolbiacum castrum* à Zulpic: mais quand on composera l'article *Tolbiacum*, nous croyons qu'on ne manquera pas de faire attention au sentiment de *Henschénius*, que le R. P. *Laguille* a si solidement établi dans son *Histoire d'Alsace*, en faisant voir que c'est dans les plaines de *Strasbourg* qu'il faut chercher le véritable endroit où Clovis défit les Allemans.

Dans l'article d'*Andeli* on auroit pu nommer *Tournebue* (*Turnebus*) parmi

[l]es gens illustres que cette ville a produits. On a oublié sur le mot *Arcæ* bien des lieux qui se nomment ainsi en Latin ; comme *Arcæ Eburovicum*, le Pont-de-l'Arche ; *Arcæ Castrenses*, Arches en Chaumontois ; au territoire de Châtel la Voux ; *Arcæ Mediomatricæ*, Arez ; *Arcæ Calvomontenses*, Art ; *Arcæ Remenses*, Charleville ; *Arcæ Caletenses*, Arques, *&c.* On n'a point parlé non plus du nom Latin de la ville de Chartres, *Autricum Carnutum*, qu'on a dit sans doute pour *Auturicum*, qui vient d'*Autura* nom de la riviere d'Eure ; comme *Avaricum*, qui est le nom de la ville de Bourges, est tiré d'*Avara* nom Latin de la riviere d'Iévre.

L'article des forêts demande encore bien des augmentations. Il n'y est point parlé de celles de *Hallate*, de *Senlis*, de *Bondi*, de *Saint Germain* en Laye, de *Carnelle*, de *Montmorenci*, de *Villers-côte-Rets*, *&c.* En parlant d'Arpajon on a oublié de dire que l'on a transporté depuis quelques années le nom d'*Arpajon* petite ville d'Auvergne à *Châtres* sur l'Orge dans le Hurepois. Ils est important d'avers-

tir de ces changemens, qui rendent peu à peu les Païs, les Villes, & les terres méconnoiſſables, & defigurent totalement la Géographie. Si l'on n'a ſoin de conſerver la mémoire de ce fait particulier, il pourroit bien ſe faire que dans quelques ſiécles, les *critiques* ne trouvant plus Châtres marqué ſur les cartes ſoupçonneront d'erreur nos Hiſtoires qui rapporteront quelques actions paſſées anciennement à Châtres ou aux environs & pretendront qu'il faudra lire *Chartres* au lieu de *Châtres*; & comme les diſtances des lieux ne ſe trouveront plus les mêmes, ce point allumeroît peut être parmi les Sçavans une guerre littéraire qu'il ne ſeroit pas aiſé de terminer.

En finiſſant de parcourir les deux tomes dont nous avons donné l'extrait, nous nous trouvons partagez au ſujet de Mr de *la Martiniere* en deux ſentimens, qui lui ſont également avantageux. D'un côté nous ſouhaitons qu'il ſe donne tout le tems néceſſaire pour perfectionner l'excellent Ouvrage qu'il a ſi bien commencé; mais d'un autre côté la ſatisfaction que nous avons eue en liſant ce qu'il a déja mis au

jour, nous donne un juste empresse-ment de voir le reste, & nous le prions de se souvenir de ces paroles que lui dit à ce sujet Mr le Marquis *Beretti Landi : ces Ouvrages ne sont pas de nature à être complets ; imprimez le vôtre tel qu'il est : par là vous pourrez apprendre ce que le public y aura trouvé à reformer, & vous vivrez peut-être assez pour en profiter.*

ARTICLE XCI.

TRAITÉ THÉOLOGIQUE sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie, divisé en deux Parties: où l'on démontre par l'unanimité des Ecoles, par la Tradition de l'Église Latine & Grecque, par la définition de plusieurs Conciles & par la pratique constante de l'Église universelle, la nouveauté du sentiment des Grecs Modernes & du R. P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire : avec une Histoire détaillée de la décision du Concile de Florence, & un examen des Liturgies Orientales. Par le R. P. Bougeant de la Compagnie de JESUS. *Deux voll.* in 12. *A Lyon chez Claude Plaignard, ruë Merciére au Grand Hercule, & se trouve à Paris, chez d'Houry ruë S. Severin au S. Esprit, & chez Chaubert à l'entrée du Quai des Augustins à la Renommée.* 1729.

Suitte de l'Article LXXXII. du mois d'Août. 1729. page 1447.

LE second volume, ou la seconde partie de cet Ouvrage est parta-

gée en trois ſections. La premiere, contient la définition de pluſieurs Conciles, & en particulier celle du Concile de *Florence* ſur la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie. La ſeconde, expoſe la pratique & l'uſage de toutes les Egliſes depuis les Apôtres juſqu'à nous; & la troiſiéme, nous apprend ce qu'on doit penſer des Liturgies Orientales, & dans quel ſens on peut les expliquer. Tout l'Ouvrage eſt enfin terminé par une recapitulation abregée de toutes les preuves, & par une comparaiſon des deux ſentiments oppoſez. Ainſi le P. Bougeant n'a rien omis de tout ce qui méritoit quelque diſcuſſion.

PREMIERE SECTION.

Le P. *le Brun* avoit authoriſé ſon opinion par une propoſition qu'il avoit trouvée dans le II. Concile de *Nicée*, quoiqu'elle ne ſoit pas du Concile; par une autre propoſition tirée d'une aſſemblée de Chierſi, & par une définition d'un Concile Romain, en 1079. Le P. *Bougeant* commence par réfuter ces Objections. Il donne ſurtout à

l'objection qu'on peut tirer du second Concile de Nicée encore plus de force que le P. *le Brun* ne luy en avoit donné; & il la refute sans replique. L'Objection consiste en ce que les Iconoclastes dans ce Concile soutenant que l'Eucharistie n'étoit qu'une image de J. C. & le prouvant parceque les SS. PP. donnent à l'Eucharistie le nom d'*Antitypes*, qui signifie, *image*: le Diacre *Epiphane* qui les refutoit leur répondit qu'il étoit vrai que les SS. PP. donnoient à l'Eucharistie le nom d'*Antitypes*, mais qu'ils ne la nommoient ainsi qu'avant le Consécration Or en ce passage dans la Liturgie de S. *Basile* citée en cet endroit pour exemple, le nom d'*Antitypes* se trouve après les paroles de J. C. Donc *Epiphane* suppose qu'après les paroles de J. C. la Consecration de l'Eucharistie n'est pas encore faite; à quoi le P. *le Brun* ajoûte encore l'authorité du P. *Hardouin*, qui, dans son Traité *de Sacramento Altaris*, a parlé de ce Texte du second Concile de *Nicée*. Mais repond le pere *Bougeant*; 1°. ce Texte n'est point du Concile; il est du Diacre *Epiphane*, & par conséquent sans une autho-

rité décisive. 2°. Le Diacre *Epiphane* s'est manifestement trompé, en supposant pour vrai un fait qui est faux, sçavoir que les SS. PP. n'ont donné à l'Eucharistie le nom d'*Antitypes* qu'avant la Consecration. Car *Billy*, dans ses notes sur S. *Gregoire* de Nazianze, & le P. *Hardoüin* prouvent le contraire par l'authorité de S. *Cyrille* de Jérusalem, de S. *Clément*, de S. *Gregoire* de Nazianze & de S. *Macaire* d'Aléxandrie, qui ont donné le nom d'*Antitypes* à l'oblation déja consacrée, comme plusieurs Peres Latins lui ont donné le nom de *figure*. 3°. Quand la supposition seroit vraie, l'exemple cité de la Liturgie de S. *Basile* ne prouve pas que les dons ne soient pas déja Consacrez, aussitot après les paroles de J. C. & lorsqu'on les appelle encore *Antitypes*, ou *Image*, parce que dans cet endroit de la Liturgie ce nom n'a qu'une signification passée & non pas une signification presente; c'est-à-dire, signifie seulement ce que l'Eucharistie a été, & non pas ce qu'elle est.

La seconde objection du P. *le Brun* est tirée d'une assemblée de Chiersi, où quelques Eveques écrivant à *Loüis*

Roy de Germanie, disent : *manus e chrismate sacro peruncta quæ de Pan Vino aquâ mixto* per orationem & C cis signum *conficit Corpus & Christi guinis Sacramentum , &c.* Ce Text gnifie, selon le P. *le Brun* , qu'il pour consacrer l'Eucharistie une Pr expresse, pour en demander à Die Consécration. » Pour moi, dit l
» *Bougeant* , j'avouë que ma pen
» tion ne s'etend pas jusques là; &
» vois pas que les mots *per oration*
» signifient plûtôt l'Oraison *quan*
» *lationem* que l'Oraison *Te Igitu*
» telle autre qu'on voudra »
est en effet bien évident que ces ques ne parlent ici de la forme Consécration que fort en genera qu'il ne faut pas même expliquer Texte à la rigueur ; puisque c'est opinion fausse & abandonnée de long-tems, que le signe de la C fasse partie de la forme de la Cons tion. Il n'y a , comme remarque leurs le P. *Bougeant* , aucun vesti cette opinion dans les huit prer siécles : Car on ne doit point app à ces tems les certains Sermons apo phes de S. *Augustin* ; & elle a été

qu'abſolument abandonnée depuis le douziéme ſiécle.

Enfin, la troiſiéme objection du P. *le Brun* eſt tirée du Concile Romain en 1079. qui condamna *Berenger*, & dans lequel on lit; que l'Euchariſtie eſt faite *per myſterium ſacræ orationis & verba Redemptoris noſtri.* A quoi le P. *Bougeant* répond, 1°. que dans ce Concile, il ne fut nullement queſtion de la forme de la Conſecration de l'Euchariſtie, ſur laquelle Berenger n'èrra jamais, mais uniquement de la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie: 2°. Que cette expreſſion du Concile n'eſt qu'une expreſſion generale, comme il y en a une infinité de ſemblables dans les PP. & dans les Scholaſtiques mêmes pour ſignifier la forme generale de la Conſécration, tout le canon de la Meſſe, ou même en particulier les paroles de J. C. en ſorte que les mots ajoutez *& verba Redemptoris noſtri*, ne ſont qu'un Pléonaſme. De tous les Auteurs qui ont parlé de la forme de la Conſécration, aucun ne s'eſt expliqué avec plus de netteté & de force ſur le ſentiment de l'Egliſe Latine que *S. Ambroiſe*; cependant ce même

Pere ne laisse pas de dire dans un endroit, *Sacramenta quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur.* Pourquoi ? Parce que dans le langage de l'Eglise, *le mystere de l'Oraison sacrée* ne signifie que la forme des Sacrements, soit generale, soit particuliere. Voici quelles sont les authoritez des Conciles qu'il oppose à son tour à son Adversaire.

Un Concile de Lombés en 1176. dit : *per verba enim sacra quæ dixit Salvator in cæna, scilicet*, hoc est Corpus meum, & hic est sanguis meus, *consecratur & conficitur Dominicum Corpus.*

Un Concile d'Excesteren 1287. dit: *per hæc verba* hoc est Corpus meum & *non per alia, panis transsubstantiatur in Corpus Christi.*

Un Concile de Chypre en 1298. *Cum vero omnia quæ dicuntur in Missâ cum devotione & intentione debitâ sint dicenda ; tum maximè tota diligentia adhibenda ; cum venitur ad* verba quorum virtute conficitur Sacramentum : *Hoc est enim Corpus meum : Hic est enim calix Sanguinis mei, &c.* Définition qui n'a pas été inconnuë au P. *le Brun*

puiſqu'il cite dans une autre occaſion les paroles qui ſont immédiatement après ; mais il n'a pas jugé à propos de faire mention de celles ci.

Un Concile de Benevent en 1374...

Tria *vero in hoc ſacramento ſunt* neceſſaria, *ſcilicet Miniſter, hoc eſt ipſe Sacerdos, & elementum ; ſcilicet Panis & Vinum, &* verba, *ſcilicet :* hoc eſt Corpus meum. Si la Priere étoit neceſſaire, comme le P. *le Brun* l'a prétendu, quatre choſes ſeroient neceſſaires pour le Sacrement, & non pas ſeulement trois comme dit le Concile.

Les conſtitutions de l'Egliſe de Burgos. *La forme de ce Sacrement qui change le pain au Corps de J. C. ſont les paroles :* Hoc eſt enim corpus meum ; *& les paroles qui changent le Vin en ſon Sang ſont celles ci :* Hic eſt enim calix, &c.

Un Concile de Cologne en 1536. & un Concile de Mayence en 1549. s'éxpriment avec la même force ; & après avoir decidé que la Conſécration ſe fait par les paroles de J. C. ils font remarquer que, *reliqua omnia quæ dicuntur vel ad uſum Sacramenti pertinent, vel laudes, vel gratiarum actiones ſunt, &c.*

Un Concile de Bourges en 1584. *Negantes transsubstantiari Panem & Vinum in Corpus & Sanguinem Christi per prolationem* verborum sacramentalium..... *ut haeretici excommunicentur* : & afin qu'on ne soit pas en droit d'expliquer comme on voudra ces *paroles sacramentelles*, le Concile les explique lui-même des seules paroles de J. C.

Mais le morceau le plus considerable & le plus important de cette Section, c'est l'Histoire que le P. *Bougeant* nous donne de la décision du Concile de Florence. Il l'avoit déja cité dans sa premiere Dissertation ; & tous les Théologiens l'avoient cité avant lui. Mais le P. *le Brun* s'est efforcé d'affoiblir cette authorité, en repandant avec adresse beaucoup d'obscurité sur la décision du Concile. L'Auteur s'est donc crû obligé de la mettre dans un si grand jour, qu'il ne fût plus possible de la contester.

Après avoir solidement refuté ce que le P. *le Brun* n'a pas craint d'avancer, que le Concile de Florence

n'est pas regardé en France comme un Concile Ecumenique, (proposition démentie par tous les Théologiens François & en particulier par le P. *Alexandre*; & qui n'est appuyée que que sur un Ouvrage non avoüé, de *Panorme*, & sur une lettre de nulle authorité attribuée au Cardinal *de Lorraine*) le P. *Bougeant* prend tous les Auteurs qui nous ont donné l'Histoire detaillée du Concile de Florence. Il n'y en a que quatre; trois Grecs du nombre desquels est *Syropule*, & un Latin. Or de ces quatre Histoires comparées & confrontées ensemble, le P. *Bougeant* en fait une seule, composée des Textes mêmes de ces Auteurs. On y voit avec la derniere évidence d'abord les Latins souhaiter que les Grecs s'expliquent sur la forme de la Consecration de l'Eucharistie: les premiers Grecs interrogez sur cela répondent conformément au sentiment de l'Eglise Latine; mais les doutes reviennent: on souhaite, on propose d'ajouter cet Article au Decret d'union: les Grecs s'y opposent: les uns parce que pensant comme les Latins, ils jugeoient que cette addition n'étoit pas

necessaire & ne pouvoit que tourner au deshonneur de l'Eglise Grecque qu'on croiroit avoir èrré sur ce point; les autres parce qu'ils etoient en effet d'un sentiment contraire à celui des Latins. Grandes contestations sur tout cela, disputes publiques, Conférences particulieres, temperamens proposez, & enfin les Latins declarent que de façon ou d'autre il faut que les Grecs adoptent le sentiment des Latins. Le tems presse cependant & l'Empereur Grec étoit impatient de s'en retourner. N'importe : au Hazard de voir rompre le Concile & échoüer une entreprise qui avoit tant couté. Les Latins declarent *qu'il est impossible de faire l'union* sans cette condition essentielle. On revient aux voyes d'accommodement; & le Pape consent enfin que l'Article ne soit pas inseré dans le Decret d'union ; mais il veut que les Grecs en plein Concile declarent juridiquement qu'ils pensent sur ce point comme les Latins; & en effet le Decret n'est publié qu'après cette declaration faite en plein Concile & écrite dans les Registres par les Protonotaires du Concile: declaration faite par les dix plus il-

lustresPrelats d'entre lesGrecs, *Decem primarios archipræsules*, en presence du Pape *entouré des Cardinaux & de tout le Concile Latin.* nous renvoyons les Lecteurs à l'Ouvrage même; ils seront egalement satisfaits de l'exactitude de l'Auteur soit à prouver, soit à refuter, & de ses réflexions ou de ses recherches, pour ne laisser rien à desirer sur ce point.

Il n'a pas non plus negligé l'authorité des Catechismes. » Car il est bon » d'observer, dit il, qu'il n'est point » dans l'Eglise de plus sur temoignage » de la tradition que ces Ouvrages » dont toutes les expressions sont me- » surées, & que les Pasteurs ne met- » tent entre les mains des Fideles qu'a- » près le plus severe examen de toutes » les propositions & de toutes les ex- » pressions qu'ils contiennent.

Seconde Section.

La pratique de l'Eglise, dit l'Auteur, est une suite & par consequent une preuve de sa Croyance. Ainsi si la pratique de l'Eglise suppose que la Priere du Prêtre qui demande à Dieu

la Consecration des dons n'est pas necessaire pour les consacrer, il est évident que l'Eglise ne la croit pas en effet necessaire. Or c'est ce que le P. *Bougeant* croit pouvoir promettre de démontrer.

La prémiere preuve qu'il allegue est tirée de l'usage des Apôtres dans la celebration de la Messe. » C'est, dit il, » la tradition commune de l'antiquité que les Apôtres pour celebrer le » sacrifice de la Messe & consacrer » l'Eucharistie n'employoient que les » paroles de J. C. qu'il leur avoit ap» prises dans l'Institution de ce Mys» tere, & qu'ils n'y ajoutoient d'au» tres Prieres que l'Oraison Domini» cale. S. *Gregoire* le grand semble » l'assurer positivement dans le Liv. 7. » Ep. 63. » *Honorius* dans l'Ouvrage *de gemmâ animæ. Valfride* Strabon, dans son Histoire Ecclésiastique, & l'Abbé *Rupert*, au Liv. 2. des divins Offices, assurent la même chose, avec *Bernon* Abbé d'Auge.

» Raisonnons maintenant sur ce » fait, ajoûte le P. *Bougeant*. 1°. S. » Gregoire & les autres Auteurs que » je viens de citer, ont crû que les

ôtres n'ont employé pour con-
er l'Euchariſtie que les Paroles
J. C. & l'Oraiſon Dominicale :
*ola verba domini , ſolamque Ora-
em Dominicam* ; donc ni S. Gré-
re , ni ces autres Peres n'ont pas
que l'Invocation ou la Priere
laquelle on demande le change-
nt fût neceſſaire pour conſacrer.
te conſéquence eſt de la dernie-
évidence..... 2°. Les Apôtres
nployoient ordinairement pour
iſacrer que les Paroles de J. C.
c l'Oraiſon Dominicale ; donc
Apôtres eux-mêmes ne croyoient
que l'Invocation dont il s'a-
, fût neceſſaire pour conſacrer ,
croyoient au contraire que les
les Paroles de J. C. ſuffiſoient. Cet-
onſéquence n'eſt pas moins évi-
ite que la premiere , & elle ſaute
yeux du Lecteur. Auſſi le P. *le
n* en a-t-il ſenti toute la force ;
ne ſçachant comment parer ce
p mortel pour la cauſe des Grecs
dernes , il a pris le parti de dire
S. Grégoire n'y penſoit pas , lorſ-
il a avancé ce fait , & que *c'eſt un
qui a échappé à ce ſaint Pape.*

„ Mais si l'on en est quitte pour répon-
„ dre de la sorte à l'authorité d'un des
„ plus grands Papes, il n'y a plus de
„ témoignage qu'on ne puisse rejetter,
„ plus d'authorité qu'on soit obligé de
„ respecter. „

Ici le P. *Bougeant* attaque vivement les raisons & les principes de critique, sur lesquels le P. *le Brun* s'est fondé pour oser contredire le temoignage de S. *Gregoire*. Il en fait voir la fausseté & sentir le danger; & après avoir ainsi conservé au temoignage du S. Pape toute son authorité, il consent, pour ainsi dire, à un accommodement, par lequel, sans rien perdre de l'avantage que le témoignage de S. *Gregoire* donne à sa cause, il concilie ce témoignage avec celui de *Proclus*, ou plûtôt d'un ancien Auteur sous le nom de *Proclus*, qui assure, qu'au tems des Apôtres les Prieres étoient si longues que S. *Basile* crut devoir les abreger. C'est le Cardinal *Bona* qui a trouvé le premier cette voye de conciliation en distinguant „ deux Liturgies des Apô-
„ tres; l'une, extrêmement simple &
„ courte, telle que la rapporte S. *Gré-*
„ *goire*, qui ne consistoit que dans les

» Paroles de J. C. & l'Oraiſon Domi-
» nicale; c'eſt celle qu'ils employoient
» dans la premiere ſimplicité du
» Chriſtianiſme naiſſant, ou même
» dans la ſuite, lorſque le Miniſtere
» preſſant de la Parole, ou les dangers
» de la perſécution ne leur donnoient
» pas le loiſir de ſatisfaire leur dévo-
» tion: l'autre plus longue, & accom-
» pagnée, ſi l'on veut, de beaucoup de
» Prieres, dont ils ſe ſervirent dans des
» tems plus tranquilles pour ſatisfai-
» re leur piété & augmenter celle des
» Fidéles..... Cette heureuſe con-
» jecture concilie en éffet les témoi-
» gnages oppoſez qu'on pourroit alle-
» guer ſur ce point de la Tradition ;
» & loin d'affoiblir celui de S. Gre-
» goire, elle ne ſert qu'à le confirmer,,.

Après ce que le P. *Bougeant* rapporte de l'uſage des Apôtres, il cite l'uſage & la pratique de l'ancienne Egliſe Gallicane, Gothique & Mozarabe. Si le ſentiment des Grecs modernes eſt vrai, dit il, il s'enſuit néceſſairement que dans les 8. premiers ſiecles l'Egliſe Gallicane & Gothique, & dans les ſiecles poſterieurs l'Egliſe d'Eſpagne ne conſacroient pas l'Euchariſtie dans la

plùpart des Messes qu'elles celebroient. Consequence insoutenable pour ne rien dire de plus, mais qui est necessairement vraye dans le sentiment des Grecs, par la raison que dans la plûpart des Messes ces Eglises n'employoient aucune Priere pour demander à Dieu la Consecration. Ce fait est évident par la seule inspection de la Liturgie de ces Eglises telle qu'elle a été imprimée par le Cardinal *Bona* & le P. *Mabillon* après le Cardinal *Thomasi*. Le P. *Bougeant* ne se contente pas de l'indiquer. Il en rapporte le Canon de plusieurs Messes dans leur entier, & en cite un plus grand nombre; & comme le P. *le Brun* a tâché d'affoiblir cette preuve par des soupçons d'alteration dans la Liturgie, l'Auteur le suit exactement dans toutes ses propositions, les compare, les oppose les unes aux autres, les refute & ne laisse à son adversaire aucune ressource pour éluder la force de ce respectable témoignage de l'antiquité.

Il trouve encore de nouvelles preuves dans l'ancien usage de l'Eglise de *Milan*, & de la Liturgie *Ambrosienne*, & dans la Liturgie de l'Eglise Romai-

ne. Ces preuves ſont principalement tirées des rubriques de ces Egliſes : rubriques dont il defend l'antiquité, & qui lui fourniſſent contre le ſentiment du P. *le Brun* des arguments ſans replique, mais ce détail meneroit trop loin ; & nous avons à rendre compte d'un point plus important qui eſt l'éxamen que l'Auteur fait des Liturgies Orientales.

L'Auteur chagrin ce ſemble d'être obligé d'entrer dans une diſcuſſion ſi laborieuſe, commence par en prouver l'inutilité. » De quelle utilité peut » il être, dit il, pour ſçavoir ce que » nous devons penſer, de conſulter les » Grecs modernes, les Armeniens, les » Cophtes, les Syriens, les Ethiopiens » &c. ſont-ce là les Maîtres que l'Egli- » ſe Romaine doit conſulter pour re- » gler les ſentimens de ſa foi ? Faudra- » t-il deſormais que les Docteurs de » l'Egliſe Latine apprennent toutes les » langues Orientales....? A combien » de mepriſes groſſieres ces ſortes de » recherches ne ſont-elles pas ſujetes ? » De combien de diſputes frivoles & » dangereuſes ne ſont-elles pas la ſour- » ce ? Auſſi les heretiques modernes

» trouvant leur condamnation trop
» clairement marquée dans tous les
» monuments de l'Eglise Latine n'ont
» pas manqué de recourir à cet artifi-
» ce pour ébranler, s'il eut été possible,
» les dogmes de l'Eglise les mieux eta-
» blis &c...... Que sont devenuës
» toutes ces Eglises autrefois si floris-
» santes? En reste-t-il encore quelques
» vestiges? Que de travaux & de
» sueurs n'en coute-t-il pas à nos zelez
» Missionnaires pour retirer un petit
» troupeau de cet âbyme effroyable
» d'erreurs où l'ésprit d'orgueil a pre-
» cipité l'Église Grecque? Cette Eglise
» autrefois si lumineuse & si féconde
» en zelez defenseurs de la Foi n'a de-
» puis près de mille ans enfanté que
» des erreurs, comme le sçavant &
» pieux Abbé *Rupert* le lui reprochoit
» avec amertume il y a plusieurs sie-
» cles : *Constantinopolitanæ sedi arro-*
» *gantia multarum hæresium genitrix.*
» &c ».

Mais après tout si ces Peuples sont reprouvez de l'Eglise, leurs Liturgies ne le sont pas, elles sont de la plus hau-te antiquité, & les Latins mêmes les ont admises. A cette objection le P.

Bougeant répond qu'à la verité il peut eſtre utile de les admettre pour les oppoſer aux erreurs des novateurs comme ont fait le Cardinal *Bona*, le Cardinal du *Perron*, l'Abbé *Renaudot* & M. *Boſſuet*; mais non pas pour s'en prevaloir comme le P. le Brun contre un ſentiment unanimement établi dans l'Egliſe Latine; & après avoir fait ſentir combien de ſemblables découvertes contre les ſentiments de l'Egliſe Latine ſeroient pernicieuſes; » ſi c'eſt » là ajoute-t-il, le fruit que l'éxamen » des Liturgies Orientales doit produire, je le dis hardiment, puiſſent-» elles demeurer enſevelies dans d'é-» ternelles tenebres, plûtôt qn'on ſoit » jamais en droit d'en tirer de pareil-» les concluſions, & de fournir aux » ennemis de l'Egliſe Latine de telles » armes contre ſon authorité & ſa tra-» dition ».

Trois conditions ſelon lui, manquent aux Liturgies Orientales pour que cette recherche put être utile. 1°. Il faudroit que le ſentiment de l'Egliſe Latine fût douteux. Or la tradition de l'Egliſe Latine & même de l'Egliſe Grecque tandis qu'elle a été vraye

Eglise, s'explique sans équivoque & sans obscurité. Le Concile œcumenique de Florence a solennellement decidé la question. Toutes les Ecoles en retentissent : plusieurs Conciles particuliers ont proscrit l'opinion contraire : l'usage même de l'Eglise ne *laisse* aucun lieu d'en douter. 2°. Il faudroit que les Liturgies Orientales fussent exemptes du moindre soupçon d'alteration, non seulement pour le fond, mais encore pour l'ordre & la suite des Prieres qu'elles contiennent. Or c'est ce qu'on ne prouvera jamais. Tous les Manuscrits en sont recents & posterieurs au Schisme : on sçait que les Nestoriens & les Armeniens ont osé altérer leur Liturgie. Dès l'onziéme siecle le Cardinal *Humbert* fit de semblables reproches aux Grecs ; & le P. *Bougeant* fait sur ce sujet plusieurs autres remarques, qui prouvent avec combien de soin il a étudié la matiere. 3°. Il faudroit, ajoute-t-il, que le sens de l'Invocation dans les Liturgies Orientales fût si évidemment conforme au sentiment des Grecs modernes qu'on ne pût pas raisonnablement en douter. Or c'est encore là une troisiéme

condition, qui, comme les deux autres, manque encore à ces Liturgies. Pour le prouver, il etablit deux propositions.

La premiere est que la plûpart des Liturgies Orientales supposent la Consecration déja faite avant que le Prêtre recite l'Invocation du S. Esprit : donc il ne faut pas entendre cette Invocation dans le sens litteral que les Grecs modernes lui donnent. Cette consequence est évidente ; mais elle suppose un fait qu'il faut prouver; & le P. *Bougeant* le prouve en rapportant diverses Liturgies Grecques, Malabares, Armeniennes & Cophtes, où il trouve des preuves convainquantes de sa proposition.

La seconde proposition est que l'Invocation même des Liturgies Orientales; c'est-à-dire, la Priere par laquelle le Prêtre prie Dieu de changer le Pain & le Vin au Corps & au Sang de J. C. ne prouve pas que ce changement ne soit pas déja fait par la vertu des Paroles de J. C. En effet, cette Invocation est si générale & si peu précise dans quelques Liturgies citées par l'Auteur qu'il semble qu'on y deman-

de moins le changement des Dons que l'Application des mérites de J. C. aux Fideles. 2°. De ce que l'Eglise demande une grace à Dieu, il ne s'ensuit pas qu'elle ne l'ait pas déja obtenuë comme l'Auteur le prouve par plusieurs exemples, même des Liturgies Orientales. 3°. Il se trouve dans plusieurs Messes des Liturgies Gallicane & Mozarabe des Invocations toutes semblables à celles des Liturgies Orientales, & placées pareillement après les paroles de J. C. & cependant il est certain que dans ces Eglises on croyoit que la Consecration étoit déja faite avant que le Prêtre fit ces prieres.

Quel est donc le sens de l'Invocation dans les Liturgies Orientales ? Le P. *Bougeant* en propose plusieurs d'après S. *Fulgence*, S. *Maxime*, S. *Jean Damascène*, les Cardinaux du *Perron*, & *Bellarmin*. Il en ajoute une plus nouvelle dont le P. *Hardouin* paroit lui avoir fait naître l'idée, & qui peut satisfaire les Esprits les plus difficiles.

Tout l'Ouvrage est enfin terminé par la comparaison que le P. *Bougeant* fait de son sentiment avec celui du P. *le Brun*. Il refute les pretendus avan-

tages du sentiment de son Adversaire, & les inconveniens imaginaires que le P. *le Brun* a cru trouver dans le sentiment des Latins; il fait voir au contraire dans l'opinion des Grecs des inconveniens réels, & d'une conséquence dangereuse. » Après tout, dit-» il, le grand avantage d'un sentiment » c'est d'être vrai, & le grand incon-» venient c'est d'être faux. Quand » un sentiment est démontré, s'il s'y » trouve quelque inconvenient, il faut » y remedier le mieux qu'il est possi-» ble; mais pour un inconvenient ou » deux, il n'est pas permis d'aban-» donner la verité. Quand au con-» traire un sentiment est faux, quel-» que avantage qu'on trouve à le sui-» vre, il n'est pas permis de l'embras-» ser. Je consens donc volontiers que » les Lecteurs decident sur la seule » force des preuves que j'ai alleguées, » du sentiment que je defends »; & pour leur en rappeller le souvenir, il finit par une recapitulation abregée de tout l'Ouvrage. L'accueil favorable que le Public a fait à la premiére Dissertation de l'Auteur, doit lui faire éspérer que celle-cy en sera encore mieux reçuë.

ARTICLE XCII.

Réponse aux principaux endroits du Livre de M. SILVA, de l'usage des Saignées. A Paris, chez GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques 1729.

*REFLEXIONS SUR CETTE Réponse de M. HECQUET, par M.*** Medecin de la Faculté de Montpellier.*

LEs reflexions que nous ferons sur le Livre de *M. Hecquet*, n'auront pas beaucoup d'ordre ; non seulement parce qu'on n'en veut pas faire sur tous les endroits de l'Ouvrage qui en meritent (ou pour mieux dire qui en sont susceptibles) mais aussi parceque les matiéres y étant entassées avec assez de confusion, il nous en coûteroit trop pour les réduire à certains chefs.

M. Hecquet attaque le titre du *Traité des Saignées*. Il prétend qu'on n'a voulu y parler que de la Saignée du pied ; non pas seulement généralement prise, mais pratiquée sans distin-

ion dans la *Petite Verole*; & que si
e Livre avoit répondu au titre, on auroit dû s'expliquer en détail sur la necessité des Saignées, sur les *situations du Sang*, qui déterminent à les faire; sur les circonstances des maladies où il convient de les pratiquer; sur les indications qui engagent à les employer; sur le nombre qu'il en faut faire, &c. Mais il paroît bien ici ce qu'on reconnoît sans peine dans plusieurs autres endroits de cet écrit, que M. H. n'a fait que parcourir le Livre qui est l'objet de sa censure, & qu'il n'est point entré dans le dessein de l'Autheur. *M. Silva* a voulu examiner, non les occasions où l'on doit saigner, & celles où il faut s'abstenir de ce remede; mais quelles sont les veines qu'il faut ouvrir, lorsqu'on a raison de saigner. Ainsi ce n'est point s'il faut saigner; mais d'où il faut saigner, qui est son objet principal. C'est donc un Traité sur le choix des Saignées qu'il a voulu donner au Public, & non un Traité de la Saignée. La partie même qu'il a embrassée est assez considérable, assez sujette aux plus grandes contesta-

tions, (*) & elle a été jusqu'à lui assez peu connuë dans un certain détail, pour meriter un Traité entier, fait d'après les connoissances anatomiques & géométriques, & d'après les observations que sa pratique, aussi nombreuse qu'heureuse & reflechie lui a pû fournir. Il a donc eu raison d'allier ce qu'il y a de plus incontestable dans *l'Anatomie* sur la position & la communication des vaisseaux, & ce qu'il y a de plus certain sur le mouvement des liqueurs coulantes, avec les faits que la pratique presente à un esprit instruit & attentif. Et comme quelque orguëil que M. H. lui prête, & quelque grande que soit la reputation dont il joüit dans le Public, il n'a jamais assez présumé de lui, pour oser imaginer que l'on se rendroit aveuglément à ses observations, que d'ailleurs il sçait que celles des meilleurs Autheurs servent souvent à égarer, quand elles sont seules, il a jugé qu'il falloit communiquer aux siennes une nouvelle force & une

* Comme on peut le voir dans Sennert. *Pratic. lib.* 2. *part.* 2. *cap.* 16. *quastion.* 4. Et dans *René Moreau.*

e lumiere; en les étayant de ce
it y avoir de moins contesté en
ne. Il les a donc données sous
e de corollaires, & comme
e conséquences necessaires des
lémontrées dans les trois pre-
hapitres.
Chapitres, qui contiennent
héorie de la saignée, & qui
e baze au reste de l'Ouvrage,
été profondément meditez
I. ils lui auroient épargné bien
il. Mais aussi il manqueroit
xte pour ses exclamations &
épigrammes, qu'on prendroit
s pour des enfans de la colere,
connoissoit l'Autheur. Il y
à que *M. Silva* y considere
e sous differens rapports. D'a-
la regardant que comme di-
seulement le volume du sang
it le corps, il explique avec
p de netteté & de précision,
de cette évacuation; les rai-
utilitez qu'elle peut procurer
ercice de toutes les fonctions;
ir que toute saignée, dans
lieu qu'on la pratique, est
nt utile, quand la quantité de

ſang que l'on tire eſt exactement la même, lorſqu'on n'a en vûë que d'en diminuer la maſſe : il prouve que dans ce cas le choix des Saignées eſt eſſentiellement indifferent. Il donne cependant la préference à celle du bras, parce qu'elle demande moins d'appareil & aſſujettit moins que celle du pied, & parce que celle de la gorge, dans un état de plenitude, pourroit charger une partie auſſi eſſentielle à la vie que l'eſt le cerveau. Enſuite il examine ce qui doit reſulter de la nouvelle détermination du ſang, que l'ouverture de la veine produit neceſſairement vers les parties qui le reçoivent des arteres qui partent du même tronc que celle qui communique avec la veine ouverte. Il conclud que cet abord nouveau de liqueur doit gonfler & engorger de plus en plus les vaiſſeaux qui ſeroient trop pleins, trop tendus, ou embarraſſez dans ces parties. D'où il infere que l'on doit s'abſtenir avec ſoin de porter alors plus de ſang dans ces endroits, & que rien n'eſt plus dangereux que d'attirer le ſang ſur des parties enflammées ; qu'on doit au contraire l'en rapeller, l'en dé-

tourner, l'en écarter, l'en éloigner, en le faiſant couler plus vivement & plus abondamment vers des parties oppoſées qui ſeront libres.

Il applique ces maximes à toutes les Saignées; ſur chacune deſquelles il donne un Chapitre, dont celui qui traite de la Saignée du pied n'eſt pas le plus étendu. Il entre dans le dénombrement & des maladies & des parties pour leſquelles la Saignée du bras ſeroit mal placée, comme elle l'eſt en effet, dans les inflammations du viſage, de la tête, &c.

Aprés cet examen il fait obſerver les cas dans leſquels cette Saignée doit être preferée à celle du pied, comme dans les engorgemens inflammatoires ou éréſipelateux des extrêmitez inferieures, dans les inflammations de l'eſtomac, des inteſtins, du foye, de la Ratte, des Reins, de la matrice, de la veſſie, &c. C'eſt ſelon ces mêmes regles qu'il traite des uſages de la ſaignée du col. Il prouve qu'on la doit redouter, dans les éréſipeles du viſage, dans les inflammations des yeux, dans les maux de gorge, dans les tumeurs des bras, du haut de la poitri-

ne, &c. Dans tous ces cas il en fait connoître le danger, dans quelque tems que soient ces maladies. Dans leur declin, ainsi que dans leur force; après des évacuations, comme dans un état de plenitude. Il craint aussi les effets de cette saignée, dans les commencemens des maladies du cerveau, & lorsqu'on n'a pas considerablement desempli les vaisseaux. Mais il la recommande avec éloge dans ces dernieres maladies, quand on a diminué suffisamment le gonflement & la tension des vaisseaux de tout le corps; & dans ces occasions dont il faut profiter avec habileté, il lui donne la préférence, même sur la saignée du pied, malgré le gout que M. H. soupçonne qu'il a pour elle. Cette préférence est encore plus marquée dans le cas où le bas-ventre & le cerveau sont en même tems enflammez, pourvû néanmoins qu'on ait fait préceder assez d'autres saignées. Ces regles qui sont des conséquences necessaires des principes sur lesquels il détermine le choix des veines qu'il faut ouvrir, sont parfaitement conformes aux observations pratiques. Elles y portent & en reçoivent

'eau jour. C'eſt en ſuivant toû-
; mêmes principes, & étant
ıx mêmes maximes qu'il aver-
la ſaignée du pied eſt dange-
ans les embarras que le ſang
te dans les extrémitez inferieu-
ns les inflammations des parties
'entre, dans le gonflement in-
toire des hémorroïdes, dans
es de ſang des femmes, &c.
u'elle eſt utile & neceſſaire,
les engorgemens que le ſang
ſont au viſage, au bras, à la
&c. Ainſi s'il fait voir, comme
ntre en effet, que dans la petite
le cerveau eſt la partie où les
as ſont les plus frequens & les
craindre; il ſuit évidemment
mes qu'il a établis, que ſi l'on
gner dans cette maladie, c'eſt
irement du pied qu'on doit ſai-
D'où l'on doit conclure, que ce
n'eſt pas plus fait pour prouver
ut ſaigner du pied dans la petite
, que pour faire voir qu'on doit
du bras, dans une inflamma-
u foye, de l'eſtomac, de la
&c. Les mêmes principes qui
t au choix de cette derniere ſai-

grée, dans l'une de ces maladi
terminent aussi fortement à do
préference à la Saignée du pie
l'autre. Il est vrai que quoique c
propositions émanent égalem
mêmes principes, & que la ve
l'une prouve parfaitement la v
l'autre; il est vrai, dis je, qu'il
plus grand nombre de Medecin
commencent par saigner du bra
une inflammation du bas vent
n'y en a qui débutent par saig
pied, dans les avant-coureu
petite verole. Il a donc fallu
plus long-tems, pour prou
verité contestée, qu'une verité
L'une est plus composée, & p
séquent plus difficile à démon
elle est d'ailleurs accompagné
constances qui ont pû jetter
lusion, & retarder par conséq
progrès de la bonne methode.
personne que je sçache n'a en
diqué la source de ces illusions,
qu'on me sçaura quelque gré
de la découvrir; cela servira
raison pourquoi ceux-mêmes
les Medecins qui ont été les pl
sur le choix des Saignées, att

déterminez à celle du pied, par
idens effrayans,& ne s'avisoient
 les placer avant qu'ils éclatas-
 pourquoi par conséquent on
uve pas dans les Ouvrages des
ns, dequoi authoriser une pra-
à laquelle leurs propres maximes
nt naturellement les conduire.
donc je crois ce qui a le plus
bué à séduire les Medecins, &
û les obliger à se contenter de la
e du bras, dans la petite verole.
ie les boutons qui viennent sur
dans cette maladie, & les chan-
s qui leur arrivent dans les dif-
tems qu'elle parcourt, sont ce
a de plus apparent, de plus ma-
, de plus sensible, ce qui attire
l'attention, & ce qui frape da-
e; c'est cet état de la peau qui
plus affectez dans cette occasion.
st-on bien plus soigneux & plus
 communément du nombre des
, de leur figure, de leur couleur,
çavoir s'il s'en trouve dans tous
roits du corps, que de toute au-
constance de la maladie qui ne
as vivement les sens. Ceux qui
mieux écrit de cette maladie,

ne parlent presque que du caractere & de la quantité des grains, & ne nous permettent pas de douter qu'ils croyent que tout ce qui survient dans le cours de la maladie, est purement relatif à cette éruption, qu'ils regardent comme l'objet unique, ou du moins principal, de leur attention. Ils n'ont donc envisagé la petite verole que comme une maladie de la peau. Ils ont par conséquent tourné toutes leurs vûës de ce côté là. Leur persuasion à cet égard a été si vive, que les plus habiles ont craint de donner les plus simples lavemens dans cette occasion, de peur que ce qui étoit sur la peau ne fît pas assez de progrès, n'ignorant pas cependant qu'ils sacrifioient à cette crainte, l'avantage qu'on procuroit par ce moyen à tout le corps dans les grandes ardeurs, & dans les longues constipations. La petite verole ainsi considerée, il paroît en effet qu'ils n'ont dû avoir d'autre soin que celui de mettre le sang assez au large, pour faciliter sa dépuration. Or la saignée du bras suffisant pour produire cet effet, c'est à elle qu'ils ont eu recours. Ils ont dû penser aussi, que le volume du sang augmen-

... avance diminuer la quan[tité]
[du] sang. Or la saignée du bras ét[oit]
[pr]opre à procurer cet avantage,
[qu'o]nt fait pratiquer. D'ailleurs com[me]
[il]s ne voyoient aucun autre siége fi[xe]
[de l]a maladie, & qu'ils regardoient
[la] généralement répanduë sur tou[t le]
[co]rps, comme le seul lieu où se pa[ssoit]
[s]elon eux toute la scéne; il paroî[t]
naturel que dans cette idée ils se [soient]
contentez d'une saignée aisée [à exé-]
[c]uter, qui n'expose pas les mala[des à l']
impression de l'air, (précaution
[qu'ils c]royoient qu'on ne pouvoit ja[mais po]
[r]ter assez loin) & qui enfin rem...
[e]n apparence ...

de. Faisoient-ils attention que ceux qui avoient les yeux rouges dans cette maladie, sans y avoir des grains, à qui on pût imputer cet accident étoient en plus grand danger, que ceux en qui l'on n'observoit rien de semblable? Ils se persuadoient que la salure des larmes en étoit la cause, & par conséquent que le danger ne venoit alors que de l'acreté de l'humeur qui forme les pustules; sans se douter seulement que la cause principale de cette inflammation aux yeux, vînt de ce que le sang ne pouvant rouler librement dans le cerveau, se détournoit vers les arteres ophthalmiques, ou de ce que celui des veines ophthalmiques, qui vont aboutir dans les Sinus pierreux superieurs, & dans ceux qui sont situez à côté de la selle de l'os sphenoïde, ne pouvoit pas s'y dégorger aisément, à cause de leur gonflement. Voilà comment ce qui auroit pû les guider pour les indications, leur est devenu ou inutile, ou propre à les retenir dans l'erreur. Elle s'est perpetuée, cette erreur, jusqu'à ce qu'on ait fait attention que le battement violent des Carotides (dont il n'a jamais été fait mention dans aucun

& discretes sur le reste du corps, étoient
beaucoup plus dangereuses, que celles
qui étoient discretes à la face, & con-
fluentes par tout ailleurs? Ils se con-
tentoient de l'avoir observé, sans se
rendre raison à eux-mêmes de ce fait,
où ils l'imputoient à ce que le lieu, ou
l'impression étoit la plus fâcheuse & la
plus douloureuse, étant très-proche du
siége du sentiment, il devoit alors ar-
river plus de trouble, & une agitation
plus fougueuse dans les esprits; au lieu
de raporter ce plus grand danger à la
necessité, où est alors le sang, de se
détourner plus abondamment du côté
du cerveau, & à la difficulté d'en être
raporté dans la même proportion. Re-
marquoient-ils que le saignement de
nez annonçoit un sort funeste à ceux
de ces malades à qui il survenoit? Ils
en cherchoient la cause dans l'âcreté
de l'humeur, dont ils avoient d'ail-
leurs des preuves par les picotemens
impatientans de la peau; au lieu de
l'attribuer plus simplement & plus ve-
ritablement à la peine que les veines
du nez avoient à verser leur sang dans
les Sinus de la baze du crâne, à l'occa-
sion de leur tension & de leur plenitu-

cette matiere, n'avoit pas été suivie jusqu'à ce moment, peut-être parce qu'on ne s'étoit point douté que le desordre des parties interieures, eut la principale part aux catastrophes; peut-être parce qu'on croyoit que ce qu'on y pourroit découvrir ne seroit que *le* produit de la maladie, & non la cause des accidens qui avoient terminé les jours des malades. Peut-être aussi, & c'est la raison la plus vrai-semblable, que l'idée de la contagion de la petite verole, leur avoit inspiré une terreur plus grande, que n'est violent dans les hommes le désir de trouver la vérité. Quoiqu'il en soit, nous ne voyons aucune observation dans les Auteurs les plus exacts, de ce qui se rencontre dans les cadavres, après cette effrayante & meurtriere maladie; d'où l'on doit présumer qu'on n'avoit point ouvert le Livre qu'on devroit si frequemment consulter. Ceux donc qui par courage, ou pour avoir secoüé le joug de certains préjugez, ont foüillez dans les corps, ont trouvé que le cerveau étoit constamment enflammé ou supuré, & que ses membranes étoient gorgées de sang ou gangrenées. Ils ont cherché avec soin

trouve que non seulem
avoit quelquefois du sang n
ment épanché, qu'on ne déc
pas dans les autres parties, ce qu
veroit toûjours que les vaisseaux
veau sont dans ce cas plus dispo
démentir, que ceux des autres vi
mais ils ont rencontré souvent d
purations, ce qui démontroit qu
flammation n'étoit pas recente;
suppurations même étoient aussi
quefois plus avancées, que celles
boutons de la peau. D'où ils ont con
d'une maniere solide, que tout le d
r de la petite verole vient des e
tras que le sang s...

gnée, dans l'une de ces maladies, déterminent aussi fortement à donner la préférence à la Saignée du pied dans l'autre. Il est vrai que quoique ces deux propositions émanent également des mêmes principes, & que la verité de l'une prouve parfaitement la verité de l'autre; il est vrai, dis-je, qu'il y a un plus grand nombre de Medecins, qui commencent par saigner du bras, dans une inflammation du bas ventre, qu'il n'y en a qui débutent par saigner du pied, dans les avant-coureurs d'une petite verole. Il a donc fallu insister plus long-tems, pour prouver une verité contestée, qu'une verité avoüée. L'une est plus composée, & par conséquent plus difficile à démontrer, & elle est d'ailleurs accompagnée de circonstances qui ont pû jetter dans l'illusion, & retarder par conséquent les progrès de la bonne methode. Comme personne que je sçache n'a encore indiqué la source de ces illusions, j'espere qu'on me sçaura quelque gré de tâcher de la découvrir; cela servira à rendre raison pourquoi ceux-mêmes d'entre les Medecins qui ont été les plus exacts sur le choix des Saignées, attendoient

être déterminez à celle du pied, par
les accidens effrayans, & ne s'avisoient
pas de les placer avant qu'ils éclatas-
ent, & pourquoi par conséquent on
ne trouve pas dans les Ouvrages des
Anciens, dequoi authoriser une pra-
ique, à laquelle leurs propres maximes
evoient naturellement les conduire.
Voicy donc je crois ce qui a le plus
ontribué à séduire les Medecins, &
ui a pû les obliger à se contenter de la
aignée du bras, dans la petite verole.
Comme les boutons qui viennent sur
a peau dans cette maladie, & les chan-
emens qui leur arrivent dans les dif-
erens tems qu'elle parcourt, sont ce
u'il y a de plus apparent, de plus ma-
ifeste, de plus sensible, ce qui attire
e plus l'attention, & ce qui frape da-
antage; c'est cet état de la peau qui
es a le plus affectez dans cette occasion.
Aussi est-on bien plus soigneux & plus
ccupé communément du nombre des
rains, de leur figure, de leur couleur,
c de sçavoir s'il s'en trouve dans tous
es endroits du corps, que de toute au-
re circonstance de la maladie qui ne
rape pas vivement les sens. Ceux qui
ont le mieux écrit de cette maladie,

M. H. trouvera bon, s'il lui plaît, qu'on lui rappelle en même-tems un avis qu'on a donné en pareil cas, & qui pourra ne lui être pas inutile, quand il entreprendra quelqu'Ouvrage polemique. C'est que si un sérieux affecté devient ordinairement comique, un comique qui n'est pas naturel inspire souvent du sérieux aux Lecteurs, quelquefois même de la pitié. Retranchez-vous donc, Monsieur, lui dira-t-on, sur le grave & le pathetique: remplissez vos Livres de longues & doctes periodes: citez souvent, puisque vous croyez qu'on est condamnable, quand on marche tout seul; & plûtôt que de ne point citer, lorsque votre érudition sera épuisée sur tous les Autheurs dogmatiques: citez encore Moliere, comme vous faites si heureusement. Jettez vous sur les Antithèses & sur les Metaphores: vous êtes appellé à ce stile: il faut faire usage de ses talens.

M. Hecquet veut attirer sur M. Silva l'indignation des Sçavants, en l'accusant de n'avoir pas assez loüé les Anciens, & d'avoir osé s'écarter des routes qu'ils ont suivies. Ce reproche pour-

roit tomber ſur le Critique, avec plus de raiſon encore que ſur l'Autheur que je deffends. M. S. a cité avec éloge les plus grands Medecins de l'antiquité, & il en a rapporté des paſſages qui démontrent que dans les maladies inflammatoires, ceux-ci commençoient par les Saignées révulſives, & qu'ils n'emploïoient les dérivatives, que lorſqu'ils croyoient en avoir mis ſuffiſamment d'autres en uſage. Il adopte la premiére partie de leur déciſion; il s'en ſert avec avantage contre M. H. qui ne ſuit en rien ces maximes, puiſque contre leur doctrine, il commence par la dérivation. M. S. loüe les Anciens d'avoir penſé ſi bien dans des ſiécles d'ignorance; il admire la grandeur de leur eſprit, & la juſteſſe de leurs obſervations, puiſqu'ils ne pouvoient alors être guidez, ni par les loix de la circulation, ni par les regles de l'Hydroſtatique qui n'étoit au plus que dans le berceau. Mais l'approbation qu'il leur donne, n'étant pas dictée par l'enthouziaſme, & n'étant pas l'ouvrage d'une admiration qui tient du culte, il a crû pouvoir donner des bornes à ſes éloges, & ne prêndre de

leurs sentimens que ce qui étoit conforme à la raison éclairée par les nouvelles découvertes, & appuyée par les observations exactes qu'on a faites depuis, & dont on leur doit peut-être le modele & les regles. Ce n'est pas toûjours par un fol orgueïl (dont on ne croit pas aisément les autres coupables, quand on est véritablement modeste) qu'on accuse quelquefois les Anciens de fausses préventions. Il y a des erreurs qui doivent être imputées aux siécles mêmes où les hommes ont vécu, comme il y a des connoissances qu'on n'attribuë pas nécéssairement à la grandeur du génie de ceux qui les ont, mais aux circonstances heureuses, & au siécle éclairé dans lequel ils ont écrit. On peut donc, sans être vain, croire que des esprits supérieurs se sont trompez, faute d'être prémunis de certaines notions, & penser que bien qu'on ait moins de génie, on a pû rencontrer le vrai à la faveur des lumieres qui se sont transmises peu à peu jusqu'à nous. Cette éspece d'émulation n'a rien d'offensant pour les morts ; elle ne peut blesser tout au plus que l'amour propre mal entendu de quelques vivans.

ıns elle les ſciences ne feroient aucun ;ogrès ; la mémoire agiroit plus que ıe jugement pour les acquerir ; & l'on tomberoit dans un découragement, qui retréciroit les bornes que la nature a miſes à l'eſprit humain. C'eſt la flâteuſe eſpérance d'aller plus loin, que ceux qui nous ont précédé, qui échauſe le génie, qui l'anime, qui lui fait faire enfin de nobles efforts, ſeuls capables de faire découvrir ce qui a pû leur échaper. Je ſuis bien ſûr que judicieux comme l'eſt M. S. il eſtime ceux mêmes dont il releve les fautes, quand il y a dans leurs Ouvrages plus de veritez que d'erreurs.

M. H. auroit dû s'appercevoir qu'il porte même quelquefois l'indulgence plus loin ; & que s'il a laiſſé entrevoir quelque vanité en le réfutant, ce n'a pû être que celle de n'être pas tombé dans l'écueil trop ordinaire à ceux qui critiquent, de parler des autres avec mépris, & d'employer plus de traits piquants, que de raiſons accablantes. Les Lecteurs jugeront s'il faut loüer M. H. de ne ſe point prêter à cette eſpece de vanité, & de s'être ôté tous les moyens de pouvoir s'y livrer lui-même.

ARTICLE XCIII.

NOUVELLES LITTERAIRES,

Ou Avis, Extraits de petits Livres, Explications, Découvertes, &c.

RELIGION. PIETÉ.

DE PLAISANCE. On a imprimé à Lucques en 4. Tomes *in* 4°. Les Dissertations du Pere *Calmet* sur l'Ecriture Sainte, traduites du François en Italien. Une Société de Libraires imprimera à Vérone sous la direction de Monsieur le Marquis *Maffei*, le Saint *Hilaire* des PP. BB. avec des Variantes tirées de divers anciens manuscrits du Chapitre de la même Ville. Il est émané à Rome au sujet des Livres de Marie D'AGREDA, un décret en faveur de l'Édition commencée, lequel porte : *Prosequatur absque novo examine Librorum mystica civitatis dei. Qui Libri retineri & Legi possint in sacrâ Rituum Congregatione.*

DE PARIS. *La vraye & solide pieté expliquée par Saint François de Sales.*

Évêque & Prince de Genêve, récüeillie de ses Epitres & entretiens. Dedié à la Reine. In 8°. 1729. pagg. 536. chez *Bullot* ruë de la parcheminerie à l'Image Saint Joseph : chez *Henri*, ruë Saint Jacques, vis-à-vis Saint Yves. Ce sont des *Extraits* de la Doctrine du S. Evêque, concernant tous les Etats, les exercices & les devoirs de la pieté & de la spiritualité rassemblez avec ordre, sous des tîtres intéressans, en plus de 200. Chapitres, pour former une entiere conduite spirituelle. Les Ouvrages du Saint Evêque de Genêve contiennent une Doctrine si propre à autoriser la methode des Directeurs Orthodoxes, que les personnes qui s'interessent à la Foi & à l'honneur de la Religion ne peuvent trop contribuer à la publication de ces maximes, en toutes les formes dont elles sont susceptibles.

De Paris Le *Traité de l'Amour de Dieu & de ses vrais Caracteres, tiré des Livres Saints*, « Dans lequel on expo» se par les propres paroles de l'Ecriture » S^te^ nos devoirs à l'égard de Dieu, & » l'on refute les erreurs opposées, dé» dié aux Evêques de France, par M.

Septembre 1729.

Claude le pelletier », Prêtre Docteur en Théologie chanoine de l'Eglise de Reims, *in* 12. pages 546. se vend chez Henri, ruë Saint Jacques. L'Ouvrage est interessant : Le Dogme y est expliqué avec la pratique, pour lui servir de fondement.

De Lion. *Heures ou Prieres Chrétiennes*, contenans tous » les Exercices ordinaires du Chrétien », avec un abré» gé de notre creance par le R. Pere *Jean* Croiset », *in* 12. pagg. 504. 1729. Un Ecrivain que ses Ouvrages par leur qualité, leur objet, leur nombre, & leur reputation ont publiquement erigé en Pere spirituel, doit aux disciples, qui en tous lieux se sont attachez à ses Livres pour en tirer leur conduite & leurs pratiques, le secours journalier & continuel d'un *Livre de Prieres*, composé dans le même goût & le même esprit que tout le reste ; afin que leur piété & leur Foi trouvant dans cette suite de volumes un assortiment complet, & tout un corps de spiritualité, elle s'exerce uniformément, & s'avance avec assurance dans les voyes du Seigneur. L'Auteur de *l'Année Chrétienne*, de la *Vie de Jesus Christ*

premierement à côté du ... les tems. Il y
c'est le langage consacré dans ... Latin
une explication saine & affectu... l'Eg
pour le rendre intelligible sans en
diminuer l'onction ; secondement,
Methodes pour bien faire les actions
particulier pour entendre la Mess
confesser, communier ; troisiém
nt des *Notes* instructives à chaqu
asion, ou d'une solemnité, ou d'un
re, ou d'un exercice ; enfin un abreg
otre créance, dans lequel les Dog
& les commandemens sont exposez
nctement & avec clarté. On lit par
ple, parmi les Dogmes : « C'est
re un ...

» ne font pas ; & lesquelles sont inu-
» tiles par la pure faute de la volonté
» qui y resiste & les rejette». Entre les
commandemens de l'Eglise, l'Auteur
y en fait réparoître deux qu'on omettoit en plusieurs Catechismes, ou Livres d'instruction, le huitiéme, & le
» 9ᵉ». Celui-là dont voici les termes:
» *les excommuniez fuiras* & DENONCEZ
» EXPRESSÉMENT ; ordonne, dit le
» R. Pere, de fuir les excommuniez;
» c'est-à-dire, ceux que l'Eglise a re-
» tranchez de son corps & separez de
» la Communion des Fidéles, & singu-
» lierement les excommuniez publics,
» & *declarez tels*, qu'on appelle *les de-*
» *noncez expressément* ...... On est
» obligé par ce précepte de n'avoir au-
» cun commerce *avec ceux qui ont été*
» *expressément denoncez* ». Le 9ᵉ. commandement de l'Eglise (*quand excommunié seras, fais toi absoudre promptement*) « ordonne, ajoûte notre Auteur, « que quand quelqu'un a eu le
» malheur d'être excommunié, il fas-
» se toutes les diligences possibles pour
» se faire absoudre : le comble de tous
» les malheurs est de mourir dans l'ex-
» communication. Au reste, il est tout

viſible, que *quoique* celui à qui l'E-»
gliſe refuſe ſa Communion, & par»
conſéquent qu'elle excommunie, *ne*»
veuille pas s'en ſeparer & veuille reſ-»
ter dans ſa communion, il eſt vérita-»
blement ſeparé & réellement ex-»
communié, & il n'a plus d'union»
avec le reſte des Fideles». Se debite a
Paris entre les paroiſſes St *Benoit* & St
Severin chez *Coignard* fils; & à Lyon
chez les *Bruyſets* freres.

DE NAPLES. Le Pere *Ottavio Reggio*, D. L. C. D. J. vient de publier chez *Amato* la 3ᵉ Partie de ſes Explications de la Doctrine Chrétienne, à l'uſage des Ecoliers du College de Parme. Ce volume in 8° de 569 pages contient ce qui regarde les Sacremens. Le titre eſt *Spiegazione del Catechiſmo fatto alli ſcolari del Collegio di Palermo, &c.*

DE ROME. On a imprimé le quatriéme Tome; c'eſt-à-dire, le Trimeſtre ou la partie d'automne, des *Ephemerides Euchariſtiques*, dont le ſujet ſe manifeſte preſque par ce titre. *Ephemerides Euchariſticæ veritatem atque cultum ſacroſancti fidei noſtræ myſterii Luculentis ſanctorum pontificum Cardi-*

nalium, Antistitum, nec non imperatorum, Regum, Ducum, principum, et Ascetarum, qui ad singulos anni dies in sacris tabulis veluti sibi natalitios accedunt, monumentis consignantes sacra pagina oraculis, conciliorum sanctionibus, patrum testimoniis, ac Ethicis observationibus illustrata, à Rome 1728. in 4° pagg. 477. par le P. Bonacci D.L. C.D.J.

De Naples. Le P. Ant. Puttignani a donné à Rome chez *Rossy* un Livre intitulé *conforti di vera e stabile conversione presi dal Santo Evangelio & proposti a consolatione di peccatori*, in 12. pagg. 134.

De Hall. *Eliæ* Schedii. *de diis Germanis sive de veteri Germanorum, Gallorum, Britannorum, Vandalorum Religione syntagmata quatuor.* C'est une nouvelle Edition que publie Mr Jarkius de ce Traité que *Schedius* avoit composé à l'âge de 21 ans, cinq ans avant sa mort qui arriva en 1641. Pour compensation de la difference de l'impression Allemande d'avec celle d'*Elzevir* en 1648. on trouve ici outre quelques courtes notes de l'Editeur, une preface de Mr Jean Albert

Fabricius, une Dissertation de Mr KEISLER *de cultu solis freii & Othini*, & quelques planches.

DE VITTEMBERG. On distribuë la 4e Edition du Livre de Mr *Loescher*, ainsi annoncé dans le titre. *Prænotiones Theologicæ, contra naturalistarum & Fanaticorum omne genus, atheos, deistas, indifferentistas, antiscripturarios & crassos æque ac subtiles nec non suspectos doctores, custodiendæ*, in 8°. 1728 chez *Hannaver*.

DE LONDRES. M. CLARKE mort depuis peu a chargé un Sçavant connu en diverses parties de l'Europe de faire sçavoir aux Doctes, que l'on ne lui a pas rendu justice au sujet de sa Doctrine sur la Trinité, & qu'il s'éloigne autant de l'Arianisme en faveur du Verbe, que l'Arianisme s'éloigne du Socinianisme, puisque si, selon Socin, Notre Seigneur n'a jamais éxisté avant l'Incarnation, si Arius regardoit le Verbe comme la principale de toutes les creatures faite avant tous les siecles, pour lui il reconnoit le Verbe coéternel & consubstantiel au Pere, comme étant une véritable émanation de la substance divine.

nalium, Antistitum, ... *rum, Regum, Ducum,* ... *Ascetarum, qui ad* ... *sacris tabulis veluti* ... *dunt, monumentis* ... *gina oraculis, co*... *patrum testimo*... *vationibus ill*...
4° pagg. 47...
C. D. J.

De ... gnani ... moitié, Livre ... pour avoir la Sé... moitié, le quart, le si... ce qui est une démonstra... ans replique pour des infinitaires ...pables de voir d'un coup d'œil que la derniere moitié de cette Serie n'est rien de considerable. C'est comme si prenant la moitié de la moitié, la quatriéme, la huitiéme, la trente-deuxiéme, &c. je disois que la quatriéme, la huitiéme, la seiziéme, la trente-deuxiéme, &c. est la moitié juste de la précédente; chose tout à fait démontrée par là. *C. q. f. d.*

2°, *M. de Fontenelle* en souscrivant à ce Paradoxe dès qu'il eut paru, le fortifia & de son autorité qui n'est pas

nouvelle démonstra-
ns ma réponse à ce cé-
j'ajoutai plusieurs dé-
ouvelles. *M. le M. de*
ſi de nouvelles; *M.*
ſi, & cinq ou six
u *P. D. L. M.* à
. de Louville,
le rendre ce
ez de tou-
j. d.
position. Le *P. D. L.*
nfin de la verité gene-
xe.
m. Il adopte, pp. 340.
Mémoires de Trevoux,
r de Fontenelle & moi
nontré sur les sommes
l convient en propres
ut cela est démontré *c.*

position. Il ne dispute
ois points étrangers au

m. Le premier est, qu'il
appliquant le Paradoxe
, 2, 3, 4, 5, 6, &c,
elle & moi nous avons
dre les dénominateurs

PHILOSOPHIE. MATHEMATIQUES. ARTS.

DE PARIS. *Seconde Replique du P. C. J. aux secondes Objections du P. D-L. M J. sur le Paradoxe géométrique.*

Premiere Proposition. Le Paradoxe est démontré, quoi qu'en dise l'Agresseur.

Démonstration. 1°, Il fut aussi-tôt démontré que proposé : car dès-lors je dis qu'il n'y avoit qu'à prendre la moitié de la Série entiere 1, la moitié, le tiers, le quart, &c. pour avoir la Série des pairs, la moitié, le quart, le sixiéme, &c. ce qui est une démonstration sans replique pour des infinitaires capables de voir d'un coup d'œil que la derniere moitié de cette Serie n'est rien de considerable. C'est comme si prenant la moitié de la moitié, la quatriéme, la huitiéme, la trente-deuxiéme, &c. je disois que la quatriéme, la huitiéme, la seiziéme, la trente-deuxiéme, &c. est la moitié juste de la précédente ; chose tout à fait démontrée par là. *C. q. f. d.*

2°, *M. de Fontenelle* en souscrivant à ce Paradoxe dès qu'il eut paru, le fortifia & de son autorité qui n'est pas

...... , & cinq ou six
es de ma part au *P. D. L. M.* à
bler, à *Mr le Chev. de Louville*,
utres, ont achevé de rendre ce
1 des mieux démontrez de tou-
ométrie. *c. q. f. d.*

iéme Proposition. Le *P. D. L.*
vient enfin de la verité gene-
Paradoxe.

ustration. Il adopte, pp. 340.
. *des Mémoires de Trevoux*,
ue Mr de Fontenelle & moi
is démontré sur les sommes
, & il convient en propres
ue tout cela est démontré *c.*

e Proposition. Il ne dispute
ur trois points étrangers au

fois qu'il y a eu lieu de le faire *c, q, f, d.*

Septiéme Proposition. Non seulement le principe est ruïneux ; la Proposition même contre *Mr Bernoulli* est fausse aussi en elle-même.

Démonstration. L'Aggresseur de *Mr Bernoulli* prétend que le quarré de la Série 1, la moitié, le tiers, &c. est un infini du premier ordre : donc, conclut-il, sa racine ; c'est-à-dire, 1, la moitié, &c. est finie. Or cela est faux, & le quarré du fini est communément fini ; & la racine de l'infini est infinie, mais d'un ordre radical inferieur. *c, q, f, d.*

Huitiéme Proposition. Il attaque aussi sans raison *Mercator.*

Démonstration. Il l'attaque en passant, dit qu'il s'est trompé ; mais n'en donne aucune preuve. *c, q, f, d.*

Neuviéme Proposition. Sa nouvelle attaque contre l'égalité des deux Séries 1, 1, 1, 1, &c. & 1 la moitié, deux troisiémes, trois quatriémes, &c. est fausse aussi.

Démonstration. 1°, Mr de Fontenelle qui avoit prétendu que ces deux Séries étoient inégales, s'étoit rendu à mes deux démonstrations. *c, q, f, d.*

 2°,

2°, Le *P. D. L. M.* substituë une supposition à la mienne, sans prouver que la mienne soit illegitime : aussi ne l'est-elle pas. L'unité que j'ai supposé, representée par une asymptote infinie est abstraite, & peut representer également le fini, l'infini, & l'infiniment petit. *c, q, f, d.*

3°, Dans sa supposition même j'ai raison ; & de ses trois espaces hyperboliques, les deux qui representent 1, 1, 1, &c. 1 & 1 la moitié, 2 troisiémes, trois quatriémes, &c. sont des infinis potentiels ; & celui qui represente leur difference 1, la moitié, le tiers, le quart, &c. n'est que radical. *c, q, f, d.*

4°, Il se contredit & se combat lui-même : car, selon lui, ces trois espaces sont *de même espece*, & tous trois finis ou infinis ; ce qu'il n'a osé décider : mais évidemment celui qui represente 1, 1, 1, &c. est infini : donc selon lui, celui qui represente 1, la moitié, le tiers, &c. seroit infini, & cette serie seroit infinie selon la prétention de Mr Bernoulli & de tous les Géométres. *c, q, f, d.*

DE LYON. Réfutation *du dessein de Mr Duquet sur le remontage des bateaux, publié dans les Mémoires de Trevoux. Mois de Juin* 1729.

Mr Duquet veut, 1°, que les rouës des Moulins placez sur le courant des rivieres, remontent les bateaux, en repliant sur leurs essieux le cable, au bout duquel est attaché le batteau. 2°, Que dans l'espace d'une lieuë, il y ait six de ces moulins placez dans des points fixes. 3°, Que le cable qui se replie sur l'essieu, soit en même-tems déplié par une corde que le moulin superieur tirera. 4°, Que les aîles ou vannes des moulins opposent quarante-huit pieds de superficie au courant: & afin que les batteaux en presentent moins, il diminuë la longueur de leurs prouës; mais il augmente la longueur de leurs flancs.

Or pour réfuter ce projet, je dis, 1°, Que les points fixes où l'on met les moulins, sont trop éloignez, parce qu'il faudra des cables de cinq cent toises, dont la manœuvre sera impossible. On en peut juger par les cables ordinaires, qui n'ayant que cent toi-

es de longueur, se manient avec tant de peine, lorsqu'ils s'embarrassent dans le tirage Or un cable de cinq cent toises s'embarrassera sans cesse, à cause des fréquens détours des rivieres. Il faudra donc toûjours plusieurs hommes sur les deux bords pour le dégager : mais ce cable de 500 toises sera-t-il aisément débarrassé ? Non assurément ; parce que par son poids seul il résistera à plusieurs personnes, qu'il sera toûjours tendu par le mouvement continuel des vannes. En effet, dans le remontage ordinaire des batteaux, lorsque le cable s'accroche à quelque chose, on arrête tout-à-coup les animaux qui tirent : alors le cable qui n'est plus tendu, se laisse manier : ce qui est impossible en se servant des moulins.

2°. Mr *Duquet* ne levera point cet obstacle, en rapprochant les moulins ; non seulement parce qu'on multiplie trop les frais ; mais encore parce qu'on embarrasse le cours des rivieres, qui dans les secheresses, ne laissent en plusieurs endroits qu'un passage pour les bateaux chargez. Cependant si de trois cent en trois cent toises, il y avoit un moulin au milieu du courant, quel

long de cinq cent toises ; ce qui est impossible, ou que le cable se tirât par un glissement continuel, en faisant couler ses parties les unes après les autres sur les mêmes points de l'essieu ; ce qui demanderoit une force extraordinaire. On le voit tous les jours, lorsque les Bateliers arrètent les batteaux que le courant emporte : alors un seul homme ayant fait trois ou quatre tours d'un cable autour d'un Pilier, arrête les plus gros batteaux, qui sans ce secours, entraîneroit plus de mille hommes. Dans ce glissement, le cable se déplie continuellement sur les mêmes points du pilier, sans courir d'un bout à l'autre. Mais dans le dévidement, la corde court d'une extrémité à l'autre, sans jamais revenir que pour se replier sur les premiers plis ; ce qui empêche de tirer la corde.

5°, Mr *Duquet* suppute la force des vannes par leurs superficies opposées au choc de l'eau, il en doit diminuer environ un tiers, parce que les vannes au sortir de l'eau, enlevent une masse considerable, & que le courant s'oppose encore au retour des vannes.

6°. Monsieur *Duquet* ne compte la

tour d'un bâtou, suspendu horizontalement : il ne faut que trois tours de corde, dont un bout sera chargé d'un poids assez leger. Alors si l'on veut retirer la corde par un glissement, en faisant couler ses parties les unes après les autres sur le bâton, on trouvera une résistance incroyable ; mais si l'on retire la corde en le dévidant par le mouvement circulaire du bâton, on n'aura que la peine de le mouvoir. Or ce qui a trompé Mr *Duquet*, c'est qu'il a confondu le dévidement du cable avec le glissement, ou qu'il a cru qu'on pouvoit déplier le cable en le dévidant, sans le faire couler sur l'essieu. Cependant il est impossible de dévider le cable s'il se replie sur lui-même, après avoir couvert l'essieu par ses premiers plis ; parce qu'en dévidant le cable, il faut commencer par déplier ce qui a été le premier plié. Or les premiers plis sont engagez sous les seconds, & ceux-ci sous les troisiémes. Si Mr *Duquet* vouloit que les parties du cable ne fussent jamais pliées les unes sur les autres, il faudroit alors ou que l'essieu fût d'une longueur immense pour contenir, sans aucun replis, un cable

7°. J'ajoûte qu'on ne pourra jamais se servir de tous ces moulins pendant quelques jours; parce qu'il n'est pas possible que de six cent moulins qu'on placera sur une Riviere de cent lieües de remontage, il n'y en ait toûjours quelque-uns en désordre. Sans compter les accidens que causeront les debordemens & les glaces, on doit supposer le dérangement de six moulins chaque jour; parce qu'on ne peut pas se prometre qu'un moulin dure plus de trois mois, sans avoir besoin d'être raccommodé. Que deviendront alors les Batteaux? Attendront-ils que les moulins soient en état? Mais chaque jour voit six moulins derangez. De plus un moulin arrêté, empêche son inferieur, parceque celui-ci ne va que lorsque le Superieur tire la corde qui déplie le cable. Voilà donc une interruption de moulin inévitable, qui interrompra le commerce. Enfin par quel signal avertira-t-on les moulins de s'arrêter? Cependant sans cela les Batteaux en remontant seront hors détat de se tirer d'un mauvais pas, à moins qu'on ne coupe le cable.

8°. Il me paroit que le plus avan-

tageux pour le commerce, seroit de faire sur les bords des Rivieres un tirage commode pour les tems de secheresse, & d'inondation, afin qu'on ne fût pas obligé de passer & repasser si souvent les Rivieres, où l'on perd tant de tems. Il faudroit encore obliger ceux qui font les Digues de les construire assez en talut, afin qu'on y pût monter & descendre; mais c'est là une depense que les particuliers ne peuvent pas soutenir.

DE MILAN. *Principi Filosofici di Religione naturali* per M. *Giorgio Cheine*, est une Traduction du Livre Anglois de M. Thomas DEREHAM. Cet in 4° de 216. pagg. avec figures à été ici imprimé quoiqu'il soit marqué de Naples. Celui qui se dit à la fin de la dedicace *Pietro Pacsaligi* est plus célebre sous son propre nom que caché sous cette Anagramme.

DE LYON. On a reçeu de Padoüe une des prolusions ou entrées de classes de M. FACCIOLATI sçavant Professeur public de la même Ville, *De ignava ratione* Acroasis V. Cette *ignava ratio* est une maniere d'argument qui conclud toûjours en faveur de l'inaction. Les

Grecs ont appellé cet argument Ἀργὸς λόγος, comme nous dirions *le paresseux*, le faineant. Il consiste en cette forme ou autre équivalente. Où il est arrêté dans les destins que vous reviendrez de cette maladie, ou il y est déterminé que vous n'en guerirez pas; soit que vous preniez un Medecin, ou que vous vous en passiez, le destin s'accomplira necessairement; il est donc fort inutile que vous preniez un Médecin: *si fatum tibi est ex hoc morbo convalescere, sive medicum adhibueris, sive non, convalesces: item si fatum tibi est ex hoc morbo non convalescere: sive medicum adhibueris, sive non, non convalesces: at alterutrum fatum est: Medicum ergo adhibere nihil attinet.* Cicero de fato C. 12 M. *Facciolati* dit que les Turcs croyent si fortement au destin qu'ils se tiennent effectivement dans l'inaction en tems de peste, sans prendre aucune precaution pour se preserver de la contagion. L'habile Dialecticien fait voir que l'on attribuë à tort aux Stoïciens l'invention de cette maniere de raisonner, que *Zenon* leur Auteur en avoit acheté cherement sept espéces, qu'un autre lui apprit.

Sept. 1729.

M. *Facciolati* diſtingue en deux Sectes ceux qui admettoient cet argument, & le deſtin qui en fait la force. Il abandonne celle de *Diodore*, qui plus rigide admettoit la neceſſité de tous les évenemens par l'enchaînement & la Succeſſion des cauſes dont l'action & l'effet étoient neceſſaires : mais il veut juſtifier la Doctrine de *Chryſippe* en rectifiant ou adouciſſant ſes expreſſions ; & faire enſorte que dans la ſuite des cauſes *Chryſippe*, en ait reconnu d'indeterminées, ou plutôt de non déterminées à toute la maniere d'être par la cauſe anterieure ; & comme en cette Diſſertation que Monſieur *Facciolati* dedie au R. P. *Quanelli* Dominicain & Maître du ſacré Palais, il amene à ſon objet la prédetérmination Phyſique : il ſemble vouloir inſinuer une ſolution pour l'argument faineant, lorſqu'on l'applique à cette prédétermination en diſant ; Ou par la pure Liberalité de Dieu vous êtes phyſiquement prédéterminé à telle œuvre, neceſſaire au ſalut, ou vous ne l'êtes pas : Or ſoit que vous vous donniez des peines, ou que vous ne preniez aucun ſoin, ſi la prédétermina-

tion vous est décernée vous ferez l'œuvre salutaire ; car Dieu même ne peut pas detacher l'œuvre de la prédétermination ; & si la prédétermination ne vous est pas decernée, vous ne ferez point la bonne œuvre, parce qu'elle vous est impossible sans cette prédétermination ; ainsi il est fort inutile de vous donner des mouvemens, & vous devez prendre le parti de l'inaction. M. *Facciolati* semble insister, sur ce que l'action n'est pas seule dans le destin, mais avec sa maniere propre, par une espece de *confatalité*, & que comme selon *Chrysippe*, un cylindre mû par une cause étrangere qui le nécessite à se mouvoir, se meut d'une maniere qui lui est propre (c'est-à-dire en roulant) par sa propre configuration & independamment de sa cause mouvante ; ainsi la volonté prédéterminée physiquement à agir, agit parce qu'elle est prédéterminée, & agit librement parce qu'elle est libre. Il reste à prouver que comme à l'égard du cylindre, ces deux choses, rouler par sa rondeur, & être mis en mouvement par une cause étrangere ne s'excluent point mutuellement, de même dans la vo-

lonté, agir par une motion étrangere, inévitable & inséparable de l'effet, & agir librement ne sont pas exclusifs, l'un de l'autre. S'il est vrai comme il est naturel de le penser, que pour qu'un prédéterminé consente librement, il faut qu'il puisse joindre le refus du consentement avec la prédétermination inséparable du consentement, parce que cette prédétermination lui vient d'en haut sans qu'elle ait pu s'en defendre ou la secouër, on voit manifestement qu'agir par prédétermination & agir librement, s'excluent mutuellement. Mais M. *Facciolati* promet une suite de la Dissertation.

De Paris. M. Belidor Commissaire ordinaire de l'Artillerie, &c. a dedié au Roi *la science des Ingenieurs dans la conduite des travaux de Fortification & d'Architecture civile*. Ouvrage in 4° avec figures, & qui se vend chez Claude *Jombert* ruë St Jacques.

Histoire Ecclesiastique Litteraire.

De Turin. On imprime diligemment l'Ouvrage Latin de M. Ben-

CINI sur les Lettres circulaires (Encyclicæ) & sur l'ancien Gouvernement de l'Eglise : il sera composé de plusieurs volumes in 4°.

DE NAPLES On a publié la Vie du Glorieux Fondateur S. Dominique, recüeillie de divers Auteurs, en deux volumes in douze, pag. 477. & 384. Elle est dediée *Al Santissimo Padre Benedetto XIII. del detto ordine Pontifice maximo. VITA è gloria del Patriarca S. Domenico*, &c.

DE IENE *L'introduction à l'Histoire Litteraire* de M. STOLLIUS, publiée en 1718. vient d'être donnée en Latin, & traduite de l'Allemand par M. LANSIUS. in quarto, chez la veuve Meyer.

DE VENISE. Le sçavant solitaire D. Angelo CALLOGIER, se trouve assez instruit de ce qui se passe dans le monde Litteraire, pour l'apprendre au public par un Journal qui se distribuë tous les mois, sous le nom de Jean Angeli & avec le Titre *Giornale d'Europa*.

D'AMSTERDAM. On publie tous les trois mois depuis Juillet 1728. un Journal que l'on nomme *Bibliotheque*

des Sciences & des beaux Arts. 1719. *Raisonnée des Ouvrages des Sçavans de l'Europe*, chez *Vestemset Smith*.

ANTIQUITEZ.

DE WITTEMBERG. On publie ici & à Leipsic *Antiquitates Biblicæ*, de M. *Samuel Frideric* BUCHERUS, in quarto, 1729, chez *Korte*.

DE PARIS. Une colonne antique déterrée au champ de Saintose, Parroisse d'Alairac, à une lieuë & demie de Carcassonne, presente cette Inscription en cette forme PRINCIPI JUVENTUTIS M. NUMERIO NUMERIANO NOBILISSIMO CÆSARI. NMP. I. La Colonne est d'une pierre grisâtre, & ce semble d'un marbre bâtard; le pied manque; elle est cassée; ce qui en reste a cinq pieds de hauteur Le P. de MONTFAUCON, consulté par M. DE MURAT, Juge-Mage de Carcassonne, sur le sens de cette Inscription, ne pense pas, comme ce Magistrat, que ce monument soit une Colonne Milliaire, & que les quatre dernieres Lettres de l'Inscription signifient NOVEM MILLIA PASSUUM PRIMUS. M. DE MURAT lui-même, ne s'a-

heurte pas à cette explication; & il expose le premier les difficultez. Cette Colonne est selon le R. P. un monument érigé à la gloire de *Numerien*, avant qu'il fût parvenu à l'Empire, & après que l'Empereur *Carus* son pere l'eût declaré Cæsar, ce qui arriva vers l'an 282. de JESUS-CHRIST. Declaration qui lui fit prendre la qualité de Prince de sa jeunesse. Les quatre Lettres initiales paroissent au même Academicien, une récapitulation de l'Inscription & signifier *numeriano Principi Juventutis*; tout cela n'est pas sans difficulté. Mais l'exemple du Sçavant Antiquaire, peut du moins exciter les Scrutateurs à s'exercer sur ce monument.

DE LEIPSIC. M. TREVER travaille à un *Thrésor des Antiquitez Germaniques*, jusqu'en deçà du moyen âge. Il les distribuë en cinq classes, selon qu'elles regardent ou l'Etat & l'Histoire naturele, ou l'Etat politique, ou l'Etat Ecclesiastique, ou l'Etat œconomique, ou l'Etat Militaire. Cet Ouvrage sera enrichi d'un grand nombre de morceaux de Litterature, qui sont des meilleurs Auteurs, & si rares.

...plications, dan
lertation de M. TREVER, si
ure en cuivre déterrée, depu
is la moyenne marche aupr
dam, en un champ qui appa
I. DE MARWITZ. Cet Of
rmée a cedé cette Figure, les
pieces qui étoient dans l'urne
ie même à M. HEISTER; q
oit alors d'une maladie danger
rlin. Le Sçavant Medecin a c
iqué cette découverte à notre
qui en fait sçavamment son r
au public. L'Ecrit est imprin
istadt & dédié à la Royale A
e des Sciences de Berlin. To...

& de femmes chez ces Peuples. Comme ces vêtemens, ainsi qu'il le remarque, sont ici les mêmes que *Tacite* a décrits, M. TREVER établit que ce monument est du tems dont parle *Tacite*. Il ne manque point les occasions de redresser ou confirmer les sentimens & les textes des Auteurs, & des Critiques, qui ont parlé exprès & à fonds, ou incidemment & legerement de ce genre d'antiquitez. Parce que dans cette figure la mariée est à la gauche; l'Auteur examine quel côté étoit le plus honorable; & il pense que c'étoit celui qui est ici cedé à la femme: ce qui lui donne lieu de faire voir par de bons Auteurs, comme *Tacite*, *Plutarque*, *Polyænus*, qu'autrefois parmi les Germains on reconnoissoit dans les femmes, je ne sçai quoi de particulier, soit instinct, soit inspiration, qui faisoit que dans les affaires publiques, on prenoit & on suivoit leurs avis. Si l'on s'en tenoit à la route ordinaire de la critique, on diroit que la figure qu'on donne au public, represente des Sclavons; mais notre Auteur soûtient que c'est un faux préjugé, qui fait donner aux Slaves ou Sclavons, toutes les

urnes funeraires qui se trouvent en cette region. Il prouve que les Sclavons inhumoient, & ne brûloient point les cadavres : que les habillemens de ces figures sont entierement differens de ceux des Sclavons : il décide, que ce sont des Germains Anciens, qui habitoient la vieille Marche, au-delà de l'Elbe. Cet Auteur rassemble sans confusion, critique avec justesse, décide avec autant de modestie que de fermeté.

FIN.

DE PARIS. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter*, pendant le mois d'Octobre 1729.*

Premier Satellite.

LE 1 Octobre Immersion à	......	5h	14′	soir.
Le 3 à	......	11	43	matin.
Le 5 à	......	6	13	matin.
Le 7 à	......	0	42	matin.
Le 8 à	......	7	10	soir.
Le 10 à	......	1	40	soir.
Le 12 à	......	8	9	matin.
Le 14 à	......	2	38	matin.
Le 15 à	......	9	7	soir.
Le 17 à	......	3	36	soir.
Le 19 à	......	10	5	matin.
Le 21 à	......	4	33	matin.
Le 22 à	......	11	3	soir.
Le 24 à	......	5	29	soir.
Le 26 à	......	11	58	matin.
Le 28 à	......	6	27	matin.
Le 30 à	......	0	57	matin.
Le 31 à	......	7	23	soir.

Second Satellite.

e	2	Immerſion à.	11h	26′	matin.
e	6	à	0	44	matin.
e	9	à	2	2	ſoir.
e	19	à	3	21	matin.
e	16	à	4	39	ſoir.
e	20	à	5	57	matin.
e	23	à	7	15	ſoir.
e	27	à	9	33	matin.
e	30	à	9	50	ſoir.

Troiſiéme Satellite.

e	9	Immerſion	à	9h	53′	matin.
		Emerſion	à	11	19	matin.
e	16	Immerſion	à	1	42	ſoir.
		Emerſion	à	5	11	ſoir.
e	23	Immerſion	à	5	52	ſoir.
		Emerſion	à	9	10	ſoir.
e	30	Immerſion	à	9	51	ſoir.
e	31	Emerſion	à	1	19	matin.

Quatriéme Satellite.

e	9	Immerſion	à	10h	23′	ſoir.
e	10	Emerſion	à	2	39	matin.
e	26	Immerſion	à	4	28	ſoir.
e	27	Emerſion	à	0	7	matin.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1729.

ART. LXXXVI. *Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de* JESUS *dans le Levant*, &c. p. 1541

ART. LXXXVII. *Le fondement de la Chronologie de M. Newton, Anglois, &c.* p. 1567

ART. LXXXVIII. *Mathématique universelle abregée*, &c. p. 1587

ART. LXXXIX. *Dissertation sur deux Passages de S. Augustin, par le R. P. de Vitry D. L. C. D. J.* &c. p. 1613

ART. XC. *Le Grand Dictionnaire Géographique & Critique, par M. Bruzen de la Martiniere*, &c. p. 1620

ART. XCI. *Traité Theologique, sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie*, &c. p. 1644

ART. XCII. *Réponse aux principaux endroits du Livre de M. Silva, de l'usage des Saignées*, &c. 1668

REFLEXIONS *Sur cette Réponse de* Septembre 1729.

*M. Hecquet, par M*** Médecin de la Faculté de Montpellier*, p. 1668.

SECONDE REPLIQUE, *du P. C. I. aux secondes Objections du P. D. L. M. I. sur le Paradoxe Géométrique*. p. 1699.

RÉFUTATION *du dessein de* M. DUQUET, *sur le Remontage des Batteaux, &c.* p. 1706

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1729. p. 1722

ART. XCIII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Italie. De Rome. p. 1697

De Naples. ibid. & pagg. 1698, 1710.

De Venise. p. 1711.

De Milan. p. 1711

De Plaisance. p. 1692

De Turin. p. 1715

D'Allemagne. De Hall. p. 1698

De Wittemberg. pp. 1699. 1717

D'Iene. p. 1716

De Leipsick, p. 1716

D'Angleterre. De Londres. p. 1699

De Hollande. D'Amsterdam. p. 1716

De France. De Paris. pp. 1693. 1715. 1717.

De Lyon. pp. 1694. 1711

Fin de la Table.

Sept. 1709.

Errata pour le mois de Sept. 1729.

PAg. 1548. lig. 4. vivent, *lis.* virent. Pag. 1560. lig. 5. *Dongasa*, *lis.* *Dongala*. Lig. 10. Diamette, *lis.* Damiette. Lig. 15. *effacez*, *lis.* fortis. Pag. 1563. lig. 16. agitree, *lis.* agitée. Pag. 1569 lig 18. & 24. parties, *lis.* partis. 1571. lig. 16. *effacez*, lis que. Pag. 1573. lig. 3. θαυμζόμενον, lisez θαυμαζόμενον. Lig. 17. Κενταυρς, lisez Κένταυρος. Pag. 1577. lig. 9. Argonantes : &, *lis.* Argonautes &. Lig. 10. Navigation n'a pu, *lis.* Navigation. Rien n'a pu. Lig. 20 celle ci, *lis.* celles ci. Pag. 1578. lig 22. six vingt ans, *lis.* six vingts ans. Lig. 23. de l'Ere, *lis.* & l'Ere. Pag. 1584. lig. 15. DeEbora, *lis.* Debbora. Ligne 24 Troies, *lis.* Troie Pag. 1597. lig 6. le seroit, *lis.* se feroit Pag. 1598. Lignes 25. & 26. *Pag.* 1599. *Ligg.* 6. & 15. 1. & demi, *lis.* un demi. Pag. 1602. lig. 12. un deuxième, *lis.* un, un deuxiéme. Lig. 13 un Troisieme, *lis.* un, un Troisiéme. Ligne 14. suivant, *lis.* suivent. Ligne 16 mais, *lis.* mis. Pag. 1612. lig. 6. L'x, *lis.* Lx. Pag. 1615. lig. 26. 1470, *lis.* 1471. Pag. 1618. lig. 14. P. de Vien, *lis.* P. de Vitry. Pag. 1628. lig. 9. cartes, *ajoûtez* de Pag. 1629. lig. 28. nom de Latin, *otez* de. P. 1639. lig. 2. *Anduniace*, lisez *Anduniaca*. Lig. 9. *Daleminicia*, lisez *Daleminicia*. P. 1639. lig. 16. *l'Emergau*, lis. *l'Emmergau*. P. 1640. lig. 9. Otez *Argenus*. Pag. 1643. ligne 2. priont. *lis.* prions. Pag. 1648. lig. 28. tems les, *lis.* tems-là.

Addition à l'Errata du Mois d'Août 1729.

PAge 1371. lig. 13. KΛ *lis.* KA. Page 1373. lig. 25 communs, *lis.* commun. Pag. 1374. lig. 15. Neron, *lis.* Nerva. lig. 25. Τρκανον, *lis.* Τρκάνων. Pag. 1517. lig. 10. per, *lis.* par.